This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

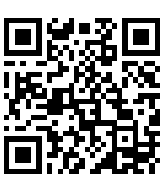

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

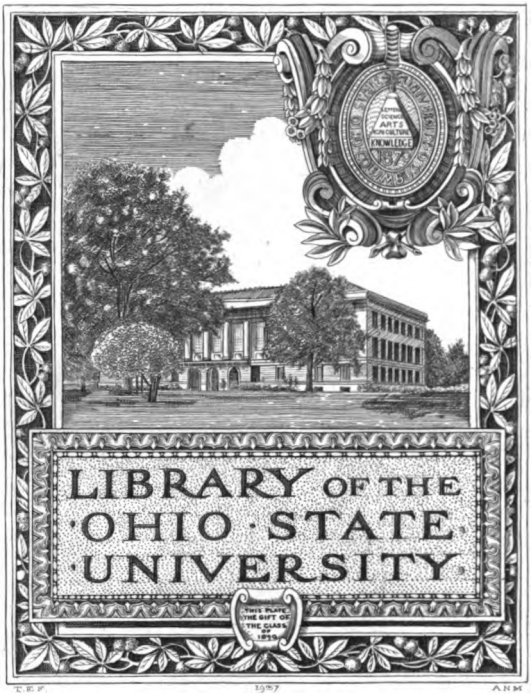

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE METZ.

LETTRES, SCIENCES, ARTS, AGRICULTURE.

XXIV^e^ ANNÉE, 1842—1843.

PREMIÈRE PARTIE.

METZ.

AU BUREAU DE L'ACADÉMIE, RUE ET BATIMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

PARIS.

CHEZ DÉRACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

1843.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE METZ.

XXIV^e^ ANNÉE.

Digitized by Google

METZ. — TYPOGRAPHIE DE S. LAMORT.
Rue du Palais, 10.

2947 3

Digitized by Google

ACADEMIE DE METZ, LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE METZ.

LETTRES, SCIENCES, ARTS, AGRICULTURE.

XXIV^e ANNÉE, 1842—1843.

PREMIÈRE PARTIE.

METZ.

AU BUREAU DE L'ACADÉMIE, RUE ET BATIMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

PARIS.

CHEZ DÉRACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

1843.

Digitized by Google

AC 182
1159
v.2-1

OHIO STATE
UNIVERSITY

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ LE 14 MAI 1843,

A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE METZ,

PAR M. CULMANN, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

En déroulant devant vous, il y a quelques années, et à pareil jour, le tableau des diverses révolutions de notre globe, nous avons vu que l'homme paraissait être le but de cette longue élaboration. Nous allons rechercher aujourd'hui quelle est sa destinée, sa fin sur cette terre; quelle est la mission spéciale qu'il doit remplir dans ce monde. Bien qu'une pareille tâche nous ait paru difficile, nous l'avons entreprise dans l'espoir que le sujet lui-même nous donnerait la force de l'accomplir.

Si tous les faits de la science n'avaient pas entre eux une liaison intime, un enchaînement étroit qui montre une origine commune; si toutes les vérités ne tendaient pas vers un point central, d'où elles semblent venues pour éclairer la race humaine, comme la lumière qui,

574323

Digitized by Google

partant du soleil, va rayonner sur le monde planétaire, s'il n'en était pas ainsi, nous dirions que le sujet qui nous occupe aujourd'hui sort du cercle de nos méditations habituelles, et que ce serait à tort que nous chercherions à l'aborder. D'un autre côté, il nous semble que l'homme qui, dans le cours de ses études, a rencontré une vérité utile, la doit à la société; qu'il doit la poursuivre, la développer, la mettre au jour, malgré les réclamations d'une fausse pudeur ou d'un amour-propre alarmé.

La solution de la question qui nous occupe, doit dépendre nécessairement et de l'origine de notre espèce et de sa nature particulière; car il est évident que sa fin ou sa mission doit être en rapport avec ses facultés, ou plutôt qu'elle ne peut être que le résultat de leur développement normal. D'un autre côté, il nous importe d'étudier d'abord son origine, comme un renseignement indispensable. Nous baserons cette étude uniquement sur l'observation, nous ne ferons appel à aucune croyance admise, quelle qu'en soit la généralité. C'est le livre de la nature qui sera notre évangile; c'est dans ses antiques archives, qui remontent à des milliers de siècles, que nous chercherons la vérité. Elle nous apparaîtra pure, simple, majestueuse, contemplée près de son origine, en dehors des passions, des préjugés, des intérêts humains qui souvent la souillent. C'est ainsi que le voyageur, remontant le cours d'une eau devenue bourbeuse, en traversant un terrain fangeux, la trouve claire et limpide près de sa source, il en savoure la vive fraîcheur, il sent ranimé tout son être, et reprend gaiement le chemin qui doit le conduire au but de sa carrière.

Les restes des générations successives, qui sont enfouis dans la terre à l'état de fossiles, et que la nature a conservés intacts dans leur organisation souvent la plus délicate, comme pour nous offrir dans leur ensemble un

Digitized by Google

code d'instruction tracé en caractères parfaitement intelligibles, mis à l'abri des agitations qui tourmentent la surface du sol, ces restes, disons-nous, soumis aux investigations de la science, nous prouvent d'une manière péremptoire, que la vie est descendue sur la terre bien avant l'apparition de l'homme ; qu'il est venu le dernier ; qu'il se trouve séparé du commencement des règnes organiques par plusieurs périodes d'une si longue durée, que leur ensemble peut s'estimer à quatre cent mille ans ; qu'il est arrivé au moins cent cinquante mille ans après les premiers mammifères ; que les animaux qui nous entourent, l'ont précédé de plusieurs milliers d'années ; qu'il est contemporain des quadrumanes. Que dans les terrains tertiaires supérieurs et dans les terrains diluviens, où l'on trouve en abondance des ossements d'éléphant, de rhinocéros, de lion, de tigre, confondus avec ceux du cheval, du bœuf, du cerf, etc., on ne reconnaît pas un os de quadrumane ou d'un autre être qui pourrait avoir une ressemblance particulière avec l'homme. Enfin, et c'est un point essentiel à remarquer, la constitution de notre globe, soumise antérieurement à des changements considérables, dans la température, dans la surface des terres émergées, dans la composition des eaux et dans celle de l'atmosphère, par suite aussi dans sa faculté productive, n'a plus éprouvé aucune variation appréciable depuis le dépôt des terrains tertiaires supérieurs, ou des terrains diluviens, qui d'ailleurs ne révèlent encore aucune trace de la présence de notre espèce. Ces faits, admis aujourd'hui au nombre des vérités irrécusables, nous arrachent la demande : Quelle est donc l'origine de l'homme arrivé sur la terre le dernier et depuis un laps de temps si court qu'il échappe aux observations géologiques ? On ne pourra plus répondre comme on l'a fait souvent, qu'il a toujours existé, puisqu'il est, au con-

Digitized by Google

traire, de si fraîche date que, suivant toutes les probabilités, aucun d'entre nous ne pourrait compter seulement un millier de prédécesseurs ou d'aïeux, supposé qu'on estime à trente ans la durée moyenne de la vie humaine. Et qu'est-ce que mille hommes ou mille générations ?

On ne dira pas non plus que la terre l'a émis spontanément, adulte, enrichi de toutes ses facultés ; qu'il est sorti de son sein comme la fable dépeint Minerve sortant de la tête de Jupiter. A part la supposition peu raisonnable, selon nous, qu'une force aveugle puisse produire un être intelligent, nous venons de voir que depuis le moment où l'homme a paru pour la première fois, le globe n'a plus subi aucune révolution ; que la terre nourrit toujours les mêmes êtres aux mêmes latitudes ; que sa constitution et ses forces productives n'ont pas varié ; que, par conséquent, elle ne pouvait pas produire alors ce qu'elle refuse de produire aujourd'hui. Enfin il reste une dernière opinion, aujourd'hui encore accréditée parmi quelques savants, qui probablement connaissent peu les principes que nous invoquons ; elle repose sur la supposition gratuite de la transformation successive.

Les forces de la nature, disent-ils, « suffisent pour » animer la matière, en lui donnant d'abord une orga- » nisation très-imparfaite. L'animalcule qui résulte de » ce premier jet, tire ensuite de lui-même les forces » nécessaires pour le développement ultérieur de sa race ; » ces sortes de changements, prompts dans les classes » inférieures des êtres animés, échappent à nos obser- » vations par leur longue durée, quand il s'agit des » classes supérieures. » Il est inutile de réfuter, dans tous ses détails, un pareil système : nous avons vu que l'étude des ossements fossiles le renverse de fond en comble ; qu'on ne trouve point d'os qui aient de l'analogie avec

Digitized by Google

les nôtres, dans les terrains mêmes qui renferment les restes des premiers êtres appartenant au système organique actuel, qu'à plus forte raison n'en trouve-t-on pas dans les terrains plus anciens ; que les seules espèces, celles des quadrumanes qu'on supposerait pouvoir donner naissance à la nôtre, par la transformation, lui sont contemporaines ; que de plus, il existe entre ces quadrumanes et les autres genres une coupure tranchée, qui s'oppose avec une égale force à l'hypothèse gratuite de la transformation. Enfin, s'il était nécessaire, nous dirions avec Cuvier, le savant fondateur de l'anatomie comparée, que la nature se refuse d'une manière absolue à la transformation des genres conservés toujours intacts.

Puisque les systèmes précités ne peuvent soutenir l'examen, étant en opposition flagrante avec les faits, puisqu'il est prouvé, en un mot, que les forces de la nature ne pouvaient produire l'homme dont l'apparition sur la terre est si récente, il faut de toute nécessité admettre l'intervention d'une force supérieure à celle-ci, les dominant toutes et leur ajoutant de nouveaux, de puissants éléments, par la création de notre espèce. On prouverait de la même manière que tous les autres êtres du règne animal ou végétal, doivent la vie à cette force supérieure et indépendante.

Enfin, l'esprit le plus froid, le moins crédule, mais convaincu de ces faits, de leurs conséquences et pourtant enclin à supposer à la matière inorganique une existence éternelle, n'hésiterait pas à séparer, dans la pensée, l'essence des corps de leurs propriétés, à considérer celles-ci comme résultats d'une organisation, et à conclure par conséquent qu'elles émanent aussi de la force centrale organisatrice, principe de la vie et du mouvement.

Il nous paraîtrait surabondant maintenant de prouver que cette force créatrice a conscience d'elle-même et

Digitized by Google

qu'elle est intelligente ; les preuves seraient aussi nombreuses que les phénomènes de la nature. Nous dirons seulement qu'elle a pu créer l'homme, l'être sensible, intelligent et libre, que par conséquent elle doit posséder, à un degré beaucoup plus élevé, toutes nos facultés intellectuelles ou morales. Si nous considérons ensuite que cet être est en dehors de la sphère des êtres créés, qu'il existe de toute éternité, qu'il embrasse le temps et l'espace, nous devons l'appeler l'être infini et donner à ses attributs la même qualification. Mais quels que soient les efforts de l'imagination humaine, quelle que soit la profondeur de nos pensées, elles ne peuvent pénétrer dans les mystères de l'infini, qui pèse sur notre faible intelligence, comme un poids prêt à l'écraser, lorsque livrée à son besoin de recherche, elle veut franchir les bornes de la création.

Dieu dans son essence sera donc toujours inconnu à l'homme ; cependant il entre dans notre nature de concevoir le beau, le grand, le juste, je dirai la perfection humaine, sous une forme type, supérieure à la réalité en toute chose. Cette forme idéale apparaît à l'âme de l'homme qui met en jeu les ressorts de son intelligence, soit dans la vie contemplative, soit dans la vie pratique, quand il se propose un noble but.

Elle élève l'esprit du penseur, elle anime le talent de l'artiste qui, dans l'impossibilité de l'atteindre, se montre souvent mécontent de son œuvre, quel qu'en soit le mérite. C'est par ces notions si précieuses, que nous pouvons acquérir une idée raisonnable de la Divinité. Cette idée est-elle, suivant les uns, d'une vérité absolue, ou n'a-t-elle, suivant d'autres, qu'une valeur relative? Peu nous importe en ce moment, car elle représente, dans tous les cas, l'idéal de la force, de l'intelligence, de la justice et de la bonté ; et si, conçue dans le sein de notre espèce, avec

Digitized by Google

les facultés qui lui sont propres, elle ne pouvait renier son origine, elle n'en serait pas moins vraie, comme d'autres idées dont la vérité ne laisse aucun doute, bien qu'elles aient aussi cette valeur relative, qu'elles portent aussi l'empreinte de l'humanité. Pure donc pour nous et pratique à la fois, elle suffit à nos besoins et à ceux de la société; elle explique, sous le point de vue philosophique, l'utilité du précepte religieux de la prière, si elle consiste dans la vive contemplation de cet idéal de la grandeur ou de la noblesse, de la vérité ou de la justice; car en contemplant les modèles, l'homme sent grandir et s'exalter ses facultés; ils donnent au génie de sublimes inspirations, et à nous tous le courage, la force, la sagesse, l'élévation d'ame nécessaires dans les circonstances difficiles.

Si maintenant, Messieurs, nous quittons les hauteurs de la contemplation divine, pour abaisser nos regards sur l'être humain et pour examiner ses facultés, nous lui trouverons une constitution physique, analogue dans son ensemble à celle que possèdent d'autres espèces animées. Inférieur en force à plusieurs de ces dernières, il est privé en outre d'armes défensives naturelles; mais dès qu'il pense, qu'il cherche à connaître, à comprendre ce qui l'entoure, et que sa pensée fait un retour sur elle-même, il sent dans son intérieur une force immatérielle, ayant conscience d'elle-même, parfaitement distincte de son corps et faisant partie de sa propre individualité. Elle gouverne ce corps, en fait usage comme d'un instrument approprié à sa nature. Constituant la source de notre supériorité sur tous les êtres créés, elle assurerait à l'homme l'empire du globe, n'eût-il reçu même qu'une fraction des forces physiques dont il est doué, parce qu'il saurait bien pourvoir au déficit, par des moteurs pris en dehors de son espèce. Telle est, au premier aperçu, cette puis-

Digitized by Google

sance immatérielle qui, constituant l'âme de l'homme, le place à une si grande hauteur au-dessus du reste de la création. Pour en connaître ensuite les facultés, nous devons l'examiner dans ses fonctions présentes ou passées.

Il n'est aucun d'entre nous qui, reportant sa pensée sur des événements antérieurs, ne se rappelle que son âme a subi des affections variées, agréables ou douloureuses; qu'elle a éprouvé tantôt des sentiments attractifs ou d'amour, tantôt des mouvements répulsifs ou d'aversion.

Tous nous savons que les connaissances, que les convictions que nous avons acquises, l'ont été au prix d'études, d'efforts, de travail intellectuel.

Enfin, personne d'entre nous ne doute qu'il est libre de diriger sa pensée sur un objet donné ou sur un autre; qu'il peut agir ou s'abstenir, suivant sa volonté.

A ces trois ordres de faits immatériels correspondent les trois facultés générales de l'âme: la sensibilité, l'intelligence et l'activité libre ou le pouvoir personnel.

La sensibilité, faculté essentiellement passive, peut être excitée soit par les sens donnant lieu à la sensation, soit par l'intelligence produisant un sentiment intellectuel, soit par l'effet du pouvoir personnel, éveillant en nous un sentiment moral. Dans tous les cas, le premier effet produit est un bien-être ou un malaise, la joie ou la tristesse, l'amour et le désir, la haine ou l'aversion.

L'aspect de la nature, par exemple, charme nos yeux, épanouit notre cœur, lui procure la plus agréable sensation, et fait naître l'amour pour les choses inanimées; mais bientôt la réflexion s'empare d'une si douce émotion, la dirige et l'élève vers l'auteur de cette belle nature devenue l'objet de notre affection.

Les sons harmonieux d'une belle musique flattent notre oreille; mais le génie du compositeur inspire à l'âme des sentiments doux ou sublimes.

Digitized by Google

La pauvreté, la misère, les grandes douleurs de l'humanité, produisent en nous le malaise, la tristesse, une impression pénible, une sorte de répulsion ; mais cette tristesse se change en une satisfaction morale des plus suaves, si, dociles à la voix de l'amour pour nos semblables, notre cœur et notre main s'ouvrent devant cette profonde infortune, pour la consoler et la soulager. Telles sont les sensations et tels sont aussi les sentiments.

Il existe en nous, comme nous venons de l'indiquer, des sentiments innés. Le premier de tous, suivant l'ordre d'énergie, c'est l'amour de soi qui, pour répondre à son but principal, la conservation de notre espèce, a dû recevoir une certaine intensité. Et, si plus tard il a pris une extension démesurée, on ne peut en accuser l'œuvre du Créateur, parce qu'il a donné à l'homme de nobles facultés, assez fortes pour opposer au débordement des autres une digue des plus solides. C'est l'éducation première, la tendresse paternelle souvent exagérée ; c'est le stimule toujours personnel, dans les études de la jeunesse, qui, par la force des choses, font un appel si fréquent à un sentiment envahisseur de sa nature ; mais ce sont principalement les institutions sociales, qui, plus tard, complétant l'œuvre déjà préparée, ont porté l'amour de soi à ce haut degré d'exubérance.

Cependant l'homme, né pour la société, doit posséder dans son organisation l'élément de cette partie essentielle de sa destinée, c'est-à-dire l'amour pour ses semblables. Ici nous différons de quelques philosophes, qui prétendent que la pitié pour le malheur a sa source dans un retour sur soi-même, ou que nous faisons le bien, pour éprouver la jouissance de l'avoir opéré ; mais nous montrerons tout-à-l'heure que la théorie du retour manque de généralité, que par conséquent elle est fausse : il nous suffira en ce moment, de faire observer que la jouissance morale

Digitized by Google

qui doit naître d'un acte quelconque, suppose nécessairement un besoin moral, un élément spirituel qui demande à être satisfait, ou qui puisse éprouver la satisfaction, sans cela, cette jouissance serait impossible. D'ailleurs, nous le répétons, le lien primitif de la société ne peut être cherché que dans l'amour pour nos semblables.

L'une et l'autre sorte d'amour engendrent des passions, comme en général tous les sentiments de l'homme poussés à l'exaltation ; mais la différence qui existe entre elles est immense. Les unes ont pour objet immédiat le plaisir d'un seul ou la fortune d'un individu, et si le but où elles tendent n'est point déguisé, elles nous laissent froids et insensibles aux succès. Les autres, au contraire, partant d'un amour généreux pour l'humanité tout entière ou circonscrite, avec toute leur ardeur, dans un cercle plus étroit, embrassant une société spéciale, produisent les vertus chrétiennes ou patriotiques, les sympathies des contemporains et l'admiration de la postérité.

L'homme commet un acte d'intelligence, lorsque, portant ses regards sur les objets extérieurs, il en examine les propriétés, qu'il fixe son attention sur les ressemblances ou les dissemblances, qu'il remonte des effets aux causes, qu'il rassemble les faits qui ont entre eux de l'analogie et qu'il en déduit des lois. Ces opérations compliquées, qui toutefois se rencontrent à chaque pas dans l'étude des sciences, mettent en jeu toutes les facultés de l'âme : la sensibilité, l'intelligence, la mémoire et l'attention, qui en font partie, ainsi que la volonté ; mais l'intelligence seule s'exerce avec activité, et parmi les facultés qui lui sont subordonnées, l'attention, la mémoire et l'imagination, on ne voit que la première qui est fortement excitée ; les deux autres n'y jouent qu'un rôle très-secondaire, bien qu'elles ne soient pas entièrement inactives. La sensibilité n'est touchée que par le

Digitized by Google

côté physique, la volonté y paraît sans caractère moral et seulement comme force secondaire pour soutenir l'attention.

La mémoire et l'imagination sont saisies au contraire avec vigueur, lorsque l'homme, réunissant des données intellectuelles ou des notions précédemment acquises, les dispose avec art, les orne d'images, les présente sous des formes pures, suaves, séduisantes, sublimes ou terribles, et les applique à des sujets fictifs; ce sont aussi des actes d'intelligence, des actes libres, soumis entièrement à notre pouvoir personnel.

Mais dans notre intelligence réside un principe indépendant de notre volonté, source des notions idéales que, déjà, nous avons eu occasion d'invoquer; c'est la raison dans toute sa pureté, qui présente à l'esprit de chaque homme ces modèles absolus du beau, du grand, du vrai, du juste, et qui en dehors de la sainteté de cette nature de fonctions, se range sous notre pouvoir personnel et en devient l'agent le plus docile. Alors elle juge et raisonne, applique ses propres données, les éclaire des lumières que lui fournissent l'exercice et l'éducation de l'homme. Ses produits, pleins de force et de vie tant qu'elle résiste aux séductions d'un égoïsme étroit, deviennent faibles, incertains, entachés d'erreur, dès qu'elle y cède en abandonnant ses principes éternels. Alors aussi plus de plaisir dans le travail, parce que notre faculté principale se développe d'une manière anormale, opposée à son essence; de là une gêne, un malaise, un sentiment pénible. Distinguant le bien du mal, elle nous pousse vers l'un, se révolte contre l'autre, contre tout ce qui est faux, injuste, bas ou honteux: elle s'appelle conscience ou sens moral, dans son application à un acte spécial. Juge de nos actions et gardienne d'une loi suprême, gravée dans le cœur de l'homme, elle est le présent le plus beau que nous tenions de la faveur divine.

Digitized by Google

La conscience, qui se prononce avec énergie chez tout homme qui cultive sa raison, peut aussi s'assoupir et rester muette, inerte, comme toutes les facultés humaines, physiques ou morales, quand elles ne sont pas exercées. Est-ce à dire que l'homme en devient meilleur, plus éclairé, plus fort ou même plus libre? Est-il meilleur, parce qu'il est parvenu à se mutiler dans son être intellectuel? Est-on plus éclairé quand on manque du flambeau qu'on vient d'éteindre? Est-on plus fort, quand les facultés se développent sans règle et sans lois, comme le ferait une armée sans organisation et sans discipline? Est-on plus libre, plus maître de soi, quand, au milieu d'un conflit de forces diverses, aspirant à nous subjuguer, on se prive à dessein du point d'appui de cette noble puissance, qui, soumise plus qu'une autre à notre volonté, doit imprimer son caractère légitime à la résultante. Ou bien prétendra-t-on, comme on a voulu le faire, que la crainte des châtiments ou la satisfaction de leur avoir échappé, produise soit l'inquiétude qui s'empare de l'âme en face d'une action que la raison réprouve, soit le bien-être intérieur dont elle savoure la douceur, lorsque la voix du devoir a triomphé de la cupidité ou qu'elle a mis un frein à l'élan désordonné des passions. Il ne peut en être ainsi, et la preuve en est facile. Quand nous sommes entièrement hors de cause, quand il s'agit d'actes tout-à-fait étrangers à notre existence, d'actes passés dans des contrées lointaines, dans les siècles reculés, nous éprouvons encore de semblables émotions. Notre cœur tressaille de joie au récit d'actions grandes, nobles, généreuses; il applaudit aux sacrifices que se sont imposés leurs auteurs, il accable de son indignation le traître, il marque de son mépris la mémoire du spoliateur. Et Messieurs, c'est surtout dans l'âme du jeune homme qu'il faut observer ces faits; c'est là que vous les trouverez exprimés avec le plus d'é-

Digitized by Google

nergie, parce qu'il est plus près de la nature, parce que son cœur, vierge encore, n'a pas éprouvé l'action énervante que produisent et les mécomptes de la vie et les soins exclusifs donnés à la fortune ou aux intérêts de famille.

On ne peut donc révoquer en doute qu'il existe en nous une loi morale innée, une faculté active, la raison qui veille à la juste application de cette loi et au sentiment moral qui en est la sanction.

On conçoit que la responsabilité des actions suppose aussi la liberté d'agir ou de vouloir. L'homme est donc un être libre, et c'est la première condition de sa moralité. S'il en était autrement, la raison serait avec elle-même en contradiction, parce qu'elle exigerait l'impossible. D'ailleurs, en réfléchissant sur lui-même, en scrutant ses actes, en examinant les jugements qu'il porte sur les actes d'autrui, le blâme ou l'éloge qu'il distribue, il acquiert la conviction profonde de sa liberté; non-seulement il sent qu'il peut vouloir, mais aussi il perçoit en lui-même la faculté de vouloir, comme parfaitement séparée de toutes les autres; il la conçoit comme une force capable d'agir même contrairement à la raison et à ses saintes notions, force qui, dominant toutes les autres facultés de l'âme, constitue son être propre ou son pouvoir personnel.

Mais s'il n'éprouve point d'obstacle dans son intérieur, contre l'exercice de sa volonté, il n'en est pas moins vrai que ses déterminations ou ses actes, s'ils sont opposés sous le point de vue moral, produisent aussi des effets opposés sur son organisation intellectuelle. Lorsque sa volonté s'est conformée ou pliée aux avis de sa raison, basés sur les principes innés, les facultés de son âme se trouvent dans un état d'équilibre ou de tranquillité, et si cet équilibre est rompu par suite d'un sacrifice volontairement imposé, il l'est toujours par un mouvement de

Digitized by Google

plaisir ou de douce jouissance. Si, au contraire, l'acte a été consommé en opposition avec ces mêmes principes, alors développement irrégulier des forces de l'homme, gêne, froissement, malaise, douleur morale, et même désespoir s'il est au début de la carrière du crime.

Or la liberté, cette émanation de la divine puissance, qui, au milieu d'un monde soumis à des lois fatales, est descendue du ciel pour s'allier à la nature humaine, ne doit, dans aucun cas, se développer sans règles ni sans lois, au prix de douleurs ou d'angoisses, ni parmi les facultés intérieures de l'homme, ni parmi les membres du corps social. Dès qu'elle agit ainsi, dès qu'elle veut substituer l'arbitraire à la règle, elle renie son origine divine, elle se détruit par l'abus de ses propres forces. L'homme réellement libre est donc celui qui maintient son pouvoir dans les limites tracées par la raison. Et remarquez aussi, Messieurs, que ce serait une tentative vaine, sans résultat durable, que de vouloir fonder l'empire de la liberté dans la société, si l'on n'avait pas assuré d'abord son empire moral dans le cœur de l'homme; et c'est là que doivent tendre tous nos efforts; car l'un n'est exactement que la représentation matérielle de l'autre. Si vous consultez l'histoire, si vous suivez les oscillations de l'esprit humain, sous le rapport de la moralité, et que vous les mettiez en parallèle avec les changements survenus aussi dans les institutions sociales, vous trouverez comme loi invariable, ne souffrant point d'exception, que la chute de l'homme a toujours précédé immédiatement celle des libertés publiques, et que leur rétablissement a toujours été le résultat glorieux de sa propre régénération.

Les facultés de l'homme ainsi établies, nous révèlent déjà sa mission dans leur développement normal le plus actif, devant tendre principalement au bonheur de la masse, d'après l'obligation que nous impose la vie sociale,

Digitized by Google

obligation qui lui procure en même temps la plus douce jouissance, par la satisfaction donnée à de nobles sentiments. Tel serait le but ou la fin que devrait se proposer l'homme dans ce monde. Cependant l'humanité, par suite de ses facultés toutes particulières, et considérée comme moyen, doit avoir nécessairement une haute mission à remplir dans l'ordre général de la création, mission qui, toutefois, se confondra avec la fin de l'homme, ne pouvant résulter, comme celle-ci, que du même développement normal.

Si l'on considère les diverses facultés d'un être quelconque comme autant de forces qui toutes tendent à se développer, on conçoit que la plus grande activité, donnant à ces facultés la plus grande satisfaction, constitue aussi pour l'individu la plus grande masse de jouissances, supposé que ces facultés soient harmonieusement organisées par une force extérieure, de manière que toutes leurs tendances soient dirigées vers un but unique. Dans l'homme, cette harmonie n'est pas préexistante, du moins pour ses facultés morales, mais il a reçu le pouvoir de la créer. S'il laissait dans l'inaction ce pouvoir supérieur qui est à sa libre disposition, ses forces opposées les unes aux autres, tendant vers des buts différents, occasionneraient des tiraillements douloureux et ne pourraient avoir, dans tous les cas, qu'une faible, qu'une mauvaise résultante.

S'il donnait à sa force libre une direction fausse, qui l'écarterait du but proposé, qui l'éloignerait du devoir social ou moral, il ne pourrait obtenir encore que des jouissances partielles, toujours de courte durée, et suivies de regrets amers, provoqués par la déconsidération ou les reproches de sa conscience.

Si, au contraire, la force libre, supérieure à toutes les autres, est employée, soit pour déterminer la résul-

Digitized by Google

tante dans un cas spécial, d'après les principes innés qu'il porte dans son cœur, soit en général, comme pouvoir modérateur, pour attaquer dans leur essence les forces ou facultés égoïstes, pour en diminuer peu à peu l'intensité, et porter le centre d'activité sur celles qui ont un but plus relevé, alors l'homme arrivera à la plus grande masse de bonheur, bien qu'il paraisse occupé principalement à fonder celui de la société. Les sympathies de ses concitoyens et l'approbation d'un sens moral cultivé lui procureront les jouissances les plus nobles, les plus durables, et nous dirons aussi les plus fortes, lorsque tout chez lui sera parfaitement harmonisé, parce que la résultante due à l'activité entière conservera toute son énergie.

Voilà, Messieurs, ce que nous appelons l'activité normalement dirigée; et c'est dans cette activité, recevant l'impulsion la plus forte et la plus variée, embrassant toutes nos facultés physiques et morales, que consiste notre fin, notre mission, et avec elles se confondent nos devoirs et le bonheur dont on peut jouir dans ce monde.

Ainsi, les lettres, les sciences, les arts, la poésie ou la fiction, quand elle élève l'âme et qu'elle ne se dégrade pas elle-même en se livrant à d'ignobles inspirations; l'exercice du sentiment religieux, qui nous rattache à notre auteur par les liens de la filiation et de la reconnaissance, qui retrempe notre esprit à la source de l'intelligence, de la vérité et de la justice, feront tour-à-tour l'objet de nos occupations incessantes.

L'homme cultivera à la fois et l'utile et le beau; son cœur s'ouvrira aux affections de famille; aux délices de l'amitié, comme aux sympathies pour toute sa race, à l'amour pour ses concitoyens et au dévouement pour la patrie; son intelligence s'emparera des innombrables

Digitized by Google

faits de la nature extérieure, qui, divisés, rangés par ordre, étudiés par classes, révéleront leurs secrets et serviront de matériaux pour la construction de l'immense édifice des sciences cosmologiques.

Repliant sa pensée sur elle-même, il apprécia les facultés de l'âme, les analysant, il les excitera, les réveillera d'un sommeil quelquefois involontaire; il se connaîtra lui-même, et c'est la plus nécessaire, la plus applicable de toutes ses connaissances; il saura qu'en excitant son amour pour ses semblables, il multipliera ses propres jouissances; qu'en cultivant les notions du vrai et du juste, il consolidera sa liberté, son pouvoir personnel, il fortifiera son jugement, et versera sur son intelligence des flots de lumière.

Mais ce n'est pas tout de se livrer à la méditation, d'exciter sa sensibilité, de régler sa liberté: il faut aussi que la pensée soit fertile, qu'elle soit mise en action, que la prière, la sympathie pour le malheur se réalisent en œuvres, et que les théories des sciences répandent leurs trésors dans la vie pratique.

C'est par ces travaux, physiques et moraux, que l'homme est appelé à remplir sa haute mission, à compléter l'œuvre de la création, à devenir lui-même le créateur d'un monde tout nouveau, du monde des idées, qui, à l'exemple du monde matériel, se divise en trois règnes dont les éléments s'harmonisent par une force supérieure, et se développent à travers les cahots des révolutions, qui, toutes, renferment dans leur sein les germes de nouvelles richesses. Plus rapide que l'autre dans ce développement, il a pris un essor en harmonie avec la nature de sa substance. Répandu partout sans occuper d'espace, il donne sans éprouver de perte; ses trésors possédés, absorbés par chacun, restent entiers, ou plutôt ils s'accumulent par leur

Digitized by Google

diffusion. Accroissant tous les jours sa légitime domination sur le monde physique, il en devient comme l'âme qui l'anime. Varié à l'infini, il se résume dans la grande unité humanitaire, qui, placée sur le trône radieux de ce monde intellectuel, les yeux tendus vers le ciel, reflète l'image de Dieu sur la terre.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE, PENDANT L'ANNÉE 1842-1843,

PAR M. LIVET, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Les associations ont, comme les individus, l'amour de leur existence et le désir du progrès. Ces sentiments, toujours si naturels, deviennent d'autant plus vifs qu'ils sont plus légitimes, et une société scientifique qui s'est proposé un but utile, puise dans l'objet même de son institution le droit et le besoin d'accomplir la tâche qu'elle s'est imposée. L'association est ainsi liée d'une manière intime à sa mission elle-même; l'existence de l'une est subordonnée à l'accomplissement de l'autre, et le développement vital de la société suit les mêmes phases que l'œuvre à laquelle elle s'est consacrée. — Telle est, Messieurs, la destinée de notre Académie. Il est donc du plus grand intérêt pour nous de récapituler, d'époque en époque, nos opérations, afin de connaître nos progrès, et d'en déterminer la véritable tendance. C'est cet intérêt qui appelle, par la voix du

Digitized by Google

réglement, votre secrétaire à présenter le tableau annuel des travaux de l'Académie.

Pénétrée de l'importance de son but, l'Académie s'identifie avec le progrès intellectuel et scientifique de la contrée, qu'elle a toujours dirigé d'une manière active. Elle observe d'un œil attentif, la marche ascendante des masses dans la voie des améliorations de toute espèce, pour en étudier les phases et en encourager l'essor; elle cherche à inoculer aux industries retardataires le germe des découvertes scientifiques et des innovations éprouvées par des contrées plus inventives ou plus aventureuses; elle s'enorgueillit, comme pour son propre compte, des découvertes que le pays voit éclore, et croit encore être utile en rappelant, dans la voie de la raison, certaines imaginations égarées à la recherche d'un but chimérique.

Mais rien n'est inutile de ce qui se rattache à la sphère intellectuelle; tout s'y enchaîne, les intérêts à la science, la science à la morale, et l'un des mérites du siècle où nous vivons est d'accueillir avec la même faveur les productions les plus variées de l'esprit humain. Toutes les sciences sont sœurs et égales devant la philosophie moderne, et, sans entrer ici dans le développement de cette thèse, vos séances en sont une application perpétuelle. La science abstraite y reçoit autant d'accueil que la science appliquée, car il n'est pas de théorie abstraite qui ne renferme le germe d'une application; les lettres se lient aux plus hauts intérêts; l'archéologie nous fournit les preuves de l'histoire, et l'histoire de notre beau pays nous le fait aimer davantage; les arts sont la source des plus douces jouissances, leur ensemble est la manifestation du sentiment et du génie de chaque époque; enfin l'agriculture, cet art si utile, cette application si radicalement nécessaire de tous les autres arts, est cons-

Digitized by Google

tamment l'objet de votre sollicitude la plus vigilante. Voilà, Messieurs, l'ensemble des études variées auxquelles vous vous êtes livrés pendant la dernière année, et dont je vais retracer le tableau sommaire, en adoptant la subdivision exprimée par les quatre mots qui les résument : *Lettres, Sciences, Arts, Agriculture.*

LETTRES, ARCHÉOLOGIE.

La poésie, cette fille de l'imagination, reçoit parfois asile parmi vous, quoique à de trop rares intervalles. Vous avez encore présent à l'esprit cet intéressant épisode de la vie de Johnson, émané de la plume élégante de M. Blanc, et que vous avez écouté avec tant de plaisir. Cette gracieuse composition n'est d'ailleurs pas seulement une jolie page de poésie ; c'est, de plus, une haute leçon de morale, à une époque où un grand degré d'égalité sociale laisserait sans excuse la bassesse d'un fils qui rougirait de la profession de son père.

M. Macherez vous a dit quelques-unes de ses fables si faciles, qu'on croit, en les écoutant pour la première fois, les avoir déjà entendues quelque part. Oui, c'est bien ainsi que parlent chez nos meilleurs fabulistes le renard et le lion, le singe et le léopard ; et je suis disposé à croire qu'ils ne s'exprimeraient pas autrement, si le Créateur leur eût accordé le don de la parole. Cependant, outre le langage classique qui appartient désormais à chacun de ces personnages, et malgré les nombreuses moissons déjà recueillies dans le champ de l'apologue, M. Macherez a su découvrir certains tours originaux qui lui assignent une place honorable parmi nos fabulistes.

M. Kœnig, à son retour d'Afrique, vous a fait hommage de deux petites pièces de vers que vous avez écoutées avec intérêt, non-seulement à cause de leur mérite poétique,

Digitized by Google

mais encore parce que la poésie, par ses doux accords, produit une diversion agréable au milieu de vos travaux sérieux. Vous avez accueilli ces deux bluettes comme deux fleurs tombées sur vos tables, comme deux soupirs d'un cœur jeune et chaleureux. L'une est une pensée d'amour et l'autre d'amitié, ces deux consolatrices qui accompagnent le soldat français dans les plaines brûlantes de l'Afrique, et, avec l'espoir de revoir la patrie, le soutiennent au milieu des fatigues et des dangers.

M. Bégin, dans sa fécondité vraiment merveilleuse, vous a fait hommage de plusieurs ouvrages importants. Le plus capital est son Histoire de la Cathédrale de Metz. Vous n'attendez pas que je retrace ici l'analyse d'un ouvrage qui est dans toutes les mains et dans toutes les mémoires, mais vous me permettrez d'en extraire quelques lignes.

« Cathédrale, noble basilique, reçois mes hommages, » je suis l'un de ceux dont tu frappas les premiers regards, » que tes chants et tes cloches retentissantes ont émus. » Enfant issu de ton berceau, ta physionomie gracieuse » est restée gravée dans mon cœur. Mille fois je t'ai sa- » luée à mon réveil, plus souvent encore tu as reçu mes » adieux du soir. Ta dentelure élégante, tes hautes tou- » relles, la splendeur de tes vitraux, se sont reproduites » dans mes songes avec tout le charme qu'une imagina- » tion vive prête aux choses qui l'ont frappée. Puis, quand » l'âge est venu de prendre les choses au sérieux, quand » l'esprit d'examen et d'analyse a remplacé la poésie du » jeune âge, j'ai voulu te connaître et t'apprécier; j'ai » senti par toi tout le sens du mot de patrie, car pour » un messin, la Cathédrale en est le symbole. C'est la » patrie qu'on cherche, lorsque des hauteurs riveraines » de la Moselle, l'œil avide se porte dans le vaste bassin » d'or que domine la flèche de la grande église. C'est la » patrie, c'est Metz la forte, Metz aux antiques murailles,

Digitized by Google

» qu'on salue et qu'on admire, quand la pensée, fixée
» d'abord sur un monument majestueux, le quitte pour
» embrasser la cité tout entière, puis revient à lui pour
» la résumer. »

Peintre amoureux de son modèle, M. Bégin n'a pu manquer d'en tracer un portrait historique non moins vrai de ressemblance que riche de coloris. Aussi l'Académie, dérogeant à ses usages, n'a pas craint qu'on l'accusât de condescendance envers un de ses membres, en décernant à l'auteur une médaille d'or. Nous serions injustes si nous omettions de parler de la belle exécution typographique de cet ouvrage, dont la seconde partie vient de sortir des presses de M. Verronnais, et dont les figures sont dues au crayon de MM. Migette, Maréchal, Devilly, ainsi qu'au burin de M. Michaud.

M. Bégin vous a encore donné communication de deux autres manuscrits : l'un est une histoire de la Numismatique et de l'Archéologie; l'autre est un ensemble de recherches pour servir à l'histoire des Juifs dans le Nord-Est de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIII^e^ siècle. On est effrayé de l'énorme masse de matériaux que l'auteur a dû mettre en œuvre pour élever ces monuments historiques; et l'homme, dégagé aujourd'hui des absurdes préjugés qui pesaient sur une race réputée maudite, suit avec intérêt la lutte qu'elle eut à soutenir pendant tant de siècles avant d'obtenir le droit de cité dans nos murs.

A l'occasion d'un rapport sur les Mémoires de l'académie de Dijon, M. l'abbé Maréchal vous a présenté une dissertation philosophique sur l'imagination et le génie, et les productions de ces deux puissances créatrices. Dans cet écrit, revêtu d'un style à la hauteur du sujet, on aime à trouver alliée la vertueuse abnégation d'un soldat du Christ avec l'expression du plus pur amour de la patrie.

Digitized by Google

Le colonel Bergère a enrichi vos collections de différents objets d'antiquité. Ces objets sont : d'une part, un collier, des bracelets et autres ornements gallo-romains en bronze, trouvés à Marsal, sur un squelette, en creusant le nouveau lit de la Seille ; et, d'une autre part, des fragments provenant du briquetage de cette ville. Le colonel vous a informés qu'il s'occupait d'un travail historique sur Marsal ; et, pour vous donner un aperçu des bases de ce travail, il vous a fait hommage, par anticipation, d'un dessin représentant un piédestal dont votre musé doit être prochainement mis en possession. L'inscription gravée sur ce monument, quoique oblitérée par le temps, a été déchiffrée par le colonel, avec une exactitude qui ne paraît pas douteuse et qui atteste la grande variété des connaissances de votre savant collègue. Il résulte encore de cette inscription, que Marsal était une cité florissante dès l'an 44 de notre ère, tandis que l'histoire ne commence à en faire mention que beaucoup plus tard.

D'autres objets antiques vous ont été offerts par M. Barthelemy, curé de Bettelainville, après avoir été recueillis par lui avec un soin éclairé, dont vous avez témoigné toute votre gratitude à cet estimable ecclésiastique.

M. le vicomte de Cussy vous a adressé des détails circonstanciés sur des fouilles opérées près du hameau de Daspich, ainsi que des dessins exécutés avec le plus grand soin, d'après des vases et divers objets qui y furent trouvés au mois d'octobre dernier. Vous avez conféré à cet antiquaire le titre de membre correspondant.

M. Victor Simon, continuant à recueillir avec un zèle infatigable tous les débris d'antiquités, vous a présenté le détail des nombreuses trouvailles faites cette année, dans la rue Neuve-Saint-Louis et de la Tête-d'Or, ainsi qu'une notice intéressante sur l'aqueduc romain, et d'autres

Digitized by Google

documents non moins précieux pour l'histoire du pays. M. Victor Simon vous a communiqué en outre le résultat de ses recherches sur l'usage du fer dans l'antiquité. Il résulte de ses nombreuses citations, que l'emploi du fer remonte aux temps les plus reculés, et que l'antiquité a même connu les propriétés de l'aimant et la trempe de l'acier.

Recommandé par de longues études sur l'histoire du pays, et par une *Description des Antiquités des environs de Toul,* M. Dufresne est venu grossir la phalange studieuse de vos antiquaires. A l'occasion d'un rapport sur la conservation des grains, votre nouveau collègue vous a fait connaître un fait très-curieux. Dans des sarcophages extraits des ruines de l'antique Scarpone, on a trouvé, dans un état de conservation parfaite, du blé enfoui, selon toute probabilité, depuis plus de quinze siècles. Il n'avait, chose remarquable, perdu aucune de ses qualités ; on en fit du pain savoureux, et ensemencé, ce blé germa et se reproduisit.

M. l'abbé Guillaume, curé de Blénod-lès-Toul, vous a fait hommage d'une histoire de Blénod-lès-Toul, ouvrage qui dénote à la fois le talent de l'écrivain et la sagacité de l'antiquaire ; il ne pouvait manquer de valoir à son auteur le titre de membre correspondant.

SCIENCES.

Le domaine des sciences est tellement vaste, que pour en exploiter toute l'étendue, il faut le partager. Ce partage, auquel la philosophie moderne doit sa supériorité, appelle chaque capacité à coopérer à cette riche exploitation, dans la mesure de ses ressources particulières et de sa spécialité. Un même homme ne songe plus à aborder de front toutes les sciences, ni même à en embrasser

Digitized by Google

complètement une seule, tant la sphère s'en est élargie ; aujourd'hui la tâche de chaque homme studieux est d'en cultiver quelque branche. A l'un la partie expérimentale, à l'autre la théorie qui résume les expériences. Cédant à la haute influence de M. Arago, M. Schuster entreprit, il y a dix-neuf ans, un journal d'observations météorologiques, qui n'a pas souffert la moindre interruption depuis cette époque. Ce journal présente un tableau exact des mouvements du baromètre et du thermomètre, ainsi que de l'état du ciel, des vents, des divers météores et des quantités de pluie tombées. Ce tableau offre ainsi une éphéméride des plus intéressantes du climat messin, et dont il est aisé d'apprécier l'importance.

Un fluide rare et transparent enveloppe notre planète : c'est l'atmosphère. L'homme respire au fond de cet océan gazeux qui s'élève à vingt lieues au-dessus de sa tête, et dans les vastes abymes duquel s'élaborent les vents, les tempêtes et les météores de toute espèce. Parmi ces météores, les uns apportent la richesse, les autres la dévastation, et le laboureur, ainsi que le marin, observent avec une égale anxiété les vicissitudes du plus capricieux des éléments. Dans leur ardent désir d'en pénétrer les mystérieuses variations, l'habitant des campagnes, ainsi que le navigateur ont formé des rapprochements, des conjectures et même des systèmes plus ou moins accrédités aujourd'hui. Mais en présence d'observations rigoureuses, rien n'est moins démontré que ces systèmes, et il n'en est aucun qui ait supporté l'épreuve d'une discussion analytique. Cependant si la science nie ces inductions systématiques, elle ne nie pas qu'il ne puisse exister une loi que l'avenir révélera peut-être ; et qu'il faut s'appliquer à rechercher avec l'ardeur que réclame la haute importance du sujet ; mais surtout en s'appuyant sur de longues séries d'observations.

Digitized by Google

Démontrer l'importance des observations, c'est démontrer en même temps l'importance des instruments qu'on y emploie.

M. Bodin, artiste mécanicien à l'école d'Application, a rendu, sous ce rapport, un véritable service à la science, par l'invention d'un appareil à l'aide duquel il détermine la marche simultanée et continue du baromètre, du thermomètre et de l'hygromètre. Ces trois instruments, placés sur une même monture, font mouvoir autant de pinceaux qui tracent sur un papier sans fin des courbes indicatives de la marche des instruments. Le papier, enroulé sur des cylindres, se déplace d'un mouvement lent et uniforme, au moyen d'un mécanisme d'horlogerie, dont la destination est encore d'imprimer de temps en temps un petit choc à l'appareil pour vaincre les frottements du mercure dans le tube et du thermomètre métallique autour de ses axes.

Si l'on remarque que les observations météorologiques, telles qu'on les fait aujourd'hui (à Metz et dans tous les observatoires), exigent une assiduité des plus assujettissantes, et ne tiennent pas compte des oscillations considérables qui ont souvent lieu pendant la nuit; on sera amené à reconnaître que M. Bodin a rendu à la météorologie, et surtout aux observateurs, un service signalé, par l'invention de son météorographe à mouvement continu. Cet appareil ingénieux n'est d'ailleurs pas le seul service qu'ait rendu à son art, cet ingénieur mécanicien, dont le génie inventif s'est signalé par des perfectionnements importants dans tous les instruments de haute précision sortis de ses mains : aussi vous êtes-vous empressés, Messieurs, d'accueillir dans vos rangs M. Bodin, en qualité de membre titulaire.

Il existe un autre ordre de météores qui, depuis peu d'années, ont pris place dans le programme des sciences

Digitized by Google

d'observation : ce sont les étoiles filantes. Objet d'une antique superstition et de fictions gracieuses, ces étincelles poétiques sont enfin arrivées dans le domaine de la réalité..... ou dans le triste domaine de la réalité, si vous le voulez, jeunes poètes ennemis du positivisme. Permis à vous de rêver sur leurs traces fugitives ; de son côté, la science cherche à déterminer leur parallaxe ; elle a même songé déjà à les exploiter dans l'intérêt de la géographie, et y a vu un moyen de déterminer les longitudes terrestres. La périodicité de ces curieux phénomènes est déjà un fait constaté, mais leur origine et leur nature sont encore inconnues. Pour étudier ce problème intéressant, vous avez, sur la demande de M. Livet, nommé une commission composée de MM. l'abbé Maréchal, Desains, Rodolphe, Schuster, Bedford et Bodin. Des instruments ont été construits et perfectionnés par M. Bodin, d'après des principes indiqués par M. Livet, et le 11 août 1842, ces instruments furent mis en œuvre avec un plein succès. Les résultats de ces premières observations, présentés dans un rapport spécial, ont permis de constater que les météores lumineux peuvent être déterminés de position de la manière la plus facile, par les coordonnées de la géométrie descriptive. La grande majorité suivent dans l'espace des directions parallèles qui ne paraissent concourantes que par l'effet de la perspective ; tandis qu'une minorité très-faible (un ou deux sur dix), sillonne le ciel dans toutes les directions, sans qu'il soit possible d'y démêler une loi quelconque. C'est à l'étude des premiers qu'il faut surtout s'attacher ; ils ont présenté, dans les observations du 11 août, une direction générale qui concorde avec des remarques déjà faites en d'autres lieux, et qui est à peu près celle du N.-N.-E. au S.-S.-O., formant avec la méridienne un angle moyen de 20 à 23 degrés. En se fondant sur l'hypothèse émi-

Digitized by Google

nemment probable du parallélisme des directions météoriques, on a déterminé, par une construction graphique, leur inclinaison moyenne qui a été trouvée de 42° avec l'horizon.

La sphère céleste présente un champ bien plus vaste encore que la carrière des phénomènes météoriques ; et cependant l'astronomie est bien autrement avancée que la météorologie. Mais il lui reste encore beaucoup à connaître, et même d'autant plus, que la science est plus avancée. On crut la science complète, après que le génie des Kepler et des Newton eut déterminé les lois et la cause du mouvement de six planètes ; aujourd'hui il existe quatre mille étoiles multiples connues, quinze cents nébuleuses, cent soixante comètes cataloguées, et un grand nombre d'étoiles changeantes qui attendent des observateurs. Voilà une riche carrière à exploiter, et dans laquelle on peut pénétrer avec les seules ressources que présente la province (une bonne lunette de quatre ou cinq pouces suffit). Les astronomes amateurs de ce pays ne seront-ils pas tentés d'explorer ce champ fertile en découvertes, et ne répondront-ils pas à l'appel du savant astronome national qui les convie à moissonner dans ce vaste domaine ?

Un astre prodigieux par ses dimensions colossales, a fait irruption dans le système solaire. A propos de son apparition soudaine, M. l'abbé Maréchal, fouillant dans les catalogues des comètes, vous a communiqué une notice sur la comète de 1556, dont les éléments ont été calculés par Halley. Dionis du Séjour dit que cette comète est la même que celle qui parut en 1264 et dont la période serait par conséquent de 292 ans. Si la conjecture de cet astronome était exacte, la comète de 1556 devrait reparaître en 1848, ou plus exactement de 1847 à 1849 ; car il est possible que les perturbations des planètes altèrent un peu la durée de la période.

Digitized by Google

L'étude des lois de la nature élève l'âme, et des phénomènes matériels elle la reporte vers leur cause première et immatérielle : aussi l'ancienne doctrine qui considérait le développement des sciences comme contraire à la religion, n'est pas moins absurde que celle qui prétend puiser, dans la science même, des arguments contre les idées religieuses. Pénétré de ces vérités, notre honorable collègue, l'abbé Maréchal, vous a présenté, dans ses *Considérations sur l'Astronomie,* une suite de citations attestant que les plus grands génies, ceux qui ont élevé la science au degré de splendeur où elle est parvenue, étaient des hommes éminemment religieux et avaient puisé dans leurs études la conviction profonde qui les animait.

M. Alfred Malherbe vous a lu l'introduction de sa *Faune Ornithologique de la Sicile.* Un long séjour dans le pays, consacré avec une ardeur infatigable à recueillir des oiseaux, à compulser tous les travaux sur la matière, à visiter les collections de cette île, a permis à ce naturaliste d'en dresser une ornithologie complète, ouvrage important, destiné à figurer dans vos Mémoires.

M. Fournel vous a fait hommage de la première partie d'un *Cours d'histoire naturelle,* rédigé d'après le programme philosophique nouvellement adopté par l'université. Ce premier volume renferme des considérations générales de physiologie, ainsi que l'exposé des nouvelles classifications, mises en harmonie avec les idées de MM. Geoffroy-Saint-Hilaire. La seconde partie renfermera la Physiologie végétale et la Géologie.

M. de Selys-Longchamps, de Liége, vous a adressé le premier volume de sa *Faune belge,* traitant des animaux vertébrés. Cet ouvrage dû à des recherches persévérantes et méthodiques, est surtout intéressant pour nous, à raison du voisinage des localités et de l'identité d'un grand nombre d'espèces.

Digitized by Google

MM. Piobert, Morin et Didion, dont les expériences alliées à une savante analyse, ont éclairé presque toutes les parties de la science de l'artilleur, vous ont adressé deux ouvrages importants; l'un est un *Mémoire sur les lois de la résistance de l'air,* question qui a exercé la sagacité des plus grands géomètres ; l'autre est le *Résultat des travaux de la commission du tir,* renfermant ce fait remarquable, que sous une obliquité extrêmement faible, qui peut s'abaisser jusqu'à l'angle de 18°, il est encore possible de faire brèche par le canon aux murailles des places fortes. Le colonel Piobert, dans son *Mémoire sur les perfectionnements dont les moyens de transport sont susceptibles,* présente des aperçus nouveaux sur la résistance des terrains et les dimensions des roues et des essieux, les plus appropriées aux différents cas. Le commandant Morin, dans sa seconde édition de l'*Aide-Mémoire de mécanique pratique,* étudie cette question d'une manière complète et avec le secours de lumières puisées dans de longues expériences dynamométriques, faites sur une grande échelle. Le résultat de ces recherches, traduit dans la nouvelle loi du roulage, a permis de la rendre plus libérale, moins génante et en même temps plus efficacement protectrice des communications.

M. Jacob, nouvellement admis dans vos rangs, vous a présenté comme titre à sa candidature, un traité de *Géométrie analytique,* ouvrage justement recommandable même après les travaux des Biot, des Bourdon et des Lefébure.

Au moment où la médecine par l'eau semble prendre faveur dans ce pays, il est de la plus haute importance pour la pauvre humanité d'étudier sans prévention ce nouveau mode de traitement, afin de découvrir *si le grand dissolvant de la nature* (des anciens), en est aussi l'un des plus puissants moyens curatifs. Cette découverte serait

Digitized by Google

d'autant plus importante que le remède se trouve partout et que son emploi est des plus simples. Pour élucider cette importante question, après avoir visité les établissements hydrothérapiques de l'Allemagne, et avoir, à son retour, appliqué les procédés de Preissnitz, le docteur Scoutetten a adressé au ministre un rapport, dont il vient de faire hommage à ses collègues de l'Académie de Metz. Incessamment un *Traité d'Hydrothérapie* va suivre ce rapport, dont voici les conclusions :

« 1° L'hydrothérapie ne peut pas être présentée, ainsi » que l'ont prétendu quelques enthousiastes, comme un » remède universel : il y a des maladies où elle est inutile » et même nuisible. »

« 2° L'hydrothérapie exerce sur l'hygiène publique » en Allemagne une influence incontestable. »

« 3° Les guérisons nombreuses et durables, opérées » sur une foule d'hommes intelligents et impartiaux, » recommandent sérieusement ce moyen à l'attention » publique. »

« 4° Il est désirable, dans l'intérêt de l'humanité et » du progrès des sciences médicales, que la démons- » tration publique des formes et des ressources de l'hy- » drothérapie, puisse être faite à Paris, en présence de » médecins habiles. »

Si nous remontons de siècle en siècle la pente de l'industrie humaine, pour étudier les agents qui sont venus successivement en aide à la faiblesse de nos organes, nous la voyons d'abord mettre en usage les forces matérielles que la nature a placées les premières sous sa main. Les puissances motrices que l'homme utilise sont, dans l'origine, la force musculaire des hommes et des animaux ; beaucoup plus tard, la force impulsive du vent et de l'eau ; au dix-huitième siècle il emploie la vapeur, qui, devenue au dix-neuvième un moyen de locomotion, promet d'être

Digitized by Google

le plus puissant levier de la civilisation moderne. Dans les premiers âges, les agents impondérables furent sinon inconnus, du moins sans application, et nous ne les voyons entrer dans la sphère des ressources positives qu'au quatorzième siècle, par l'invention de la boussole. Au magnétisme terrestre, succède, après un long intervalle, la découverte des lois de la pesanteur terrestre et de la pesanteur universelle, dont la première n'est qu'un cas particulier; puis celle des lois de la lumière, de l'électricité et enfin, Galvani aperçoit un nouvel agent dans le fluide que développe le contact des métaux de nature différente. Notre siècle a découvert l'une des plus intéressantes propriétés chimiques de la lumière, par l'invention du Daguerréotype; invention d'autant plus admirable qu'elle n'est pas, comme beaucoup d'autres, le fruit du hasard, et qu'elle a été conquise sur l'inconnu par les efforts de la persévérence unie à un emploi sagace des agents chimiques. La *Galvanoplastie* est encore une de ces belles applications de la science à l'industrie, où le fluide impondérable, dirigé par la main de l'homme civilisé, prend toutes les formes, s'adapte à une foule d'usages, et nous dévoile tout un monde d'applications. On a été plus loin encore, et en combinant la découverte de Daguerre avec celle de Jacobi, on est parvenu à reproduire plusieurs empreintes d'après une même image daguerrienne.

Sans avoir été informé des résultats de ce genre, déjà soumis à l'Académie des sciences, M. Gugnon, aîné, vous a présenté des épreuves obtenues par lui, d'après un portrait daguerréotypé, par le moyen d'une pile formée de houille et de coke. Ces épreuves, sur cuivre, présentaient plus de netteté que le dessin original lui-même; on peut en obtenir un très-grand nombre d'épreuves d'après un même original, et sans détriment des conséquences ultérieures que peut amener cette découverte,

Digitized by Google

elle sera sans doute une amélioration et un auxiliaire de la peinture daguerrienne, dont le défaut capital est son éclat miroitant.

ARTS.

Parmi les diverses formes que prend le génie de l'invention sous l'influence d'une civilisation avancée, les beaux-arts sont celle qui, dans ce pays, a reçu le plus d'extension dans ces derniers temps. Il y a quinze ans qu'on pouvait se demander s'il existait à Metz un peintre, un sculpteur, un architecte : aujourd'hui ces trois professions se trouvent noblement représentées, et l'on compte encore des musiciens compositeurs et exécutants, des graveurs, des lithographes et des peintres amateurs, d'un véritable talent. Mais ce qui distingue surtout l'art messin, c'est, d'une part, son caractère inventif, et, d'une autre, son honnêteté et cette confraternité exempte d'envie, qui existe entre les hommes exploitant le riche domaine de l'imagination. Nulle jalousie, nulle rivalité intéressée entre eux ; et l'on dirait que cette pléïade amie et protégée des Muses, travaille moins pour satisfaire une gloire personnelle que pour embellir le sol natal. Honneur à cette noble émulation des artistes messins ! Les productions de leur activité brillent à tous les yeux ; chaque jour la cité s'embellit de nouveaux ouvrages, et bientôt, grâce à eux, on dira : « Metz la belle, » comme on dit déjà : « Metz la forte. »

La dernière exposition des arts n'a pas révélé seulement le nombre relativement considérable de nos artistes, elle s'est encore signalée par des compositions agréables et par un ensemble qui, sauf quelques exceptions moins heureuses, n'eût pas été déplacé même dans les salons du Louvre, et eût présenté un spécimen honorable de la situation des arts dans ce pays.

Digitized by Google

M. Maréchal qui, dans le tableau d'histoire et de genre, ainsi que dans le portrait, s'est signalé par la science du coloris ; après avoir ressuscité, en quelque sorte, le pastel, et avoir ouvert ainsi une mine féconde, que plusieurs artistes exploitent aujourd'hui avec un si grand succès, vient, par un de ces écarts qui ne réussissent guère qu'aux talents fortement trempés, d'embrasser une nouvelle branche de l'art : c'est la peinture sur verre, qui promet de devenir, entre ses mains habiles, un art tout nouveau, capable d'éclipser toute autre peinture et de changer la face de la décoration sacrée. Fiez-vous pour cet objet à cette imagination active, si habile à combiner des ressources de toute espèce, à saisir les rapports des parties d'un même art, et des différents arts entre eux. Celui pour qui chaque harmonie de l'âme, chaque pensée, un son, une fleur, équivalent à une harmonie de couleur, à un tableau ; celui qui, par une merveilleuse facilité de rapprochements, transporte dans le domaine de la peinture toutes les impressions physiques et morales, saura bien mettre à profit, de la manière la plus utile, cette riche palette chargée de la propre lumière du soleil, décomposée par le cristal, pour peindre les traits de la Divinité. Vous avez admiré déjà plusieurs de ces vitraux que se disputent les temples les plus somptueux, mais toujours avec le regret de voir s'éloigner ces belles œuvres, et que la cathédrale de Metz ne fût pas dotée l'une des premières des productions du peintre messin.

M. Hussenot vient de faire une heureuse découverte dans la *peinture en feuilles*, qu'il a soumise à votre examen. M. Lucy dans son rapport vous en a signalé les nombreux avantages. Grâce à ce procédé, la décoration même la plus élégante pourra s'exécuter avec autant de facilité et de promptitude que la pose du papier peint, et même par tous les temps ; conséquemment les plafonds, les

Digitized by Google

coupoles, d'un travail si embarrassant, s'exécuteront tout simplement dans l'atelier ; le peintre le plus habile pourra, sans déroger, travailler à la décoration extérieure et intérieure des édifices, et, ce qui est fort important, l'artiste décorateur ne connaîtra plus de morte saison.

Les progrès de la musique ne sont pas moins évidents que ceux de la peinture. Grâce au zèle éclairé de MM. Desvignes et Dalmont, l'enseignement de cet art, réservé autrefois au riche seul, s'est répandu avec la plus grande libéralité jusque dans les classes les moins favorisées sous le rapport de la fortune. L'enfant du commerçant et même de l'ouvrier vont puiser dans les cours municipaux des connaissances musicales qui feront plus tard le charme de la famille et peut-être la gloire de leur pays natal. Le mérite de nos écoles de musique a d'ailleurs été constaté par des inspecteurs du gouvernement, et elles viennent d'être élevées au titre de *succursale* du Conservatoire.

Il existe par le monde une classe de gens moroses, tellement ennemis de leur siècle, qu'ils nient jusqu'à ses progrès les plus évidents. Dans le nombre il s'en trouve qui soutenaient naguère, et peut-être soutiennent encore, que l'art actuel serait inhabile à produire ces grands monuments, ces belles églises gothiques, qui du reste méritent bien toute notre admiration. La construction de la nouvelle tour de la cathédrale est, à notre sens, un éclatant démenti donné à cette assertion. Elle s'élève avec une sage lenteur, en développant dans les airs ses audacieuses ogives, ses dentelles de pierre, ses gracieuses sculptures, et bientôt ses aiguilles multiples, qui n'auront rien à envier à leurs devancières. Sous le rapport du goût et du ciseau, nous croyons même les nouvelles sculptures supérieures aux anciennes ; mais, quant à la science des assemblages, à l'emploi des armatures en fer, qui toutes sont cachées, nous ne pensons pas qu'on puisse refuser

Digitized by Google

la supériorité à la nouvelle tour. M. Denys qui en est à la fois le constructeur et le sculpteur, connu d'ailleurs par plusieurs ouvrages importants, entre autres la chapelle funéraire de Marivaux, vient de s'asseoir parmi vous en qualité d'agrégé artiste.

Je commettrais une omission impardonnable si, dans l'énumération des derniers ouvrages d'art, je ne faisais entrer le monument que vient d'élever le ciseau de M. Pioche, sur la tombe de M. le baron Dufour. Il ne faut pas seulement y remarquer la ressemblance d'un portrait, fait en grande partie de mémoire; mais bien l'ensemble du monument et l'harmonie heureuse de ses proportions.

L'architecture, cette branche importante des beaux-arts, n'est pas restée en arrière de ses rivales, et l'architecture particulière a surtout présenté un progrès marqué dans ces dernières années. Il existe un goût véritable dans la plupart des maisons particulières récemment construites, aussi bien dans les quartiers élégants que dans les plus modestes. A quelques rares exceptions près, on ne bâtit plus de ces maisons sans corniches, de ces fenêtres sans bandeaux, percées sans symétrie et sans proportions; ou, ce qui est pis encore peut-être, de ces maisons où le mauvais goût du propriétaire, ramassant de tous côtés des ornements incohérents ou mal proportionnés, produit une œuvre d'autant plus difforme qu'elle est plus prétentieuse. La simplicité, la symétrie et les proportions, voilà les conditions de l'architecture civile. Sous ce rapport, il existe déjà sous nos yeux d'excellents modèles que les nouvelles constructions ne manqueront sans doute pas d'imiter.

Digitized by Google

AGRICULTURE, INDUSTRIE.

Votre attention a été appelée cette année sur l'industrie de la soie et la culture du mûrier, par un rapport spécial de M. Victor Simon sur la magnanerie de M. Adam. Pour témoigner de votre intérêt en faveur de cette industrie naissante, et de la protection libérale et éclairée que cet éducateur accorde personnellement à ceux qui veulent suivre ses traces, vous avez décerné à M. Adam une médaille, ainsi que le titre de membre correspondant. Deux lettres vous ont été écrites, l'une par votre nouveau collègue, l'autre par M. Henry, de Briey, qui toutes deux renferment les mêmes faits, et établissent d'une manière péremptoire que l'industrie séricicole offre les plus heureuses chances de succès dans notre département. Vous avez accepté avec reconnaissance, les renseignements émanés de deux hommes généreux qui appellent tous leurs concitoyens à leur faire concurrence dans une industrie, perdue à tel point dans la contrée, que l'opinion, oubliant qu'elle y fut autrefois florissante, l'avait bannie des nouvelles combinaisons agronomiques. Cependant, chose remarquable, les élèves du collége royal de Metz, de temps immémorial, sont dans l'habitude de nourrir des vers à soie et de récolter quelques cocons ; et l'on doit, pour être juste, les considérer comme étant, dans le pays, les conservateurs de l'industrie de la soie. Les heureux exemples de MM. Adam et Henry n'ont pas été perdus ; déjà de nouvelles magnaneries s'établissent sur une grande échelle, en plusieurs points du département; et pour propager autant que possible dans le public la connaissance de cette nouvelle source de richesse, les trois journaux ont accueilli avec empressement dans leurs colonnes, les lettres de ces deux éducateurs.

Vous avez été heureux de pouvoir distribuer aux

Digitized by Google

éducateurs qui vous sont connus, une quarantaine de pieds de mûrier-loû, qui vous ont été adressés par M. de Barruel-Bauvert, récemment admis membre correspondant; et que vos vœux fraternels suivront au-delà de l'Atlantique, où l'appelle le soin d'une grande entreprise agricole.

M. Bournier, dont les connaissances spéciales vous sont si utiles, vous a présenté, sur plusieurs mémoires, des rapports consciencieusement étudiés : tels sont les rapports sur les ouvrages de M. Raynal, vétérinaire au 6e Lanciers, récemment admis correspondant. Dans la seconde partie de son travail sur la maladie des porcs, nommée Feu Saint-Antoine, M. Bournier vous a présenté le fruit de ses études pathologiques et thérapeutiques concernant un fléau qui, d'époque en époque, vient frapper dans sa subsistance le pauvre habitant des campagnes, d'autant plus à plaindre que l'utile animal qui la lui offre, n'est pas plus que l'homme à l'abri de l'empirisme et des remèdes de bonnes femmes. Au sujet de ce terrible fléau des étables, M. Bégin vous a fait connaître que les plus anciennes chroniques, dès le XIIe siècle, parlent de ses ravages et que la contagion fut telle à certaines époques, que, passant des animaux à l'homme lui-même, elle produisit de véritables épidémies. Des sociétés d'Antonistes se formèrent alors, dans le double but de conjurer la colère du ciel par des prières et de combattre la maladie par des remèdes. C'est à cette occasion que furent institués une foule de pélerinages, qui ne cessèrent qu'à la révolution.

M. Bouvert, fabricant de produits en terre cuite, a soumis à votre examen deux objets de son invention, que vous avez renvoyés à des commissions. L'un est un nouveau système de silos céramiques, l'autre, un nouvel assemblage de tuiles plates pour couvertures. M. Emile Bouchotte vous a présenté sur les silos des conclusions

Digitized by Google

favorables : ils sont très-économiques comparés à tous les procédés du même genre, et leur prix en moyenne ne s'élève qu'à 3 fr. 50 cent. par hectolitre, payés une fois pour toutes, car ils exigent peu de réparations. Cependant, quoique minime, cette première mise de fonds pourrait être un obstacle à la propagation des silos céramiques parmi les spéculateurs, dépense première qui a écarté jusqu'à ce jour l'emploi de plusieurs appareils recommandables. Mais les magasins de l'état et les greniers publics trouveraient sans doute un grand avantage dans l'adoption des silos céramiques de M. Bouvert.

Les tuiles plates, d'après le rapport de M. Soleirol, sont d'un assemblage ingénieux ; elles sont légères et économiques ; d'ailleurs, à cause de leurs formes, elles peuvent recevoir, sans se voiler, un coup de feu plus vif que celles en usage et permettent par suite d'en attendre plus de durée. Cependant il est difficile d'apprécier à première vue le mérite d'un système destiné à braver les efforts du temps, et c'est à l'expérience d'en confirmer les avantages présumés.

Vous avez reçu de M. B. Noël, de Nancy, un ouvrage qui a appelé votre attention par ce titre : *Les chemins de fer seront ruineux pour la France et spécialement pour les villes qu'ils traverseront.* Le colonel Lapène, dans son rapport sur cet ouvrage, ne tombe pas d'accord avec l'auteur. Sans doute, les lignes de fer produiront des déplacements d'intérêts, certaines localités, certaines villes baisseront d'importance, tandis que d'autres en acquerront davantage ; mais en présence des ressources immenses que présentent, en général, les communications, il est bien difficile d'admettre avec M. Noël que le plus rapide, le plus commode et le plus merveilleux de tous les moyens de transport puisse jamais être une source de ruine pour la France.

Digitized by Google

Le colonel Lapène, que ses fonctions ont éloigné de nous, a présenté un autre rapport sur l'ouvrage de M. Frédéric Lenfant, relatif à un projet de remonte de la cavalerie; les conclusions de ce rapport consciencieusement étudié, sont entièrement favorables aux idées de M. Lenfant, dont l'ouvrage atteste une grande connaissance de la matière, et un vif désir de voir enfin s'améliorer chez nous la race chevaline et les remontes de cavalerie.

Vous avez reçu de M. Vibert, agriculteur à Angers, une notice sur la nécessité d'en appeler aux semis de la vigne, et de M. le comte Odart un autre opuscule sur l'inutilité des mêmes semis de vigne. Pour juger ce procès, vous en avez renvoyé les pièces à l'examen du colonel Bouchotte. L'opinion du rapporteur est un terme moyen entre ces deux systèmes opposés; dans sa pensée, c'est par la combinaison des greffes et des semis, et surtout par le choix des espèces hâtives, qu'on peut résoudre le problème des races qui conviennent le mieux à notre climat.

La société d'agriculture de Paris a fait appel à vos connaissances, pour recueillir des lumières sur la culture en ligne des céréales. Ce mode de culture, pratiqué généralement en Ecosse et dans l'est de l'Angleterre, présente l'avantage de répartir uniformément la semence, de la soustraire à la voracité des oiseaux, et surtout de faciliter les sarclages, en maintenant ainsi une exacte propreté dans les champs. Adopté dans les contrées les plus avancées sous le rapport agricole, ce mode de semis mérite particulièrement de fixer votre attention, dans notre pays où il est à peu près inusité. Votre commission d'agriculture a décidé qu'elle ferait appel aux cultivateurs les plus expérimentés, pour recueillir des données sur cette question.

Digitized by Google

Pour obvier au retard qu'éprouve la formation des comices agricoles, M. Emile Bouchotte a émis, dans le sein de la commission d'agriculture dont il est rapporteur, l'idée d'entretenir un agent spécial d'une capacité reconnue, ayant la double mission d'étudier sur place tous les procédés d'agriculture employés dans le pays, et d'y importer, par des explorations faites dans d'autres contrées, les procédés éprouvés par l'expérience. Cette idée, accueillie par la commission, lui a semblé féconde et d'une exécution facile, attendu qu'un fonds de 4 ou 5000 francs suffirait pour la réaliser. Cet agent serait l'œil et le bras de l'Académie, et plus tard il deviendrait le lien naturel entre les comices dont il préparerait la réalisation.

M. Gigon-Caveiller, dont l'esprit inventif a doté l'industrie de plusieurs appareils commodes, a soumis à votre examen un mécanisme servant à l'aunage des étoffes. M. Emile Bouchotte rapporteur de la commission nommée pour cet objet, vous a fait connaître que, par l'invention du mètre-compteur, M. Gigon avait rendu un service réel au commerce et à l'industrie, et méritait d'être cité avec distinction.

M. Dupuy vous a présenté un rapport sur un appareil de l'invention de M. Fiévée, artiste lithographe, destiné à broyer le noir lithographique. Cet appareil offre le double avantage d'épargner de la fatigue aux ouvriers chargés de porphyriser les noirs d'impression, et, comme toutes les machines, de produire des résultats beaucoup plus homogènes. Sur les conclusions entièrement favorables de M. Dupuy, vous avez décidé qu'une médaille d'argent serait donnée à l'inventeur de cet utile mécanisme.

M. Lucy vous a donné communication de deux lettres écrites par lui au préfet de la Seine, pour indiquer à ce magistrat un nouveau mode de pavage mixte, en bois et grès de Fontainebleau. C'est, en deux mots, un pavé

Digitized by Google

ordinaire en cubes de grès, rejointoyés en bois, au lieu de sable. Dans l'opinion de M. Lucy, le bois rendu incorruptible et imperméable à l'humidité par une ébullition préalable dans le goudron, empêcherait l'une des principales causes de dégradation, en s'opposant à l'infiltration des eaux sous le pavé.

Parmi les plus importants ouvrages dont votre bibliothèque s'est enrichie, nous citerons l'histoire du Hainaut en vingt-deux volumes, traduite et publiée par M. Fortia d'Urban. Cet ouvrage vous est cher à plus d'un titre, émané de la plume savante et consciencieuse de l'un des patriarches de la littérature moderne, et d'un de vos correspondants les plus actifs, dont l'existence nonagénaire, déjà si bien remplie, se partage encore aujourd'hui comme toujours, entre l'étude et la bienfaisance. En cet homme vénérable semblent se réfléter les talents et les vertus d'un de vos membres honoraires les plus éminents, récemment descendu dans la tombe, et son admission dans vos rangs pouvait seule tempérer les regrets que vous a causés la perte du baron de Gérando ; de ce brave enfant de la patrie, que les lauriers de l'Institut sont venus chercher sous l'uniforme de simple grenadier de la République.

La situation de vos archives, mise sous vos yeux par M. V. Simon, a présenté cette année un progrès considérable dans vos relations avec les diverses sociétés savantes.

Je désirerais vous entretenir de ces relations et d'une foule d'envois que vous devez aux bons souvenirs de vos correspondants, ainsi que des nombreuses associations avec lesquelles vous êtes en relation ; mais le grand nombre de ces envois est un obstacle à toute analyse même succincte, et j'en renverrai la liste au prochain volume

Digitized by Google

de vos Mémoires. Cependant je ne saurais passer sous silence, un ouvrage physiologique du premier ordre, du docteur Lallemand ; un traité du *Bien-être du Peuple français*, de M. Charles Dupin ; plusieurs Mémoires de M. Malle, de Strasbourg ; deux Discours, l'un du général Paixhans, l'autre de M. de Tocqueville ; enfin la nouvelle édition de *Robert et Léontine*, de M. le baron Ladoucette ; ouvrage qui a été, de la part de M. Charles Mandel, votre nouveau correspondant, à Nancy, l'objet d'un compte-rendu spécial.

Vous avez perdu cette année le concours de plusieurs de vos membres les plus actifs, que des causes diverses ont éloignés de vous : ce sont MM. Gosselin, Le Masson, La Bastide, Desains et Lapène ; mais, faisant taire tout égoïsme, vous n'avez songé qu'à vous féliciter d'un avancement si bien mérité par ces honorables collègues. Cependant vous n'avez pas accepté avec la même résignation la perte irréparable de deux des plus anciens membres de cette société, MM. Savart et Aimé, qui, après plus de soixante-dix ans de travaux, ont été moissonnés à quelques mois d'intervalle, presque à l'instant où ils venaient de déposer le compas et la lime ; comme si le travail eût été l'un des ressorts de ces existences laborieuses. Après quelques jours de séparation, la mort a réuni pour toujours ces deux hommes que le même atelier avait vus côte à côte pendant un demi-siècle. Mais ces individualités modestes survivront dans leurs œuvres à beaucoup de célébrités passagères, et, dans des siècles, on admirera encore les chefs-d'œuvre émanés de ces mains habiles, et conservés avec un soin religieux dans les galeries de l'école d'Application.

Il était nécessaire de réparer autant que possible, des pertes aussi considérables ; aussi vous êtes-vous empressés d'accueillir dans vos rangs, outre les membres déjà cités,

Digitized by Google

M. Plassiard comme titulaire, MM. Deny, de Toul, Viollet, ingénieur à Paris, Auguste Nayen, de Luxembourg, et Gaëtan Régazzoni comme correspondants.

Sans contredit, l'une des plus importantes attributions de l'Académie est celle que lui confère l'ordonnance royale qui la constitue, et en vertu de laquelle elle est appelée à provoquer, tous les cinq ans, une exposition des produits de l'industrie du département. Obéissant à cet article de votre réglement, vous avez décidé qu'une exposition des produits de l'industrie de la Moselle aurait lieu à Metz, cette année, au mois de septembre. Aussitôt votre président a fait toutes les démarches que commandait la circonstance, pour obtenir les fonds nécessaires. Nous avons lieu d'espérer que l'administration secondera nos efforts; les bienveillantes assurances que nous avons reçues de M. le Préfet et de MM. les Députés, ne nous laissent aucun doute à cet égard.

D'ailleurs le moment ne saurait être mieux choisi: à l'approche de la grande exposition nationale qui doit avoir lieu l'année prochaine; à la veille de ce grand tournoi, où le génie de l'industrie appelle dans la lice le concours de toutes les bannières, il importe que celle de la Moselle, signalée dès long-temps, brille au premier rang; et que, mesurant dans une première lutte la trempe de ses armes, l'industrie mosellane s'apprête, dans une carrière plus vaste, à vaincre ses rivales. Préparez-vous donc à cette double lutte, hommes industrieux des bords de la Moselle! que rien ne vous coûte pour matérialiser votre pensée sous la forme la plus utile et la plus appropriée à sa destination: l'Académie de Metz vous offre la recommandation d'un jugement impartial; et la patrie, en échange de votre activité, qui fait sa gloire, vous offre la richesse et la considération.

Cependant, après avoir parcouru le cercle de vos

Digitized by Google

travaux et de vos attributions, je dois le dire en finissant, il existe quelque chose de plus que les lettres, de plus que les sciences, de plus que les arts : c'est l'amour de son pays, de cette belle patrie à laquelle nous devons le sacrifice de nos plus chers intérêts. Tant que le génie de la spéculation, ou qu'un égoïsme stupide, n'auront pas perverti le bon sens public, on accordera le premier rang parmi les mortels, à ces hommes glorieux, qui, au prix de leur sang, ont conservé l'intégrité de notre territoire et accru la puissance du nom français. Pénétrée de ces sentiments, l'Académie a provoqué l'érection d'une statue au maréchal Fabert; à ce guerrier messin, qui le premier, après cinquante années de travaux, parvint du grade d'enseigne à celui de maréchal de France. Elle fut secondée par les simpathies de toute la population, et Metz vient de voir enfin s'élever au centre de ses antiques murailles, la noble effigie de son héros. Vous avez contemplé avec un juste orgueil les traits imposants de ce soldat illustre, modèle accompli de l'alliance des vertus civiles et militaires ; et vous en présenterez l'image à la vénération de vos enfants. Il appartenait à votre honorable président, qui lui-même a répandu son sang pour la patrie, de vous faire connaître quels sont les glorieux titres offerts à votre admiration par le vainqueur de Bapaume, Stenay et Maizières. Mais tous ces titres sont résumés par ces nobles et simples paroles du guerrier, qui resteront gravées dans le cœur du dernier messin mieux encore que dans le bronze :

« Si, pour empêcher qu'une place que le roi m'a » confiée, ne tombât au pouvoir de l'ennemi, il fallait » mettre à la brèche, ma personne, ma famille et tout » mon bien, je ne balancerais pas un instant à le faire. »

Digitized by Google

DISCOURS

prononcé le 30 octobre 1842,

A L'INAUGURATION DE LA STATUE DE FABERT,

PAR M. CULMANN.

MESSIEURS,

Nous venons accomplir ici un saint devoir que les siècles passés ont légué à l'époque actuelle. Un homme est né en 1599 de parents, sinon obscurs, du moins éloignés des honneurs qui alors étaient le partage exclusif de la noblesse féodale; et, c'est le souvenir de cet homme, d'Abraham Fabert, fils d'un imprimeur de Metz, c'est le souvenir des ses vertus militaires et civiles, c'est le souvenir des services éminents rendus à son pays dans toutes les positions de sa vie publique qui nous rassemble autour du monument que le patriotisme de la cité de Metz, érige à la mémoire d'un de ses plus nobles enfants.

Pour peindre cette illustre existence si pleine d'événements de toute nature, il nous suffira de rappeler quelques faits principaux qui la réfléchissent tout entière. Nous verrons Fabert, jeune encore, faire choix de sa carrière, y persister avec une fermeté inébranlable, se

Digitized by Google

préparer par l'étude à la parcourir avec distinction; sur le champ de bataille nous admirerons la rapidité et la rectitude de son coup-d'œil, et avant tout, son courage bouillant poussé jusqu'à l'audace; dans les siéges, cette même présence d'esprit, cette intrépidité qui ne se démentit jamais, l'application heureuse des connaissances acquises, les nouveaux principes, les nouvelles forces, qu'il en a tirés pour l'art de l'attaque, découvertes qui établissent entre Fabert et Vauban le rapport de Kepler à Newton.

Mais qu'il me soit permis d'abord de signaler à la reconnaissance de tous, ceux dont les actes généreux ont le plus contribué à payer la dette de la patrie. Honneur donc à l'Académie royale de Metz qui la première conçut l'idée de rendre hommage à la mémoire de notre héros, par une statue d'airain dressée sur l'une de nos places publiques; honneur à l'administration supérieure et à celle de la ville, qui accueillirent avec la plus grande faveur ce projet national; grâces soient rendues aux généreux souscripteurs dont les offres individuelles nous mirent en état de le réaliser; honneur enfin à notre siècle qui, de toute part, ressuscite les actions glorieuses que le temps tient plongées dans les ténèbres et qu'il pense ensevelir à jamais sous les ruines des institutions publiques et les décombres de toute espèce; honneur à notre époque que, malgré ses détracteurs, nous proclamons la plus glorieuse, la plus civilisée; honneur à cette époque qui s'applique à réunir les efforts de l'intelligence pour s'attaquer à tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde, au temps et à l'espace, dont la connaissance pure est réservée à Dieu seul, et dont l'empire va en diminuant à mesure qu'on voit grandir l'espèce humaine. D'un côté la vélocité de la vapeur fait disparaître les distances, et réunit ce que l'espace avait séparé; de l'autre côté les siècles passés

Digitized by Google

donnent la main au siècle présent, contractant tous ensemble l'union la plus intime dans le temple de l'histoire. A la flamme qui brille sur ses autels, vous voyez les mystères s'enfuir avec leur auteur, expulsés l'un et l'autre par ce nombreux concours de néophites et de prêtres dont le zèle est sans bornes, et dont les vives inspirations sont puisées aux sources les plus profondes et les plus pures.

Abraham Fabert doué d'un esprit vif, et ne possédant d'ailleurs qu'une faible constitution, devait, suivant les désirs de son père, se vouer à l'étude des lettres et des sciences pour prendre plus tard les ordres, ou pour suivre la carrière du barreau; mais le sort en avait décidé tout autrement, ou, pour mieux dire, son génie lui révéla une destinée plus brillante qui l'attendait sur le champ de bataille. Il entra au service militaire en 1613, à l'âge de quatorze ans, malgré les rebuts que lui suscitait, de la part des chefs, sa complexion délicate, et malgré les représentations paternelles, fondées sur des raisons plausibles, parce qu'on ne voyait point alors de chance d'avancement pour les fils de familles plébéiennes ou même récemment anoblies comme la sienne. Mais Fabert, comme plus tard le prince Eugène, ne se laisse point arrêter par les obstacles; il faut que sa destinée s'accomplisse, que la règle se brise et que sa gloire en rejaillisse plus pure et plus éclatante.

Entré dans la carrière des armes, la seule qui pût convenir à cet esprit vif et audacieux, à cette imagination ardente et généreuse, Fabert se livre enfin à l'étude qui, dirigée jusqu'alors suivant la méthode scolastique, répugnait à son activité aventureuse et qui dorénavant occupera tous ses loisirs: les mathématiques, le dessin, la géographie, l'histoire, les manœuvres, l'art militaire des anciens, feront tour à tour l'objet de ses travaux incessants. Sachant que la force du chef réside surtout

Digitized by Google

dans l'ascendant qu'il exerce sur le soldat et l'officier, et que cet ascendant s'acquiert souvent par la noblesse et l'énergie du discours, il veut connaître toutes les ressources de sa langue maternelle, et il en fait une étude spéciale, sans négliger celle des langues étrangères. Comme César et tant d'autres capitaines de l'antiquité, il veut savoir manier à la fois et la parole et l'épée.

C'est maintenant que la vie commence pour notre jeune héros ; car la vie c'est le travail, l'exercice, l'application, la production de l'esprit. Avant cette époque il ne faisait que végéter ; c'est qu'il vient d'entrer seulement dans l'élément de son existence, comme une plante qui, sortie par hasard d'un sol contraire à sa nature, ne montre qu'une tige sans vigueur et des branches chétives, mais qui, arrachée de ce lieu et confiée à un terrain propre à son développement ultérieur, lance soudain des rameaux pleins de sève, fouille avec délice la terre de prédilection, donne une nouvelle force à son tronc rajeuni, et annonce pour un avenir prochain un arbre majestueux qui va projeter au loin son ombrage.

Mais ce n'est point pendant les loisirs de la paix, dans le silence du cabinet que Fabert peut entreprendre et achever ses études chéries, c'est au milieu du bruit des armes, c'est le plus souvent sous la tente ou dans les courts intervalles d'une campagne à une autre qu'il lui est donné de se livrer à ses méditations et d'agrandir le champ de ses connaissances.

Fait enseigne à dix-neuf ans, par le duc d'Epernon, colonel-général de l'infanterie, et l'année suivante, capitaine au service de la reine mère, qui entrait en lutte ouverte avec le gouvernement, il fut enveloppé avec son chef et ses camarades dans les disgrâces du connétable duc de Luynes. Son étoile à peine élevée au-dessus de l'horizon se couvre de nuages et semble devoir se perdre

Digitized by Google

dans l'espace, ou plutôt tomber sur la terre, comme ces météores dont la lumière éphémère s'éteint, dont la courte existence s'achève au milieu de l'orage qui embrâse le firmament.

Mais tel n'est point Fabert; la ténacité de son caractère résiste à tous les obstacles, rien ne l'ébranle; des décisions de la cour il appelle aux champs de bataille. Entré avec le duc d'Epernon dans le Béarn, il devient, quoique jeune encore, le pacificateur de cette province. De là, il court dans la Saintonge, et le grade de capitaine qu'on lui avait refusé avec dédain, il aspire à le conquérir sur les brèches de Saint-Jean-d'Angely, où il conduit l'opération hardie, et nouvelle alors, du passage d'un fossé; sur celles de Royan, où les mines ennemies l'ensevelissent dans les décombres; sous les murs de Montpellier, où il prélude déjà aux découvertes importantes que lui devra par la suite l'art de l'attaque; là, il se montre à la fois ingénieur habile, soldat intrépide, maniant tour-à-tour et l'épée et les instruments de la sape ou de la mine; son activité infatigable l'entraîne partout où il y a des dangers à courir, des travaux à exécuter; il participe à toutes les opérations du siége, à toutes les actions offensives et défensives.

C'est là qu'il commence à fixer l'attention du roi et qu'il obtient de lui, pour la première fois, des félicitations si méritées.

Dans ces temps ingrats cependant, la fortune ne s'attachait qu'à la naissance, et le mérite obtenait à peine de stériles éloges. Le grade qu'on venait de lui promettre fut donné à un autre, et Fabert eut en partage les douleurs cuisantes des passe-droit militaires. Son cœur en est déchiré, il crie vengeance au souvenir du sang qui coulait de ses blessures récentes, au souvenir des services éminents rendus au prince, et des titres qu'il avait acquis à la reconnaissance de son chef. Une rencontre a lieu,

Digitized by Google

son rival succombe, et la fuite seule dérobe sa tête à l'action des lois. Ceux qui ont vécu de cette vie de privations continuelles que l'homme de guerre s'impose, ceux qui, à l'exemple du héros messin, mettent toutes leurs jouissances à remplir leurs devoirs militaires, à courir au devant des dangers, à se livrer aux travaux, aux fatigues les plus pénibles, à opposer un frein rigide aux passions vulgaires, à n'en connaître qu'une seule, celle de la gloire, à l'exalter au dernier degré, à lui sacrifier toutes les autres, mais dans l'espoir légitime que ces nobles sacrifices auront leur récompense; ceux-là seuls comprendront tous les tourments que les passe-droit pouvaient causer à Fabert, ils comprendront les ressentiments de son cœur ulcéré, et seront prêts à jeter le voile de l'indulgence sur un acte de bouillante jeunesse.

Il s'ensuivit pour lui une longue interruption dans le service militaire. Le père de Fabert voulut en profiter pour retirer son fils d'une carrière si orageuse, qui ne présentait point d'issue à son ambition, et dont le but paraissait fuir à mesure qu'il multiplait les efforts pour l'atteindre. Mais les charmes de la vie privée, l'offre du partage d'une belle fortune ne purent le séduire, les plus vives instances échouèrent devant cette héroïque vocation qui semblait immuable comme un arrêt du destin.

Fabert sut attendre; au bout de quatre ans, il reçut de son protecteur le duc d'Epernon, le brevet d'adjudant-major dans le régiment de Rembures qu'il alla rejoindre aussitôt sous les murs de La Rochelle que le roi venait d'investir en personne. Rétablir la bonne harmonie entre les officiers de son régiment qui vivaient en discorde, embrasser avec ardeur le projet de barrer le passage aux vaisseaux anglais au moyen d'une digue jetée devant le port, y concourir par ses connaissances, ne rester étranger à aucune partie de l'attaque, raisonner mieux qu'un

Digitized by Google

autre sur les moyens de défense, après s'être introduit dans la ville à la faveur d'un déguisement, déployer sous les yeux du roi sa prodigieuse activité et les ressources de son esprit fécond, s'élever ainsi dans l'estime du prince, et mériter de plus en plus celle de ses chefs, tel fut son nouveau début. Voilà comment il remit à flot le vaisseau qui portait sa destinée militaire.

L'année suivante, près de Suze, la rectitude de son coup-d'œil sauva l'armée de la honte d'un échec, et fit tomber le fort de Gonsale qui fermait le passage. C'est alors que Louis XIII dit à Richelieu : « Voilà le brave major à qui je dois la réussite de cette journée. » Fabert en recueillit à la fois la faveur royale et l'admiration de ses camarades, qui commencèrent à le regarder comme l'officier le plus intrépide et l'ingénieur le plus habile.

L'armée retourna en France après la paix ; on mit le siége devant Privas. L'ouvrage à cornes est emporté pendant le jour et de vive force, en présence du roi. Fabert s'élançant sur une échelle, arrive le premier au haut des remparts et s'y maintient jusqu'à ce qu'il soit rejoint par mille braves qui se précipitent sur ses pas. Le lendemain, blessé à la cuisse par un coup de feu, à l'attaque d'une demi-lune, il reste à son poste pendant toute la nuit, continue de donner les ordres avec le même sang-froid, jusqu'à ce qu'il succombe épuisé par la fatigue, les pertes de sang et la douleur.

Après sa guérison, le roi joignit à son emploi de major un brevet de capitaine ; mais qui eût dit qu'il refuserait une récompense désirée avec tant d'ardeur, et tant de fois méritée sur les remparts ennemis, comme sur les champs de bataille ! Il le fit pourtant, parce qu'il croyait apercevoir dans les formes ou dans le procédé suivi, une humiliation qu'on voulait infliger au duc d'Epernon, colonel-général de l'infanterie, auquel il devait sa nomination d'enseigne.

Digitized by Google

C'est que, dans ce noble cœur, l'ambition des grades avait encore moins d'empire que le sentiment de la reconnaissance.

Cependant Louis XIII à la tête de quarante mille Français, retourne en Italie pour châtier le duc de Savoie qui avait rompu le traité de Suze. Fabert se rend aussitôt à l'armée, et bientôt les forts d'Exilles et de la Tour-Charbonnière tombent par suite de ses conseils et de sa bravoure. Le passage de Suze est pour la seconde fois couvert de ses lauriers; les remparts de Saluces qu'il alla reconnaître en plein jour, le proclament leur vainqueur, et leurs alentours retentissent long-temps encore du bruit de ses exploits.

Tant d'actions glorieuses furent suivies par la récompense que précédemment il avait refusée et qu'il obtint sur la demande du colonel-général d'infanterie.

Ici nous ne pouvons passer sous silence un trait de générosité, qui caractérise la vie du héros messin: sachant que les héritiers de Bizemont, son prédécesseur, sont dans une situation de fortune peu avantageuse, il leur rembourse le prix de sa charge pour une somme considérable, sans y être nullement obligé et, joignant à ce procédé une délicatesse exquise, il prétend n'agir ainsi que par l'ordre du Roi.

Le désintéressement, la grandeur d'âme étaient chez Fabert des vertus innées que le métier des armes ne fit que développer et porter bientôt au plus haut degré. Car si la guerre est le fléau momentané des nations, il faut avouer aussi qu'elle provoque dans le cœur de l'homme les nobles passions qui s'éteignent dans les jouissances de la paix, et qu'au milieu des douleurs qu'elle occasionne, comme ces moyens curatifs énergiques, elle régénère le moral des masses dégradées dans la mollesse. Les maux qu'elle cause sont passagers, les richesses qu'elle

Digitized by Google

dévore se récupèrent au décuple, les biens qu'elle produit ont une longue durée. C'est ainsi que le feu porté sur des terres froides, dans une végétation chétive et desséchée, les parcourt avec fureur, tout devient la proie de l'incendie; mais le sol s'imprégnant d'éléments productifs fournira bientôt de riches moissons.

La France avait accordé la paix à l'empereur, pressé par les suédois; mais dans le cœur de Richelieu la guerre était déjà résolue, la maison d'Autriche devait être abaissée, et la Lorraine, réunie au royaume de son maître. Les préparatifs de l'infortuné Charles IV, qui leva un corps de de troupes, pour l'envoyer au secours de l'empereur, lui fournissent bientôt l'occasion de mettre ses projets à jour... Il fait accorder un subside annuel à Gustave Adolphe, qui, à la tête des protestants du nord, va fondre sur l'empire. Fabert, occupé dans ces courts instants de repos à réparer la fortune de son père et à fonder la sienne, reçoit une lettre de Louis XIII qui lui prescrit de reconnaître la place de Moyenvic. Il y pénètre deux fois, parvient à faire baisser les ponts-levis, crée des embarras qui empêchent de les lever, et il s'en serait rendu maître par surprise, sans le retard considérable de la troupe qui devait en prendre possession: il fallut en faire le siège.

De Moyenvic il se rend à Trèves, dont la résistance opiniâtre jette le découragement et même la discorde parmi les généraux français, et qui ouvre ses portes devant l'ascendant de ses conseils. Il réduit le fort de la Mothe et court à Thionville pour reconnaître la place, sous un déguisement; mais ici la fortune qui jusqu'alors l'avait servi avec tant de faveur dans ces entreprises hasardeuses si souvent répétées, l'abandonne complétement. Fait prisonnier, il est traîné à Luxembourg et à Bruxelles sous le coup d'un jugement qui devait prononcer sa mort ou une captivité perpétuelle. Cepen-

Digitized by Google

dant sa fermeté habituelle ne se dément pas dans ces moments difficiles. Il combine avec un sang-froid imperturbable, ses moyens d'évasion. Tout est prêt, quand il est rendu à la liberté par suite des menaces de représailles et de l'intervention la plus active du roi.

La noblesse des sentiments, la dignité du caractère de Fabert seraient mal appréciées, si l'on voulait les juger sous le point de vue des principes qui règlent aujourd'hui la conduite des officiers et des chefs. Une armée, à l'époque actuelle, est l'assemblage d'une infinité d'éléments divers, qui, parfaitement coordonnés, agissent chacun dans une sphère déterminée et assurent ainsi le succès de l'ensemble ; c'est, si je puis m'exprimer ainsi, la division du travail appliquée à l'art de la guerre. Il en était tout autrement alors : cette admirable organisation était encore à naître, les fonctions mal déterminées par les grades et la nature des différents services étaient souvent confondues ; les recevait ou les prenait même, celui qui en avait le talent et le courage. La troupe sans confiance dans les officiers qui, souvent, n'étaient que des enfants imberbes, ou dans des chefs qui s'étaient élevés en dehors du métier des armes, sans lien de discipline, sans esprit de corps, sans connaissance des manœuvres et des exercices, se rassemblant au printemps et se dispersant en grande partie à l'entrée de l'hiver, dépourvue même du lien militaire que donnent l'uniforme et la vie des casernes, formait une masse peu cohérente et ne pouvait avoir de succès qu'enflammée par les traits d'audace des hommes exceptionnels comme Fabert. Ceux-ci nés pour la guerre, seuls capables d'en embrasser tous les détails, et d'ailleurs brûlant d'amour pour leur état, pour la patrie et le Prince, devaient faire taire des considérations mesquines et se réserver exclusivement les actes qui ne pouvaient réussir sans des connaissances

Digitized by Google

spéciales et un courage à toute épreuve. C'est ainsi que Fabert parvenu au grade de maréchal de bataille, et sollicité par Richelieu de lui trouver un homme ferme et capable qui, pour cent mille écus, osât traverser l'armée ennemie, pénétrer dans la place d'Arras et en rendre un compte exact, répondit qu'il n'en connaissait point; mais qu'il en savait un, qui se chargerait de cette mission sans récompense: ce sont les intentions, les motifs qui dégradent une action ou l'anoblissent, qui en déterminent la moralité.

La délivrance de Fabert combla de joie ses camarades, occasionna une vive satisfaction au monarque et fut même pour la cour un sujet de fête.

Le commandement de la place de Metz, située au milieu des forteresses ennemies, menacée sans cesse par les troupes et les intrigues du duc de Lorraine, du duc de Bouillon, de Gaston de France, de l'électeur de Trêves et des princes de l'empire, était alors de la plus haute importance; il fut confié à notre héros: cependant il ne l'accepta qu'avec répugnance, préférant le service plus brillant des camps et de l'armée; mais entré dans ses nouvelles fonctions, il trouva de quoi satisfaire sa brûlante activité.

Votre cité, Messieurs, et ses alentours étaient alors, et à deux époques voisines, dans la plus déplorable situation: les remparts démantelés, les fossés comblés, les magasins vides, la population de la ville dans la dernière misère et dans un découragement complet. Les campagnes désolées à la fois par les exactions des seigneurs, par la guerre et la famine; les champs restés incultes et abandonnés par les laboureurs qui, se réfugiant dans les forêts, refusaient la semence à la terre, certains que l'ennemi seul pouvait moissonner. Tel était le triste spectacle des maux qui affligeaient cette contrée et qui réclamaient le

Digitized by Google

plus prompt secours. Fabert pourvoit à tout, il obtient des sommes assez fortes du gouverneur, duc de Lavalette: A sa voix la noblesse messine accourt et se range sous ses ordres; les artisans, les bourgeois sont enrôlés et transformés en soldats, les excursions des garnisons de Thionville et de Luxembourg sont énergiquement repoussées, l'ennemi est écrasé de toutes parts, les projets de surprise et d'envahissement du duc de Lorraine sont déçus, la confiance renaît dans la population, le laboureur retourne à sa charrue, les communes reprennent, pour ne plus les perdre, les biens dont elles avaient été spoliées par leurs seigneurs, les remparts de Metz sortent de leurs ruines, les magasins se remplissent de munitions, de nouvelles fortifications s'ajoutent aux anciennes, la ville a changé de face, elle peut braver les efforts réunis de tous les ennemis de la France, et c'est un seul homme, un citoyen de Metz, qui a produit tant de merveilles.

Cependant la situation critique des suédois, survenue après leur défaite à Nordlingue, détermine le roi à envoyer un corps d'armée à leur secours. Il désigne le cardinal de Lavalette pour le commander, et Fabert pour remplir les fonctions importantes de sergent de bataille ou chef d'état-major, mais il ne reçut qu'un simple brevet d'aide-de-camp. Richelieu commençait à se méfier d'une faveur croissante; le général en chef lui-même le traite avec froideur. Cette défaveur au début de la campagne sera toutefois de courte durée; l'intrigue et les petites passions ont peu d'empire dans les camps et sur les champs de bataille; là le mérite et la bravoure jouissent de priviléges tout particuliers: Fabert devient bientôt le conseiller intime du cardinal, et l'homme d'exécution indispensable.

L'armée française réunie aux Suédois a franchi le Rhin; entourée cependant de forces trois fois plus nombreuses,

Digitized by Google

privée des secours que les princes allemands devaient fournir à la France, elle est dans une position critique; Gallas veut rompre le pont du Rhin, mais Fabert prévoyant ce projet le fait échouer. La retraite s'effectue à travers mille obstacles; le découragement est général, notre héros seul reste maître de lui et s'écrie: « Ce n'est qu'en surmontant les plus grandes difficultés qu'on acquiert de l'honneur. »

Grâce à cette fermeté, grâce à la prudence de ses avis et à la bravoure du jeune Turenne, on arrive sur les bords de la Sarre, et l'on campe sur ceux de la Seille, en face des autrichiens qui, à leur tour, vont éprouver les revers de la fortune: leur camp étroitement bloqué, leur armée affamée, forcée de quitter la Lorraine; la place de Phalsbourg prise en quelques jours, celles de l'Alsace ravitaillées en présence de l'ennemi, au milieu de l'hiver, à travers les Vosges couvertes de glaces, Saverne réduit après avoir désespéré les Suédois, Haguenau débloqué, Keisersberg, Colmar, Sélestadt, Benfeld mis en état de défense, tels furent les premiers résultats auxquels Fabert eut la plus grande part, soit par ses conseils, soit par l'exécution; ils lui valurent la capitainerie du château d'Ennery, le gouvernement de Baccarah, une compagnie de chevaux-légers et la plus grande faveur du roi qui avait d'avance pris connaissance de son plan d'opération.

Cependant l'ennemi, concentré dans la haute Alsace, peut disposer de quarante-cinq régiments de cavalerie, de vingt-neuf régiments d'infanterie, de cent quatre bouches à feu et d'un équipage de siége. Il reprend ses projets d'envahir la France. Il veut y pénétrer par la Franche-Comté, son armée est déjà en mouvement. Le cardinal et le duc de Weimar, qui commande les Suédois, doutent encore de la direction qu'il va suivre. Fabert, toujours heureusement inspiré, l'indique et

Digitized by Google

entraîne les généraux à son opinion. Nos troupes se mettent en marche parallèlement aux autrichiens et à leur suite. Ceux-ci ont déjà passé Langres et sont arrivés devant la place de Saint-Jean-de-Laune, investie par le duc de Lorraine; mais ici vont commencer leurs désastres; la levée du siége, la défaite de l'ennemi qui, dans le combat et dans la fuite, perd presque les deux tiers de ses troupes et tous ses bagages, sont dus en grande partie au dévouement et à la bravoure du héros messin, comme aussi à l'intrépidité habituelle du général Rantzau.

Au retour en Lorraine, il réduit les villes de Saint-Avold et de Créange. Le roi lui témoigne sa haute satisfaction des services qu'il vient de rendre à son pays. Il lui donne le brevet de gouverneur de Rembervillers et l'adjoint comme conseiller intime au cardinal Lavalette qui, à l'ouverture de la campagne, doit commander l'armée de Flandre.

Fabert répond à cette confiance du prince par la prise de Landrecies, alors une des plus fortes places, que Charles-Quint, avec une armée de cinquante mille hommes, avait vainement assiégée; par celle de Lacapelle qu'il réduit, malgré les menées obscures qui partaient du ministère. Mais il rendit à son pays un service plus grand encore en imprimant une direction plus assurée à la volonté chancelante du général en chef, en cherchant à donner plus de dignité à ce caractère timide, à le rassurer contre les intrigues, les méprisant lui-même et assumant sur lui seul la colère de Richelieu. Il se rend à la cour, non pour plaider sa cause, il n'est pas attaqué; ni pour solliciter la faveur royale, elle sait le trouver; mais il y va pour défendre le général Lavalette, pour confondre les sourdes intrigues qui, sans la fermeté de son caractère, auraient compromis la gloire de l'armée et l'intérêt de la France. Il paraît sur ce nouveau théâtre,

Digitized by Google

en face des courtisans, comme sur le champ de bataille, en face de l'ennemi, avec la même liberté d'esprit. C'est en vain que le père Joseph, le confident intime, l'âme de Richelieu, le traite de rebelle et lui montre de loin la hache du bourreau suspendue sur sa tête comme sur le duc de Candale. Nullement touché de ses menaces, il s'aprête à frapper le grand coup qui doit rendre la liberté au monarque, sauver les d'Epernon et renverser le ministre. Le roi l'écoute avec intérêt; il voudrait bien s'affranchir du joug qui lui est imposé, mais il ne s'en reconnaît pas le courage, et comme tous les hommes faibles il ajourne sa détermination.

Le cardinal Lavalette, dépourvu de toute énergie lorsqu'il est éloigné de Fabert, néglige ses avis et n'ose refuser le commandement de l'armée d'Italie, mal pourvue et moitié trop faible pour résister aux Espagnols. A peine oserait-il réclamer son ami, son conseiller intime, qui lui est indispensable. Le roi le prévient, il sait, comme toute la cour, à qui sont dus les succès brillants des trois dernières campagnes; espérant que le génie suppléera au nombre dans celle qui va s'ouvrir en Italie, il nomme Fabert sergent de bataille; mais tous ses efforts ne peuvent sauver que la gloire française : la ville de Chivas, malgré notre grande infériorité, tombe en notre pouvoir, et ses murs sont témoins de la défaite du prince Thomas de Savoie, qui cherche à la secourir.

Le chagrin, les inquiétudes incessantes ont miné la constitution du cardinal Lavalette; une fièvre vient le précipiter dans la tombe, et Fabert, pour le bonheur de la France, est dégagé des liens que la mort seule pouvait rompre, parce qu'ils étaient fondés sur la reconnaissance et sur cette sympathie indicible qu'inspirent les grandes infortunes à un noble caractère. Il veut se retirer, mais Richelieu, dont l'âme est au-dessus des

Digitized by Google

passions vulgaires, dépose un sentiment haineux, lui offre son amitié et sollicite la sienne. Il lui parle au nom du prince et dans l'intérêt du royaume. « Dieu garde le roi et moi, dit-il, de faire une pareille perte. »

Fabert accepte et se livre tout entier avec le dévouement qui le caractérise. Elevé, après la prise d'Arras, au grade de maréchal-de-camp, alors encore immédiatement au-dessous de la dignité de maréchal de France, il prend place dans le conseil du roi et du ministre, fait des réglements, organise les armées, dresse les plans de campagne et va prendre ensuite sur le champ de bataille sa part aux dangers et à la gloire de la vie militaire.

C'est à dater de l'époque où Richelieu place sa confiance dans Fabert qu'il marche d'un pas plus ferme vers l'accomplissement de ses vastes projets : étendre les frontières du royaume vers le Pays-Bas et le Luxembourg, s'emparer de l'Alsace et de la Franche-Comté, forcer les Espagnols à quitter le Piémont, et les chasser aussi au-delà des Pyrénées. D'un autre côté, l'activité de Fabert, la justesse de son coup-d'œil, l'élaboration lucide de ses plans de campagne, toujours couronnés de succès, lui avaient donné sur ce grand ministre un ascendant secret dont personne avant lui n'aurait pu se glorifier.

Il réduit Bapaume en sept jours, remplissant à la fois les fonctions de commandant en chef, d'officier du génie et de simple ouvrier, comme à Landrecies. Il dresse le plan de campagne contre le Roussillon et va se mettre sous les ordres du maréchal de Meilleray pour contribuer, l'épée à la main, à la conquête de cette province. Les premiers succès, la défaite complète de trois mille Espagnols postés devant Collioure, sont dus à sa valeur et à celle des gardes françaises qu'il commande. Il s'empare de cette place et fait changer en un simple blocus le siége de Perpignan, qui, étroitement serré, ouvre ses

Digitized by Google

portes, faute de vivres et se livre à la France avec un immense matériel. Enfin la province entière est soumise et réunie au royaume.

Le gouvernement de la ville et de la principauté de Sedan, qui, par suite de la conjuration de Cinq-Mars est arrachée au duc de Bouillon, devient le prix des nouveaux services que Fabert a rendus à la France. Cette principauté, où le calvinisme avait fait le plus de progrès, appartenait à une famille entièrement calviniste, et la chérissait. Sedan était le siége des Princes du sang révoltés, ligués avec l'Autriche et l'Espagne; situé sur la frontière, il avait reçu plus d'une fois les troupes étrangères dans ses murs; leur ouvrant avec joie ses portes, il avait récemment applaudi et contribué aux funestes résultats de la bataille de Marphé, gagnée par les Princes sur le maréchal de Chatillon. Voilà ce qui rendait le gouvernement de cette province, sans contredit, le plus important sous le point de vue militaire, et le plus difficile sous le rapport de l'administration.

L'ordre au dedans, la sûreté au dehors, la défense de la place ouverte du côté de l'ennemi et fortifiée seulement du côté de la France, réclament à la fois ses premiers soins, mettent en action toutes les ressources de son esprit et toute la fermeté de son caractère; il n'épargne rien pour arriver à son but, il y engage sa fortune tout entière : de nouvelles troupes sont levées, des artisans enrôlés; tous les forts de la principauté restaurés; l'arsenal est rempli d'armes, de munitions et de matériel; les places sont approvisionnées de vivres, les communications au dehors assurées, le commerce est rétabli, l'industrie rendue plus florissante que jamais, l'instruction protégée et développée; mais c'est particulièrement l'instruction des troupes qui reçoit une impulsion si forte et une organisation telle que Sedan devient comme une excellente

Digitized by Google

école militaire, d'où sortent, plus tard, les officiers les plus distingués. Tant de sages et de vigoureuses dispositions prises par une administration si habile, assurent aux habitants les douceurs de la paix, l'aisance et le bonheur, pendant que les ravages de la guerre désolent les contrées environnantes. Dégarnie souvent de troupes, cette principauté semblait se défendre comme par enchantement, ou plutôt elle paraissait sous la protection d'un génie puissant qu'on n'osait attaquer.

Cependant Richelieu descend dans la tombe peu de temps après la nomination de Fabert au gouvernement de Sedan. Louis XIII le suit de près, et les princes, les ennemis du grand ministre, les siens par conséquent, ceux qu'il avait combattus sont portés à la tête des affaires; le duc d'Orléans est lieutenant-général du royaume, et le prince de Condé, président du conseil. Ses amis sont disgraciés, d'autres se retirent; mais Fabert confiant dans la pureté de sa conscience, reste dans son gouvernement, entouré de sa vieille réputation, comme d'un rempart de gloire que personne n'escaladera, que personne ne saurait abattre.

L'astuce du faible Mazarin croit suivre, d'abord, une politique habile, en se retirant de Fabert; mais les embarras de la Cour, l'opposition des grands, leur prise d'armes et les désastres de l'armée, lui prouvent trop tôt la fausseté de ses calculs. Il l'appelle à Paris, lui demande des réglements militaires ainsi que des plans de campagne pour les armées en Espagne et en Italie, lui donne des commandements dans ces armées, ajoutant qu'il ne serait entièrement rassuré que dans le cas où Fabert participerait lui-même à leur exécution: l'événement répondit à son attente.

Quand ensuite les Bouillon, les Turenne, les Condé, lèvent l'étendard de la révolte, c'est encore la fidélité de Fabert qu'on leur oppose.

Digitized by Google

Ses terres de Ré et de Cerilly, en Bourgogne, sont alors érigées en marquisat, et il reçoit la dignité exceptionnelle de lieutenant-général des armées; il fait la campagne de Flandre, sous les ordres du maréchal Duplessis, est chargé de l'inspection des places de la Meuse, prend le commandement en chef de l'armée qui doit agir dans le Liégeois contre le prince de Condé et le duc de Lorraine; mais sans attendre les renforts qui étaient en marche, il ramasse les troupes dont il dispose dans le duché de Bouillon, saisit le moment favorable, repousse l'ennemi jusqu'à Liége et s'empare de tout le Limbourg. Cependant les événements politiques ne permettent pas de conserver cette conquête.

Investi de toutes les prérogatives des maréchaux de France, il fait le siége de Stenay, appartenant à Condé, et vaillamment défendu par un de ses plus braves officiers; le roi y assiste, et Vauban devenu célèbre dans la suite, apprend de Fabert l'art d'envelopper et de resserrer de plus en plus le front d'attaque, par de larges tranchées, établissant entre les ouvrages de l'assaillant une communication sûre à l'abri des projectiles ennemis, couvrant les troupes qui doivent défendre les travailleurs, offrant à ceux-ci un refuge, et assurant à l'assiégeant la possession parfaite du terrain arraché pied à pied au pouvoir de la défense. C'est là l'objet principal des parallèles.

Lorsque les travaux furent plus avancés et qu'on touchait à un des moments critiques du siége, le jeune Vauban vit, pour la première fois, s'élever les cavaliers de tranchée qui font passer, de l'assiégé à l'assaillant, le commandement du terrain, où l'avantage d'un relief supérieur que le premier s'était naturellement réservé en construisant la place, et qu'on lui enlève à l'époque la plus critique, lorsqu'on veut s'emparer du chemin couvert et en chasser les défenseurs. Ces peu de mots suffisent pour retracer

Digitized by Google

le rôle important que dans l'art de l'attaque jouent les parallèles et les cavaliers de tranchée ; ils mettent leur inventeur au premier rang des ingénieurs français.

La chute de Stenay fut suivie par celle de Mézières ; mais Condé pourvu de renforts considérables, revenu à la tête des Espagnols et des Lorrains, pousse ses partis jusqu'à La Fère, qui, sans défense, dégarni de troupes, avait reçu dans ses murs le roi et la cour. Le moment est des plus critiques, la terreur se répand de tous côtés, Mazarin, Turenne, Laferté, prennent les conseils de Fabert ; lui seul calme, comme à la veille d'un jour de bataille, ne désespère point du salut de la patrie ; la garde du prince lui est confiée, l'avenir, les destinées du royaume sont mis en ses mains puissantes, il en répond et la confiance renaît dans tous les esprits ; La Fère armé à la hâte, toutes les places de la Champagne mises en état de défense, un corps d'armée rassemblé sous les murs de Rheims, arrêtent l'ennemi, causent la défection des troupes lorraines, couvrent la capitale et sauvent le roi.

La plus haute dignité militaire, le bâton de maréchal, est le prix glorieux de services si importants rendus à la patrie.

Plus tard, quand Louis XIV, si juste appréciateur du mérite, prend lui-même les rênes du gouvernement, il songe à Fabert pour se l'adjoindre comme premier ministre, mais la cour, craignant l'austère probité du maréchal, fait échouer ce projet. De son côté il refusa le ministère des finances et le cordon bleu, par des motifs louables, puisés aussi dans la noblesse de son caractère.

Tel était Fabert : dans le conseil prudent, réfléchi, d'un esprit fertile, toujours heureux dans ses projets, disant son opinion avec une complète indépendance, fût-elle contraire à celle du roi ou du ministre. En campagne, d'une activité prodigieuse, riche en expédients que son

Digitized by Google

génie lui inspire au moment opportun, prompt à se décider; impétueux, bouillant dans l'action, aimant à prodiguer sa vie. Dans les siéges, habile à disposer de ses ressources, à calculer celles de l'ennemi, d'une audace froide que rien n'arrête, poussant toujours ses reconnaissances jusqu'au chemin couvert, jusqu'à renverser de son épée, la sentinelle qui l'ajuste, se montrant à la tête des sapes, guidant le mineur, qu'il attache au bastion d'attaque, y travaillant lui-même sous le feu de la mitraille, pour communiquer au soldat une étincelle de son courage; telles sont les causes des succès inouis qu'il eut dans l'attaque des places, et telles sont aussi les qualités brillantes qui l'élevèrent au rang des premiers capitaines.

A Sedan, entouré de difficultés de toute nature, il s'est montré administrateur consommé, faisant fleurir l'industrie, et couler à grands flots les sources de la richesse, au milieu des désastres de la guerre.

Mais à tant de vertus s'en joignirent d'autres plus rares encore, que l'antiquité aussi récompensait par des statues et que nous sommes heureux d'admirer dans le héros messin: ce sont celles qui ressortent d'un cœur généreux; c'est l'abnégation complète de ses intérêts privés, quand ils sont en opposition avec ceux de l'Etat, c'est cette probité sans tache, ce respect profond pour la pureté de sa conscience, ce sentiment vif pour tout ce qui est noble et grand, cette fidélité à toute épreuve, cette foi entière dans le prix de l'honneur, dût-il rester sans récompense, c'est le sacrifice de ses propres mérites, pour en revêtir d'autres et assurer ainsi le succès de la cause commune.

Voilà ce qui excite les sympathies de la postérité, voilà les vertus que la patrie offre en exemple à la génération présente. Puissent-elles prendre racine dans

Digitized by Google

nos cœurs, puisse chacun de nous se dire, quand la dernière heure sera venue, quand toutes les illusions auront disparu : j'ai du moins laissé sur mon passage les traces indélébiles des services rendus à mon pays. Je ne possède plus rien autre dans ce monde, la fortune m'échappe, le lien de famille est brisé, les sentiments d'amitié et d'amour vont s'éteindre avec ceux qui m'entourent ; mais toi, ô ma patrie ! tu ne péris point, et lorsque le temps avec sa main de fer aura renversé ces édifices, tu sauras religieusement conserver le souvenir du culte que je t'ai voué.

Venez donc citoyens de Metz et vous les défenseurs de l'état, venez au pied de ce monument vous inspirer des nobles passions que la patrie vous commande, venez y déposer les haines et les discordes qui l'énervent ! Qu'il soit pour notre cité le monument de l'union et de la concorde, comme il est, pour la France entière, celui de la gloire militaire et de l'illustration civile.

NOTE CHRONOLOGIQUE.

Fabert est né le 11 octobre 1599 (Louis XIII le 27 septembre 1601) ;
Il a été élevé à la dignité de maréchal de France en 1658 ;
Il a refusé le cordon bleu en 1661 ;
Il est mort le 10 mai 1662.

Digitized by Google

FABLES,

PAR M. DOMINIQUE MACHEREZ.

LE BAUDET, LA LIONNE, LE LÉOPARD.

Le plus rustique des Baudets
Vit un jour en passant, la reine des forêts,
Etendue au fond d'un abyme ;
Hélas ! de quelque trahison
Elle était sans doute victime.
Le malheureux Baudet en eut compassion.
Jaloux de rendre au fier Lion
Celle qui partageait son cœur et sa couronne,
Bref, il descend vers la Lionne,
Lui passe sous le corps sa tête, puis son dos,
Et du plus noble des fardeaux
Tout fier il se relève
Et remonte ainsi le ravin.
Il faut, disait-il en chemin,
Que je la sauve ou que je crève.
Et trempé de sueur, sous la charge pliant,
Il arrivait tout haletant.
Malheureux ! lui dit à voix basse,
L'envieux Léopard ! un âne oser toucher
Sa souveraine, quelle audace !
Tu ne sais donc pas quel danger
Dans l'instant même te menace ?
Pour un tel attentat, misérable martyr,
Il n'est point de tourment que tu n'ailles souffrir.

Digitized by Google

Ah ! seigneur, je demande grâce,
Répond l'Ane tout stupéfait ;
Je ne savais pas qu'un bienfait
De notre part fût une injure ;
Je suis innocent, je vous jure :
Et tout tremblant,
Déposant son altesse,
Il s'enfuit en remerciant
Le Léopard, qui rit de sa détresse.
Celui-ci tout seul demeurant,
Et de sa profonde faiblesse,
La Lionne enfin revenant,
Cher Léopard, lui dit l'infortunée,
C'est donc vous qui m'avez sauvée ?
Quel courage ! quel dévouement !
Jamais la récompense
Ne saurait être égale à ma reconnaissance.
Et le lâche imposteur, plein de confusion,
Reçoit en souriant sa bénédiction.
Grand Dieu ! dit le Baudet, caché derrière un chêne,
Voilà donc comment à la cour
Du prince on mérite l'amour !
Au malheureux toute la peine,
A l'intrigant le mérite et l'honneur.
Quoi de plus lâche qu'un flatteur ?

Ainsi, souvent, sur le champ de bataille,
Nous voyons l'humble fantassin
Braver le fer et la mitraille ;
Mais rarement c'est sur son sein
Que l'étoile d'honneur brille le lendemain ;
Et s'il ne vallait mieux se taire,
Peut-être ferait-on rougir plus d'un faquin
Qui l'étale à sa boutonnière,
Sans avoir jamais fait un pas pour le prochain.

Digitized by Google

LE RENARD A LA COUR DU LION.

Quoi de plus bas que le solliciteur !
C'est à la piste d'une place
Qu'il faut le voir ladre et tenace,
D'une protection poursuivant la faveur.
La mort venait à peine
De fermer l'œil au léopard,
Chambellan du Lion, qu'à la cour souveraine,
S'en vint rôder un vieux Renard,
Du peuple des forêts, véritable sangsue.
Vous l'eussiez vu soudain, par une étroite issue,
S'introduire en rampant, tourner vers le Lion
Le regard d'un caméléon ;
Puis après mille révérences,
Vanter son zèle, son talent,
Surtout ce lâche dévouement
Tant recherché des grands en maintes circonstances.
Le sire était à jeun et de mauvaise humeur.
Au lieu d'écouter le flatteur,
D'un coup de griffe il vous le lance
A plus de vingt pas de distance.
Un autre en fût mort de frayeur :
Ah ! sire, c'est trop d'honneur,
Répondit le Renard, d'un ton de courtoisie ;
Quoi ! jusqu'à la plaisanterie
Descendre de votre grandeur ;
Je ne m'attendais pas à tant de bonhomie.
Que dit-il, demanda le roi qui s'en allait ?
Sire, il vous remercie.
Sa finesse me plaît ;
Je veux que dès ce jour il entre à mon service ;
Au vrai mérite on doit rendre justice.
Je le fais chambellan ;
Et le Renard de le suivre en rampant.

Ainsi s'élève la bassesse.
Que de gens haut placés n'eurent d'autre sagesse !

Digitized by Google

LE RENARD ET LE BOUC.

Un Bouc sur ses deux pieds, dressé contre une treille,
En dépouillait avidement
Le pampre savoureux, dont il est si friand.
Plus haut pendait le fruit d'une teinte vermeille,
Et des clos de Bacchus le plus appétissant.
Un Renard le vit en passant.
Soudain son appétit s'éveille :
L'appétit d'un Renard s'endormit-il jamais ?
De l'œil il dévorait le mets ;
Mais pour atteindre une hauteur pareille,
Il eût fallu d'autres jarrets.
A son aspect le Bouc inclinant ses deux cornes,
Hé ! lui dit le Renard, c'est toi, mon cher ami !
Quoi donc ! à si peu tu te bornes ?
Mais ronger le sarment, c'est jouir à demi.
Si tu veux tant soit peu redresser ton échine,
Tu vas dans un moment
Te régaler bien autrement ;
Le long de ton épine
Je grimpe, et puis d'un saut
De la treille j'atteins le haut ;
Je cueille le raisin, et le fruit nous abonde.
Regarde sa couleur ; comme sa graine est ronde !
Ah ! par le dieu Pan, mon patron,
L'expédient est bon,
Dit l'autre ; allons, vite à l'ouvrage.
Et le Bouc appuyant ses cornes au treillage,
Maître Renard grimpe aussitôt,
Se gorge de raisin, puis fait semblant de craindre.
Il saute en bas et fuit sans dire mot,
Laissant le bouc se plaindre
Et croquer le marmot.

De deux classes ainsi, notre race est formée,
L'une exploitant, l'autre exploitée :

Digitized by Google

C'est à qui pour grimper prendra pour échelon
Son voisin, s'il est assez bon.
Et tel bien chaudement paraît plaider ta cause,
Pauvre peuple, toujours si facile à berner,
Qui ne cherche rien autre chose
Qu'un moyen de s'échelonner.

LE RICHE ET LA MORT.

A l'heure où l'artisan qu'aiguillonne la faim,
Prodigue sa sueur pour un morceau de pain,
Un de ces opulents que notre siècle engraisse,
Dormait sur le duvet étendu mollement,
Plongé dans la plus douce ivresse.
Tout-à-coup, éveillés par un rêve charmant,
Ses yeux s'ouvrent à la lumière;
Il se retourne, et frottant sa paupière,
Qu'aperçoit-il à son chevet?
Grand dieu!.... La Mort au teint livide,
Ses longs bras décharnés, et sa faulx homicide.
Le riche, à son aspect,
Demeurant stupéfait,
Allons, il faut me suivre,
Lui dit la Mort.
— Oh! par pitié, laisse-moi vivre.
Veux-tu de l'or?
Prends, voilà mon trésor.
— N'ayant besoin de rien, je suis incorruptible.
— Mais ton cœur n'est pas insensible.
— Je n'en ai point.
— Mille autres plus heureux ont dépassé mon âge;
De leur vie en ce monde avait-on plus besoin?
— Ils n'étaient point sur mon passage.
— O ciel! mes palais, mes châteaux,
Où je coulais des jours si beaux;
Ces superbes coursiers, ce brillant équipage,
Ces festins où chacun venait me rendre hommage,

Digitized by Google

Les quitter pour toujours !
— Inutiles discours ;
Le temps presse, fais ta prière.
— Hé ! Quoi ? c'est mon heure dernière,
Reprit le riche tout tremblant !
Oh ! grâce d'un jour seulement.
— Non, pas d'une seconde.
Vile sangsue, hors de ce monde.
Et, d'un coup de sa faulx
La mort frappe et l'entraîne au séjour des égaux.

O toi dont le travail fait toute la richesse,
Pourquoi de l'opulent envier tant le sort ?
A l'amour du prochain quel droit a la mollesse ?
Tu vois venir la mort sans regret, sans détresse ;
La crainte de mourir est pire que la mort ;
On tremble sous la pourpre, et sous le chaume on dort.

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉTUDE DE L'ASTRONOMIE,

PAR M. L'ABBÉ MARÉCHAL.

MESSIEURS,

L'astronomie est la plus vaste et la plus sublime des sciences naturelles; elle est l'arbitre de la distribution civile du temps, l'âme de la chronologie et de la géographie, la docte compagne de la géologie et le guide fidèle du navigateur.

Laplace a dit* « L'astronomie, par la dignité de son objet et la perfection de ses théories, est le plus beau monument de l'esprit humain, le titre le plus noble de son intelligence. »

L'ordre admirable des astres, leurs mouvements divers, la splendeur des étoiles, la profusion avec laquelle la voûte céleste en est parsemée dans une étendue immense, l'éclat du soleil, ses éclipses, celles de la lune, ses phases, l'apparition des comètes; en général, les scènes si majestueuses et si variées que le ciel vient offrir à nos yeux, ont intéressé les hommes de tous les temps et de tous les pays et ont captivé leur admiration.

« La beauté du Ciel, *selon l'Ecclésiastique***, pré-

* Exposition du syst. du monde, l. V, ch. 6. ** Ch. XLIII, v. 1-11

Digitized by Google

sente un tableau plein de magnificence. Le Soleil, en paraissant, annonce le jour : c'est l'œuvre admirable, le flambeau du Très-Haut ; il brûle la terre en son midi : et qui peut soutenir ses vives ardeurs ?.... Il lance des rayons de feu et sa vive lumière éblouit les yeux. Grand est le Seigneur qui l'a créé ; à la parole du Seigneur le Soleil a hâté son cours. La Lune, dans toutes ses révolutions, est la marque des temps et le signe des changements de l'année. La Lune est le signe des jours de fête.... Les mois prennent son nom, et sa lumière va toujours en croissant jusqu'à ce qu'elle soit entière. Une armée luit dans le Firmament et resplendit glorieusement dans le Ciel. La beauté du Ciel, c'est la splendeur des étoiles ; c'est le Seigneur qui éclaire l'univers du haut des Cieux. A la parole du Dieu saint, elles sont prêtes à paraître, et elles sont infatigables dans leurs veilles. »

Le Psalmiste, après avoir enseigné que le Seigneur sait le nombre des étoiles et qu'il les appelle par leurs noms, s'écrie dans son enthousiasme religieux * : « Notre Dieu est grand, sa puissance est infinie, sa sagesse est une.....** : Soleil et Lune, louez le Seigneur, étoiles brillantes, louez le Seigneur. »

Dans Isaïe, le plus sublime des prophètes *** le Seigneur lui-même, s'adressant à Israël, s'exprime ainsi :

La sphère où l'homme voyage,
Au Dieu dont elle est l'ouvrage,
Sert de siége et de degré.
Le Firmament qui la couvre
N'est qu'un pavillon qui s'ouvre
Et se referme à mon gré.
.....

* Ps. CXLVI, v. 4, 5. ** Ps. CXLVIII, v. 3. *** Ch. XL, v. 22 et 26, strophes de Pompignan.

Digitized by Google

Levez les yeux sur les voiles
Des célestes régions;
J'y rassemblai des étoiles
Les nombreuses légions.
Cette lumineuse armée
Dans une plaine enflammée
Marche et s'arrête à mon choix.
Par leurs noms je les appelle;
Nulle à mes lois n'est rebelle
Et chacune entend ma voix.

L'auteur du livre de la Sagesse s'élève avec raison contre ceux que l'admiration des astres a conduits à en faire des dieux ; mais loin de condamner l'étude de l'astronomie, il la conseille pour la gloire du créateur*: « Ils sont tous vains, dit-il, les hommes en qui ne réside pas la science de Dieu; car des biens qui paraissent, ils n'ont pu s'élever jusqu'à comprendre Celui qui est; ils n'ont pu, en considérant les œuvres, connaître quel était l'ouvrier. Mais.... la multitude des étoiles... le Soleil, la Lune, voilà les dieux qu'ils ont crus les arbitres du monde. Si, charmés de leur beauté, ils les ont appelés des dieux, qu'ils apprennent combien est plus beau leur dominateur, puisque toute beauté découle de celui qui leur a donné l'être. Et s'ils ont admiré le pouvoir et la force des créatures, qu'ils comprennent par là combien est plus puissant et plus fort celui qui les a créées; par la grandeur, par la beauté de la créature, le créateur devient visible. »

David trouvait dans l'étude des astres des motifs de s'élever à la contemplation de Dieu**. « Je considère vos cieux, l'ouvrage de vos mains, la Lune et les étoiles que vous avez affermis. Je m'écrie.... qu'est-ce que le fils de l'homme, pour que vous le visitiez? Les cieux

* Ch. XV, v. 1–5. ** Ps. VIII, v. 4 et 5,

Digitized by Google

publient la gloire de Dieu....* Il a placé le pavillon du soleil au milieu des cieux; semblable à un nouvel époux qui sort de son lit nuptial, cet astre s'élance comme un géant dans la carrière. Il part des extrémités de l'aurore et s'abaisse aux bornes du couchant, rien ne se dérobe à la chaleur de ses rayons. Telle est la loi du Seigneur, belle, pure; elle convertit les âmes; la parole de Dieu est fidèle, elle donne la sagesse aux petits. »

Les plus grands philosophes et les plus célèbres poètes de l'antiquité étudièrent l'astronomie et parlèrent de cette science avec admiration.

*Zoroaste***... se livra le premier avec ardeur à la recherche des principes du monde et du mouvement des astres.

*Pythagore**** alla d'abord en Egypte, puis à Babylone, où il étudia le cours des astres, l'origine de l'univers.

Selon *Valère Maxime*****, la langue d'*Anaxarque* avait tenu dans le ravissement bien des oreilles, surtout celles d'Alexandre, quand elle expliquait, avec tant d'éloquence et de savoir, la nature de la terre, l'étendue des mers, le mouvement des astres, enfin le système entier du monde.

Platon enseignait que les yeux ont été donnés à l'homme pour étudier l'astronomie. Il y a sans doute de l'exagération dans ces dernières paroles; mais on voit du moins avec quelles délices cet homme de génie observait les cieux.

« Il n'est point selon moi, *dit Sénèque******, de recherche plus noble, de science plus utile que celle qui révèle la nature des étoiles et des corps célestes. »

* Ps. XVIII, v. 1, 5, 6 et 7. ** Justin, l. I, ch. 1. *** *Id.*, l. XX, ch. 4. **** L. III, ch. 3. ***** Questions naturelles, l. VII.

Digitized by Google

Virgile semblait vouloir renoncer à toute autre étude pour s'occuper des merveilles de l'astronomie*. « Qu'avant tout, les Muses, mes plus chères délices daignent me montrer les voies célestes et le mouvement des astres; qu'elles me disent les temps et la cause des éclipses du soleil et de la lune... heureux celui qui peut connaître les causes premières des choses! »

La connaissance des astres a été souvent la source de grandes beautés dans les ouvrages des poètes anciens et modernes. Faut-il s'en étonner, Messieurs? Uranie n'est-elle pas la sœur de Calliope? On trouve souvent de beaux exemples de l'alliance de l'astronomie et de la poésie dans *Hésiode* et *Euripide*.

Hésiode donne cet avis à son frère**: « Lorsque Orion et Sirius seront parvenus au milieu du ciel, et que l'Aurore aux doigts de rose contemplera Arcture, ô Persée! cueille alors tous les raisins et apporte-les dans ta demeure... Quand les Pléiades, les Hyades et l'impétueux Orion auront disparu, rappelle-toi que c'est la saison du labourage. Qu'ainsi l'année soit remplie tout entière de travaux champêtres.

Le morceau suivant d'*Euripide* offre une brillante

* Georg., l. II.

Me verò primùm dulces antè omnia Musæ
.....
Accipiant, cœlique vias et sidera monstrent
Defectus solis varios, lunæque labores
.....
Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

** Les Œuvres et les jours :

Εὖτ' ἂν δ' Ὠρίων καὶ Σείριος εἰς μέσον ἔλθῃ
οὐρανόν, Ἀρκτοῦρον δ' ἠοῖδι, ῥοδοδάκτυλος Ἠώς,
ὦ Πέρση, τότε πάντας ἀποδρέπε δικαδε βοτρυς
. . . Αὐτὰρ ἐπὴν δὴ
Πληϊάδες θ' Ὑάδες τε τότε σθένος Ὠρίωνος
δύσωσιν, τοτ' ἔπειτ' ἀρότου μεμνημένος εἶναι
ὡραίου· πλεῖὸν δε κατὰ χθονὸς ἤμενος εἶν.

Digitized by Google

poésie. L'auteur y décrit les divers objets qui ornaient le riche tapis qu'Hercule avait enlevé aux Amazones et offert au temple de Delphes*. « On voyait peint sur ce tissu précieux le Ciel rassemblant dans les airs les étoiles dispersées ; le Soleil animant ses coursiers sur la fin de leur carrière, traînant après lui Hespérus, brillant d'une vive clarté ; la nuit couverte d'un voile sombre conduisait son char léger, et les étoiles suivaient la déesse. Les Pléiades occupaient le milieu de la région céleste, avec Orion ceint de son épée lumineuse ; l'Ourse plus élevée tournait autour du pôle, auquel sa queue semblait attachée. Le disque de la lune qui partage les mois, brillant dans son plein. Enfin paraissaient les Hyades, signe redouté des nautonniers et l'aurore dont la lumière chasse les étoiles. »

Horace, dans une strophe brillante sur le Soleil forme un vœu sublime pour la gloire de sa patrie**: « Ame de la nature, Soleil, dont le char étincelant dispense et ravit la lumière, astre toujours le même,

* Tragédie, Jon :

Ἐνῆν δ' ὑφανταὶ γράμμασιν τοιαί δ' ὑφαί·
Οὐρανὸς ἀθροίζων ἄστρ' ἐν αἰθέρος κύκλῳ·
ἵππους μὲν ἥλαυν' εἰς τελευταίαν φλογα
Ἥλιος ἐφέλκων λαμπρὸν Ἑσπέρου φάος·
μελάμπεπλος δὲ Νὺξ ἀστείρωτον ζυγοῖς
ὄχημ' ἔπαλλεν, ἄστρα δ' ὠμάρτει θεᾷ·
Πλειὰς μὲν ἧστο μεσοπορου δὲ αἰθέρος
ὅ, τε ξιφήρης Ὠρίων· ὕπερθε δὲ
Ἄρκτος, στρέφους' οὐραῖα χρυσήρει πόλῳ·
κύκλος δὲ πανσέληνος ἠκοντίζ' ἄνω
μηνὸς διχήρης, Ὑάδεσσι, ναυτίλοις
σαφέστατον σημεῖον, ἥτε φωσφορος
Ἕως διώκουσ' ἄστρα. . . .

** Poème séculaire :

Alme sol, curru nitidodien qui
Promis et celas, aliusque et idem
Nasceris, possis nihil urbe Roma
Visere majus.

Digitized by Google

toujours nouveau, puisses-tu ne rien voir de plus grand que Rome ! »

Le poème de *Manilius*, intitulé les Astronomiques, est un monument précieux de l'antiquité, il réunit souvent à la précision scientifique, la richesse de la poésie et la profondeur des vues philosophiques. Pour juger du mérite de cet ouvrage, il suffit de lire la description du zodiaque et surtout celle de la voie lactée*. « Le zodiaque porte ces signes éclatants sur lesquels Phébus laisse flotter ses rênes; la déesse de Délos le suit, montée sur un char agile, et les cinq étoiles errantes, emportées dans une course opposée à celle de l'univers, semblent y former des pas variés qui règlent les lois de la nature. L'Ecrevisse en occupe le point le plus élevé, et le Capricorne le point le plus bas, remonte deux fois par le cercle qui égale le jour à la nuit, il le coupe au signe du Bélier et à celui de la Balance. Ainsi ce cercle s'appuyant sur trois autres (*l'équateur et les deux tropiques*) s'écarte par une marche oblique du mouvement direct commun à tous les astres... Ce cercle... forme une ceinture qui resplendit de tout l'éclat des belles étoiles qui la décorent; le ciel est comme ciselé par la brillante lumière qu'il y répand. »

Le poète décrit ensuite la voie lactée : « Dans l'azur du ciel s'offre une bande remarquable par sa blancheur; on la prendrait pour une aurore d'où va poindre le jour, et qui doit ouvrir les portes du ciel. Telle une route battue par le passage assidu des voitures qui la parcourent, se distingue au milieu des vertes prairies qu'elle partage, ou comme les flots de la mer blanchissent d'écume sous le sillage, et, sortis en bouillonnant du gouffre qui les vomit, déterminent le chemin que suit le navire. Telle cette route céleste brille par

* Liv. I.

Digitized by Google

sa blancheur, au milieu des ténèbres qui couvrent l'Olympe, et jette sa vive lumière sur le fond azuré du ciel; semblable à Iris qui tend son arc dans les nues, elle imprime au-dessus de nos têtes sa trace lumineuse, et force les mortels à la regarder avec étonnement; ils ne peuvent pas ne pas admirer cette lumière insolite qui perce les ombres de la nuit; et ils cherchent, malgré les bornes de leur intelligence, à pénétrer la cause de ces divines merveilles. Est-ce que les deux parties du ciel tendent à se désunir? Leur liaison trop faible menace-t-elle de se dissoudre et la voûte céleste, commençant à se séparer, ouvre-t-elle un passage à cette lumière nouvelle? Penserons-nous plutôt... que la matière céleste y étant amassée en plus grande quantité, s'y condense, forme un nuage aérien, et entasse une plus grande quantité de la matière qui constitue le plus haut des cieux?... Ne faudrait-il pas plutôt penser qu'une grande quantité d'étoiles sur ce même point y forme comme un tissu de flammes, nous renvoie une lumière plus dense et rend cette partie du ciel plus brillante par la réunion d'un plus grand nombre d'objets lumineux? »

Lorsqu'on examine attentivement ce passage, et qu'on se rappelle les vues grandioses émises par W. Herschell sur le même sujet, ce rapprochement est bien propre à nous frapper d'étonnement.

Parmi les poètes français on doit surtout citer *Voltaire* qui a composé de très-beaux vers sur le système du monde: On en trouve plusieurs morceaux dans la Henriade et dans l'épître à M. de Du Chatelet. Contentons-nous de citer un fragment du poème épique*.

> Dans le centre éclatant de ces orbes immenses,
> Qui n'ont pu nous cacher leur marche et leurs distances,

* Chap. VII.

Digitized by Google

Luit cet astre du jour, par Dieu même allumé,
Qui tourne autour de soi sur son axe enflammé.
De lui partent sans fin des torrents de lumière ;
Il donne, en se montrant, la vie à la matière,
Et dispense les jours, les saisons et les ans,
A des mondes divers autour de lui flottants.
Ces astres, asservis à la loi qui les presse,
S'attirent dans leur course et s'évitent sans cesse ;
Et, servant l'un à l'autre, et de règle et d'appui,
Se prêtent les clartés qu'ils reçoivent de lui.
Au-delà de leur cours et loin de cet espace,
Où la matière nage et que Dieu seul embrasse,
Sont des soleils sans nombre et des mondes sans fin :
Dans cet abyme immense il leur ouvre un chemin.
Par delà tous ces cieux le Dieu des cieux réside.

Daru, dans une pièce de vers sur les facultés de l'homme, nous a laissé un brillant passage, relatif aux progrès de l'Astronomie* :

Autrefois pour nous seuls, de l'Orient sorti,
Le soleil chaque jour, fidèle à sa carrière,
Nous portait en tribut sa féconde lumière :
La terre était l'amour, le chef-d'œuvre des cieux.
Aujourd'hui ce soleil, cet époux radieux,
N'est qu'un point immobile ; et sans être aperçue,
La terre autour de lui nage dans l'étendue.
Dix globes inégaux, dans leur course emportés,
Du Souverain des cieux reçoivent les clartés,
Et la fille d'Herschell décrit son orbe immense
Loin des torrents de flamme où Mercure s'élance.
..... (le soleil) ce superbe géant,
Quel est-il ? une étoile, un atome, un néant :
Invisible, perdu dans l'étendue immense,
Pour les mondes lointains il n'a pas d'existence,
Pour eux il se confond dans ces pâles vapeurs
Que nous offrent des cieux les vastes profondeurs,

* Préface du livre intitulé : l'*Astronomie*, poème en six chants.

Digitized by Google

Et qu'à l'aide de l'art, présent de Galilée,
L'œil croit apercevoir dans la voûte étoilée.
Eh ! que peut être auprès de ce roi glorieux,
Qui lui-même s'éteint dans l'abyme des cieux,
Un satellite obscur, un amas de poussière,
Qui reçoit tout de lui, la vie et la lumière?

Parmi les poètes étrangers, la muse de *Thomas More* s'est parée de tout l'éclat des cieux*.

« Oh ! s'écrie le second des anges, quelle sublime vision furent pour moi les astres lorsque je les vis pour la première fois brûler dans les airs, roulant au milieu de l'espace comme des chars vivants de lumière, préparés pour des dieux ! Ils furent la première passion de mon cœur. Infatigable, jour et nuit, soutenu par mes ailes, je me balançais dans leurs rayons jusqu'à ce que tous mes sens fussent remplis de leur brillante influence. Joie innocente !..... Souvent, tant j'aimais à surprendre les secrets de cette race étoilée, je parcourus soir et matin les lignes radieuses qui s'étendent comme des réseaux d'or entre les étoiles et le soleil, déliant tous ces rayons de lumière, dont les teintes variées se confondaient ensemble. Puis je volai rapidement à la découverte des astres lointains et solitaires, qui veillent comme des sentinelles vigilantes, sur le vide au-delà duquel habite le chaos. Là, d'un vol silencieux, je suivais leur course à travers cette immense solitude, interrogeant avec force chacun d'eux sur l'âme qu'il enfermait, et souhaitant que sa douce lumière se convertît en paroles pour me révéler ses destinées ! Souvent même la poursuite de ces héritiers resplendissants de l'espace était si passionnée que de crainte qu'un rayon ne m'échappât dans la nuit la plus obscure, je suivais quelque comète voyageuse se dirigeant au loin vers des points lumineux. Je

* Les Amours des anges.

Digitized by Google

me rappelle avec quel transport j'entonnai l'hymne de gloire, lorsque de nouveaux mondes, brillants de jeunesse et de fraîcheur, semblaient s'élancer du sein des ténèbres pour éblouir mes yeux. »

On trouve encore des passages remarquables dans le Paradis perdu et la Jérusalem délivrée.

Le Tasse, par exemple, représente Renaud marchant avant le jour vers la montagne des oliviers et contemplant la beauté du Firmament*: « Les premiers rayons de l'aurore commençaient à peine de sortir du sein des ondes, l'éclat des astres de la nuit n'était pas encore obscurci par une lumière plus vive. Renaud, charmé de ce spectacle qu'offrait à ses yeux le passage de la nuit au jour.... Que de beautés le ciel étale, dit-il! un nombre infini d'étoiles qui répandent une douce lumière le décorent pendant la nuit, et pendant le jour, un astre incomparable en fait l'éclat et l'ornement. »

Fontenelle, dans un écrit connu de tous les gens de lettres, a su présenter, sous des couleurs aimables, la question de la pluralité des mondes. Lalande a composé différents traités d'astronomie qui ont contribué à répandre en France le goût de cette belle science. Le XIX^e^ siècle voit briller, parmi ses astronomes célèbres, un savant qui est doué de ce génie puissant qui crée et perfectionne; M. Arago, non content d'illustrer sa patrie par d'importantes découvertes et d'utiles travaux, cherche encore à rendre accessible aux intelligences ordinaires les théories de la Mécanique céleste par des notices scientifiques, écrites avec une admirable clarté : témoins les annuaires de 1832, de 1834 et surtout celui de 1842. Que l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens soit pour l'âme élevée de M. Arago une récompense aussi douce qu'elle est bien méritée !

* Ch. VIII.

Digitized by Google

Les honneurs rendus, dans tous les temps et chez tous les peuples du monde, aux astronomes célèbres prouvent l'estime qu'on a toujours fait de la science qu'ils cultivaient. Les plus grands hommes et les plus puissants monarques ont favorisé les progrès de l'astronomie, et plusieurs d'entre eux ont possédé cette science. Parmi eux on peut citer *Périclès*, *Jules-Cæsar*, *Agathocle*, roi de Sicile, *Ptolemée Philadelphe*, roi d'Égypte, les empereurs *Adrien*, *Sévère*, *Charlemagne*, *Frédéric II*, *Léon V*, *Charles-Quint*, *Napoléon*; les rois *Alphonse X*, de Castille, *Charles II*, *Georges III*, d'Angleterre, *Louis XIV*, *Louis XV*, de France; les califes *Almamoun*, *Haroun-al-Rachild* et le sultan *Mahomet II*.

On sait, dit le *P. Gaubil*, que c'est à l'astronomie que la religion chrétienne doit son entrée dans la Chine. Plusieurs souverains du céleste empire ont cultivé la science des astres.

La découverte du calcul infinitésimal, cet heureux supplément de l'intelligence humaine, a surtout contribué à la perfection de l'astronomie moderne. Les principes de l'analyse transcendente, s'appliquant à tout ce qui peut être saisi par des nombres, nous ont révélé les lois générales de la physique céleste; ils nous ont fait découvrir des vérités inattendues dans toutes les sciences, et en préparent encore de nouvelles pour l'avenir. Tout récemment l'honorable M. Cauchy, n'a-t-il pas perfectionné d'une manière fort remarquable les savantes théories des mouvements planétaires, proposées par Lagrange, Laplace, Poisson...? L'Uranographie a encore tiré un puissant secours de l'invention des lunettes astronomiques; ces précieux instruments, en centuplant la portée de la vue, ont dévoilé à l'homme les plus intimes secrets de l'univers; et c'est à leur aide qu'il a pénétré dans l'immensité des cieux et découvert

Digitized by Google

des mondes tout aussi merveilleux que celui qui est offert immédiatement à ses regards.

Le spectacle magnifique de la voûte céleste élève les pensées de l'homme religieux vers l'auteur de l'univers. Le ciel lui semble le frontispice du temple de la Divinité : aussi dans tous les temps, la partie supérieure des cieux a-t-elle paru être le seul sanctuaire digne de la Majesté suprême, de ce Roi immortel des siècles.

« L'homme.... ne contemple pas ce monde, les objets qui l'entourent, avec un froid étonnement, comme une série de phénomènes auxquels il ne s'intéresse que par les rapports qu'ils ont avec lui. Il les considère comme un système disposé avec ordre et dessein. L'harmonie des parties, la sagacité des combinaisons, lui causent l'admiration la plus vive. Souvent il conçoit la nature de la chose, mais il est hors d'état de la reproduire. Dans d'autres circonstances au contraire, il voit l'effet sans pouvoir se rendre compte des moyens qui le déterminent. Il est ainsi amené à l'idée d'une puissance, d'une intelligence supérieure à la sienne, capable de produire, de concevoir tout ce qu'il voit dans la nature. Il peut appeler cette puissance infinie, puisqu'il n'aperçoit pas de bornes aux œuvres par lesquelles elle se manifeste. Loin de là, plus il examine, plus il étend ses observations, plus il découvre de magnificence, plus il discerne de grandeur... il voit que tout ce que la plus longue vie et la plus forte intelligence peuvent lui permettre de découvrir par ses propres recherches, ou lui donner le temps de profiter de celles d'autrui, le conduit au plus sur les limites de la science. Est-il étonnant] qu'un être ainsi constitué accueille d'abord l'espoir, arrive ensuite à la conviction que son principe intellectuel ne suivra pas la chance de l'enveloppe qui le renferme, que l'un ne finira pas quand l'autre se

Digitized by Google

dissoudra ? Est-il étonnant qu'il se persuade que, loin de s'éteindre, il passera à une nouvelle vie, où libre de ces mille entraves qui arrêtent son essor, doué de sens plus subtils, de plus hautes facultés il puisera à cette source de sagesse dont il était si altéré sur la terre ?.... Le caractère du véritable philosophe est d'espérer tout ce qui n'est pas impossible, de croire ce qui n'est pas contraire à la raison. Celui qui a vu en mathématique et en physique se dissiper tout-à-coup des ténèbres qui paraissaient impénétrables ; celui qui a vu les sujets les plus stériles et les plus ingrats transformés, comme par inspiration, en sources inépuisables de connaissances et de force, par un simple changement de point de vue, ou par l'application de quelque principe dont on n'avait pas encore fait usage, est naturellement peu disposé à envisager sous des couleurs défavorables, les destinées présentes ou futures du genre humain. Les rapports de toute espèce qui jaillissent autour de lui, dans le cours de ses recherches, la place qu'il occupe dans l'échelle de la création, la conscience de sa faiblesse, celle de l'impuissance où il est de suspendre, de modifier même le plus léger mouvement de ce magnifique système, qu'il cherche à pénétrer, ne peuvent manquer de le convaincre que l'humilité, l'espérance sont ce qui lui convient le mieux*. »

Telle est la manière éloquente dont *J. Herschell* décrit l'heureuse influence que l'étude des sciences naturelles doit exercer sur nos croyances religieuses. On ne saurait trop insinuer à ceux qui cultivent la mécanique céleste qu'ils doivent éviter les écueils vers lesquels entraîne l'orgueil humain ; il faut que les connaissances élevées de l'astronomie n'enflent jamais le cœur de celui qui les possède, qu'elles ne dessèchen

* Discours sur l'Étude de la philosophie naturelle.

Digitized by Google

point son âme en l'isolant de Dieu ; qu'elles ne l'exposent en aucun temps à se rendre coupable envers le père des lumières d'une noire ingratitude ; mais surtout il est important que l'homme profond dans les sciences se garde bien d'imiter la conduite insensée de ces anciens sophistes, dont parle l'apôtre des nations *, et surtout celle de quelques philosophes du XVIII^e^ siècle ; ceux-ci ont voulu établir une séparation entre la science et Dieu, comme si le Seigneur n'était pas le Dieu des sciences ** ; ils ont employé la science comme instrument pour faire une guerre systématique contre la divinité. Mais du haut de son trône l'Eternel s'est moqué de leurs vains projets ***. Nous avons été les témoins des efforts prodigieux de cette lutte impie. Nous les avons vus aboutir à de monstrueuses chimères, pires cent fois que les absurdités mystérieuses de l'astrologie ****. Que loin de là, le véritable philosophe suive les traces des *Képler*, des *Leibnitz*, des *Newton*, qui s'appuyèrent sur la science pour démontrer les plus glorieux et les plus sublimes attributs du Créateur. Telle est aussi la marche consciencieuse qu'a suivie le célèbre professeur *Marcel de Serres*, dans deux ouvrages qu'il a publiés sur la création. Dans le premier, qui est le meilleur traité composé jusqu'à ce jour sur la cosmogonie de Moyse, l'auteur déclare que « l'intelligence a été donnée à l'homme afin de pouvoir comprendre et admirer les œuvres de Celui qui l'a placé sur la terre, pour en être le maître et le dominateur ; » puis il démontre par des preuves irrécusables que « du fond de ses abîmes, la terre s'unit aux corps célestes qui roulent dans l'espace pour proclamer la toute-puissance de Celui qui les conserve après les avoir tirés du néant. » Dans le second

* Ep. aux Rom., ch. I, v. 19 à 25. ** I. Rois, ch. II, v. 3.
*** Ps. II, v. 4. **** Théorie des sciences, par Laurentie.

Digitized by Google

ouvrage*, M. Marcel de Serres, après avoir exposé et discuté avec une vaste et profonde érudition ce que la science moderne nous enseigne touchant les corps célestes, termine son livre par ces réflexions remarquables : « Les travaux auxquels nous venons de nous livrer, et qui nous ont fourni de si grands et de si nobles sujets d'étude.... nous apprennent.... que les mouvements des astres stellaires ou planétaires, ne peuvent être l'effet ou l'œuvre du hasard. Comment l'ordre et l'harmonie qu'on y voit régner de toute part auraient-ils pu naître d'une cause purement fortuite? Cette action toute aventureuse, ne saurait produire des effets si réguliers et si stables, que le calcul les représente avec une exactitude plus grande encore que l'expérience et l'observation. Ici, les faits sont plus puissants que les paroles, et les lumières les plus simples suffisent pour comprendre que le monde ne peut être l'œuvre d'une cause occulte ou fortuite. Le spectacle de l'univers est l'hymne le plus magnifique et la preuve la plus éclatante de la sagesse et de la puissance de Dieu. En sondant les secrets de la création, à l'aide des sciences qui y découvrent chaque jour des beautés nouvelles, nous avons ennobli nos recherches, en nous proposant pour motifs, non le désir de satisfaire une vaine curiosité, mais de contribuer de nos faibles efforts à la démonstration de la magnificence des œuvres du créateur de toutes choses. En développant l'intelligence, les sciences nous attachent de plus en plus à l'auteur de notre être, à l'auteur des merveilles qu'il se plaît à nous révéler graduellement par suite des progrès toujours croissants des connaissances dont il est la source et la fin. »

Honneur soit rendu au savant qui comprend ainsi

* De la création de la terre et des corps célestes.

Digitized by Google

l'étude des sciences et qui se plaît à offrir l'hommage de ses facultés à l'auteur suprême de toute vérité !

Les merveilles qui nous sont dévoilées par l'application des sciences mathématiques, à la physique céleste, captivent l'âme, l'occupent d'une manière noble, utile, délicieuse; elles agrandissent le domaine de l'imagination; elles perfectionnent le jugement, elles ornent l'esprit de connaissances sublimes; elles nous montrent la manière certaine dont tous les phénomènes célestes s'enchaînent les uns aux autres; elles nous les représentent comme une conséquence de cette loi générale de l'attraction à laquelle sont soumises toutes les parties qui constituent cette immense machine, sortie des mains du Créateur. C'est alors que l'harmonie universelle que nous reconnaissons dans l'arrangement des mondes, atteste mieux que jamais la puissance et la sagesse de cet architecte suprême qui a su combiner et mettre en action tous ces grands ressorts, et alors nous déclarons avec le célèbre *Newton* que cette admirable disposition du soleil, des planètes et des comètes, ne peut être que l'ouvrage d'un être intelligent et tout puissant*; et alors la connaissance du système du monde nous inspire, en l'honneur du Très-Haut, un hymne d'adoration, de gratitude et d'amour.

Tels étaient du moins les sentiments qui animaient l'illustre *Képler,* lorsqu'il composa cette belle et touchante prière qui termine un de ses traités d'astronomie: « O toi qui, par les lumières sublimes que tu as répandues sur la nature, élèves nos désirs jusqu'à la divine clarté de ta grâce, afin que nous soyons un jour transportés dans la lumière éternelle de ta gloire, je te rends grâces, Seigneur et créateur, de toutes les joies que j'ai éprouvées dans les extases où m'a jeté la contemplation

* Principes Mathématiques de la Philosophie naturelle.

Digitized by Google

de l'œuvre de tes mains. Voilà que j'ai terminé ce livre qui contient le fruit de mes travaux, et j'ai mis à le composer toute la somme d'intelligence que tu m'as donnée. J'ai proclamé devant les hommes toute la grandeur de tes ouvrages; je leur en ai expliqué les témoignages autant que mon esprit m'a permis d'en embrasser l'étendue infinie. J'ai fait tous mes efforts pour m'élever jusqu'à la vérité, par les voies de la philosophie; et s'il m'était arrivé de dire quelque chose d'indigne de toi, à moi, méprisable vermisseau...., fais le moi connaître, afin que je puisse l'effacer. Ne me suis-je pas laissé aller aux séductions de la présomption, en présence de la beauté admirable de tes ouvrages? Ne me suis-je pas proposé ma propre renommée parmi les hommes, en élevant ce monument qui devait être tout entier consacré à ta gloire? Oh! s'il en était ainsi, reçois-moi dans ta clémence et dans ta miséricorde, et accorde-moi cette grâce que l'œuvre que je viens d'achever soit à jamais impuissante à produire le mal; mais qu'elle contribue à ta gloire et au salut des âmes. »

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS SUR LES BEAUX-ARTS,

PAR M. L'ABBÉ MARÉCHAL.

MESSIEURS,

Le génie, le plus haut degré de perfection intellectuelle où l'homme puisse atteindre, est la réunion presque miraculeuse du bon sens et de l'imagination. Le bon sens ou le jugement exerce principalement son domaine sur les sciences, tandis que dans les arts on voit briller la puissance de l'imagination. On peut définir le bon sens, l'instinct de de la vérité. Il existe entre le bon sens et le jugement la différence qui se trouve entre la cause et l'effet. Le bon sens examine, compare ce que l'esprit dicte à la hâte; et si le bon sens suffit pour nous empêcher de faire des fautes, c'est à l'esprit qu'il faut souvent recourir pour les réparer. L'imagination, considérée en général, est la faculté de retenir l'impression des objets, d'en réunir et d'en combiner les images. Voltaire distingue deux sortes d'imagination : l'une, qu'il appelle passive, reçoit, conserve, reproduit fidèlement les objets sous la forme qui nous a frappés, et ne s'étend guère au-delà de la mémoire; l'autre, qu'il nomme active, dispose en souveraine absolue des idées et les transforme par la puissance d'invention, en conceptions nouvelles; elle saisit, d'un coup-d'œil rapide et sûr, des rapports jusque là inconnus entre deux objets; elle distribue autour d'une idée qui la domine, une foule

Digitized by Google

d'idées accessoires; elle ordonne tous ses matériaux avec sagesse, et les combine avec goût dans les cadres qu'elle leur a tracés. On conçoit que l'imagination ainsi élevée jusqu'au degré du génie, imprime à ses productions le cachet de la belle nature: on lui doit les ouvrages d'Homère et de Virgile, comme ceux de Corneille et de Shakespeare: cependant, par une suite de l'infirmité humaine, l'imagination, cette faculté si puissante sous la direction du bon sens, se sépare quelquefois de lui, et entraîne dans les plus étranges écarts les mêmes hommes qu'elle avait conduits au faîte de l'art. C'est ainsi que Milton se laisse parfois emporter par une imagination déréglée à des exagérations dignes de Lucain. Aussi peut-on distinguer, chez les poètes, d'un côté des beautés marquées au coin du goût et de la raison: telle est la tempête décrite au Ier livre de l'Énéide; et de l'autre, des extravagances que le bon sens réprouve: telle est, dans la Pharsale, la tempête qui menace les jours de César.

Au musée du roi, sur la face d'un antique sarcophage*, on voit représenté l'Apollon dit Musagète, il est rayonnant de beauté, tient une lyre et marche à la tête des neuf Muses. Ce fut par une inspiration du génie et par un goût exquis que les poètes grecs formèrent des filles de Jupiter le brillant cortége du dieu de l'harmonie, du dieu de la lumière: sous ce magnifique emblême, ils ont voulu nous apprendre que les sciences et les arts ont une origine divine, qu'ils sont unis par des liens étroits et que la prospérité et la gloire sont le partage des nations qui savent honorer les muses.

Les arts ont pour but l'imitation du beau, tandis que les sciences ont pour objet la recherche du vrai.

L'homme est en possession de représenter le beau physique, le beau moral et le beau intellectuel par

* N° 307.

Digitized by Google

l'entremise des arts, reproducteurs de la vie organique et morale, et conservateurs de la pensée humaine *. Le beau, même physique, n'a de réalité que parce qu'il se rencontre une créature intelligente, capable de le montrer non-seulement dans ce qui la touche elle-même, mais encore dans ce qui lui est étranger. Cette appréciation se fait par une seule opération instantanée qui nous fait découvrir ces rapports admirables qui existent entre les moyens et la fin dans les plans de l'auteur de la nature. Ainsi voyons-nous la destination du minéral bien remplie; observons-nous que l'être vivant occupe une place convenable dans le système du monde; reconnaissons-nous qu'il a été pourvu de tout ce qui devait le conduire au soutien de sa vie et à la perpétuité de son espèce; saisissons-nous l'harmonie qui subsiste entre les parties et l'individu, entre l'individu et la famille, entre la famille et l'ensemble de la création; alors nous proclamons que la beauté existe dans l'œuvre soumise à notre examen. Le beau physique dans la matière brute ne saurait être plus convenablement apprécié que par sa concordance avec les êtres organisés, et dans ceux-ci que par les avantages dont ils sont individuellement en possession, et qu'ils garantissent aux autres créatures avec lesquelles ils entretiennent des rapports. Dans cette estime de la beauté, tout est relatif, mais rien n'est arbitraire; et si les sens sont invoqués pour estimer les qualités organiques des objets, le sentiment doit en être le principal juge, car la perception du beau se composant de tout ce qui peut affecter avec délices le sentiment, plus ce dernier est ému diversement par les mêmes objets, plus il acquiert d'intensité, et plus ces objets nous paraissent beaux. Aussi le beau physique existe-t-il pour

* Voyez l'Examen philosophique du traité du beau et du sublime de Kant, par Kératry, et le Guide de l'artiste du même auteur.

Digitized by Google

l'homme seul, parce que seul il en a la conscience, parce que seul il est capable de saisir l'enchaînement des causes et des fins, parce que seul il peut saisir l'harmonie qui règne entre les créatures. Si la vertu est l'accomplissement du devoir, le sublime dans la morale aura toujours l'abnégation pour principe. Etre vertueux, c'est lutter contre ses penchants et en triompher; c'est obéir à un sentiment généreux qui nous porte au sacrifice libre de notre être au profit de la famille, de la cité, de la patrie, de la religion. Aussi rien n'a paru grand dans les annales du monde qui n'ait porté l'empreinte d'un sentiment d'abnégation. Dieu, en soumettant le monde matériel à ses lois suprêmes, a dit à toutes les créatures intelligentes : Aimez-vous; et ce précepte divin a fait germer dans les cœurs des sentiments ineffables, le fort est venu au secours du faible, la mère s'est oubliée pour son fils, et le citoyen s'est immolé pour son pays. Ce sont ces aimables vertus, enfants de la charité, qui acquièrent des titres impérissables à notre vénération. Cependant il serait difficile de supposer l'existence d'une vertu qui ne participât à un sentiment religieux. Si je renonce au bonheur qui est en mon pouvoir, c'est pour l'échanger contre une félicité plus noble et plus durable; que m'importeraient, en effet, des éloges funèbres, un tombeau, des inscriptions, si je ne devais vivre quelque part. Aussi, en quittant cette vie passagère, le charme qui accompagne l'espérance d'une bonne renommée, n'est-il que le reflet d'une lumière plus vive, n'est-il que le vœu fortement exprimé d'une existence immortelle. C'est pourquoi l'homme de bien, en se représentant Dieu comme le type de toute perfection, essaie de conformer toutes ses actions à la volonté suprême; et quand il s'est approché de ce noble but, il éprouve une paix intérieure et se rassure dans l'attente de la justice de

Digitized by Google

cet être souverain. C'est donc avec raison que Gilbert a dit * :

Le juste enfin remporte la victoire
Et de ses longs combats au sein de l'Eternel,
Il se repose environné de gloire.
Ses plaisirs sont au comble, et n'ont rien de mortel;
Il voit, il sent, il connaît, il respire
Le Dieu qu'il a servi, dont il aima l'empire.

L'animal peut nous offrir l'idée du beau physique; mais l'homme seul nous donne l'idée du beau moral; dans l'animal, on peut établir un certain équilibre entre ses appétits et ses moyens de conservation, pour l'homme cet équilibre ne subsiste plus, parce que ses besoins encore plus impérieux s'accroissent de toute la force d'une imagination active; ainsi l'âme oscillera entre ses besoins et ses devoirs. On entend par devoir, ce lien moral qui détermine les rapports d'être à être; cette conscience du droit égal de tous les hommes au bonheur; or ne se présente-t-il pas de nombreuses occasions où l'homme, en mettant en balance son droit privé et ses besoins avec le seul intérêt d'autrui, donne la préférence à ce dernier. Cet oubli raisonné de soi-même est toujours noble, il est toujours beau, il est souvent sublime. Ainsi, l'amour de la patrie, par exemple, sera réputé beau tant qu'il existera sur la terre une société en corps de nation. En effet, qu'est-ce que l'on estime le plus dans les annales des peuples? Ce sont les vertus des citoyens; ne sommes-nous pas émus, en voyant tous les Athéniens, saluer Aristide, du titre de juste, à l'occasion d'un vers d'Eschyle? Ne sommes-nous pas touchés en voyant le sénat et le peuple donner à Cicéron les titres de libérateur de Rome, de père de

* Ode sur le jugement dernier.

Digitized by Google

la patrie. Nous célébrons le tribun Calpurnius-Flamma et ses 300 compagnons, qui, par leur valeur, sauvèrent l'armée romaine, près de Camérina. Nous parlons avec enthousiasme des victoires remportées par les Grecs sur les Perses, accourus pour les asservir. Quel Français n'admire le dévouement généreux du chevalier d'Assas ! et les braves de toutes les nations ne proclameront-ils point sublimes ces paroles inspirées par la plus héroïque valeur : « la garde meurt, et ne se rend pas » ! plus on s'oublie dans la vertu, plus l'action est belle, plus on songe à soi dans le crime, plus le vice est odieux*. Tout ce qui contribue à la perfection morale de l'homme, à la paix des familles, à la prospérité du pays, à la conservation du genre humain, constitue le beau moral, ainsi la beauté des actions se trouve fixée par le même principe qui donne de l'éclat et des grâces aux formes et aux mouvements du corps humain.

L'idée du beau intellectuel et celle de Dieu sont indivisibles ; l'une est la fin et l'autre le moyen. La contemplation du beau physique conduit au beau moral, et nul doute que celui-ci ne soit également un degré à franchir pour tout esprit qui veut étudier le beau intel-

* La vertu exerce même son empire sur les cœurs des sauvages :

Les habitants de Rahopou (une des Marquises), ayant pillé en 1815, le brick anglais la Mathilde, résolurent de massacrer le capitaine Fowler et les gens de son équipage. Nouhatou, un des chefs indiens, fit ses efforts pour soustraire les naufragés à la fureur des barbares. Mais voyant qu'il ne pouvait, par ses prières et ses arguments, faire aucune impression sur l'assemblée, il prit une corde, et l'attachant autour de son cou et de celui de son fils, il ordonna à un autre chef de les étrangler tous deux « afin que nous ne soyons pas accusés, dit-il, d'avoir sanctionné par notre présence la mort d'hommes qui ne nous avaient jamais fait de mal ». Cette action magnanime excita la surprise et l'admiration des sauvages qui s'écrièrent d'une voix unanime : Chef ! Chef ! que les étrangers vivent ! et la vie des malheureux anglais fut sauvée. (Journal d'un Voyage autour du monde, par C. de Rèquefeuil, § I.)

Digitized by Google

lectuel. L'étude de la tête du Jupiter olympien peut nous donner une juste idée du beau intellectuel. En effet qu'y a-t-il de capable de nous ravir dans ce précieux reste de l'antiquité? cette tête, prise sur notre échelle, présente une exagération et dans sa longueur et dans les dimensions de sa boîte osseuse : or c'était ce que voulait l'artiste. L'intelligence, figurée par la capacité cérébrale, étant ce qu'il y a de plus grand dans l'univers, Phidias crut que son Jupiter devait paraître sous la forme la plus propre à la révéler. Il ne se trompa point : dès qu'il s'agissait de l'arbitre suprême du monde, c'était hors du type ordinaire qu'il fallait chercher ses proportions. Le visage de l'homme portant l'empreinte de la divinité, et son front étant le siège du génie, il fallait, dans l'intérêt de la vérité, allonger la tête du maître des dieux et exagérer la boîte osseuse, afin que l'intelligence y parût dans toute son énergie. Comme ce genre de configuration est hors du type ordinaire, et n'appartient point au beau physique, il se rapporte au beau intellectuel. C'est là un de ces essais de l'art dont on peut faire honneur au beau idéal, admis comme combinaison nouvelle; Michel-Ange a imité le procédé de l'artiste grec, lorsqu'il a sculpté la tête remarquable de son Moyse. Le beau physique n'est que l'image du beau moral, et celui-ci ne satisfait pas encore l'âme, elle s'élance dans un monde invisible pour contempler le beau intellectuel. L'homme, sous la protection de son créateur, est conduit à perfectionner sa vie présente par la perspective d'une vie meilleure; il éclaire son intelligence par la science, et il rend son cœur le foyer de toutes les vertus. Aussi, par les espérances qu'elle dépose dans nos âmes, la doctrine évangélique est-elle une mine féconde du beau intellectuel? il suffit de lire le sublime discours de la Montagne pour s'en convaincre; et l'on y voit que des

Digitized by Google

jouissances ineffables sont destinées aux grandes infortunes des âmes généreuses*. Le beau intellectuel ne prend de consistance dans notre esprit que par l'idée de l'avenir, et le sentiment de notre perpétuité organique contribue à nous donner une idée plus complète de la vie future. En effet, il était dans les plans de la sagesse divine que toute la nature de l'homme juste ayant eu part aux épreuves présentes, participât aussi tout entière à la rémunération immortelle. La révélation nous enseigne positivement que l'homme reprendra un jour son corps, comme un vêtement incorruptible : « il y a des corps célestes et des corps terrestres, nous dit l'apôtre des nations; mais les corps célestes ont un autre éclat que les corps terrestres, le corps maintenant.... est mis en terre tout difforme, et il ressuscitera tout glorieux;.... et plus bas : il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité**. »

Le beau idéal, selon l'acception reçue, est une perfection des trois natures du beau que nous venons de décrire; et le beau idéal lui-même est le degré qui sert à nous élever jusqu'au beau religieux. Ecoutons sur cet article les paroles éloquentes du comte de Maistre : « Le beau religieux est au-dessus du beau idéal, puisqu'il est l'idéal de l'idéal; mais peu de gens pouvant s'élever à cette hauteur, l'artiste vulgaire quitte ce qui est beau pour ce qui plaît, écrasé par le talent qui produisit la transfiguration et la vierge della Seggiola, il s'adresse aux sens pour être sûr de la foule... la foule accourt donc en battant des mains, et bientôt le peintre pourra s'écrier au milieu des applaudissements : *ingenio victi, re vicimus ipsa*.... la femme chrétienne est.... un modèle

* S. Mathieu, ch. V, VI et VII.

** I. Epit. aux Corinthiens, ch. XV.

Digitized by Google

surnaturel comme l'ange. Elle est plus belle encore que la beauté; soit que pour confesser sa foi, elle marche au supplice avec les grâces sévères de son sexe et le courage du nôtre; soit qu'auprès d'un lit de douleur elle vienne servir et consoler la pauvreté malade et souffrante, ou qu'au pied d'un autel elle présente sa main à l'homme qu'elle aimera seul jusqu'au tombeau; dans toutes ces têtes d'un caractère si différent, il y a cependant toujours un trait général qui les fait remonter au même principe de beauté.... à l'aspect de ces figures quelque belles qu'on les puisse imaginer, aucune pensée profane n'oserait s'élever dans le cœur d'un homme de goût, on leur doit une certaine admiration intellectuelle, pure comme leurs modèles... et comme de la réunion d'une foule de traits, empruntés à différentes beautés, on vit naître jadis un modèle fameux dans l'antiquité, tous les traits de la beauté sainte se réunissent de même, comme dans un foyer pour enfanter la figure de Marie, le désespoir, et cependant l'objet le plus chéri de l'art moderne dans toute sa vigueur.... dans l'ordre de la vérité et de la sainteté, Marie (est)... toujours la même et toujours nouvelle. Nulle figure n'a plus exercé le talent imitatif. Le pinceau des plus grands maîtres semble en avoir fait un objet d'engagement et d'émulation. Sur ce sujet, mille et mille fois répété, tantôt ils surpassaient leurs rivaux, et tantôt ils se surpassaient eux-mêmes*. »

Le beau d'imitation consiste à rendre sensibles les différents genres du beau, principalement par la sculpture, la peinture et la poésie. Quand l'artiste voudra représenter la beauté organique et rester dans le vrai, c'est l'ensemble qu'il doit savoir choisir, et non les parties. En effet, la beauté consiste dans le rapport exact de chaque partie avec le tout, et dans l'harmonie des moyens avec la fin.

* Examen de la Philosophie de Bacon.

Digitized by Google

Mais c'est surtout l'expression des sentiments qui embellit les formes organiques, et qui donne aux artistes l'idée de cette perfection touchante, dont le pouvoir est irrésistible sur les sens eux-mêmes, et par laquelle la nature répand tant de charmes sur ses ouvrages. L'artiste doit en conséquence s'appliquer à donner de belles expressions aux visages des sujets qu'il représente. Et pourquoi cela? C'est que l'expression du visage est, en effet, la plus belle de toutes, comme tenant au beau moral, tandis que l'expression des autres parties du corps se rapporte au beau physique. Quand les artistes essaient avec plus de hardiesse encore de rendre le beau intellectuel ou le beau religieux, leurs succès, en s'ennoblissant par leurs sujets mêmes, deviennent le triomphe des arts imitateurs. C'est ainsi que la sainte Cécile du Dominiquain, au lieu de ressentir les douleurs de la mort, semble s'endormir aux concerts mélodieux des anges : une pureté céleste rayonne sur son front. C'est ainsi que Raphaël nous enchante par ses portraits de la Vierge. Marie, sur cette toile, est belle d'une beauté tout-à-fait surnaturelle : sa beauté est un mélange ineffable de simplicité et de majesté, d'innocence et de sainteté. C'est ainsi que le Corrége dans la sainte Famille, et le Titien dans le Martyre de saint Pierre, captivent notre admiration par leurs ravissants chefs-d'œuvre. C'est ainsi que la lecture des cantiques de la divine poésie de David ou d'Isaïe nous procurent des émotions touchantes et délicieuses. Si nous remontons à la source de ces sentiments, nous trouverons qu'ici d'habiles maîtres ont placé sous nos yeux, ce qu'il y a de plus grand, ce qu'il y a de meilleur pour l'homme, la joie d'une conscience droite, et le bonheur d'une vie future. L'imitation, suivant qu'elle saura prendre les couleurs du sentiment ou de la pensée, aura divers degrés de mérite, comme le beau qu'elle est destinée à reproduire.

Digitized by Google

Dans l'origine des sociétés, ce sont les ouvrages des artisans qui ont donné lieu aux sciences, en offrant matière aux observations des savants. Ceux-ci ont dicté les principes, et les artistes en ont fait l'application. Ainsi, l'on peut définir un artiste, celui qui professe un art libéral ou un art mécanique, tenant immédiatement aux sciences. Un architecte, par exemple, est un artiste, dont les talents dérivent des sciences mathématiques. Les beaux-arts sont le complément de la civilisation, et ils exercent une grande influence sur la prospérité et la gloire des nations. Aussi les artistes que leurs talents distinguent, ravissent-ils notre admiration ; et c'est avec justice que la société accorde son estime à ces hommes précieux qui, par leurs chefs-d'œuvre, immortalisent nos héros, embellissent nos cités, ornent nos demeures, charment nos sens et font éprouver à nos âmes des émotions délicieuses. Quelle splendeur a répandue sur la belle Italie un Michel-Ange, dont le vaste génie a élevé dans les airs la magnifique basilique de Saint-Pierre ! Quel honneur pour l'Angleterre d'avoir compté parmi ses citoyens, un Christophe Wren, qui s'est illustré par la construction de la superbe église de Saint-Paul. Ce fut par l'instinct d'une grande pensée qu'on plaça le tombeau de l'architecte dans ce temple, et qu'on y grava cette inscription à la fois simple et sublime : *Si monumentum quæris, circum spice!* Si vous cherchez son monument, regardez autour de vous ! Que la république de Venise était fière de posséder le chef-d'œuvre du Titien, l'un de ses enfants ! Son sénat avait défendu, sous peine de mort, la sortie de ce tableau, représentant saint Pierre martyr. Chaque nation a de même inscrit, parmi ses titres de gloire, les noms de ses artistes célèbres à côté de ceux de ses héros, de ses législateurs, de ses savants ; et c'est avec un juste orgueil qu'elle lègue ces noms à la vénération de la postérité.

Digitized by Google

Examinons maintenant les arts dans leurs rapports philosophiques et poétiques.

Cultiver les beaux-arts c'est imiter, la nature nous offre les modèles; l'essentiel c'est de bien choisir et de parler aux sens, et surtout aux passions nobles, l'idiôme qui leur est propre. Les premières réunions des hommes, en ce qu'elles touchaient de plus près à la nature, étaient dirigées par un sentiment inné de ce qu'il y a de plus juste, de plus beau, de plus convenable. Les arts, favorisés, en outre, du secours d'une langue harmonieuse, du bienfait de lois sages, de quelques influences locales, et exaltés par l'amour de la patrie, par la jouissance de la liberté et par les assemblées solennelles de la nation; les arts dis-je, ont pu jeter un vif éclat parmi les sociétés naissantes de la Grèce, et, à peine s'était-il écoulé un siècle et demi depuis Solon que déjà l'architecture et la sculpture ravissaient d'admiration les Athéniens par des productions brillantes de formes, de grâces, de beauté et de bon goût : toutes les muses semblaient avoir enrichi de leurs dons un peuple qui était arrivé tout-à-coup à l'apogée de sa gloire. Aussi les précieux restes de ces merveilles sont-ils devenus nos modèles classiques !

Dans nos sociétés modernes, lorsqu'une civilisation faussée s'est écartée des principes du vrai et du beau, à défaut d'un succès natif, il reste encore aux arts deux voies pour parvenir à un certain lustre. Le premier moyen est de s'attacher aux modèles que leur ont légués les anciens âges ; alors ils pourront produire des œuvres qui brilleront d'une lumière empruntée : c'est ce qui caractérise le siècle de Louis XIV. Les arts trouvent le deuxième moyen dans leur alliance avec la philosophie : tel est le caractère de notre époque, c'est par les leçons de la philosophie que les beaux-arts sont ramenés vers les principes de la

Digitized by Google

vérité, vers les règles de la morale et du bon goût. Une saine philosophie exercera son heureuse influence sur les arts comme elle l'a déjà produite sur les lettres et les sciences. Elle prescrit, par exemple, qu'un arc de triomphe rappelle un fait mémorable; qu'une statue ne soit élevée sur une place publique qu'à une grande renommée; qu'un musée national retrace les périodes glorieuses d'un pays, afin que chaque citoyen y puisse enflammer son âme du noble désir d'être utile à la patrie. C'est encore la philosophie qui veut que les monuments publics soient empreints d'un caractère national bien prononcé; qu'ils soient en harmonie avec la puissance de l'état qui les érige, et enfin qu'on y remarque un rapport exact avec leur haute destination.

Peindre et sculpter, c'est éterniser un sentiment. Si une statue est destinée à une galerie nationale, il faut que le sentiment soit patriotique; s'il s'agit d'une statue construite pour une maison particulière, il suffit de flatter les souvenirs domestiques; et dès que le sentiment est exprimé avec vérité, nous rendons hommage au talent qui a dirigé l'artiste. Il faut qu'on aperçoive dans une figure autre chose que des formes corporelles plus ou moins rapprochées de la belle nature. Ce Puget que Louis XIV appelait l'inimitable, ne voyait-il pas le marbre s'animer sous sa main? Et comment juge-t-on du mérite d'un tableau? n'est-ce point par la correction du dessin, par la beauté du coloris, et surtout par l'expression intelligente des sentiments? L'amour et la haine agitent tour-à-tour notre âme. Toutes nos conceptions sont imprégnées de ces deux sentiments: ils se manifestent dans toutes nos actions. L'emploi capital des beaux-arts, le triomphe du génie de l'artiste n'est-il pas de nous offrir les vives images de ces grandes passions? Mais pour que le peintre, le sculpteur exprime avec bonheur les mou-

Digitized by Google

vements intimes du cœur humain, il faut qu'il soit doué d'une sensibilité exquise et d'un tact délicat, et alors les actions héroïques, les sentiments généreux et les grands modèles de l'antiquité l'inspireront. On peut même dire que, à talent égal, l'artiste qui éprouvera les émotions les plus vives sera, sans contredit, le plus habile. Le but des arts est de plaire et d'émouvoir par l'imitation, mais il faut qu'un choix judicieux règle les émotions que les arts produisent en nous; ainsi le sculpteur n'aurait achevé que la moitié de sa tâche, si, dans une représentation humaine, il se bornait à reproduire la plus belle forme, le peintre s'abuserait également s'il croyait qu'il lui suffit de représenter sur la toile par le prestige des couleurs, les figures dont se compose son tableau. Le grand talent de tous les deux sera toujours d'exprimer l'homme intérieur par l'homme extérieur: c'est ce que celui-ci fait lui-même dans le mouvement rapide et souvent involontaire des passions. Comme l'artiste a voulu représenter une action, il faut que les personnages agissent; mais le mouvement étant de toute nécessité stationnaire sur la toile et sur le marbre, c'est à l'artiste à communiquer à son sujet l'expression qui lui manque. L'expression, réunie à des intentions prises dans la nature, dans l'étude des mœurs et des coutumes, dans l'histoire des peuples, dans le caractère des âges et des sexes, dans les positions sociales, constitue la poésie des arts. Cette touchante poésie, qui n'est qu'une seconde manière de désigner le sentiment, nous la trouvons exprimée dans le groupe admirable du Laocoon. « Le philosophe, selon Winkelmann*, y trouve une ample matière à réflexion et l'artiste un sujet d'étude inépuisable. Qu'ils soient intimement persuadés tous deux, ajoute le célèbre antiquaire, que cette figure cache encore plus

* Hist. de l'art, liv. VI, ch. 3.

Digitized by Google

de beautés qu'elle n'en montre, et que l'entendement du maître était encore plus sublime que son ouvrage. » Cette belle poésie se remarque aussi dans le beau tableau de Couder où le soldat, renversé aux pieds des magistrats d'Athènes, appelle vainement la parole sur sa bouche haletante, et élève de sa main victorieuse le laurier de Marathon. Nous la trouvons encore dans l'Enéide* où le jeune guerrier, en exhalant son dernier soupir sur une terre étrangère, regrette sa chère Argos,

Sternitur infelix alieno vulnere cœlumque
Aspicit et dulces moriens reminiscitur Argos.

Nous admirons cette touchante poésie dans ces vers de la tragédie d'Athalie** :

Nos lévites pleuraient de joie et de tendresse,
Et mêlaient leurs sanglots à leurs cris d'allégresse.
Lui (Joas), parmi ces transports, affable et sans orgueil,
A l'un tendait la main, flattait l'autre de l'œil,
Jurait de se régler par leurs avis sincères
Et les appelait tous ses pères et ses frères.

Enfin on voit briller la poésie des arts dans ce beau passage de Desmarets*** :

La Vierge part du ciel, sûre de sa puissance,
D'un insensible vol vers la terre s'avance.
Les anges, réunis, prompts et respectueux
Soutiennent à l'envi ce vol majestueux.
De sa robe d'azur mille têtes ailées
Portent les riches pans, à bordures perlées;
Et ses pieds glorieux sont mollement placés
Sur des nuages d'or, l'un sur l'autre amassés.
Devant les vifs rayons de sa beauté divine,
Le ciel s'ouvre, l'air cède, et la terre s'incline;
Et de cent douces voix les chants mélodieux
Célèbrent la grandeur de la Reine des cieux.

* Liv. X. ** Acte cinquième, scène première. *** Clovis.

Digitized by Google

L'artiste doit être bien pénétré que les deux notions de Dieu et de la patrie sont les plus forts liens de la société : c'est vraiment par elles que la société se perpétue.

Voltaire a déclaré que la loi naturelle crie d'un bout du monde à l'autre :

« Adore un Dieu, sois juste, et chéris ta patrie. »

Les beaux-arts sont devenus les auxiliaires de l'adoration publique; ils ont puisé dans les leçons de la religion leurs plus sublimes conceptions. Les arts embellirent la merveille de l'orient, ce temple magnifique, voué par David, et exécuté par Salomon. Tous ces chefs-d'œuvre qu'enfantèrent les artistes de l'heureuse Italie, sous les règnes de Léon X et de ses successeurs, furent créés par l'inspiration religieuse. L'homme qui s'approche d'une belle église gothique ou qui pénètre dans la nef d'une élégante basilique moderne ne doit pas se borner à l'admiration de ses parties matérielles; il faut qu'il soit frappé de la présence du Dieu saint qui y réside; il faut que la divinité parle à son cœur, et qu'elle électrise toutes ses facultés ; c'est alors que la pensée s'élève vers le ciel, que le genou fléchit devant la majesté suprême et que l'âme adore le Très-Haut avec amour. Aussi sera-ce d'après les inspirations du génie, éclairé par la lumière de la foi, que le véritable architecte formera les plans d'un édifice religieux, qu'il en ordonnera l'ensemble, qu'il en distribuera les parties, qu'il en consacrera l'unité, en permettant à l'œil de suivre dans toute l'étendue de l'édifice les groupes des fidèles qui viennent offrir à l'Eternel l'encens de leurs prières.

La patrie est une autre source de pensées nobles et de résolutions généreuses. Chez les Grecs, les premières leçons de la famille étaient des leçons de patriotisme; la religion venait ensuite développer ces heureux germes.

Digitized by Google

Dans les mystères de Cérès, les initiés faisaient serment de défendre jusqu'à la mort le territoire de la patrie. L'amour du pays, qui respire dans les tragédies d'Eschyle, a fait regarder cet auteur par les Athéniens comme le poète national par excellence. Voici les nobles vœux que ce génie sublime formait pour la prospérité d'Athènes, et que chacun de nous doit renouveler pour le bonheur de la France* :

« Que le soleil lance sur cette contrée de propices rayons! Que la terre soit féconde en fruits, en troupeaux; que les citoyens vivent dans une prospérité que jamais n'affaiblisse le temps!.... Que l'intérêt de l'état l'emporte dans les cœurs!... Quant à la gloire des combats, que les triomphes de la patrie soient éternellement illustres parmi les mortels! »

Les beaux-arts prêtent leur appui aux exemples héroïques de nos concitoyens, et nous instruisent de nos devoirs envers la France notre mère commune: par leurs productions, l'architecture, la sculpture, etc., nous rendent en quelque sorte la patrie visible; et dès que les édifices publics, les tombeaux, les statues des grands hommes s'éloignent de nos yeux, la patrie est absente. Cela est si vrai qu'on a dit avec raison: Le sol c'est la patrie. Le guerrier que moissonne le fer du vainqueur, sous un ciel étranger, ne fait-il pas un dernier vœu pour la gloire de son pays? Le voyageur qui est transporté sur une terre lointaine, fût-ce même avec les objets de ses chères affections, ne recherche-t-il pas les traces du sol natal? Le captif, en expirant dans l'exil, ne souhaite-t-il pas que la terre de la patrie recouvre ses ossements? C'est ainsi que Napoléon, loin de cette belle France qu'il avait élevée par son génie au rang de la première des nations, manifestait ses dernières volon-

* Les Euménides.

Digitized by Google

tés : « Je désire d'être enterré sur les bords de la Seine, au milieu des Français que j'ai tant aimés ! » Tes vœux sont accomplis, grand Capitaine ! les honneurs funèbres les plus pompeux ont été rendus à ton illustre mémoire. Ton mausolée est placé sous le dôme de ce temple magnifique où nos braves adorent le Seigneur des armées. Durant les jours de ton règne glorieux, tu le décoras des trophées de tes conquêtes, et tu venais visiter, avec une tendre sollicitude, les compagnons mutilés de tes victoires. Grand Empereur ! tes cendres reposent en paix dans l'asile de la valeur et de la patrie. Que ton âme héroïque jouisse d'une gloire immortelle !

Digitized by Google

HISTOIRE DES JUIFS

DANS LE NORD-EST DE LA FRANCE,

PAR M. ÉMILE-AUGUSTE BÉGIN.

Nation presque insaisissable, victime offerte à tous les grands peuples qui ont voulu partager ses dépouilles, dépositaire unique des archives d'un monde qu'elle semble n'avoir jamais compris, survivant à ses propres lois, à son temple, aux empires qui ont brisé le sceptre dont le Très-Haut l'avait dotée, n'ayant de son origine orientale qu'une langue défigurée, un physique caractéristique, des croyances superstitieuses et un type qu'on chercherait vainement ailleurs, la nation juive apparaît au sein des sociétés modernes, comme les branches amaigries d'un vieil arbre frappé par la foudre. Sa cime est brisée, son tronc déraciné; ses feuilles dispersées au loin couvrent la terre.... L'unité israélite n'existe nulle part et partout on la rencontre, presque partout vous trouvez les enfants de Jacob liés entre eux par des habitudes exceptionnelles et des préjugés qui, dans certaines localités, les isolent encore du reste des humains.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Etat primitif des Juifs au moment de leur dispersion par le monde ; leur arrivée dans le nord-est de la France.

Le nord-est de la France, couvert de villes où le pouvoir spirituel ne dépassait pas certaines limites, est un des points de l'Europe les plus anciennement habités par les Juifs. Selon toute apparence, bien avant la destruction du temple, des négociants israélites établis sur nos côtes méridionales, avec les Phocéens de Marseille, avec les Grecs d'Arles et d'Avignon, avaient exercé leur esprit de négoce à travers les peuplades aborigènes de la Gaule, et lié jusqu'au fond de la Germanie, des relations d'intérêt commercial dont on peut reconnaître les traces à certaines dénominations locales. Telle a été la colonie juive de Worms, que d'anciennes traditions font remonter au V^e^ siècle avant Jésus-Christ*. Si l'on en croit les talmudistes et divers chroniqueurs allemands, cette colonie se serait refusée à l'admission de l'écriture chaldéenne substituée par Esdras à l'ancienne écriture hébraïque ; elle n'aurait pris aucune part à la construction du second temple commencé sous Zorobabel ; se serait maintenue par ses coutumes et ses lois, dans un état d'isolement de la mère patrie, et aurait eu la sagesse de répondre, au sujet du fils de Marie : « Qu'il fallait le laisser aller ; » qu'on lui donnait de l'importance en le crucifiant ; » que ses doctrines produiraient dans le monde une

* Wagens. Lipmann. Confect., t. II, p. 215.

Digitized by Google

» racine d'autant plus profonde qu'elle aurait plus » d'obstacles à vaincre, et que son procès jetterait plus » d'éclat. » *

Lorsqu'on accusa la nation juive tout entière de la mort du Christ, la colonie voulut, dit-on, prouver son *alibi*. Cette circonstance, fût-elle positive, ne prouverait encore rien en faveur de l'antique origine de la communauté juive de Worms ; car, sous le glaive menaçant d'une persécution sanglante, n'était-ce pas une heureuse idée de la part des chefs de la colonie, de chercher à se soustraire, par un mensonge, aux infortunes qui attendaient les autres exilés. On crut à l'absence des juifs de Worms dans le procès intenté au fils de Marie. Aussi, pendant le moyen-âge, les membres de cette communauté jouissaient-ils de nombreux priviléges. Ils étaient exempts de l'impôt aux portes des villes, avaient un culte libre, des magistrats, une école, et formaient une sorte de Jérusalem européenne, ville-mère des établissements qui devaient se constituer plus tard le long du Rhin, de la Meuse et de la Moselle.

Sous les premiers empereurs romains, des familles juives sont venues chez nos ancêtres, à la suite des légions qui avaient occupé l'Egypte et la Syrie ; surtout après que Tibère eut chassé de Rome les israélites qu'on y tolérait **. A diverses époques, les persécutions intentées contre les enfants de Jacob, la difficulté d'établir de l'harmonie entre leurs scrupules religieux et les exigences de l'administration romaine ; leur éloignement du service mili-

* Voyez, sur cette fable, Basnage, Histoire des Juifs, t. VII, p. 288 ; *Séferha Doroth*, p. 159 ; et *Huldrich, Toldos Jeschu. Hist. Jes.*, p. 82.

** « Tiberius..... jussit universos Judæos ex urbe pelli. Ex quibus » consules delectu habito, quatuor millia militum miserunt in Sardi- » niam : plurimos etiam qui patria religione detrectabant militiam, » affecerunt pœnis gravissimis. » (Flav. Jos., lib. XVIII, cap. 5.)

Digitized by Google

taire, l'esprit d'inquiétude et de trafic qui les a toujours caractérisés, ont amené dans les Gaules un certain nombre de juifs qui jouissaient, selon toute apparence, sous notre ciel septentrional, d'une tranquillité qu'ils ne trouvaient point ailleurs. Plusieurs juifs furent même exilés dans certaines villes de la Gaule *, en sorte qu'une partie de cette nation s'y trouvait disséminée **, lorsque commença, sous le règne de Néron, la guerre sanglante qui devait finir par la destruction du temple de Jérusalem ***.

La Palestine était déjà ruinée quand Titus l'envahit à la tête de six légions romaines, auxquelles vinrent se joindre les troupes que Vespasien avait disponibles en Italie. Ces divers corps réunis formèrent un effectif d'environ quarante mille combattants, sous la conduite de Tibérius Alexandre, ami de Titus et digne de sa confiance ****.

* Tel a été Hérode, Tétrarche de Galilée, beau-frère d'Agrippa, que l'empereur mit en exil à Lyon. « Herodem verò perpetuo damnavit » exilio apud Lugdunum urbem Galliæ. » (Flav. Jos. Antiq. Judaïcarum. Lib. XVIII, cap. 9.

** « Judæorum namque, gens multum quidem totius orbis indigenis » asseminata est. » (Flav. Jos., de Bello Jud. Lib. VII, cap. 21.)

*** Cette guerre commença la douzième année de son règne. « Duo» decimo verò Neronis imperii bellum id cœptum est. » Lib. XX, cap. 9, Antiq. Judaic.

**** Voici en quels termes Flavius Joseph parle de l'armée romaine : « Erant anteà tres legiones, quæ pridem sub ejus patre (Vespasien) » Judæam vastaverant, et duodecima, quæ olim cum Cestio malè pu» gnaverat, quæque licet per id fortitudine esset insignis, tunc tamen » eorum etiam memoria quæ pertulerat alacrius ad vindictam prope» rabat. — Harum quidem quintam legionem jussit sibi per Ammaunta » occurrere, decimam vero ascendere per Hierichunta. Ipse quidem cum » cæteris egressus est, quas regum quoque auxilia plura quam dudum, » multique Syri auxiliares comitabantur. Suppletum est autem quatuor » legionum quantum Vespasianus selectum cum Mutiano miserat in Ita» lia, ex his qui cum Tito accesserant. Duo namque milia de Alexandrino » exercitu lecta, tria milia verò ab Euphrate eum sequebantur... »

(De Bello Jud., lib. VI, cap. 1.)

On le voit, Flavius Joseph ne cite que quatre légions, les v^e^, x^e^,

Digitized by Google

Tout en admettant, dans le récit de Flavius Joseph, un grand esprit d'exagération et un sentiment de haine nationale qui peut l'éloigner de la vérité, il paraît que la résistance des juifs fut des plus opiniâtres ; qu'ils épuisèrent toutes les ressources qu'inspire le désespoir, et que

XIIe et XVe, mais il reconnaît implicitement le nombre six, quand il parle (liv. VI, ch. 24) du conseil de guerre tenu par Titus, le 9 août 819, un mois avant la prise de Jérusalem, qui eut lieu le 8 septembre suivant. Tacite (Hist., lib. V, cap. 1) n'oublie pas les IIIe et XXIIe légions appelées d'Alexandrie, et venues en toute hâte sous la conduite d'*Eternius Fronto :* ce sont celles omises par Joseph. Les autres légions avaient des commandants non moins distingués que Fronto. Sextus César était à la tête de la Ve légion, Largus Lepidus de la Xe, Titus Frigius de la XVe. On ne sait sous quels ordres marchait la XIIe. Cette désignation de Tacite et de Flavius Joseph, satisfaisante pour les lecteurs superficiels, cesse de l'être pour les hommes qui se livrent sérieusement aux études historiques, car il y avait, à l'époque du sac de Jérusalem, trois légions portant le n° III, deux légions ayant le n° V, deux avec le n° X et deux avec le chiffre XV. Quelques explications deviennent donc indispensables.

La Ve de la guerre de Judée est l'ancienne légion *Alauda*, composée de Gaulois, par Jules César, et nommée depuis *Macedonia*, parce qu'elle se recruta en Macédoine. Il ne faut pas la confondre avec cette Ve, à laquelle Civilis fit mettre bas les armes dans le camp de *Vetera*, sur le Rhin.

La Xe est la célèbre de Jules César, qui fut chargée de la garde du pont de Genève, à l'ouverture de la guerre des Gaules. Elle avait été formée dans la Gaule Narbonnaise. On la confondrait à tort avec la Xe, dite *Fretensis*, qui se trouvait alors en Espagne. Cette dernière figure sur les médailles de Victorinus. Notre Xe, après avoir été nommée *Gemina*, sans doute à cause de son dédoublement, fut appelée *Gemina Antoniana; Gemina Gordiana; Gemina pia*, ou *fidelis*. Les médailles de Gallien font mention de la légion X *Gem.* VI, P. VI, F., *sextum pia, sextum fidelis*. On voit, près de Nimègue, des inscriptions qui lui appartiennent. Elle a pour nous de l'intérêt depuis qu'on a trouvé, aux environs de Metz, un monument où elle est désignée sous l'épithète de *Salutaris*. Ce monument existe au musée de la ville.

La XVe de Judée, appelée *Apollinaris*, est une autre que celle qui capitula avec la Ve dans le camp de *Vetera*

Digitized by Google

leurs implacables ennemis en firent un carnage affreux. Aucune considération n'arrêta le glaive des vainqueurs. Le cinquième de la nation périt, et ceux qu'épargna le fer ou la flamme, demeurèrent en proie aux maladies contagieuses, ainsi qu'à toutes les misères d'un long siége.

Le temple une fois renversé, peu de troupes suffisaient à la garde de Jérusalem et de la Palestine ; car que pouvait désormais tenter un peuple dont les moyens de résistance étaient épuisés, dont la partie virile, passée sous le joug, avilie, dégradée, arrachée de son berceau et traînée derrière le char triomphal de Vespasien, allait cacher sa honte dans les points les plus reculés de l'empire romain. La deuxième légion, venue des bords de l'Euphrate, fut seule chargée de tenir en respect la Palestine ; une autre légion, la douzième, eut ordre de contenir la Syrie ; la cinquième et la quinzième suivirent Vespasien *.

Les massacres, cependant, continuaient encore : sur de fausses inculpations, les juifs d'Antioche furent égorgés** ; Bassus, gouverneur de Judée, détruisit les forteresses d'Herodium et de Machoerus *** ; Flavius-Silva, successeur de Bassus, s'empara de Messada, dernier refuge du peuple vaincu ****. Les Syriens, irréconciliables ennemis des enfants de Jacob, en firent un carnage peut-

* « Hierosolymorum autem custodiam decimæ legioni credit : neque » ad Euphratem, ubi pridem fuerat, eam remisit. Duodecimam verò » legionem, memor quod Cestio duce Judæis cesserat, totam Syria » pepulit ; erat enim olim apud Raphanœas : ad Melitem autem, quæ » sic vocatur, misit. Hæc ad Euphratem in confinio Armeniæ et Cap- » padociæ sita est. Duas vero sibi obsequi satis esse duxit, donec ad » OEgyptum preveniret, quintam et quintamdecimam legiones. »

(Flav. Jos. de bell. Jud. Lib. VII, cap. 19.)

** Flav. Jos. Ibid. Liber VII, cap. 21.

*** Flav. Jos. Ibid. Lib. VII, cap. 25.

**** Flav. Jos. Ibid. Lib. VII, cap. 28.

Digitized by Google

être plus horrible que les Romains *; et la fermeture du temple d'Onias dans la ville d'Alexandrie, mit un terme aux dernières tentatives des réunions judéennes **. De ce moment, les émigrations devinrent chaque jour plus fréquentes; deux légions, la dixième et la vingt-deuxième, envoyèrent, dans le nord-est des Gaules, des détachements qui paraissent avoir été considérables, et à la suite desquels diverses colonies juives se seront timidement insinuées jusqu'à nos portes. Il peut même se faire que ces deux légions y soient venues tout entières, car, après un séjour de courte durée dans la Palestine, la dixième fut dirigée sur la Pannonie, sous le règne de Vespasien, prit ses quartiers d'hiver à Vienne en Autriche, avec la treizième, *gemina*, et passa le Rhin pour occuper le nord-est des Gaules. La vingt-deuxième s'y trouvait sous Dioclétien, Trajan, Caracalla, Héliogabale, Alexandre Sévère. Vers la fin du second siècle, elle quitta Maïence, remonta le Rhin, séjourna quelque temps en Suisse et vint à *Nasium*, *Tullum* et *Mediomatrix* (Nais, Toul et Metz), laissant partout des traces de son existence belliqueuse***, et traînant avec elle quelques débris malheureux

* « Nostris enim, quod Syriæ civitatum nulla est, quæ non Judæos » apud se habitantes occiderit, nobis quàm Romanos plus inimicos. » (Flav. Jos. Lib. VII, cap. 28, de bell. Jud.)

** Flav. Jos. De bell. Jud. Lib. VIII, cap. 30.

*** Il y a des monuments qui rappellent le séjour de cette légion, depuis Soleure jusqu'à Clèves : les antiquaires en signalent à Cunstadt, sur le Necker, à Genève, Lyon, Cologne, etc. Elles se rapportent à différents règnes. On la voit désignée sur les médailles de Septime Sevère, de Gallien et de Victorinus. Ce furent des membres de la même légion qui élevèrent, à Nasium, un autel à la déesse Epone, décrit dans nos *lettres sur l'histoire médicale du nord-est de la France.* Metz, 1840, in-8°, et dans la revue d'Austrasie, 4e série, t. 1er, p. 225 et suivantes. On a d'elle d'autres monuments encore que nous signalons dans ce dernier journal.

La XXIIe légion est appelée *Primigenia-Augusta; Primigenia pia,*

Digitized by Google

du peuple juif. Ainsi nos ancêtres furent initiés, par des témoins oculaires, à tous les détails d'une guerre et d'une dispersion qui frappa le monde d'étonnement et de stupeur. Vers la même époque, deux millions d'israélites, environ, quittèrent le sol natal, avec l'espoir de jouir, moyennant une redevance au capitole, des immunités qu'on réserve communément à l'infortune*. Mais un empereur romain devait enchérir sur les cruautés précédentes : trois millions de juifs périrent sous le règne d'Adrien, sans comprendre dans ce nombre les cinq cent quatre-vingt mille qui furent égorgés après la révolte de Barchochébas dont nous parlerons plus loin. On ravit à ceux qui échappèrent en petit nombre, la triste consolation de contempler, même de loin, les ruines de Jérusalem, foulée aux pieds par les gentils **. « Auparavant, dit » l'évêque Grégoire***, on les voyait couverts de haillons, » parcourir en sanglotant la montagne des Oliviers et les » débris du temple ; ils furent réduits à économiser sur » leur misère, pour payer cette grâce à l'avarice des

fidelis; Antoniana; Severiana et adjutrix, d'après une inscription mutilée, donnée par Spon, dans les preuves de son histoire de Genève.

* « Eodem vero tempore Cæsar etiam ad Liberium Maximum scripsit » (erat autem procurator) ut omnem terram venderet Judæorum : nec » enim civitatem in ea condidit proprium servam sibi eorum agrum. » Solis autem octingentis militibus ibi relictis, locum dedit quem » incolerent, qui vocatur Ammaus : distat autem ab Hierosolymis » trigenta stadiis. Stipendium verò ubicùmque degerent Judæis indixit, » binasque drachmas singulis annis deferre in Capitolium jussit, ita » ut antèhac Hierosolymorum templo pendebant. » (Flav. Jos. De bell. Jud. Lib. VII, cap. 27.)

** Saint Jérôme. In Sophoni, cap. 10.

*** Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs. Metz, Cl. Lamort, 1789, in-8°, p. 2. Cet ouvrage remarquable, que nous aurons souvent occasion de citer, a été couronné le 23 août 1788, par la société royale des sciences et des arts de Metz.

Digitized by Google

» soldats. A ce prix, ils obtinrent la faveur signalée d'y » venir pleurer le jour anniversaire du sac de leur cité. »

Les rigueurs de l'administration impériale envers les juifs, peu conformes aux sentiments d'humanité qui distinguent les sociétés modernes, auraient bien lieu de nous surprendre de la part du peuple le plus civilisé de la terre, si l'on ne voyait aux fils d'Abraham une disposition singulière à sortir des positions que le pouvoir leur faisait, à s'insurger contre les lois, à venger, par des cruautés perfides, les affronts de leurs ancêtres. Ce fut toujours la race humaine la plus remuante, la plus insoumise; ses pontifs même lui en ont fait le reproche, et, dans bien des cas, les fautes qu'elle a commises, ont pu servir d'excuse à ses bourreaux.

Il y a tout lieu de croire que la nation juive, mise au ban des autres nations, eût souffert beaucoup plus encore sous les empereurs païens, sans la haine qu'ils portaient au christianisme. Les disciples de Jésus-Christ absorbaient leur pensée; et n'était-ce pas un certain mérite, un motif d'indulgence, de partager l'animadversion dont Rome poursuivait, avec tant d'acharnement, les nouveaux convertis, ou culte du Sauveur. Si Domitien accabla d'impôts les enfants de Moïse, s'il les persécuta quelque temps, ce fut certes beaucoup moins à leurs doctrines qu'il en voulait qu'à leur argent.

Nerva, successeur de Domitien, obligé de comprimer la révolte de diverses colonies juives, les punit et pardonna; il fit plus, il les déchargea des impôts onéreux dont les accablait Domitien, et, proclamant à leur profit, au profit de tous ses sujets, la liberté de conscience, il déclara qu'à l'avenir nul ne serait poursuivi *pour cause de religion, d'impiété ou de judaïsme.*

L'illustre adepte de Nerva, Trajan, que nos pères, germains et gaulois des rives rhenanes, portèrent triom-

Digitized by Google

phalement à l'empire sur leurs boucliers *, avait un caractère trop bienveillant, une politique trop libérale, pour ne pas accorder aux juifs la part de protection à laquelle ils avaient droit comme sujets de l'empire. Est-ce sa faute si, révoltés en Lybie, en Egypte et dans l'île de Chypre, auteurs de massacres horribles que rien ne justifie, ils appelaient sur leur coupable tête le glaive des soldats romains? Martius Turbo dépeupla tellement la Lybie, qu'il fallut y envoyer une colonie pour en cultiver les terres; Lucius Quintus agit à peu près de même dans la vallée du Nil, et Adrien chassa définitivement tous les israélites de l'île de Chypre. Ces expéditions désastreuses, dont nous ne parlerions pas, si elles n'avaient eu une influence jusque sur les juifs de nos contrées, troublèrent la fin du règne de Trajan **: il leur interdit, sous peine de mort, l'habitation des côtes d'Afrique, et porta de la sorte un coup funeste au commerce du littoral espagnol et de la Provence. Beaucoup d'israélites exilés vinrent s'établir dans la Gaule où leur condition était peut-être plus tranquille que partout ailleurs.

Adrien, qui savait combien on devait peu compter sur les protestations des juifs, qui les avait combattus, étudiés et jugés, ne montra point, en montant sur le trône, des sentiments favorables à cette nation nomade; il leur défendit de circoncire leurs propres enfants, établit une colonie païenne sur les ruines mêmes de Jérusalem, transforma les images sculptées du temple en statues mythologiques, et tenta d'achever l'œuvre de destruction que Vespasien avait laissée imparfaite. Les juifs prirent les armes

* L'an 98 de Jésus-Christ. Trajan se trouvait alors à Cologne, commandant l'armée germaine et plusieurs légions *Riparenses*.

** Trajan mourut le 10 août 117. Les juifs s'étaient révoltés en 115 et 116.

Digitized by Google

avec l'acharnement du désespoir * : un faux messie parut, Coziba dit *Barchochébas* (fils de l'étoile)**, courageux imposteur dont nous avons déjà parlé; des milliers d'adhérens se mirent à sa suite, et les hostilités prirent un caractère assez sérieux pour qu'Adrien appelât d'Angleterre Julius Severus, l'un des plus grands capitaines du siècle.

Les juifs furent vaincus; quatre cent quatre-vingt synagogues tombèrent, dit-on, sous le marteau d'un conquérant irrité; Barchochébas périt les armes à la main; Akiba, complice de sa révolte, mourut écorché, mis en lambeaux avec un peigne de fer; on vendit les prisonniers à la foire du Térébinthe, et à Gaza, aux prix des bêtes de somme et pour les dresser aux mêmes usages; Adrien implanta sur Jérusalem une nouvelle ville du nom d'Ælia, bâtit un théâtre avec les pierres du temple de Salomon, et, pour dernière insulte, il fit placer un gros porc sculpté sur la porte qui conduisait de Jérusalem à Bethléem. Faut-il s'étonner que les docteurs juifs aient comparé Adrien à Nabuchodonosor, et que leur haine envers Vespasien se soit confondue dans celle plus vivace qu'ils portaient au nouvel empereur?

Quelques monuments ont consacré le souvenir de cette tragique histoire. Dupré de Geneste, secrétaire perpétuel de l'ancienne académie de Metz, possédait un médaillon d'argent trouvé parmi les ruines romaines du Sablon ***, lequel offrait une scène allégorique et touchante, relative au dernier sac de la ville sainte. Une femme triste, éplorée, abattue, aux genoux de l'empereur, lui présente trois

* Ce fut de l'année 134 à l'année 137 qu'eût lieu cette nouvelle guerre.

** Allusion à l'étoile de Balaam.

*** Commune des environs de Metz, sur le ban de laquelle s'étendait la capitale des Médiomatriciens.

Digitized by Google

jeunes enfants qui demandent grâce pour leur mère, et le souverain donne la main à cette femme, pour témoignage de réconciliation et d'oubli. C'est la Judée repentante, regagnant les bonnes grâces d'Adrien.

Le médaillon, volé et peut-être fondu comme tant d'autres pendant la révolution française, était d'une exécution parfaite.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Condition générale et particulière des Juifs après leur dispersion. - Colonies israélites du nord-est de la France. - Synagogues de Trèves, Cologne, Spire, Worms, Mayence, etc., jusqu'à la fin du cinquième siècle.

Nous avons esquissé l'état général du peuple juif avant et pendant sa dispersion par le monde. A peine était-elle consommée, qu'on vit les empereurs se relâcher insensiblement des mesures rigoureuses employées contre eux. Antonin-le-Pieux, successeur d'Adrien, leur fut même si favorable qu'on le crut juif. Marc-Aurèle sévit contre les israélites d'Asie, parce qu'ils s'étaient révoltés avec les Parthes; Sévère les persécuta quelque temps; mais alors il n'était presque jamais question des exilés d'Europe, trop disséminés et trop peu nombreux pour inspirer des craintes. Sévère, à la fin de son règne, cédant à un sentiment de modération généreuse, ou gagné par de riches présents, ce qui est plus probable, accorda aux fils d'Abraham des droits de tutelle, les admit aux charges publiques comme les autres citoyens de l'empire, consentit à ce qu'ils refusassent les fonctions onéreuses et leur laissa toute liberté de conscience, tandis que les chrétiens étaient persécutés. Caracalla, fils de Sévère, élevé avec un enfant juif, fut toujours porté d'inclination en faveur des exilés de Palestine. Leur quiétude devint si grande qu'ils songèrent à recueillir les traditions nationales; plusieurs rabbins s'y

Digitized by Google

consacrèrent avec un soin religieux, et la *Misnah* prit naissance.

Du temps d'Alexandre Sévère, qui monta sur le trône en 222, les juifs étaient déjà passablement nombreux sur les rives du Rhin et de la Moselle. Il y en avait à Metz, à Trèves, à Cologne; dans d'autres villes encore. Ils y jouissaient bien certainement des franchises municipales accordées aux divers sujets de l'empire *, car Alexandre Sévère, adoptant l'idée d'Héliogabale, d'opérer une fusion entre tous les cultes, de réunir dans le même temple Abraham, Moïse, Jupiter, Jésus-Christ, etc., associait par cela même dans une communauté de priviléges, païens, chrétiens, juifs et barbares.

Constantin, plus scrupuleux qu'Alexandre, limita, d'une manière assez convenable, la liberté des israélites **. Il défendait aux chrétiens de suivre leurs instructions, d'embrasser leurs doctrines, mais autorisait les efforts qu'on faisait pour les convertir. Les transfuges de Judée vivaient sous le bénéfice de la tolérance, laquelle devait être d'autant plus grande qu'ils occupaient des pays éloignés de l'Orient. Aussi Israël pullulait dans la Gaule. A cette époque, la ville de Cologne avait déjà un nombre si considérable de juifs, que Constantin permit aux magistrats de cette ville d'en prendre pour exercer certaines magistratures, telles que le décurionat. Ils n'étaient pas libres de s'y soustraire; les membres de la synagogue pouvaient seuls refuser les fonctions qui tenaient à la police ***.

Cette admission des israélites aux charges publiques, sous le règne de Constantin, a été différemment inter-

* « Judæis privilegia réservavit, dit Lampridius. »

** Constantin-le-Grand, né en 274, empereur en 306, mort le 22 mai 337.

*** Codex Théod. lib. XVI, *tit.* VIII; lib. II.

Digitized by Google

prêtée par les historiens. Les uns l'ont considérée comme une faveur, d'autres comme une obligation pénible. Mais, en y réfléchissant bien, on pensera que nulle condition n'était pire à l'ilotisme où les juifs se trouvaient réduits, et que leur admission dans des emplois, même onéreux, les favorisait beaucoup en ce qu'ils prenaient rang de citoyens. Basnage prétend que Constantin ne voulut point accorder une faveur aux juifs en les soumettant aux nécessités de l'état *. C'est possible; je le crois sans peine; mais là ne gît pas le point principal de la question. L'idée politique de Constantin nous importe peu; ce sont les résultats de la mesure qu'il faut avoir en vue, et je pense qu'elle n'a pu qu'être très-favorable aux conditions sociales des exilés de Palestine.

Il ne paraît pas, au reste, qu'à Trèves et à Cologne, plus qu'à Rome ou ailleurs, les juifs aient exercé des fonctions de haute magistrature. Le décurionat était un emploi secondaire dont les familles patriciennes ou sénatoriales cherchaient à s'exempter **. Sorte d'édiles, les décurions dirigeaient les fonds publics, indiquaient les places où devaient être érigés les monuments et servaient de conseillers aux administrateurs supérieurs ***. L'inscription suivante, si commune sur les monuments lapidaires : L. D. D. D. *Locus datus decreto decuriorum* donne une idée juste d'une partie de leurs fonctions. Coupables de quelque faute, on les chassait de leur emploi, ou bien on les suspendait pour dix ans au plus et pour deux ans au moins ****. Les décurions de l'empire, princi-

* Hist. des Juifs, t. VII, chap. 9, p. 260 à 262.

** Le témoignage d'Ammien Marcellin, qui reproche à l'empereur Julien d'avoir anéanti les priviléges de ceux qui se croyaient exempts de cette charge, en est une preuve incontestable.

(*Am. Marcel.* lib. XXV, cap. 5.)

*** C'est pour cela que les Grecs les ont appelés Βουρευτὰς.

**** « Ordine decuriorum te biennio abstinere jussit, dit Ulpien. »

Digitized by Google

palement ceux de Trèves, que Salvien * avait sous les yeux, ne tardèrent pas à exercer leurs fonctions avec tyrannie. Il n'en excepte aucun et désigne implicitement les fonctionnaires juifs, puisqu'ils occupaient de son temps, avec les Romains et les Gaulois, les charges de police dont nous parlons **.

Ce fut sous le règne de Constantin qu'eût lieu le concile d'Elvire où l'Église défendit aux chrétiens d'Espagne de manger avec les juifs qui exerçaient dans la Péninsule ibérique, principalement sur les rives maritimes, un commerce des plus étendus. De l'Espagne, cette défense passa en France, en Allemagne ; l'excommunication était la peine infligée aux coupables, mais je ne pense pas que dans nos contrées on y ait tenu fortement la main.

Worms, Mayence et Spire disputent à Cologne et à Trèves une prééminence d'antiquité judaïque qui appartient peut-être à ces cinq villes ensemble. Sans doute, elles auront eu synagogue peu de temps après la destruction du temple, et s'il est plutôt question des juifs de Cologne et de Trèves, c'est qu'ils étaient sous les regards immédiats des empereurs.

Les fils de Constantin se montrèrent assez défavorables à la nation juive, moins toutefois par des motifs de haine particulière, qu'en raison de l'abus qu'elle faisait des franchises qui lui étaient accordées. Devenant turbulente, vindicative, à proportion des égards qu'inspiraient ses malheurs, poursuivant d'une haine furibonde les chrétiens qui ne la ménageaient pas davantage, disposée toujours à marcher sous l'étendard des ennemis de Rome, il fallait souvent que des mesures coercitives la maintinssent dans le devoir. En Italie, en Espagne, en France, en Allemagne,

* Salvien était natif de Trèves. Il fut panégyriste des empereurs.

** « Quot, Curiales fuerint tot tyranni sunt. » (De gubernatione Dei, lib. V.)

Digitized by Google

on la craignait peu, parce qu'elle s'y trouvait disséminée; mais l'administration impériale ne cessait d'observer les mouvements des israélites de l'Afrique et de l'Asie, qui se montraient d'autant plus audacieux qu'ils étaient plus nombreux et plus éloignés du centre d'action des empereurs. Constance, pour ces motifs, leur fit défense d'entrer à Jérusalem; il leur interdit la faculté d'avoir des chrétiens à leur service, et menaça de la peine de mort tout juif qui épouserait une chrétienne ou circoncirait un esclave *. L'empereur toutefois respecta la liberté de conscience et l'exercice du culte des israélites; on doit même supposer qu'à une époque où tout était devenu vénal, les magistrats autorisaient à prix d'or ce que la loi prohibait.

Julien l'Apostat, qui mourut au mois de juin 363, après huit années d'administration souveraine, comme césar et comme empereur, qui fit, avec un brillant succès, ses premières armes dans le nord-est de la France, avait eu l'idée de reconstituer la nation juive, d'une part pour contrebalancer l'influence du christianisme, de l'autre pour opposer une digue aux Parthes, dont les tentatives d'invasion menaçaient l'empire. Il déchargea les israélites de divers impôts établis par Constance, leur permit de relever le temple et les aida dans l'exécution de cette vaste entreprise; mais un tremblement de terre arrêta des travaux qu'aucun monarque n'entreprit depuis.

Les tentatives anti-chrétiennes de l'empereur Julien étaient un motif pour que les évêques, les confesseurs et les missionnaires redoublassent de zèle dans la conversion des païens et des juifs. On s'en occupait activement sur les rives de la Moselle. Saint Eucaire, évêque de Toul, saint Elophe, son frère, et plusieurs autres vénérables

* Hilar. in psalm. LVIII, et in psalm. CXXXI, CXLVI. V. aussi Basnage, hist. des Juifs, t. VIII, p. 445 et suiv.

Digitized by Google

personnages surpris par les officiers de Julien, lorsqu'ils catéchisaient les infidèles, furent arrêtés et mis à mort. Les vieilles légendes disent positivement qu'il se trouvait des juifs au nombre de leurs auditeurs, circonstance intéressante qu'on n'a point signalée jusqu'à présent *.

Valens et Valentinien, ayant adopté les vues politiques de Julien, furent très-favorables à la nation juive. Cependant Valens cassa l'arrêt de son prédécesseur qui exemptait les israélites des charges publiques.

Théodose **, dont les principes de justice et de modération sont connus, fut loin de faire souffrir les israélites des sympathies particulières qu'il témoignait aux chrétiens de son empire : cet illustre monarque voulait que toutes les religions eussent leurs interprètes naturels, que les conversions se fissent par le raisonnement et la conviction plutôt que par la violence, et que son code de lois devînt une garantie générale, plus nécessaire aux vaincus qu'aux vainqueurs, aux opprimés qu'aux oppresseurs ***. Les juifs alors avaient leurs officiers, leurs juges particuliers qu'ils élisaient eux-mêmes; qui jugeaient les causes de discipline. Théodose leur rendit même l'autorité dont les

* V. Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul, par le révérend père Benoît, de Toul, prêtre, capucin de la province de Lorraine.

A Toul, chez Alexis Laurent, imprimeur du roi et de Mgr l'évêque, M.D.CC.VII; in-4°, avec cartes et portrait en taille-douce; p. 208 et suiv.

** Théodose-le-Grand, né en 346; associé à l'empire en 379; mort à Milan le 17 janvier 395.

*** « Il n'y a point de loi, disait Théodose, qui ôte aux juifs la liberté de conscience : c'est pourquoi nous sommes fâchés qu'on les ait privés, en certains lieux, de leurs synagogues, et nous ordonnons à votre grandeur d'arrêter l'emportement des chrétiens, qui, sous prétexte de religion, ont la témérité de faire ce que les lois défendent; et de punir avec sévérité ceux qui pilleront ou qui abattront les synagogues. » (Cod. Théod. livre XVI, t. VIII, c. 9.)

Digitized by Google

magistrats romains les avaient privés. Saint Chrisostôme le dit positivement.

Cette mansuétude de Théodose excita le zèle impétueux de saint Ambroise qui, voyant les choses sous le point de vue purement chrétien, condamnait des mesures politiques en désharmonie avec la tendance de propagande religieuse dont il était animé. Ses harangues sont remplies d'accusations contre les juifs; accusations quelquefois très-graves à travers lesquelles perce le style hyperbolique de l'orateur, et que le souverain avait l'excellent esprit de ne point adopter littéralement. Mais les paroles tombées de la chaire de Milan, recueillies avec avidité par des milliers d'auditeurs enthousiastes, retentissaient bientôt jusque dans les provinces les plus éloignées; la Gaule, la Moselle surtout qui comptait saint Ambroise parmi ses illustres enfants *, adoptaient volontiers, comme un sens vrai, l'expression souvent figurée du célèbre archevêque, de sorte que les juifs, malgré la protection du pouvoir, demeuraient en butte à une infinité de tracasseries, de mesures exceptionnelles qui rendaient leur existence fort pénible.

Arcadius, ce fils indigne de Théodose, paraît avoir du moins conservé, dans sa courte et trop longue administration, les immunités civiles dont jouissaient les israélites. Il en parle, dans le Code théodosien, comme vivant sous l'empire du droit commun; le titre qui les concerne est intitulé *de foro judæorum*, du barreau des juifs; il les oblige à poursuivre leurs actions judiciaires devant les juges ordinaires, sans les priver de cette juridiction patriarchale qui existait en chaque communauté.

Théodose II, fils d'Arcadius, monarque faible, mais législateur **, eut pour les juifs la même bienveillance que

* Il était né à Trèves, de parents distingués, vers l'année 340.

** Monté sur le trône, le 1er mai 408, il le conserva jusqu'à sa

Digitized by Google

ses ancêtres; mais il leur interdit les fêtes et les pratiques insultantes au christianisme, réserve sage qui donne une bonne idée des principes du jeune monarque *.

Indépendamment des fonctions décurionales exercées par les juifs, ils avaient, depuis quelque temps, accès aux charges de la milice et pouvaient devenir agents légionnaires. Ces agents, institués sous Auguste, étaient à la fois ce que sont aujourd'hui nos comptables de l'administration des vivres, nos percepteurs et nos chefs de police secrète. Ils faisaient partie intégrante de l'organisation provinciale et du personnel des légions, se déplaçaient avec elles **, levaient les impôts dans les provinces, achetaient pour les princes et les troupes les provisions de bouche et de fourrage nécessaires, garnissaient les magasins militaires, servaient de courriers et d'espions. Certes, aucun emploi ne se trouvait plus en harmonie avec le caractère israélite, et les empereurs l'avaient senti, puisqu'ils n'y appelaient guère que des juifs. Mais, ils abusèrent de cette position. Honorius *** les en chassa, et, comme une mesure coercitive n'a jamais lieu sans une autre, ils furent privés également de leurs fonctions miliciennes. On renouvela la défense d'élever de nouvelles synagogues ****.

Telle a été la position sociale des juifs pendant l'adminis-

mort, arrivée le 28 juillet 450. Ce fut lui qui rassembla tous les éléments du *Code Théodosien*, imprimé à Lyon, en 6 vol. in-fol., 1665.

* « La gloire d'un bon prince, écrivit Théodose II, consiste à laisser chaque société jouir tranquillement des droits qui lui sont acquis; et lors même qu'une religion n'est pas approuvée du souverain, il doit lui conserver ses priviléges. » (An 412. Cod. Théod. t. XVI, liv. XX, p. 237.)

Ce fut conformément à ce texte de loi qu'Honorius défendit qu'on obligeât les juifs à violer le sabat, même pour des cas exceptionnels.

** Il y avait un agent par légion et un agent par province.

*** Honorius, né en 384, empereur avec Arcadius en 395, après le décès de leur père Théodose II; mort en 423, à Ravenne.

**** Basnage, *Hist. des Juifs*, liv. VIII, p. 238.

Digitized by Google

tration romaine. A part le chagrin fort légitime de se trouver loin de la mère-patrie, de vivre sous un régime de tolérance, sans chefs directs, sans culte public, sans nationalité proprement dite, ils jouissaient d'un certain bien-être qu'ils eussent augmenté par leur soumission et leurs services. Jamais, au moyen âge, l'autorité ecclésiastique ne s'est montrée si bien disposée en leur faveur que l'autorité païenne.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Etat des Juifs depuis la chute de l'empire romain, jusqu'au siége d'Arles, en 510.

Les invasions des peuples barbares ne pouvaient apporter un changement notable à la condition des juifs. Ils subissaient, comme tous les membes de l'empire, ces chocs instantanés qui résultent d'un évènement inattendu, et rentraient dans le calme après un certain nombre d'oscillations, car les glaives alors ne s'aiguisaient pas contre eux ; on n'en voulait ni à leur culte, ni à leurs industries, ni à leurs personnes. Pourvu qu'ils payassent et qu'ils se soumissent, on s'inquiétait peu des sentiments religieux qu'ils affichaient. Cependant on voit, aux mesures de police prises par les derniers empereurs, notamment par Valentinien III *, que l'administration se tenait en garde contre leur multiplication et les complots qu'ils seraient dans le cas d'ourdir. Ainsi Valentinien confirme les priviléges des israélites, cherche à les garantir de l'oppression des agents du fisc, veille au maintien des synagogues existantes, mais il s'oppose à ce que d'autres temples soient ouverts ; il favorise les conversions en défendant aux parents de déshériter ceux de leurs enfants qui embrasseraient le christianisme ; il écarte soigneusement les fils d'Abraham des emplois publics, dans un siècle où les

* Né en 419, mort en 455.

Digitized by Google

hommes d'intelligence étaient si rares, leur interdit la faculté de verser ailleurs que dans l'épargne impériale les décimes qu'ils s'imposaient pour subvenir aux besoins éventuels des communautés, et semble toujours se méfier des services que pourrait lui rendre Israël. J'ouvre saint Augustin *; je lis dans les annales de cet illustre apôtre un dialogue entre la *Synagogue* et l'*Eglise,* qui peint admirablement l'état des juifs au commencement du cinquième siècle :

— « Je ne suis, dit la *Synagogue,* ni esclave, ni servante des chrétiens, puisque mes fils ne sont pas faits » prisonniers, puisqu'au lieu de leur faire porter les fers » et les autres marques de servitude, on leur laisse la » liberté de naviguer et d'exercer leur commerce. »

— L'*Eglise* répond : « Tu es obligée de payer le tribut » aux chrétiens; un juif ne peut prétendre à l'empire, » ni devenir comte ou gouverneur de province; il ne » peut entrer dans le sénat ni faire partie de la milice; » on ne le reçoit pas même aux bonnes tables; et s'il » conserve les moyens de gagner sa vie, c'est uniquement » pour l'empêcher de mourir de faim. » **

Genseric*** et ses Vandales; Théodoric**** et ses Goths; Alaric***** et ses Visigoths qui semblent s'être légué le secret de bouleverser et de pacifier tour à tour l'univers,

* Né le 13 novembre 354, à Tagaste, baptisé à Milan, à la Pâque de 387, mort archevêque d'Hippone, le 28 août 430.

** Altercatio eccles. et synagogæ, apud. Aug., t. VII, appendix.

*** Genseric, roi des Vandales, en Espagne, conquérant de l'Afrique et de presque toute l'Europe, le plus grand politique de son siècle, mort en 477.

**** Théodoric Ier, roi des Goths, en Italie, monarque législateur, beau-frère de Clovis, né vers 450, mort le 30 août 526.

***** Alaric II, roi des Visigoths, régna vers l'année 384 sur tout le pays qui s'étend du Rhône à la Garonne. C'est à lui qu'on doit le Code Alaric, tiré en partie du Code Théodosien.

Digitized by Google

se sont montrés favorables à la nation juive, plus favorables que les chefs de l'Église qui, réunis en concile, à Vannes, défendirent aux chrétiens de manger avec les israélites *. A la vérité, les mêmes motifs de répulsion n'existaient point de part et d'autre: or, quand la conscience s'interpose ainsi dans les hautes questions sociales, il faut, avant d'apprécier les choses, les examiner avec une extrême réserve.

Théodoric protégea les juifs dans toute l'Italie et suivit les conseils que lui donna Cassiodore, son secrétaire, de ne contraindre personne en fait de religion. Aussi, réprimanda-t-il vivement le sénat romain d'avoir laissé brûler la synagogue de Rome pour condescendre à une vengeance particulière. Il ne censura pas moins plusieurs ecclésiastiques qui voulaient s'emparer d'une synagogue, à Milan, et des biens qui s'y trouvaient attachés. Les juifs de Gènes, dont le peuple avait pillé et détruit en partie la synagogue, furent secourus par Théodoric et autorisés à rebâtir leur temple, mais à condition de ne le pas faire plus grand qu'il n'était et de ne pas le décorer **.

Israël, alors, s'étendait comme une tache d'huile sur toute l'Europe. Il y avait des juifs établis dans la plupart des provinces de France, principalement le long des fleuves et des rivières, parce qu'ils s'y procuraient des ressources commerciales qui n'existaient point ailleurs. Cologne et Trèves n'étaient plus les seules localités riveraines du Rhin et de la Moselle, habitées par eux: Spire, Worms, Mayence, les avaient accueillis, et les synagogues de ces trois villes jouissaient déjà d'une assez grande importance pour posséder un Code de coutumes spéciales, désigné

* An. 465, can. 12. Ce canon fut confirmé en 506, au concile d'Agde.

** Cassiodor. lib. II, epist. XXVII; lib. IV, epist. XXXIII; lib. IV, epist. XLIII; lib. V, epist. LXXIII.

Digitized by Google

sous le nom de coutumes de *Svm*, שום, mot composé de la lettre initiale du nom de ces trois villes *.

Les juifs se multiplièrent rapidement en Allemagne et en France, dès qu'ils y eurent obtenu un facile accès : de nouvelles communautés s'établirent sur divers points; le long de la Garonne, du Rhône, de la Seine, de l'Aube, de la Meuse, du Rhin, de la Moselle, etc.; Toulouse, Arles, Avignon, Lyon, Paris, Troyes, Verdun, Metz, ouvrirent leurs portes aux exilés de la Judée, mais avec une certaine réserve, car comment admettre, sans scrupules et sans crainte, au partage des bénéfices sociaux, un peuple que ses usages condamnent à vivre isolé. Bientôt, on le rencontra sur toutes les routes, sur tous les marchés. Vers le milieu du cinquième siècle, quand le poète Rutilius, parti de Rome, traversait l'Italie pour venir dans la Gaule, il était déjà frappé de l'énorme quantité d'israélites disséminés par le monde, et des inconvénients imaginaires ou réels qui pouvaient en résulter. « Il serait à souhaiter, disait-il, que jamais la Judée n'eût » été soumise par les guerres de Pompée et les victoires » de Titus. On a voulu arrêter cette peste; la contagion » n'a fait que s'étendre davantage; et la nation vaincue » opprime aujourd'hui ses vainqueurs » **.

Deux siècles auparavant, saint Augustin avait exprimé la même pensée, en parlant de l'état des juifs sous Néron ***. Aussi n'est-il pas nécessaire de supposer à Rutilius un motif

* Dans les plus anciens titres hébreux, Worms est appelé *Garmesa* et Mayence *Magentza, Moguntia.*

** « Atque utinam nunquàm Judova subjecta fuisset
Pompeii bellis imperioque Titi;
Latius excisæ pestis contagia serpunt
Victoresque suos natio victa premit. »

*** Sous l'empire de Néron, dit-il, les juifs étaient reçus dans toutes les terres de l'empire, et les vaincus ont donné la loi aux vainqueurs. *De civit. Dei, lib.* VI, *cap.* 11.

Digitized by Google

particulier d'animosité pour expliquer l'indignation de sa verve caustique *.

Basnage,**, à qui nous devons des indications si précieuses sur l'état des israélites, après leur dispersion, pense qu'ils se sont maintenus à Trèves ainsi qu'à Cologne, et que c'est de ces deux points qu'on les a vus sortir plus tard pour habiter l'ancienne Gaule. Nous n'avons aucun fait pour infirmer une telle opinion ; mais elle nous semble trop exclusive, et mieux vaut supposer, comme nous l'avons fait ci-dessus, qu'indépendamment des deux colonies principales fixées, dès le principe, à Cologne et à Trèves, il existait de petites colonies juives en divers autres lieux..... L'instinct commercial des juifs servit à leur dispersion autant que la haine des peuples.

La loi Gombette, publiée au commencement du sixième siècle, quelques années avant le siége d'Arles, par Gondebalde, roi de Bourgogne, qui en était l'auteur, apporte une preuve irrécusable de l'existence des juifs, en assez grand nombre dans le nord-est des Gaules. Cette loi, à laquelle obéissait une partie de la Lorraine, condamnait à mort, avec confiscation de ses biens, tout juif qui aurait frappé un prêtre ; et à avoir le poing coupé ou à payer 75 sols au plaignant, avec une amende de 12 sols, quand les voies de fait concernaient un simple chrétien. Gondebalde mourut en 516, mais ses mesures législatives demeurèrent observées long-temps encore, parce qu'elles étaient essentiellement fiscales. Elles excitaient d'ailleurs à la délation, au mensonge, puisqu'il suffisait souvent d'accuser et de jurer pour être cru. La loi Gombette, dans nos contrées, dut faire un tort immense aux israélites.

Je ne sache pas qu'on ait examiné si, à l'époque reculée

* Ce fut un juif, Dion Visier, intendant de la Toscane, qui excita, dit-on, la colère du poète.

** *Hist. des Juifs*, t. VII, chap. IX, p. 268.

Digitized by Google

dont nous parlons, les juifs s'établissaient indifféremment dans tous les quartiers d'une ville, s'ils avaient des marques distinctives, ou bien un costume particulier. Mes recherches ont été vaines pour déterminer ces faits; mais il semble naturel de supposer qu'un peuple regardé comme déicide était soigneusement écarté des églises; et que le clergé, déjà puissant, employait les moyens convenables d'empêcher les relations qui pouvaient naître entre les juifs et les chrétiens. D'ailleurs, les débris d'Israël ne s'isolaient-ils pas eux-mêmes du reste des hommes, par leurs coutumes, leurs mœurs, leurs préjugés et leur culte? L'Église et le pouvoir se bornaient, pour ainsi dire, à consacrer, par des canons et des lois, l'ilotisme moral auquel la nation juive se condamnait elle-même.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Etat des Juifs depuis le siége d'Arles, jusqu'à la fin du règne de Charles-le-Chauve.

Inféodé, pour ainsi dire, par les victoires des ennemis du nom romain, l'arianisme dominait la Gaule méridionale presque tout entiere : il n'était sorte de vexations que les chrétiens n'éprouvassent sur les domaines d'Alaric II, et les évêques avaient à lutter, non-seulement contre les Goths, mais contre une multitude de juifs agglomérés en différents points. L'agression toutefois ne provenait pas ici des communautés israélites : sous le point de vue politique, elles étaient dans leur droit, dans l'exercice légitime d'une condition sociale acquise par un acte de soumission au gouvernement établi. Depuis l'an 412 que l'empire des Visigoths s'était étendu sur l'Aquitaine et la Gaule narbonnaise, jusqu'aux premières années du VI^e^ siècle, les israélites de ces provinces étaient devenus sujets de la race Ataulphienne* ; ils se trouvaient incorporés dans sa milice guerroyante, prenaient part à ses expéditions, et semblaient s'accommoder d'autant mieux du nouveau régime, qu'une haîne commune contre le christianisme liait les sectateurs d'Arius à ceux de Moïse. Les évêques, héritiers et conservateurs des doctrines du

* Ataulphe, frère d'Alaric-le-Grand, premier roi Visigoth établi dans la Gaule méridionale.

Digitized by Google

peuple roi, attaquant, poursuivant l'erreur partout où ils pensaient la saisir, se déclaraient donc, par ce fait même, les ennemis du gouvernement qui devait protection à ses sujets ariens, juifs et payens. Il était impossible qu'un tel état de choses durât long-temps; l'avenir du christianisme s'y trouvait engagé; les évêques le sentaient bien, et tous n'attendaient qu'une occasion favorable pour éclater, quand l'eau baptismale sanctifia le front de ce fier sicambre appelé Clovis. Tournant aussitôt leurs regards vers le seul monarque chrétien qui fût au monde, ils l'appelèrent en Aquitaine. Arrivé devant Arles, la Rome des Gaules, avec une puissante armée, Clovis s'en empare *, poursuit ses conquêtes le long de la Garonne, jusqu'aux Pyrénées, brise les chaînes des victimes de l'arianisme **, et disperse sur divers points de la France ceux qu'il saisit les armes à la main. Beaucoup de juifs se trouvaient au nombre des combattants, aussi les historiens regardent-ils le siége d'Arles comme étant la grande époque de leur dissémination en France. J'y ajouterai cette circonstance particulière : qu'Israël perdit dès-lors le droit de servir dans la milice. Clovis acheva sa dégradation morale.

Childebert, par la conquête du royaume de Bourgogne, dont le roi Sigismond était arien, enleva aux juifs le dernier asile où ils pouvaient conserver encore quelques lambeaux de prérogatives et de nationalité ***. Le commerce devint leur unique ressource. Ils s'y étaient déjà tellement enrichis, au commencement du VI^e^ siècle, que la fortune les rendit insolents; on les voyait, dit-on, la semaine sainte, parcourir les rues de Paris et celles des

* V. sur ce siége Basnage, hist. des Juifs, chap. XIII, p. 404 et suiv.

** Saint Césarius, évêque d'Arles, était de ce nombre. Les juifs l'avaient accusé de favoriser Clovis.

*** Cet événement eut lieu en 524.

Digitized by Google

principales villes de France, mieux vêtus que d'habitude, se livrer aux plaisirs, mais prendre le deuil pour le temps de Pâques. Cette imprudence de leur part m'étonnerait beaucoup; je croirais plutôt que les fêtes chrétiennes ne coïncidant pas avec les fêtes judaïques, le peuple aura considéré comme démonstrations hostiles, des actes qui ressortaient de la différence des deux cultes. Il suffisait toutefois qu'on le remarquât, pour qu'une administration prévoyante empêchât les excès qui pouvaient en résulter: c'est ce que fit Childebert *. Un édit de l'an 533 défendit aux juifs de paraître au dehors pendant la semaine sainte et pendant celle de Pâques. Il leur fut également enjoint de ne prendre à leurs gages aucun domestique chrétien, « parce qu'il serait injuste, dit la loi, que celui qui a » été racheté par le sang précieux de Jésus-Christ, fût » soumis à servir un infidèle, blasphémateur de son saint » nom. » Le concile d'Orléans sanctionna cette mesure vers l'année 540.

La condition des israélites en Orient se trouvait moins heureuse encore qu'elle n'était en France, surtout depuis leurs folles tentatives, pour appuyer un faux messie du nom de Julien **. L'empereur Justinien *** leur défendit de célébrer la Pâque un autre jour que les chrétiens; il les priva du droit de faire des testaments et des donations, n'admit pour eux ni succession directe, ni indirecte, excepté en faveur des Samaritains laboureurs, dont les enfants pouvaient hériter de leur père; il interdit

* *Greg. Turon.*, lib. VI.

** Ce faux messie leva l'étendard de la révolte en 530 et massacra quantité de chrétiens, jusqu'à ce que l'empereur l'eût vaincu et mis à mort. Vingt mille Samaritains périrent et vingt mille jeunes gens, vendus esclaves, furent transportés au-delà de l'Euphrate.

(Malala., *Hist. chron.*, t. II, p. 181.)

*** Il était sur le trône depuis l'an 527.

Digitized by Google

aux magistrats impériaux la faculté d'entendre les témoignages des juifs contre les chrétiens ; et, quand le concile de Carthage lui eut demandé le rétablissement des biens ecclésiastiques usurpés par les Vandales; l'empereur écrivit à son préfet du prétoire en Afrique, d'interdire les synagogues, de les changer en églises, de punir sévèrement les juifs qui s'assembleraient dans les cavernes, et de veiller à ce qu'ils n'eussent aucun culte public *. On travaillait, en même temps, de la manière la plus active à leur conversion : les villes de Borium et d'Aigula, boulevards du judaïsme sur la plage Africaine, embrassaient le christianisme, et quiconque ne pliait pas sous la volonté de fer de Justinien, était contraint de vivre caché ou de s'expatrier.

Nous ne rappellerions pas ces événements passés loin de nous s'ils n'avaient exercé une grande influence sur le sort des israélites français, si Bélisaire, en poursuivant l'arianisme, depuis les rives de Carthage jusqu'au Tibre, en étouffant, comme Hercule, une hydre toujours renaissante, n'avait enlevé, par cela même aux israélites, tout espoir de se reconstituer civilement dans un lieu quelconque de l'Europe. Ils prévoyaient bien que le tombeau de l'arianisme serait le leur ; aussi n'est-il sorte d'efforts qu'ils n'eussent faits pour le soutenir au penchant de sa ruine. A Naples, ce sont les juifs qui, s'engageant à fournir les vivres et les munitions nécessaires, qui, prenant eux-mêmes les armes, ramènent sur les remparts la bourgeoisie consternée, retardent de vingt jours le triomphe de Bélisaire, et scellent de leur sang le contrat d'alliance qu'ils avaient conclu avec les Goths. Depuis lors, leurs révoltes partielles n'ont abouti qu'à les rendre plus malheureux ; le monstrueux massacre de Césarée

* Année 535. V. Procope : *Histor. Arc.*, cap. XXVIII.

Digitized by Google

ressemble aux vagissements de la hyène blessée, qui veut encore déchirer son ennemi avant de mourir vaincue *.

Ces désastres, on le conçoit, amenèrent un grand nombre d'israélites en Espagne, en Italie, en Allemagne et en France, car ils n'ignoraient pas que le haut clergé d'Europe blâmait fortement l'empereur Justinien de toucher à l'encensoir, et de poursuivre ses ennemis avec tant d'animosité.

Childebert **, d'un autre côté, heureux d'opérer des conversions, ne semble pas avoir poussé trop loin ses exigences. Il acceptait le patronage des catéchumènes, tenait sur les fonts baptismaux les juifs de haut parage, et protégeait dans leur industrie ceux mêmes qui n'abjuraient pas.

Ce fut sous Childebert qu'un évêque d'Usèz, saint Ferréol, persuadé qu'il convertirait plus sûrement les juifs, en vivant familièrement avec eux, compromit à tel point la dignité épiscopale qu'on le suspendit de ses fonctions. Les moyens extrêmes lui plaisaient; car, ces mêmes juifs dont il avait cultivé les bonnes grâces, il les chassa sans pitié, quand le monarque l'eût replacé sur son siége.

Vers la même époque, Chilperic, roi de Soissons ***, trouvant les juifs beaucoup trop puissants et trop riches, voulut les convertir, c'est-à-dire les dépouiller. On traînait au baptême ceux qui refusaient de s'y soumettre; on les fouettait sans pitié; on les menaçait dans la jouissance de

* Procope. *De bell. Goth*, lib. I, cap. 8, 9 et 10; *Paul. Warnefrid*, lib. XVI, *in bibl. max. patr.*, t. XIII; Basnage, chap. XII, p. 566 et suiv.

** Le règne de ce monarque correspond, d'une manière assez exacte, quant au temps, avec celui de Justinien Ier, auquel succéda Justin Ier, en 565.

*** Chilperic, roi en 561; mari de Frédegonde; mort assassiné par elle, en 584.

Digitized by Google

leur liberté, et quelques-uns cédaient à la crainte : mais bientôt la police reconnaissait que les nouveaux convertis, confondant les deux cultes, observaient le samedi comme le dimanche, et des rigueurs nouvelles éclataient *.

Des mesures d'ilotisme et des essais de conversion eurent également lieu dans les royaumes de Paris et de Metz.

Chlotaire, fils et successeur de Chilperic, fit déclarer, par un concile tenu à Paris en 615, que les israélites seraient exclus des offices publics, sentence renouvelée plus tard au concile de Clermont **.

Ils s'étaient multipliés singulièrement dans la Provence, le Vivarais, le Dauphiné, la Savoie, le Bugey, la Bresse, la Touraine, la Bretagne, le Lyonnais, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine, le pays messin et la Suisse ; Arles, Marseille, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Toulouse, Lyon, Metz, Châlons, Pontoise, Mantes, Rouen, Soissons, en comptaient un grand nombre, et ils s'étaient rendus tellement odieux, partout où l'administration leur avait confié des charges de *publicains, gabelleurs, maltotiers, percepteurs de deniers*, qu'on ne pouvait réellement les y maintenir, sans provoquer des émeutes.

Est-il étonnant que l'Église ait cherché, par tous les moyens possibles, non-seulement d'éclairer, mais de moraliser une nation dont la conduite offrait si peu de garanties sociales.

Saint-Germain, évêque de Paris, employait, à ce qu'il paraît, des moyens extraordinaires pour frapper l'imagination des juifs et gagner leur confiance. Un jour, il rencontre quelques israélites entraînant un jeune homme enchaîné qu'ils voulaient contraindre à l'abjuration du christianisme : la victime implore son appui, et le pieux

* *Gregor. Turon., Hist. Franc,* lib. V, p. 326 ; Basnage, liv. VIII, chap. XIII, p. 420 et suiv.

** *Concil. Parisiensis,* cap. XV.

Digitized by Google

apôtre, d'un signe de croix, fait rompre sa chaîne. A Bourges, le même prélat, après avoir converti facilement un juif, éprouve beaucoup plus d'obstacles de la part de sa femme; il s'en approche, lui touche le front, et le diable qui la possédait, s'échappe par les narines avec une grande quantité de fumée. Ces faits, qu'un historien sévère ne saurait enregistrer, donnent une idée des piéges innocents qu'on tendait alors à la crédulité confiante*.

Avitus, évêque de Clermont, convertissait aussi les juifs : l'un des nouveaux prosélites entre un jour dans la ville avec le vêtement blanc du baptême : ses anciens coréligionaires le voient, murmurent et l'insultent ; un israélite l'asperge même d'un pot d'huile puante. Les chrétiens prennent fait et cause pour leur frère; Avitus intervient ; le tumulte s'apaise ; mais quelque temps après, à la fête de l'Ascension, le peuple assemblé processionnellement, quitte tout à coup la cérémonie et, furieux, va droit à la synagogue qu'il démolit, *et campus patuit, quo synagoga fuit***. Avitus écrivit aux juifs qu'il n'approuvait pas la violence; mais que, semblable au berger, chargé de veiller sur son troupeau, de chercher la brebis égarée, il les exhortait à croire comme lui, ou à quitter la ville ***. Les israélites l'écoutèrent et se convertirent, préférant le christianisme aux tourments de l'exil; craignant d'ailleurs, avec juste raison, le fanatisme d'un peuple ameuté contre eux ****. On les baptisa le jour

* *Fortunatus, vita sancti Germani*, cap. LXIV, ann. Christ. 569.

**. *Gregor. Turon.*, lib. V, cap. 11.

*** *Aut admitte preces, aut rogo cede loco.*

*** *Venantius Fortunatus* (lib. IV, epist. v), exagéré comme tous les poètes, a chanté cette conversion qu'il appelle un miracle; oui, le miracle de la peur. Voici ses vers :

Vis hic nulla premit, quòvis te collige liber,
Aut meus esto sequax, aut tuus esto fugax.
Ast Judæa manus stimulante furore rebellis,
Colligitur, rapitur, conditur laxo domo.

Digitized by Google

de la Pentecôte. Quelques-uns, fidèles au culte de Moïse, furent chassés et se retirèrent à Marseille*.

Voilà dans quelles voies marchait le prosélytisme, voies d'exagération, d'animosité turbulente : pour arriver à ses fins, il subordonnait aux intérêts du ciel souvent mal interprétés, tous les intérêts de la terre.

L'avènement de saint Grégoire au trône pontifical, le 3 septembre 590**, fut pour Israël une circonstance des plus heureuses. Cet illustre pape avait des vues administratives très-libérales, une charité sans bornes, un tact parfait, un zèle infatigable : il voulait la splendeur et l'universalité de l'église ; mais le seul moyen d'y parvenir lui paraissait être une instruction bien dirigée, sans despotisme et sans violence. Persuadé qu'il fallait plaindre les juifs et les éclairer plutôt que de les mettre en charte privée, il cherchait à les convertir par les voies de la persuasion et de la douceur. « Il faut, disait-il, les appeler à l'unité de la foi, en leur donnant de charitables avis. La violence dégoûtera toujours ceux qui céderaient à la mansuétude et à la charité. Le vrai moyen de convertir n'est pas de se faire craindre, en poussant à l'excès la sévérité ; il importe que les infidèles se croient dans l'obligation de venir d'eux-mêmes écouter la parole de Dieu. » Avec de tels sentiments, Grégoire

Christicolæ ut cernunt tunc agmina Manzara jungi,
Protinus insiliunt quà latet ille dolus.
Si fremerent gladiis, sentirent justa, cadentes
Vivere quò possint, aut daret alma fides.
Legati occurrunt, vati mandata ferentes;
Nos Judæa manus, jàm tua caula sumus.
Ne pereant acquire deo qui vivere possunt,
Si mora fit morimur, et tua lucra cadunt.
Tende celer gressum; properes nisi præpete cursu,
Funera natorum sunt tibi flenda, pater.

* Basnage, ouvr. cité, liv. VIII, chap. XIII, v. 24.

** Saint Grégoire-le-Grand, né d'une famille patricienne, avait été, sous l'empereur Justin, le jeune, sénateur et préfet de Rome. Il mourut le 12 mars 604.

Digitized by Google

employait d'autres armes encore : il autorisait son receveur à faire abandon d'un tiers de leurs canons, à ceux de ses fermiers, juifs ou païens, qui embrasseraient la religion chrétienne. « Ne précipitez rien, écrivait le même pape à une abbesse d'Agrigentum, désireuse de presser la conversion d'un grand nombre de juifs ; attendez que ces catéchumènes soient bien instruits avant de les baptiser. » On le voyait, en même temps, conseiller à l'évêque de Palerme de prendre des juges non suspects, pour régler les démêlés des juifs et des chrétiens, et même de porter les causes devant lui ; à Cagliari, il faisait enlever de la synagogue une croix qu'un néophite enthousiaste y avait placée ; il blâmait vivement l'évêque de Terracine qui avait supprimé une synagogue et chassé les juifs d'un lieu où ils s'étaient retirés afin de prier Dieu. Tout cela porte le caractère d'une profonde sagesse. Il faudrait être bien pénétré de l'état social du VI^e^ siècle pour apprécier la défense faite par saint Grégoire de vendre aux juifs des esclaves chrétiens, « parce que, disait-il, la religion » chrétienne serait déshonorée, si elle était soumise au » judaïsme ; » il écrivit au gouverneur de la Sicile et à la reine Brunechild, pour arrêter un commerce qui se faisait alors très-communément en France. Le même pape ordonna que les domestiques juifs qui fuiraient à l'église pour se convertir deviendraient libres. J'avoue que rien à mes yeux n'explique cette mesure : elle semble plutôt le résultat d'un zèle exagéré que celui de la réflexion. Janvier, évêque de Cagliari, faisait mieux en cela que ne le conseillait saint Grégoire ; il renvoyait à leur maître les esclaves fugitifs, ou les rachetait avec les deniers de l'église *.

A l'époque où Grégoire-le-Grand donnait ainsi l'exemple

* *Greg.* I, lib. IV, Ind. XIII ; epist. L ; lib. VII, epist. XXIV et XXVI ; lib. I, epist. XXXIV ; *decalog.*, lib. III, cap. 7 ; lib. VII, ep. V ; lib. III, ep. VIII.

Digitized by Google

d'une charité vraiment chrétienne, deux prélats français, Théodore, évêque de Marseille, et Vigiles, évêque d'Arles, joignaient leurs efforts pour tourmenter les israélites. Ils s'en plaignirent au pape qui se hâta de prêcher la modération. « Le baptême que vous donnez aux nouveaux » convertis, disait le vénérable pontife, cause leur mort au » lieu de les rendre à la vie; ils retombent dans l'impé- » nitence avec plus de scandale que jamais, et ces con- » versions n'édifient personne..... » On voit, par les détails contenus dans cette lettre, qu'il y avait alors beaucoup de juifs dans nos provinces méridionales, attirés de pays très-éloignés pour se livrer au commerce *.

La révolte d'Antioche, les horreurs commises dans cette ville par des juifs qu'égaraient le fanatisme et je ne sais quels motifs de vengeance, les représailles qui en furent la suite, l'expédition sanglante de Phocas, suivie du bannissement d'Israël, assombrirent les dernières années du pontificat Grégorien **.

Combien ce généreux pontife n'eût-il pas gémi de voir les invasions soudaines, les réactions terribles qui, sous Héraclius ***, rendaient les chrétiens esclaves des juifs, et persécutés de persécutants qu'ils étaient; les populations échangées comme de vils troupeaux, le désert sillonné par de longues caravanes prisonnières; tantôt chrétiennes, tantôt juives, selon la fortune inconstante des armes !..... ****.

Héraclius ne pardonna point aux israélites leurs tenta-

* *Gregor.* I, lib. I, epist. XLV.

** *Nicephor. Call.* lib. XVIII, cap. 44; *Paul Diac. hist.*, lib. XVII, an. Christ. 602.

*** Héraclius, usurpateur du trône de Phocas et son assassin; monté en 610 sur le trône de Constantinople; battu plusieurs fois par Chosroës II, roi des Perses; vainqueur ensuite; mort le 11 février 641, âgé de 66 ans.

**** Basnage, Hist. des Juifs, chap. XII, p. 372-373.

Digitized by Google

tives d'indépendance et les faveurs fugitives dont les combla Chosroës : les poursuivant de sa haîne, il changea contre eux les dispositions pacifiques du monde. Ce fut bien pis encore quand les devins, qu'il consultait volontiers, lui eurent prédit que l'empire serait détruit par une nation circoncise. Sa fureur, dès-lors, n'eut plus de bornes ; il persécuta les israélites en Egypte, en Arabie, en Perse, dans toute l'Asie, les obligea de se convertir ou de quitter l'Orient, chassa de l'île de Chypre ceux qui, contrairement aux anciennes défenses, y avaient pénétré de nouveau, et fit ainsi refluer sur le continent européen une partie des israélites orientaux.

En s'arrachant à l'ombre des palmiers du Bosphore, de l'Euphrate et du Nil, pour chercher, dans le nord, quelque terre lointaine et cachée où ils pussent reposer leur tête, les israélites espéraient qu'Héraclius satisfait ne les inquiéterait point au-delà des mers. Vaine attente, Sisebut, roi d'Espagne, reçut de cet empereur la mission d'achever l'œuvre qu'il avait commencée, et Sisebut, trop fidèle au mandat d'un tyran catéchiste, chassa de la Péninsule ibérique tout juif qui refusait le baptême *.

Isidore de Séville, malgré l'admiration profonde qu'il portait à Sisebut, ne put s'empêcher de blâmer sa conduite vis à vis d'Israël. Il voyait les choses de beaucoup plus haut qu'un roi barbare n'ayant d'autre règle que sa volonté, d'autre frein que son épée. Aussi, quand Sisenand, usurpateur du trône de Sisebut, eut assemblé un quatrième concile, à Tolède, Isidore ne négligea rien pour faire rapporter le décret d'expulsion lancé contre les juifs.

Le concile approuva cette modération et déclara qu'on ne peut forcer la conscience de personne, « attendu que » le Seigneur endurcit ou éclaire qui bon lui semble » ; mais, par une sorte d'inconséquence irréfléchie, la même

* Basnage, ouvr. cité, chap. XIII, p. 388 et suiv.

Digitized by Google

assemblée força de demeurer dans l'Église ceux auxquels on avait administré les sacrements : c'était pour l'honneur de la religion : comment concilier toutefois une telle mesure avec la liberté individuelle que proclamait le christianisme* ? Au reste, les évêques espagnols furent bien moins rationnels encore, lorsque cinq années plus tard, sans que le caractère des choses eût changé, ils félicitèrent Sisenand du zèle persécuteur qu'il venait de développer contre les juifs, ratifiant l'ordre royal de les chasser, et statuant qu'à l'avenir aucun prince ne monterait sur le trône, avant d'avoir juré de ne jamais violer cette loi. Il est vrai qu'entre le deuxième et le sixième concile Isidore de Séville mourut. Or, on s'imagine l'influence qu'exerçait alors un grand homme sur l'ignorance qui lui rendait justice, tout en ne le comprenant pas. Une loi visigothe, motivée sur ce que « les gens violents ravissent le royaume des cieux », condamna l'israélite récalcitrant à recevoir cent coups de fouet, suivis d'une confiscation de ses biens et de bannissement, s'il ne se convertissait pas**. Quinze années plus tard, au huitième concile de Tolède***, Récésuinthe reprocha aux juifs des conversions simulées, des prêches clandestins, et demanda de nouveaux moyens répressifs. Ce fut alors que parut la célèbre protestation analysée par Basnage ****.

« Les principaux de la nation s'assemblèrent, et ils » écrivirent au roi, au nom de ceux de Tolède et de » toute l'Espagne, qui étaient dans le même cas, pour lui » protester que, s'ils avaient dissimulé jusque là, n'étant » ni tout à fait juifs ni tout à fait chrétiens, ils étaient » résolus de changer de conduite, en embrassant sin-

* *Concil. Toled.* IV, an 633, cap. LVII et LIX.
** *Leges visigoth.*, lib. XII, tit. III.
*** *Concil. Toled.* VIII, an. Christ. 653.
**** *Hist. des Juifs*, liv. VIII, chap. XIII, v. 10.

Digitized by Google

» cèrement la religion chrétienne. Ils assuraient ce prince » qu'ils n'auraient plus aucun commerce avec ceux de la » nation qui n'étaient point baptisés; qu'ils ne se ma- » rieraient plus avec eux; qu'ils n'observeraient ni le » Sabbat, ni la Circoncision; que s'ils ne pouvaient se » résoudre à manger du lard, à cause d'une longue abs- » tinence, du moins, ils ne feraient aucun scrupule de » prendre ce qui serait cuit avec de la chair de pourceau. » Enfin, ils promettaient de lapider, ou de brûler celui » qui violerait cette promesse; et si le roi voulait lui faire » grâce, en lui accordant la vie, ils consentaient qu'il » devînt esclave, et que ses biens fussent confisqués. »

Cette pièce curieuse résume les exigences dont le christianisme, associé à l'action administrative des rois de France, d'Allemagne et d'Espagne, poursuivait les exilés de Palestine. Habiles en dissimulation, ils courbaient la tête, laissaient filer l'orage, semaient à propos quelque argent, puis recommençaient de judaïser jusqu'à ce qu'un nouveau concile vînt aggraver les sentences prononcées contre eux. C'est ainsi qu'en l'année 686, sur les plaintes d'Egica, roi d'Espagne, qui accusa les juifs d'avoir conspiré contre son trône, le concile de Tolède les dégrada de leurs priviléges, confisqua leurs biens, mit leurs personnes en servitude et plaça leurs enfants entre les mains des chrétiens pour qu'ils fussent élevés selon nos rithmes *.

La plupart des israélites proscrits d'Espagne étaient venus chercher un refuge en France. A cette nouvelle, Héraclius envoya des ambassadeurs à Dagobert, seul maître du royaume, pour lui demander ce qu'il avait exigé de Sisebut. Monarque hypocrite, grimaçant la dévotion et cachant, sous des dehors pieux, les sales turpitudes d'un cœur corrompu, Dagobert, fut enchanté

* Basnage, *ibid.*, liv. VIII, chap. XIII, v. 12.

Digitized by Google

de conquérir un allié puissant et de plaire à l'Église française, mal disposée contre Israël; car, en 625, dans un concile tenu à Reims, concile auquel assista saint Arnoul, évêque de Metz, on avait rédigé vingt-cinq canons, parmi lesquels il y en eut un (le treizième) relatif aux juifs. Il renouvelait la défense de les admettre aux charges publiques et de leur vendre des esclaves chrétiens*. Les auteurs de la grande histoire de Metz** n'hésitent pas à croire que cet article avait principalement en vue les juifs messins, et je ne suis pas éloigné d'adopter leur opinion.

Dagobert assembla les dignitaires ecclésiastiques, afin de s'en faire un rempart : tous approuvèrent les intentions d'Héraclius; bientôt les juifs n'eurent à opter qu'entre l'abjuration, l'exil ou la mort. Beaucoup se convertirent; quelques-uns, néanmoins, préférant une seconde fuite aux tourments de la conscience, vinrent, sur les rives Mosellanes et Rhénanes, mendier l'hospitalité des enfants du nord***. Mais, quelle triste hospitalité, grand Dieu!... Nous avons parlé de la loi Gombette, de cette règle exceptionnelle où le juif était mis au rang des esclaves; hé bien, elle régissait encore nos contrées, et partageait avec la loi Gothe et la loi Salique, le réseau flétrissant sous lequel devait gémir l'infidèle. Un juif était réputé moins qu'un homme, moins qu'une brute, puisqu'il n'était pas permis d'informer contre l'assassin des fils d'Abraham, puisque ces malheureux ilotes, coupables d'un attentat quelconque, ne pouvaient entrer en composition, c'est-

* *Labbe. Concil.*, t. V, p. 1653.

** *Histoire générale de Metz*, par des religieux bénédictins. Metz, J. B. Collignon et Cl. Lamort, 1769 à 1790; 6 vol. in-4°. Voyez t. Ier, p. 373.

*** *Gesta Dagoberti, Fredegarii chronicon. Hist. Franc.*, tom. I, p. 758. Cette persécution eut lieu vers l'année 633.

Digitized by Google

à-dire racheter leurs fautes avec de l'argent, tandis qu'un animal qui tuait un homme, jouissait de ce privilége*.

On concevra facilement que dans l'état d'abjection profonde où les juifs étaient tombés, tous les moyens de combattre la misère, devaient leur paraître bons. Ils se livraient aux trafics les plus infâmes : hâtons-nous d'ajouter qu'une législation plus infâme encore les y autorisait. Un impôt personnel, celui de la capitation, frappant les grandes familles, riches et pauvres, conduisait ces dernières à vendre les enfants qu'elles ne pouvaient dérober aux recherches du fisc. Les israélites en profitaient. Ils arrachaient du giron maternel, acquéraient à vil prix ou dérobaient un nombre infini de jeunes chrétiens, pour les vendre aux musulmans qui leur imposaient la livrée de l'esclavage. Ce commerce, très-étendu, très-lucratif, dura fort long-temps. Il dépeuplait la France, rompait les liens de famille, achevait la démoralisation des classes indigentes. Un tel scandale affligeait les cœurs bien nés. On n'osait cependant y mettre un terme, parce que les grands feudataires, pouvant ainsi multiplier, à peu de frais, le nombre de leurs vassaux, défendaient l'iniquité. Enfin, une femme de sang royal, que la divine Providence fit tomber à l'humble condition d'esclave, avant de l'élever sur le trône de Clovis, pour la mieux pénétrer sans doute des souffrances humaines, sainte Bathilde eut l'idée d'abolir la capitation**. Elle y réussit, et ce ne fut pas sans peine, car Wamba, roi des Goths, faillit perdre la couronne pour avoir voulu

* Loi des Ripuaires, tit. XLVI; loi des Lombards, liv. I, chap. 21; éd. de Lindembrock; Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXX, chap. 20.

** Sainte Bathilde, fille des rois Saxons, achetée par Archambaud, seigneur français, dont elle servit la femme avant de devenir l'épouse de Clovis II. Régente pendant la minorité de Chlotaire III, elle mourut en 680.

Digitized by Google

l'imiter, tant le bien était devenu difficile dans ces temps calamiteux. Chose incroyable, Raymère, évêque de Maguelonne, et le comte de Toulouse, prirent fait et cause en faveur d'Israël ; et, mettant le peuple en armes, ravagèrent la Gaule narbonnaise pour défendre le plus immoral des impôts. L'évêque de Nîmes, qui soutenait les intérêts de Wamba, fut couvert de chaînes ; les juifs se livrèrent à toutes les vengeances anti-chrétiennes que pouvait leur suggérer la haine dont ils ne cessaient d'être animés. Le comte Paul, chargé par le roi de mettre les rebelles à la raison, se déclara pour eux, prit Narbonne et se fit déclarer roi. A cette nouvelle, Wamba, qui était en guerre avec la Navarre, conclut la paix et, fondant comme la foudre sur le Languedoc, à la tête de trois armées, rétablit ses affaires. Paul, surpris sous les voûtes de l'amphithéâtre de Nîmes, traîné devant un tribunal, convaincu du crime de lèze majesté fut condamné à mort. Wamba, toutefois, lui accorda la vie, mais aux dépens de sa liberté. Quand le vainqueur eut fait exécuter l'édit, il chassa les juifs et reprit le chemin de Tolède, faisant marcher devant lui le comte de saint Paul qui portait sur la tête une couronne de poix. Les principaux rebelles, entassés pêle-mêle dans des chars, vêtus de mauvais habits tissus en poil de chameau, ayant la tête et la barbe rasées, et suivis d'un grand nombre de juifs, formaient le cortége du comte. Cet événement se passait vers l'année 675*.

Depuis lors jusqu'à Karl-Magne, les annales juives d'Italie, de France et d'Allemagne sont à peu près insignifiantes ; témoignage de la tranquillité dont jouissait Israël **.

Toutes les espérances des fils d'Abraham se tournaient encore vers l'Orient, car, malgré leurs désastres, malgré

* Catel, *Mém. pour l'hist. du Languedoc*, liv. III, p. 308.

** Cependant, les israélites de Toulouse furent persécutés vers l'année 720, par l'évêque successeur de saint Silvin. On croit qu'ils appelèrent

Digitized by Google

les sanglantes persécutions d'Héraclius qui ne remontaient pas à plus d'un demi-siècle, ils avaient su s'y maintenir et conserver, entre l'Euphrate et le Tigre, des écoles d'où sont sortis beaucoup d'hommes distingués.

Le khalife Abdhalmalec et son fils, dont la gloire militaire fut si grande*; les autres khalifes de la tribu des Ommiades jusqu'à Jésid II qui les surpassa tous par l'éclat qu'eurent ses amours et ses conquêtes**, se montrèrent extrêmement favorables aux juifs. Leur condition sociale parut s'améliorer encore sous les Abassides, plus éclairés, plus amis des sciences que ne l'avaient été les Ommiades. En choisissant pour résidence ordinaire Konfals, sur les bords de l'Euphrate, les Abassides vivaient entourés d'israélites, s'habituaient insensiblement à leurs usages et devenaient, par là même, mieux disposés à les utiliser dans la guerre, l'agriculture et les sciences. Il importe beaucoup de signaler cette position nouvelle faite aux exilés de Palestine, parce que leurs écoles vont exercer la plus grande influence, non-seulement sur les synagogues européennes, mais aussi sur le développement de l'esprit humain; parce que les hommes exclusifs ou préoccupés, qui voient tout à travers le prisme oriental des croisades, feront bien d'arrêter leurs regards sur ces académies judéennes de Pondébitha, de Sora, etc... germes cachés des grandes écoles de Grenade et de nos universités méridionales.

à leur secours les Sarrazins d'Espagne. Ce fut pendant la domination de ces conquérants sur le Languedoc, qu'un juif nommé Sérénus se donna pour le Messie, mit en armes ses coréligionnaires trop crédules, et fit avec eux une croisade dont on ignore les résultats. Ambisa, gouverneur pour les khalifes, s'empara de leurs biens.

* Abdhalmalec régnait en 686, l'an 65 de l'hégire; il a conquis une partie de l'Espagne. Son fils a poussé ses victoires jusques sous les murs de Narbonne.

** Jésid II régnait vers 730; il assiégea Toulouse et Narbonne.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Considérations générales sur la condition des Juifs en France et en Allemagne, depuis le démembrement de l'empire romain jusqu'au huitième siècle.

Si nous jetons un coup-d'œil rétrospectif sur les siècles qui viennent de s'écouler, nous voyons la nation juive se débattant presque sans cesse sous le poids d'une réprobation commune et subissant, indépendamment des lois générales, certains usages locaux, *fredum*, certaines conditions particulières d'existence, plus intolérables mille fois que ne l'étaient les mesures législatives des Romains et des Barbares. Chaque seigneur, prêtre ou laïque, levait sur eux diverses taxes arbitraires ; c'étaient de véritables serfs main-mortables qui passaient de main en main, comme les manants, les chevaux et le train de labour des feudataires. Les législations francke et bourguignone furent cependant moins sévères à l'égard des juifs que celles des Goths ; et souvent chez nos rois ils dépendirent du domaine de la couronne, *servi fiscales*, ce qui n'ôtait rien à leur condition d'esclaves, mais la rendait beaucoup plus tolérable, en les entourant de garanties qu'ils n'avaient point ailleurs.

Dans les villes, les israélites échappaient difficilement aux exigences du fisc ; ils y jouissaient, par compensation, d'une sécurité plus grande qu'à la campagne, et profitaient

Digitized by Google

de toutes les ressources qui résultent des agglomérations sociales entre gens professant le même culte et vivant sous le régime d'habitudes identiques. Déjà, bien avant Karl-Magne, un quartier spécial leur était assigné dans les villes populeuses de la France, telles que Marseille, Lyon, Paris, Metz. A Paris, ils occupaient, sur les rives de la Seine, un quartier central comprenant trois rues, désigné sous le nom de *juiverie*. Ce quartier aboutissait au palais *. A Metz, les israélites habitaient le *Champé* **, quartier bas, humide, le plus mal sain de la ville, situé le long d'une rivière, la Seille, qui n'a point de pente et des rives très-basses. Le Champé, désigné de nos jours sous les noms de grand et de petit Champé, s'étendait à la pointe nord-est de la ville, entre le pont Sailly et la rue dite de l'Épaisse-Muraille. Les fils d'Abraham ont abandonné depuis très-long-temps ce quartier, mais on y trouve encore quelques inscriptions hébraïques et des traces du *Mezuza*, qui ne laissent aucun doute sur leur résidence primitive. Si l'on en croit une chronique, les syndics de la communauté étaient obligés, chaque année, de fournir le siége où s'asseyait le prélat qui venait bénir les eaux de la rivière; témoignage de servitude, analogue à plusieurs pratiques du même genre, consignées dans les annales du moyen-âge.

* *Traité de la Police*, où l'on trouvera l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, toutes les lois et tous les réglements qui la concernent. On y a joint une description historique et topographique de Paris, et huit plans gravés, qui représentent son ancien état et ses divers accroissements, avec un recueil de tous les statuts et réglements des six corps des marchands, et de toutes les communautés des arts et métiers. Seconde éd. par M. Delamare. Amsterdam, 1729, 4 vol. in-fol°. V. sur les juifs, le t. I, p. 261 et suiv. C'est un ouvrage précieux qu'on ne consulte pas assez.

** Dans les anciens titres, on indique sous le nom de *Champeaux*, Champ-aux-Juifs, d'où dérive évidemment notre mot *Champé*, les lieux où demeuraient les israélites.

Digitized by Google

QUARTIER DES JUIFS MESSINS DANS LE HAUT MOYEN ÂGE.

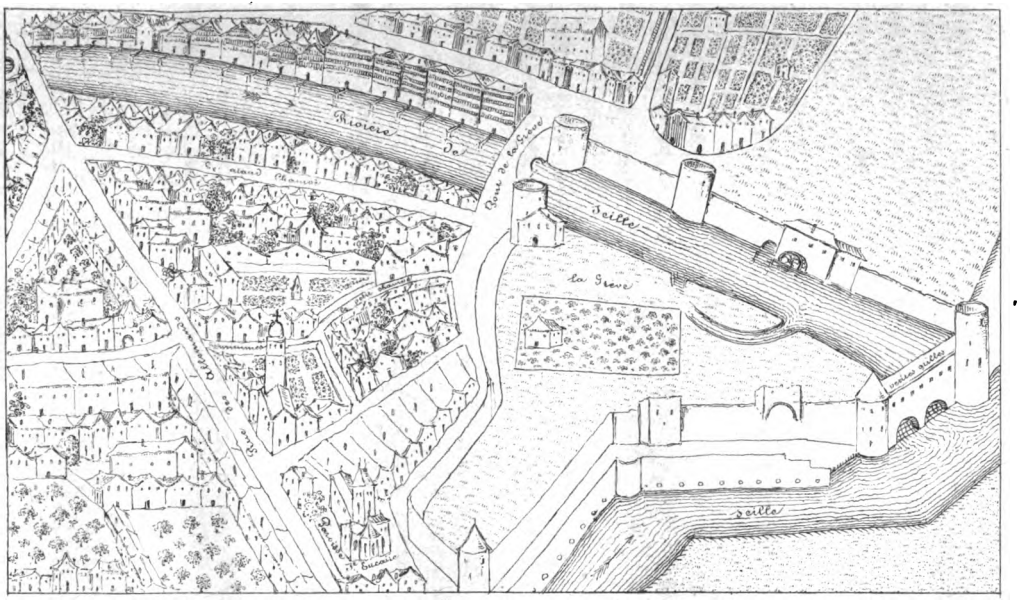

Digitized by Google

Digitized by Google

Je n'oserais affirmer qu'avant la fin du dixième siècle, les juifs aient eu un costume particulier. Cependant, c'est très-supposable, au moins pour ceux qui occupaient notre diocèse. Deux miniatures extraites d'un pontifical en vélin, du neuvième siècle, renfermé dans le trésor des dames de Sainte-Glossinde de Metz, et qu'on a vu périr sous les ciseaux des collecteurs d'images *, représentent quelques juifs dont la mise me paraît exceptionnelle. Dans l'une des miniatures, c'est un *patriarche* ou *Rabbi* qui touche un homme attaqué de la lèpre : le malade est couché, le rabbi se tient debout vis-à-vis de lui. Il a une longue barbe, un chapeau blanc et pointu dont les bords retombent sur les oreilles ; un manteau brun, et une sorte de soutane de la même couleur. L'inscription en minuscule anglo-saxone porte : *Judæus medicus, et leprosus ;* le juif médecin, et le lépreux.

La seconde miniature offre le tableau d'un évêque ou d'un abbé crossé et mitré, baptisant une femme juive agenouillée Cette femme a la tête couverte d'un long voile blanc ; elle est vêtue d'une robe traînante de même couleur ; à ses pieds sont jetés une robe rouge et une espèce de drolet jaune, costume de la pénitente avant son baptême. L'inscription, en minuscule anglo-saxone, comme la précédente, n'offre qu'un seul mot : *Droe-*

* Il y a quarante ans, quand le commerce de la librairie, arrêté pendant la révolution, reprit faveur, M. Devilly père utilisa l'achat considérable qu'il avait fait de livres et de manuscrits saisis par le district. Durant plusieurs années, la principale occupation de Mme Devilly la mère, femme d'ailleurs très-respectable et d'esprit, fut de séparer du texte, les miniatures qui l'illustraient. On vendait le texte aux relieurs, ainsi qu'aux femmes de ménage pour couvrir leurs pots de beurre et de confiture ; et les images passaient, moyennant deux, trois et quatre sous pièce, entre les mains des enfants qu'on voulait récompenser. J'ai mérité moi-même quelques-unes de ces immunités que je conserve encore précieusement.

Digitized by Google

gangus. Or, il existait un dignitaire ecclésiastique portant ce nom dans le huitième siècle, l'abbé de Gorze, mort en 769.

Indépendamment des notions intéressantes que nous fournissent ces curieuses miniatures, quant au costume légal ou facultatif des israélites du nord-est de la France, elles nous initient à un fait sur lequel nous n'avions jusqu'à présent aucune preuve, savoir, l'exercice médical de leurs rabbis, antérieurement à l'époque karlovingienne. Au reste, il était fort naturel qu'ils traitassent les maladies de la peau, devenues si communes parmi eux, surtout la lèpre. Cette affection repoussante, incurable, héréditaire, motiva très-souvent les mesures exceptionnelles adoptées contre Israël. On voit, par les décrétales, par les décisions des conciles, surtout depuis le sixième siècle, combien l'Église se montrait attentive à parquer les lépreux pour arrêter l'infection dans son foyer, précautions qui n'empêchèrent pas l'affreux exanthème de gagner les chrétiens et de ravager l'Europe. Les rives de la Garonne, du Rhône, de la Moselle, de la Meuse et du Rhin furent atteintes par le fléau presque aussitôt qu'il parut; les autres parties de France en ont souffert plus tard, coïncidence exacte avec le mode de dissémination des israélites parmi nous.

Faut-il s'étonner maintenant qu'avec leurs éruptions chroniques et leurs misères les juifs aient passé, dans le moyen-âge, pour avoir, comme certaines peuplades africaines, une odeur à eux, une *puanteur* que l'eau baptismale faisait disparaître? Cette eau régénératrice, dont je suis loin de contester l'influence morale, n'agissait pas sur le physique, mais elle amenait un nouveau régime, de nouvelles habitudes, et la *puanteur* héréditaire, traditionnelle finissait par céder.

Digitized by Google

MEDICUS ET LEPROSUS.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Etat des Juifs depuis Karl-Magne jusqu'à la fin du règne de Karl-le-Chauve. - Leur position à la cour des khalifes. - Leurs académies. - Avantages que leur fit Louis-le-Débonnaire.

Il était dans l'inconstante destinée du peuple juif de marcher, ballotté sans cesse entre la crainte et l'espérance. Lorsque Léon l'Isaurien *, empereur de Constantinople, leur faisait subir une des plus cruelles persécutions dont l'histoire ait conservé la mémoire, Allmanzour, ce chef abasside, appelait, dans le brillant khalifat du Tigre, les juifs d'Asie adonnés aux lettres **, et Abdalrahman *** entraînait avec lui, sur la plage ibérique, la population virile d'Israël, désireuse de mener une existence active et de laver, dans le sang des chrétiens, les affronts que ses pères subissaient encore. Enfin Léon mourut; le calme se rétablit aussitôt parmi les juifs, depuis l'Archipel jusqu'au golfe persique, depuis la mer Noire jusqu'à la mer Caspienne; mais à peine levaient-ils sans crainte leur pensée reconnaissante vers ces étoiles d'Orient qui semblaient luire enfin pour eux, qu'une nouvelle persécution surgit du sein de l'Islamisme. Giafar-le-Juste (*Sadek*), le sixième des Imans, força les juifs du khalifat d'Arabie d'embrasser

* Monté sur le trône en 741, mort en 775.

** Abougiafar-Allmanzour, régna 21 ans, depuis 754 jusqu'en 775.

*** Abdalrahman Ier, autrement dit Abdérame, surnommé *le juste*, débarqua vers l'année 754 en Espagne, et mourut en 790, après un règne des plus glorieux.

Digitized by Google

le mahométisme, et, pour mieux y parvenir, fit déclarer par Mohammed-Mahadi* que tout israélite qui renoncerait à sa coyance, hériterait des biens de sa famille. Le même monarque imposa aux juifs une marque d'infamie, idée barbare qui trouva bientôt, au sein même de la civilisation européenne, de nombreux partisans**.

L'empire Byzantin ne se montrait guère plus favorable alors aux fils d'Abraham, qu'il ne l'avait été sous Léon l'Isaurien. Abdhalla, général en chef des armées de Léon IV***, parcourait la Judée comme un incendie porté sur l'aile des vents, flétrissant chrétiens et juifs d'une marque qu'ils devaient porter sur la main. Les chrétiens se dérobèrent presque tous aux poursuites de leur ennemi. Les juifs pouvaient choisir entre la fuite et l'infamie; beaucoup d'entre eux préférèrent l'infamie, parce qu'elle se présentait accompagnée de gains assurés, d'avantages ignominieux ramassés avec la boue, à la suite des escadrons du vainqueur. Il n'était sorte d'avanies que les officiers grecs et turcs ne fissent subir à ces juifs que la soif de l'or attachait aux pas de leurs tyrans: un gouverneur de Thrace ordonnait qu'on fixât de la poix à leur longue barbe et qu'on y mît le feu, pour se procurer, après le repas, la barbare distraction de voir leurs contorsions et leurs grimaces. Quelques révoltes partielles eurent lieu; un faux messie, entre autres, Hakens, surnommé *Burca*, parce qu'il portait un masque d'or, prêcha la transmigration des âmes, et tâcha d'exciter à la révolte ses coréligionaires, mais il fut vaincu par les troupes de Mohadi, et ces tentatives ne firent qu'aggraver les chaînes d'Israël sur le continent asiatique.

Cependant, une ère de gloire et de bonheur ne devait

* Fils d'Allmanzour.

** Basnage, ouvr. cité, liv. IX, p. 53, 54.

*** Léon IV, Chazare, empereur depuis 769 jusqu'en 780.

Digitized by Google

point tarder à s'ouvrir pour eux. L'élite de la nation juive s'était refugié sous les drapeaux victorieux d'Abdalrahman, ou dans l'asile paisible que lui offrait, sur l'Euphrate, le khalife Haroun-al-Raschild *, l'un des plus grands princes arabes qui aient existé; et la cour de Byzance, se relâchant de ses rigueurs, allait, pendant un demi-siècle, rendre aux fils d'Abraham la sécurité qu'ils avaient perdue **. On eût dit que la chrétienté s'entendait avec l'Islamisme pour respecter leurs croyances et restituer à ces parias du monde la valeur humanitaire qu'ils s'étaient laissé ravir. Les synagogues d'Espagne florissaient; les universités d'Arabie jetaient un vif éclat; on rencontrait des juifs à presque toutes les grandes cours de l'Europe et de l'Asie; ils s'y faisaient remarquer par leur érudition et servaient, en quelque sorte, de lien politique entre l'Occident et l'Orient ***.

Karl-Magne, dont le puissant coup-d'œil embrassait l'univers, jaloux de s'assurer des alliances en Asie, pour mieux régner sur les régions septentrionales, s'empressa d'envoyer une ambassade au nouveau khalife Haroun-al-Raschild. Les comtes Lanfrède et Sigismond furent chargés de représenter l'empereur qui leur adjoignit un juif du nom d'Isaac, en raison, sans doute, des habitudes orientales qu'il avait acquises, et peut-être aussi du crédit dont ses coréligionaires jouissaient à la cour de Bagdad. Le

* Haroun-al-Raschild, autrement dit Aaron-le-Juste, gouverna depuis l'an 786 jusqu'en 813.

** Irène qui régna en 802, après avoir été régente, arrêta la persécution. Nicéphore, son successeur, l'imita. Michel-le-Bègue, appelé par Zonoras l'*égout de toutes les religions*, parce qu'il avait pris quelque chose à chacune d'elles pour s'en créer une, répandit plus de faveurs encore au sein d'Israël. Il régna depuis 829 jusqu'en 842. (*Paul. Diac.*, lib. XXIV.)

*** Tel était le rabbi Juda, grand astronome et linguiste fort habile, qui vivait heureux et considéré à la cour d'Abdalrahman.

Digitized by Google

hasard voulut que Lanfrède et Sigismond mourussent avant d'arriver au but de leur voyage, en sorte que les intérêts de la chrétienté se trouvèrent entre les mains d'un circoncis. Il paraît, au reste, qu'Isaac réussit, car, à peine eût-il décliné les intentions de Karl-Magne, que le khalife prit les armes pour lui témoigner sa sympathie, et que, marchant jusqu'aux rives du Bosphore, il ébranla l'empire de Byzance. Pendant ce temps-là, Karl-Magne se faisait couronner empereur d'Occident et achevait de consolider son pouvoir *.

Isaac revint à Aix-la-Chapelle, accompagné d'un ambassadeur persan qui fit au monarque saxon des présents magnifiques et lui donna les clefs du saint sépulcre **. Karl-Magne, de son côté, ne demeura point au-dessous du khalife. Isaac, renvoyé en Perse, cimenta la parfaite intelligence qui régnait entre eux ***.

« Charlemagne, dit Basnage, eut beaucoup de consi» dération pour les juifs. Ils se vantoient, sous son règne, » d'avoir la liberté d'acheter les vases sacrez et ce qu'il » y avoit de plus précieux dans le trésor des églises et » des abbaïes. Charlemagne apprit avec scandale que les » évêques et les abbesses donnoient lieu à ces accusations, » et fit une défense sévère à son clergé de tomber dans » un excès si criminel; mais il n'imposa aux juifs ni resti» tution, ni restriction dans leur commerce; et en effet, » il n'était pas juste qu'ils portassent la peine de l'avarice » et de la profanation des évêques, qui faisoient volon» tairement ces ventes sacrilèges, afin de les consacrer à » leurs plaisirs » ****.

* Ann. 797 à 800. *Aventinus, annal. Boior.*, lib. IV.

** *Eginhard, Vita Car. Magn.*; annales. *Rer. gest. in Carolo Magno*; ann. 801.

*** Basnage, liv. IX, chap. XI, p. 40 à 47.

**** *Ibid.*, liv. IX, chap. III, p. 81. L'opinion de Basnage relative-

Digitized by Google

La mort du khalife Haroun-al-Raschild et celle de Karl-Magne ne changea rien à l'heureuse condition des juifs. Elle parut même s'améliorer sous Amin, Mamoun et Motassem *, comme elle s'embellit à l'Occident sous Louis-le-Débonnaire, monarque fort instruit, éminemment juste et pacifique, trop déprécié parce qu'il eut le malheur de naître fils d'un grand homme, et d'hériter de sa puissance sans avoir hérité de la plénitude de son génie **.

Libres de paraître à la cour, d'élever de nouvelles synagogues et de professer un culte public; consultés sur les matières difficiles, devenant protecteurs de protégés qu'ils étaient, les juifs jouaient un très-beau rôle en Allemagne et en France, sous le sceptre paternel du fils de Karl-Magne. Leur faveur était même si marquée, qu'on voyait les seigneurs, les grands-officiers de la couronne, les princes du sang flatter, par de riches cadeaux, la vanité des femmes israélites pour s'attirer la protection des maris. On s'étonne que Louis-le-Débonnaire n'ait pas craint de froisser le clergé en favorisant les ennemis naturels du nom chrétien : il fallait qu'il fût bien convaincu de leur mérite et de leur zèle à le servir; il fallait surtout, qu'amateur éclairé des travaux intellectuels, il trouvât parmi les israélites certaines ressources que ne pouvaient lui présenter les autres sujets de son empire ***.

Cette prédilection du monarque, trop marquée peut-

ment aux aliénations du haut clergé est exprimée d'une manière trop exclusive. Il y avait, en quelques lieux, abus, inconduite et scandale; mais souvent aussi les églises, les prélats surtout, ont vendu certains objets pour subvenir aux besoins du culte et des pauvres.

* Successeurs d'Haroun-al-Raschild. Mamoun, 2e fils d'Haroun, régna depuis 813 jusqu'en 833; Motassem, frère de Mamoun, depuis 833 jusqu'en 842.

** Louis-le-Débonnaire, empereur depuis 814 jusqu'en 840.

*** Basnage, ouvr. cit., liv. IX, chap. III.

Digitized by Google

être pour se trouver toujours dans les limites exactes de la sagesse et de la justice, souleva contre Israël des jalousies et des haines dont l'archevêque de Lyon, Agobard, fut le plus chaleureux interprète *. Son zèle, malheureusement, l'entraîna beaucoup trop loin. Non content de défendre aux chrétiens les ventes d'hommes et d'enfants qu'ils faisaient aux juifs, les mariages clandestins, les fêtes publiques, toutes choses qui ressortent des principes de la morale religieuse et des règles d'une bonne police, il institua un marché le samedi, pour forcer Israël à s'occuper d'affaires le jour du sabbat; il interdit sous de vains prétextes, aux chrétiens, l'achat de la viande et du vin vendus par les juifs, etc. L'empereur, courroucé d'un tel abus d'autorité, envoya sur-le-champ trois commissaires à Lyon, chargés de faire une enquête: plusieurs lyonnais prirent la fuite, avant même que l'instruction fût commencée; Agobard ne sut comment se disculper, et les juifs furent maintenus dans la libre jouissance de leurs prérogatives, malgré les délations d'Agobard, reconnues souvent fausses. Son *Traité des superstitions judaïques* ** signé par deux évêques qu'il s'était associés pour donner plus de poids à son autorité; son voyage à la cour, ses démarches, je dirais presque ses intrigues, ne modifièrent en rien les idées de l'empereur ***. Agobard désespéré se révoltait contre une tiédeur si grande: peut-être ne devait-il s'en prendre qu'à lui-même ****.

* *Agobardus, de Insolentiâ Judæorum.*

** *Ibid. Bernardi et Everardi, epist. de Judaïcis superstitionibus.*

*** *Ibid. Consultatio ad Proceres de Baptismo Judaïco.*

**** Dans une lettre à Nébudius, évêque de Narbonne, Agobard soutient avec virulence que « les juifs sont couverts de malédiction comme d'un vêtement; que la malédiction pénètre leurs os, leur moëlle et leurs entrailles comme l'eau et l'humeur du corps; qu'ils sont maudits à la ville, maudits à la campagne, du commencement à la fin de leur

Digitized by Google

Ce serait naturellement ici le lieu de parler d'une médaille votive attribuée par le R. P. Ménétrier et quelques autres antiquaires ou linguistes, aux juifs de Lyon, pour perpétuer leur reconnaissance envers Louis-le-Débonnaire. Mais rien, dans cette médaille, n'indique, ni sa date, ni sa destination. Il faut la mettre au nombre des problèmes numismatiques *.

« La protection que les juifs trouvèrent à la cour de » Louis, contre un des plus savants évêques de son » siècle, les fit florir en France, dit Basnage. On disait » hautement à la cour qu'il fallait respecter la postérité » d'Abraham et celle des patriarches. Quelques-uns négligeaient même le dimanche, et observaient religieusement le samedi, parce que Dieu l'avait marqué comme » le jour de son repos. On aimait mieux aller entendre » les sermons des rabbins que ceux des curés et des » moines, qui, étant alors ignorants et grossiers, donnaient » peu d'édification. Enfin, un diacre du Palais, nommé » Putho, ou Paudo, quitta sa charge et l'église chrétienne pour entrer dans la synagogue. »

Le silence des chroniqueurs en ce qui concerne les israélites sous le règne de Lothaire Ier et de Louis II doit nous faire présumer qu'ils continuaient à jouir des priviléges que leur avait accordés le dernier empereur. Ils furent également heureux sous Karl-le-Chauve, mo-

vie; que leurs troupeaux, les viandes qu'ils mangent, les greniers, les caves et les magasins qu'ils occupent, sont maudits..... » Peut-on voir un plus déplorable abus de la religion et du talent?

* Lisez, à cet égard, une savante dissertation de M. Gerson-Lévy, lue, le 28 août 1836, à l'Académie royale de Metz. Elle a pour titre:

« Rapport fait par M. Gerson-Lévy, sur le mémoire relatif à une » médaille en l'honneur de Louis-le-Débonnaire, par M. Carmoly, » grand-rabbin de Bruxelles. »

In-8°, de 12 pages, inséré dans les mémoires de l'Académie, année 1836-1837, p. 163. Il existe quelques exemplaires tirés à part.

Digitized by Google

narque faible mais aimant les sciences, les lettres, et protégeant ceux qui les cultivaient *. Aussi l'accusation qui pesa sur eux d'avoir attiré les Normands, de leur avoir même livré Bordeaux, Périgueux, etc., n'est-elle justifiée par rien. Il ne faut pas plus y ajouter foi qu'à la prétendue conspiration de Toulouse, en faveur des Sarrazins, sous le règne de Karl-Magne **. Les juifs ne pouvaient espérer le moindre avantage de tels changements ***.

Puissants et nombreux dans le Languedoc, la Provence, l'Aquitaine, le Lyonnais et la Bourgogne, ils ne l'étaient pas moins en Lorraine, et surtout à Metz. Cette multiplicité rapide inquiétait le clergé. Il les prêchait partout, jusque dans leurs propres synagogues. Remy, archevêque de Lyon, avait établi des instructions hebdomadaires qui se faisaient le samedi. Elles produisirent un assez grand nombre d'abjurations : mais, dans l'ardeur de son zèle, le prélat ayant cherché d'influencer la jeunesse israélite, les parents envoyèrent leurs enfants à Vienne, Macon, Arles, pour les y mettre en sûreté. Remy dénonça cette démarche et pria l'empereur d'intimer à l'évêque d'Arles, l'ordre d'agir comme lui-même l'avait fait, c'est-à-dire d'attiser le zèle des nouveaux convertis et d'appeler ensuite à lui les enfants qu'on aurait préalablement catéchisés ****. Rien ne prouve que Karl-le-Chauve ait écouté l'archevêque. Les israélites, de leur côté, sollicitèrent le même monarque de mettre un terme aux usages flétrissants dont ils étaient les objets

* Karl-le-Chauve, roi de France en 840; empereur en 875; mort le 6 octobre 877.

** *Author. anony. de Gest. Normanor, ap. Duchêne*, p. 2; *et Fontanellensis chronici fragm.*, p. 388.

*** Basnage a très-bien élucidé cette question d'histoire, liv. IX, chap. III, p. 76 à 84.

**** *Flori Collectanea de baptisatis kebræis. D. L. Dachery*, t. XII, p. 52.

Digitized by Google

en certaines villes : à Toulouse, leur syndic recevait trois fois l'année un soufflet à la porte d'une église que l'évêque désignait d'avance ; la veille de Pâques fleuri, on les chassait de Béziers à coups de pierre *. L'empereur dut apprécier la justice de ces remontrances et nourrir l'intention d'abolir des coutumes qui perpétuaient entre les chrétiens et les juifs une haine toujours fâcheuse, mais Karl-le-Chauve n'avait ni une volonté assez ferme, ni un pouvoir assez solide pour défendre ouvertement la cause des opprimés. Celui qui laissait démembrer l'empire par les Vandales et les grands vassaux, qui livrait sa couronne aux exigences de la féodalité naissante, ne devait rien oser, rien décider avec énergie **.

Jusqu'à présent l'Asie, le littoral africain ont paru presque seuls en possession des lumières cultivées par les juifs, mais le règne du khalife Mamoun préparait à l'intelligence un essor plus complet et plus universel. Aristote et Platon trouvaient des traducteurs arabes sur les rives de l'Euphrate ; la langue grecque s'y naturalisait en même temps; des caravanes chargées de livres apportaient de Byzance à Bagdad le tribut que la civilisation ravissait à la barbarie ; indépendamment des anciennes écoles de Sora et Ponde Bitha, il s'en formait d'autres à Basora, Samarcande, Ispahan ; l'Egypte voyait renaître les beaux jours de Ptolémée, et la civilisation franchissant les mers pénétrait sur le sol Européen par la Sicile, la Provence, le Languedoc et l'Espagne. Palerme, Narbonne, Toulouse,

* Les juifs ne rentraient en ville qu'après la dernière fête de Pâques. Ils ont racheté cette ignominie par un droit épiscopal. Ceux de Toulouse ont fait de même.

** Toutes les ordonnances ecclésiastiques prononcées contre les juifs furent renouvelées aux conciles de Meaux (845) et de Paris (850). Dans un édit de l'année 877, Karl-le-Chauve régla les droits imposés sur les denrées et les marchandises : il ordonna que les marchands chrétiens paieraient le onzième denier et les juifs le dixième.

Digitized by Google

mais principalement Cordoue, Grenade, Séville, Tolède, devenaient tout-à-coup des villes lettrées, et les juifs se joignaient aux Arabes pour propager ce mouvement de la civilisation. C'est l'époque des Meschulam ben Kalonymos, des Joseph ben Gorion, des Moïse ben Iehuda, des Todros de Narbonne, des Joseph ha-Levi, des Sédékias, etc. Ce dernier, qu'on a si faussement accusé d'avoir empoisonné Karl-le-Chauve, était médecin de la cour depuis Louis-le-Débonnaire*. Il jouissait du plus grand crédit et passait pour sorcier; la science, en effet, est-elle autre chose qu'une magie pour l'ignorance, surtout quand elle s'applique aux besoins ordinaires de la vie?

Le culte des images, adopté, repoussé tour à tour, ensanglantait l'Orient, bouleversait l'Italie, agitait le reste de l'Europe. En admettant les symboles, l'impératrice Théodora** se montrait conséquente avec les exigences morales de la nature humaine, avec ces faiblesses d'esprit auxquelles il faut autre chose que des abstractions; mais, par cela même, elle condamnait le judaïsme qui proscrit les images, et s'obligeait à des violences qui ne pouvaient s'harmonier avec les hautes inspirations de sa grande âme. Il est toutefois probable que Théodora trouva moyen de concilier les choses, car les chrétiens l'admiraient et les juifs ne la maudissaient pas. Les hommes supérieurs, monarques ou chefs ecclésiastiques, usaient d'une tolérance analogue; malheureusement il était un point où la prudence devenait sans application possible, la soumission sans résultat: c'était le point de contact des agents subalternes, du peuple avec le peuple. Les israélites souffrirent beaucoup, même dans nos contrées, de la réaction causée par l'hérésie, sans

* Sedékias mourut en 880, chargé d'honneurs et d'années.

** Théodora Despuna, femme de Théophile, empereur d'Orient, devient veuve en 842, gouverne quinze années pendant la minorité de son fils et meurt dans un monastère.

Digitized by Google

toutefois que l'attitude scientifique et littéraire qu'ils avaient conquise depuis l'Euphrate jusqu'à la Seine parût en être ébranlée. Vainement les successeurs de Théodora * obéissant à la haute influence du patriarche Photius ** poursuivirent-ils les juifs de leurs décrets exceptionnels ***; vainement les khalifes Wathek-Billah **** et Monta-Wakkel *****, redoublèrent-ils de rigorisme à leur égard, sous prétexte qu'ils n'admettaient point la sainteté de l'Allkoran et qu'ils s'étaient enrichis dans les charges, rien, sur les rives persanes ne pouvait arrêter la marche ascendante de la civilisation secondée par l'alliance intellectuelle des Arabes et des Hébreux. On eut beau ravir à ces derniers l'usage des chevaux et des étriers de fer; les exclure des charges du divan et des fonctions financières qu'ils exerçaient depuis près d'un siècle concurremment avec les Arabes; frapper la race entière dans la personne d'Honain le médecin, qui avait rendu de si grands services au khalifat ******, rien n'attiédit le zèle des israélites. La ceinture de cuir qui leur fut imposée comme marque de servitude et d'infamie, l'usage exclusif

* Michel III; Basile-le-Macédonien, mort en 886.

** « C'était, dit Fleury, le plus grand esprit et le plus savant homme » de son siècle, mais c'était un parfait hypocrite, agissant en scélérat, » et parlant en saint. » Photius, nommé patriarche en 857, fut destitué de son siége en 886 et envoyé dans un monastère par ordre de l'empereur Léon-le-Philosophe. Il y mourut en 891.

*** Une loi condamnait à mort tout juif qui usurpait les biens de l'Église (*Phot. Nomocan.*, tit. IX).

**** Wathek régna depuis 842 jusqu'en 847.

***** Monta, successeur de Wathek, régna jusqu'en 862.

****** Honain, fort célèbre, était interprète des livres syriens en arabe. Il exerçait à la cour avec Batishua, médecin chrétien. Les richesses considérables qu'ils avaient acquises causa leur ruine et entraîna la proscription des juifs et des chrétiens. V. Herbelot, *Biblioth. orientale*, ann. 853 à 861. Honain n'est point cité dans l'*Histoire des médecins juifs* de mon savant ami Carmoly.

Digitized by Google

du syriaque ou de l'hébreux auquel les condamnait un ordre de Monta-Wakkel *, entravèrent l'existence sociale des fils de Jacob, sans arrêter l'essor de leur intelligence. Les lumières jaillirent du sein de l'esclavage et amenèrent bientôt une telle réaction en faveur d'Israël, que la science s'implanta victorieuse sur les ruines d'un pouvoir aveugle **.

Arrêtons-nous quelque peu devant l'intéressant spectacle qu'offre à nos yeux un peuple secouant les haillons de sa misère, et sans autres ressources que la résignation dans le malheur, l'activité, l'énergie dans les mauvais jours, parvenant à dominer la fortune. Voyez-le se constituer en Arabie, malgré le pouvoir ombrageux des khalifes ; obéir à des chefs directs nommés *princes de la captivité,* qu'on élisait à la pluralité des voix ; organiser des académies dont les professeurs, sous le titre d'*Excellents,* exerçaient une influence morale extraordinaire, et dont les nombreux élèves constituaient presque une armée prête à combattre. Ce fut de là que sortit cette pépinière d'hommes instruits qui portèrent le goût des lettres sur le littoral africain, qui fondèrent la célèbre école de Kaïrouan, qui répandirent en Europe des connaisances bibliques, astronomiques, médicales, et secondèrent avec une intelligence si active, d'une part les projets d'Akmet sur l'Egypte qu'il rendit indépendante ***, de l'autre, les établissements mauresques de l'Europe méridionale. A la fin du neuvième siècle, trois grands foyers de lumières, l'Arabie, l'Egypte et l'Espagne, existaient alimentés par les juifs, tantôt seuls, tantôt rivalisant avec les

* On imposait aux chrétiens comme aux juifs l'étude exclusive de l'hébreux et du syriaque. V. *Ebn-Djouzi,* M. N. S. arabe de la bibliothèque royale de Paris, n° 640, p. 40.

** *Albuphar. Dynast.* IX.

*** Akmed mourut en 891.

Digitized by Google

Sarrasins-Arabes. Quelques chrétiens grecs s'y associaient, mais seulement en certaines localités telles que Bagdad, Constantinople, Alexandrie, Tarente, Palerme, etc.

Nos juifs de France, d'Allemagne et même d'Italie étaient loin d'offrir les conditions morales que présentaient leurs coréligionaires orientaux. Livrés au commerce, ils s'occupaient très-peu d'études littéraires. Dans les synagogues de Lyon, Paris, Narbonne, Mayence et Metz, les plus importantes d'Europe après celles de l'Espagne et de la Sicile, je ne vois pas beaucoup d'hommes réellement dignes d'être cités. Cependant, un foyer d'instruction rabbinique existait à Mayence ; les docteurs de la loi s'y succédaient sans interruption depuis Karl-Magne qui avait appelé d'Italie, peut-être même de l'Irak, des rabbis distingués ; mais sur les rives Rhénanes le texte de la *Misnah* absorbait presque seul l'esprit des écoles, tandis qu'en Orient, la poésie, la grammaire, la musique développaient à la fois plusieurs facultés différentes.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Etat des Juifs depuis la mort de Karl-le-Chauve jusqu'à la chute de leurs académies en Arabie. - Gouvernement féodal. - Fâcheuse influence qu'il exerça sur le sort des Israëlites.

Secondé par la faiblesse et l'incurie des monarques, le système féodal faisait en Europe les progrès les plus rapides. Dix années s'étaient à peine écoulées depuis le décès de Karl-le-Chauve : elles avaient suffi pour déconsidérer le pouvoir au point que Karl-le-Gros, dans une diète tenue près de Mayence, en 887, déposait les couronnes effeuillées qui resplendissaient naguères sur la tête de Karl-Magne *.

Le morcellement du gouvernement unitaire devint très-préjudiciable aux israélites, parce qu'ils se trouvèrent abandonnés, sans appuis, aux caprices des seigneurs, aux poursuites du clergé, à la haine des populations. Ce fut l'époque la plus malheureuse de leur histoire.

Metz et Mayence donnèrent le signal des persécutions. Dans un concile tenu à Metz, le 1er mai 888, au monastère de Saint-Arnould, concile provincial, présidé par Batbodus, archevêque de Trèves, et dont faisaient partie Dadon, évêque de Verdun; Arnoald, évêque de Toul; Robert, évêque de Metz, et plusieurs autres personnages distingués, prêtres ou laïcs, on accueillit les plaintes

* Karl-le-Gros mourut de chagrin auprès de Constance, le 13 janvier 888.

Digitized by Google

du princier de la cathédrale messine contre les israélites *. Il fut défendu, conformément aux mesures déjà prises par l'Église **, de manger et de boire avec eux, sous peine d'excommunication ***.

Basnage et les autres historiens de la nation juive, ne parlent point du concile que nous venons de signaler. C'est d'autant plus surprenant, qu'il fut adopté pour règle non-seulement sur la Moselle, mais le long du Rhin et de la Meuse, où les fils d'Abraham étaient devenus fort nombreux.

A Mayence, l'archevêque voulut convertir le rabbi Amnon, personnage distingué par son immense fortune et son savoir; persuadé que cette conquête donnerait l'élan pour une infinité d'actes du même genre. Amnon connaissant le caractère emporté du prélat et n'osant refuser d'une manière positive, demanda trois jours de réflexion, après lesquels il rejeta cette proposition. On se saisit aussitôt de sa personne et le bourreau lui coupa les doigts des pieds et des mains. Le jour de l'an, époque solennelle où les juifs célèbrent la fête des trompettes, Amnon se fit

* *Concilium metense, in regno Lotharii à Belgicæ primæ episcopis sub Arnulfo rege celebratum kalendis maii, anno Christi, ut conjectura est,* DCCCXXCVIII. *Stephani V. Papæ anno.* III. *Odonis regis primo.*

** *Concil. Agath., can.* XL; *Concil. Matis.* I *can.* XV.

*** Voici ce que porte le VII^e^ canon du concile provincial de Metz : « Gunthertus metensis ecclesiæ primicerius obtulit libellum proclamationis super Judæos qui habitant Metis. Quàpropter interdictum » est, juxtà capitula sanctorum patrum, ut nemò christianorum cum » eis manducet et bibat vel quicquid comedi aut potari potest, à judæis » accipiat. Nimis enim, juxtà quod ait Cæsarius Aretatensis ecclesiæ » episcopus, indignum est atque sacrilegium, eorum cibos à christianis » sumi, cùm ea, quibus nos fruimur, ab illis judicentur immunda, » ac sic inferiores incipiant esse christiani, quam judæi. Et omnes » eorum convivas ipse et sanctus Syagrius Æduorum episcopus cum » aliis multis, excommuniverunt. »

Digitized by Google

porter à la synagogue : après avoir écouté très-dévotement les prières récitées par le *chazan*, il entonna un cantique commençant par ces mots ; *Maître de l'univers, venez, écoutez ma prière*, et mourut. Trois jours après, ajoute le chroniqueur, Amnon apparut au rabbi Kalonymos, fils de Messchallem*, et lui apprit en songe la même prière que les juifs récitent encore aujourd'hui le jour de la fête des trompettes et des expiations**.

Ithiel, fils de Messchallem, dirigeait alors la synagogue de Mayence. Il ne paraît pas que les rigueurs du clergé se soient arrêtées au supplice d'Amnon. Cette mesure d'intimidation avait un double but ; l'expulsion des juifs qui ne voudraient pas se convertir et le séquestre de leurs biens ; car on commençait à redouter leur multiplication rapide et l'influence qu'exerçait les rabbis depuis un siècle. Beaucoup d'israélites quittèrent alors les diocèses de Mayence, de Trèves, Spire, Cologne et Metz pour passer en Franconie et de là dans le reste de l'Allemagne.

Il y en avait déjà beaucoup en Pologne et même en Russie, depuis la fin du huitième siècle, époque à laquelle le roi des Khozars s'était fait juif***. Le moine Nestor assure que les israélites de la Russie méridionale envoyèrent même une ambassade solennelle au grand duc Wladimir Ier pour l'engager à embrasser leur religion, et qu'il répondit qu'elle ne pouvait être la bonne, puisqu'en les tenant exilés de Jérusalem, Dieu leur retirait sa protection****.

* Kalonymos était un rabbin français très-distingué.

** Cette histoire est racontée par Iakob de Bonne et reproduite dans la *Revue Orientale* de M. Carmoly, t. Ier, p. 184-185. Elle ne nous semble pas revêtue d'un caractère d'authenticité suffisante.

*** Ce roi des Khozars, nommé Iousouf, fut en correspondance avec Chasdai ben Sprot, savant israélite, ministre du khalifat de Cordoue, qui lui envoya un petit poème hébraïque vers l'année 950.

**** Edit. de Leipsig. 1744, p. 101.

Digitized by Google

Marchands d'esclaves chrétiens et musulmans, changeurs, trafiqueurs, brocanteurs, répandus parmi tous les comptoirs européens, dans toutes les foires, exploitant presque seuls le domaine commercial du monde, les juifs, au dixième siècle, étaient devenus tellement nécessaires que les princes le moins disposés en leur faveur se trouvaient obligés d'abandonner les mesures extra-légales employées contre eux. On a dit des israélites que chassés par la porte ils rentraient par les fenêtres; mais cette expression pittoresque, exagérée de nos jours, est parfaitement exacte dès qu'on l'applique aux fils d'Abraham comprimés par la féodalité. Quand les villes et les châteaux se fermaient sur eux, ils se réfugiaient dans les terres et revenaient bientôt, moyennant péage, dans les lieux qu'ils avaient quittés. C'est ainsi qu'on les voyait affluer aux foires du Rhône, à celles de la Moselle, du Rhin et de la Moravie *.

S'ils ont quitté quelquefois certaines villes sous les successeurs de Karl-le-Chauve, ce n'a pu être que momentanément, car on les y retrouve presque aussitôt qu'une persécution a cessé. A Mayence, par exemple, malgré le mauvais vouloir des archevêques, ils continuent, non-seulement de résider, mais leurs rabbis judaïsent avec un certain éclat**; à Cologne, à Trèves ils

* V. *Réglement du péage des navires et droits d'étapes*, décrété en 906, par l'empereur Louis, dit l'Enfant.

** Il existe une liste à peu près complète de ces rabbis, depuis la fin du huitième siècle jusqu'aux temps modernes.

Vers 800, Moseh, fils de Kalonymos, de la famille Iakan;
De 815 à 847, Iekuthiel; Kalonymos, fils de Moseh; Ithiel;
En 847, Messchallem, fils de Iekuthiel;
En 878, Ithiel, fils de Messchallem;
Vers 885, Amnon;
Vers 890, Kalonymos, fils de Messchallem;
En 907, Moseh, fils de Ithiel;

Digitized by Google

se maintiennent dans un quartier séparé ; à Magdebourg, ils changent de maître, passant du domaine de l'empereur Othon Ier à celui de l'église*, sans pour cela quitter la ville ; à Metz, ils continuent d'occuper leur ancien quartier sur la Seille et jouissent du privilége, alors si rare, de posséder des biens territoriaux, circonstance qui fait supposer d'autres franchises considérables** ; de loin en loin quelques jeunes gens distingués élevés au rabbinat dans l'école de Mayence, véritable université judaïque du Nord, vont propager leurs doctrines talmudiques ou médicales, et fonder ces synagogues enseignantes du Mans, de Trèves, etc., etc. qui jouissaient déjà d'une certaine réputation à la fin du dixième siècle***.

Ici l'histoire doit témoigner au judaïsme d'autant plus de gratitude que les rabbins professaient au sein du tumulte occasionné par les guerres de la féodalité naissante, malgré les ravages réitérés de la peste, les incursions des Normands et les injustes soupçons que la chrétienté faisait peser sur Israël****. Souvent ils en-

En 937, Messchallem, fils de Moseh ;
En 967, Moseh, fils de Messchallem ;
Vers 997, Iekuthiel, le poète, fils de Moseh ;
En 997, Abun, fils du rabbi Joseph Ha-Iaken, venu du Mans, petit-fils de Siméon Mans et arrière-petit-fils de Messchallem, qui se trouvait rabbin à Mayence, en 937.

On voit que les fonctions rabbiniques étaient héréditaires.

* Cela eut lieu en 965. Dix années plus tard, le fils d'Othon Ier céda, comme l'avait fait son père, les juifs de Mersebourg à l'évêché.

** Une charte de l'évêque Adalberon, en date de l'année 945, oblige David, juif du diocèse de Metz, de restituer à l'abbaye de Sainte-Glossinde une vigne qu'il possédait. (Archives de l'abbaye, anc. liasse).

*** Le rabbi Siméon Mans, fils de Messchallem, rabbi de Mayence, professait, à ce qu'on suppose, dans la ville du Mans. C'était un homme distingué.

**** L'irruption des Normands, rendue facile par l'extrême division du pouvoir, le manque d'énergie des princes et l'apathie du peuple, fut

Digitized by Google

soignaient des choses bien niaises, des subtilités bien vaines, mais ils conservaient du moins l'intégrité précieuse du livre des livres ; et c'était pour en défendre les pages qu'ils subissaient le martyr.

Si du nord de l'Europe nous reportons nos regards vers l'Asie, un spectacle consolant vient les frapper, celui de la patience et du savoir triomphant du despotisme, d'un despotisme usé par ses propres excès. L'autorité souveraine vient d'être enlevée aux mains des Abassides ; les Buidès, famille opulente et rivale, ont saisi le sceptre, soumis l'Euphrate, le Tigre, porté leurs armes victorieuses d'Ispahan à Babylone, et réduit le khalifat de Bagdad aux conditions d'une simple préfecture tributaire de la Perse. Dans un tel état de choses, l'Arabie, active, intelligente, s'est spontanément partagée entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe : ceux-ci sont allés à Babylone faire leur cour au vainqueur ; ceux-là sont passés en Egypte, le plus grand nombre a gagné l'Espagne. Les israélites, demeurés ainsi presque sans rivaux, dogmatisèrent avec plus d'ardeur que jamais ; leurs rabbis acquirent une influence énorme, et l'on vit surgir au milieu d'eux une haute magistrature, celle du *Prince de la captivité* (*resch-glutha*), qui contrebalança, au dixième siècle, le pouvoir des khalifes *. Elle eût été plus grande encore si David Ben Zaccaï, qui fut prince pendant vingt ans, n'avait abusé de sa position et jeté le désordre dans l'université de Pombéditha ; si Saadia qu'il avait appelé d'Egypte pour re-

attribuée aux menées secrètes des israélites. Ils payèrent chèrement cette prétendue culpabilité, car on les chassait sans pitié, après avoir confisqué leurs biens. C'est de la sorte qu'ils sortirent du pays de Liège, sous le règne d'Othon-le-Grand, vers 950. Le commerce de cette province tomba tout-à-fait, après leur expulsion.

V. *Mélart, hist. de Huy ; et l'hist. du pays de Liége*, t. II, 21.

* Ceci avait lieu sous le règne du khalife Almoktadir-Billah.

Digitized by Google

lever l'enseignement à Sora, ne s'était rendu l'interprète des doctrines persanes sur la transmigration des âmes et soulevé contre son bienfaiteur *. Malgré ces désordres, les écoles talmudiques prospérèrent ; les juifs de l'Arabie acquirent une réputation scientifique méritée, et jouirent d'une condition sociale heureuse, bien différente de celle des israélites persans, leurs voisins, sujets à toutes les exactions, à tous les tourments qu'un pouvoir ombrageux peut imaginer.

La condition des synagogues africaines était à peu près la même que celle des synagogues d'Arabie, sous le double rapport du culte et de l'enseignement : Ishak ben Soleiman, ce brillant disciple du rabbi professeur Ishak Ben Amramd, venait de mourir, laissant Israël veuve du protectorat qu'il exerçait à la cour de l'iman Abou-Mahomed Abd-Allah Mahdi, souverain de l'Afrique littorale **. Mais d'autres médecins israélites devaient exercer long-temps encore le même patronage ***.

* Saadia ou Saïd, selon la forme arabe, né en 892, dans le Faygoum, en Egypte, fut appelé *Gaon*, ou l'Excellent, titre par lequel on distinguait les docteurs de la nouvelle école orientale, des anciens rabbis.

Saadia vint d'Egypte, au mois de mai 928. Deux ans après, il déposa David, qui déposa à son tour l'usurpateur. Ce dernier, après sept années d'exil, vint se réconcilier avec David et lui survécut. Saadia est le premier Gaon qui ait joint l'enseignement littéraire, écrit, à l'enseignement verbal de ses prédécesseurs. Il mourut, jeune encore, vers l'année 942. Nous renvoyons, pour ce qui le concerne, à une notice très-intéressante de M. Carmoly, insérée dans la *Revue Orientale*, deuxième année, t. III, p. 33 à 46. C'est un des morceaux les plus savants de ce recueil.

** Ishak ben Soleiman, médecin de l'Iman, fort célèbre par ses écrits, est mort l'an 320 de l'Hégire (932), âgé de plus de cent ans. Eben-abi-Osaïba, XIII, n° 2.

M. Carmoly a consacré à cet homme illustre un assez long article dans son *Hist. des Médecins Juifs*, p. 26 à 27.

*** Tel est Daund Fezi, père du célèbre Iakia ben-Daund Eben-Zacharia, élevés tous deux à l'école africaine de Kaïrouan.

Digitized by Google

Les lumières de l'Orient se reflétaient en Sicile, à Tarente, Palerme, Bari, Salerne; dans cette dernière école Pontus parlait grec à son nombreux auditoire, tandis qu'Abd-Allah, professait sur des textes arabes, et le rabbi Elysée, sur des textes hébreux. Sabtai-Donolo, *le médecin par excellence*, disciple d'un juif de Bagdad*, résumait en sa personne les connaissances astronomiques et médicales sorties des écoles orientales, et qu'on voyait groupées dans une petite île méditerranéenne; comme si elles eussent voulu se reposer de la longueur de leur traversée, avant d'oser aborder le continent Européen.

Mais déjà les khalifes de Cordoue leur tendaient une main bienveillante, les fixaient à la cour et revêtaient de hautes dignités ceux qui les cultivaient avec succès. Hasdai ben-Baschrout appelé communément Chasdaï ben-Isaac-Sprot, poète, astronome, médecin, était premier ministre du khalife Abdalrahman III**; Haroun de Cordoue***; Emram ben-Ishack de Tolède****, jouissaient également des faveurs du monarque. Elles furent continuées au jeune Iakia ben-Daund Ebn Zacharia aussi bon grammairien que médecin illustre*****.

C'est à l'époque dont nous tâchons de dérouler les annales si obscures que vivait un juif non moins célèbre par ses connaissances profondes que par son cynisme; il s'appelait Moïse-vêtu-de-Sac. « Cet homme, dit Bas-» nage******, sorti de l'Orient, ayant été pris par des cor-

* On doit à M. Carmoly une *notice sur Sabtai Donolo*, Bruxelles, 1832, in-8°. Nous y renvoyons le lecteur.

** *V. Notice sur Chasdai ben Isaac Sprot*, par M. Carmoly. Bruxelles, 1804, in-8°.

*** *Casiri, Bibl. Ar. Hisp.* t. I, p. 286.

**** *Leo Africanus. De viris illust.*

***** Il commençait à briller vers 980. Les recueils historiques le désignent sous le nom de *Iekuda Chaioung de Fez.*

****** Ouvrage cité.

Digitized by Google

» saires, et porté avec son fils sur les côtes d'Espagne, fut » racheté par les juifs de Cordoue. On le faisait par charité » sans connaître son mérite. Mais, s'étant allé cacher dans » le coin d'une école comme un laïc et un gueux, qui » n'avait point d'autre habit qu'un sac dont il s'enveloppait » pour cacher sa nudité, il raisonna si profondément » sur toutes les questions qu'on proposait, que le chef » de l'école, plein d'admiration, lui céda sa place. On » le créa juge de la nation avec de bons appointements. » Cependant, plus sensible au plaisir de mourir dans sa » patrie, il résolut d'y retourner : mais le khalife ne vou- » lut pas le lui permettre par une raison d'état. Le Tal- » mud était alors très-peu connu en Espagne ; et lorsqu'il » naissoit quelque controverse, les synagogues envoyoient » leurs députés à Bagdad, pour en avoir la décision. Cela » est si vrai, que la prière que les synagogues d'Espagne » récitoient dans les jours d'affliction, et particulièrement » dans celui des expiations, avait été composée par le » R. Missim, chef d'une des académies de Babylone. » Hakim, khalife en Espagne, et qui n'aimoit point que » ses sujets passassent souvent en Orient, où régnoient » les Abassides, ennemis de sa maison, et qui l'avoient » détruite, fut ravi que Moïse, *vêtu-de-sac*, apprît le » Talmud aux Espagnols. Il le retint afin d'arrêter le » cours de ces députations, qui lui donnoient peut-être » quelque soupçon *. »

Au milieu des luttes acharnées que se livraient les arabes et les chrétiens sur le sol ensanglanté de la malheureuse Espagne, Israël, comme on voit, prudente et cauteleuse, avait trouvé moyen de diriger sa barque et d'arriver au port. Il en était à peu près de même dans

* Moïse mourut en 997. Son fils Enoch lui succéda dans les fonctions de juge patriarchal des juifs du khalifat. Basnage se trompe en parlant du règne des Abassides. Ils n'avaient plus d'influence en Orient.

Digitized by Google

certaines provinces du midi de la France, telles que la Provence, le Languedoc, le Roussillon, l'Aquitaine et dans toute l'Italie. Leur tranquillité toutefois ne fut jamais parfaite; car, à cette époque de tourmente, le plus beau jour avait-il un lendemain? Tantôt l'irruption soudaine d'ennemis acharnés frappant innocents et coupables, creusait un vaste tombeau où s'ensevelissait une population entière*; tantôt les seigneurs dévalisant les routes, les pirates parcourant les mers, ne laissaient aux voyageurs aucune sécurité**. Telles foires, tels marchés auxquels les négociants juifs se rendaient d'habitude, leur étaient inopinément interdits, et cela, bien souvent sans autres motifs que le caprice, la jalousie, de fausses délations, ou des craintes chimériques***.

* En 925, le 9 du mois de tamuz 4685, les Arabes ayant pris la ville d'Averse (aujourd'hui royaume de Naples), passèrent les habitants par les armes. Dix docteurs de la loi, fort distingués, furent enveloppés dans ce massacre. L'histoire a conservé leurs noms.

** « Un vaisseau maure qui croisait, par ordre du roi de Grenade, sur la côte d'Italie, captura un bâtiment dans lequel se trouvaient quatre rabbins qui allaient de Bari à Sabatha, près de Gènes. L'un d'eux, le rabbi Moseh, père du rabbi Chanokh, avait avec lui sa femme qui était d'une beauté remarquable. Elle plut au capitaine et fut obsédée de ses déclarations amoureuses, même en présence du mari enchaîné. La malheureuse épouse ne vit d'autre moyen pour sauver sa vertu que de se précipiter au sein des flots. Un seul doute l'arrêta. « Ceux qui » périssent dans la mer, demanda-t-elle au rabbi, à haute voix, mais » en hébreux, ressusciteront-ils un jour, comme ceux dont les entrailles » sont confiées à la terre? — Le Seigneur a dit, répliqua le rabbin, » je te ramènerai des abîmes de la mer. (Ps. LXVIII, v. 23). » Aussitôt cette femme s'échappe des mains du capitaine et se jette dans le gouffre. Rabbi Moseh et rabbi Chanokh, traînés sur les côtes d'Espagne, y furent vendus et rachetés par les juifs de Cordoue, tandis que les deux autres docteurs, rabbi Schemaria et rabbi Choschiel, furent vendus, le premier dans la ville d'Alexandrie, en Egypte, le second sur les côtes d'Afrique.

*** En 945, le sénat vénitien défendit aux maîtres de navires de prendre, à leur bord, les juifs et les marchands étrangers.

Digitized by Google

Schabtai Donolo, astronome, médecin et commentateur, originaire d'Averse *, et le rabbi Elazar Kalir **, poète, dont les prières se sont conservées jusqu'à nos jours, marchaient alors à la tête du judaïsme italien; lequel dogmatisait dans Rome, Milan, Parme, Naples, Averse, Sabatha, comme il l'avait fait précédemment.

A la fin du dixième siècle, une réaction soudaine qui devait avoir les plus fâcheux résultats pour les juifs éclatait en Orient, et donnait le signal de la prochaine émigration du rabbinisme éclairé. D'Ispahan à Bagdad, d'Alexandrie à Maroc et Tunis, des mesures rigoureuses obligèrent Israël de chercher, sur le continent Européen, un asile plus paisible.

Le khalife Khader, qui gouverna l'Arabie et partie de la Perse, depuis l'année 991 jusqu'en 1031, trouvant que les israélites avaient singulièrement abusé de leur position, en substituant au pouvoir des khalifes l'autorité de leurs propres juges, donna l'ordre d'arrêter les chefs d'Académie. Les rabbis Schérika et Hay, derniers des *Excellents*, furent mis en prison : Hay ayant pu s'échapper, continua d'enseigner encore quelques années : au titre de professeur il joignait celui de chef de la captivité. Ezéchias le remplaça dans ces dernières fonctions; mais, pour des motifs graves qu'on ignore, le khalife le fit massacrer avec toute sa famille, après deux années seulement d'exercice. Il résidait à Babylone où commençaient à paraître les premiers *masorèthes*, Aaron et Moïse, secte de grammairiens célèbres qui s'occupèrent exclusivement de linguistique et de la révision de la Bible. A peine leurs travaux étaient-ils commencés qu'on les chassa. Ce fut une grande perte pour l'Irak.

* Schabtai, fils et petit-fils de rabbis distingués, est né en 913. Nous en avons parlé précédemment.

** Il vivait entre 950 et 980.

Digitized by Google

Hakein, troisième khalife de la famille des Fathémites, monté sur le trône d'Egypte vers l'année 996, persécuta les juifs avec non moins d'ardeur que le monarque Persan. Il fit démolir leurs synagogues, les obligea de porter un signe de servitude, et força beaucoup d'entre eux, à coups de bâton, d'embrasser la religion des Druses. Cependant, comme c'était un caractère faible, très-impressionnable, susceptible d'adopter le bien et le mal sans examen, Hakein, à la fin de son règne, rendit quelques faveurs aux israélites *; mais l'émigration était commencée; la misère seule les arrêta désormais sur le littoral africain; tous ceux qui jouissaient de quelque aisance passèrent en Europe. Il en fut de même parmi les israélites de la Perse, dont la servitude devint aussi intolérable que leur prospérité avait été grande **.

Pendant cette persécution, les khalifes d'Espagne, mieux inspirés, redoublaient de soins pour fixer à leur cour les israélites instruits. Haschem II, roi de Cordoue, appelé Aschasez par les écrivains hébreux, fit traduire le Talmud en arabe, afin de rendre ce vaste recueil accessible à toutes les intelligences et d'en élucider le texte. Le rabbi Joseph, disciple de Moïse-vêtu-de-Sac, eut la gloire de composer à lui seul cette traduction importante, mais il

* Il mourut en 1026.

** « La maison des Abassides, qui avait toujours favorisé les juifs, » étant déchue de son autorité, le sultan Ledoullah, qui régnait sous » le nom de Kajem, résolut de les exterminer, et, pour cet effet, » il fit fermer les académies, qui n'ont jamais été rouvertes depuis ce » temps-là. Il bannit les professeurs, ou les obligea à se bannir eux-» mêmes, et de transporter leurs académies en Occident. Il tua le chef » de la captivité avec sa famille. Le peuple souffrit aussi beaucoup de » cette persécution, qui, selon toutes les apparences, fut assez sanglante » pour réduire les juifs à un petit nombre, les disperser dans les déserts » de l'Arabie, et pour les pousser jusque dans l'Occident. »

(Basnage, liv. IX, chap. IV, p. 414.)

Digitized by Google

en conçut un tel orgueil, qu'il se souleva contre Enoch, juge suprême de la nation. Excommunié par les rabbis assemblés, Moïse fut obligé de quitter l'Espagne : il espérait trouver un refuge dans l'Irak, près du professeur Hay; et ce retour au pays natal réalisait même ses plus chères espérances. Malheureusement pour lui, Hay craignit d'irriter ses coréligionaires en accueillant un réprouvé; peut-être redouta-t-il plus encore l'influence qu'exercerait un homme du talent de Moïse. Défense lui fut adressée de franchir l'Euphrate. Prenant dès-lors le chemin de la Syrie, le rabbin fugitif alla se fixer à Damas qui marquait déjà dans les annales littéraires et commerciales du monde.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Depuis la chute des académies de l'Irak, jusqu'à l'époque de la première croisade.

Les rêves des millénaires ayant coïncidé avec les premières persécutions d'Orient, il n'en fallait pas davantage pour que les fils d'Abraham fussent persuadés de la fin du monde et de la venue prochaine du messie. Mais, quand ils virent le onzième siècle commencé, quand ils eurent reconnu les bonnes dispositions des khalifes de Cordoue, éprouvé l'indulgente hospitalité des principaux chefs ecclésiastiques d'Europe, beaucoup reconnurent leurs erreurs et se convertirent. Ce fut une raison de plus pour que les puissances se relâchassent des rigueurs qu'elles eussent peut-être exercées contre Israël. Aussi, le judaïsme prit racine parmi nous; ses doctrines philosophiques et médicales se propagèrent: des rabbins fort instruits purent enseigner en Italie, même à Rome*, malgré l'injuste accusation dont les juifs y avaient été victimes**; les écoles siciliennes de Bari, de Salerne, continuèrent à prospérer***; celles d'Arles, de Narbonne, se maintinrent

* On cite, entre autres, le rabbi Moseh, de Pavie; les rabbis Iakob et Abraham, de Rome.

** En 1017, une tempête violente renversa plusieurs maisons. Quelques juifs, accusés du sinistre, furent décapités.

*** Le rabbi Moseh Khalfo brillait à Bari, vers l'année 1030.

Digitized by Google

dans leur ancienne renommée*, et Montpellier, qui allait devenir bientôt le plus brillant foyer d'instruction médicale qu'on eût vu dans le monde, depuis plusieurs siècles, prépara les éléments de sa grandeur et de sa gloire **.

Des bords de l'Adriatique, les israélites s'insinuaient en Franconie, en Hongrie, en Bohême : ils recevaient, dans ce dernier royaume, une hospitalité d'autant plus bienveillante qu'ils avaient rendu d'éminents services aux magistrats pour repousser les barbares; mais on les chassait d'Angleterre, après leur avoir fait subir d'atroces persécutions ***.

On tolérait Israël sur les rives de la Garonne, du Rhône et de la Seine; on les accueillait avec faveur sur celles de la Moselle. A Metz, Adalberon II, qui a tenu le siége épiscopal, depuis l'année 984 jusqu'au 15 décembre 1005, époque de son décès, fut, selon toute apparence, favorable aux enfants de Jacob : l'auteur anonyme de la vie du prélat assure qu'il leur était bien cher **** et qu'ils répandirent des larmes à sa mort*****. Quelques années après, le même sentiment de gratitude attirait une foule immense d'israélites aux obsèques d'un vertueux archevêque de Magdebourg (Mathard), et tous s'unissaient, avec les chrétiens, dans l'expression de leurs regrets. Au commencement du onzième siècle, un clerc s'étant fait juif, au grand scandale de l'église messine, Alpert, moine du

* Vers l'année 1000, le savant rabbi Abon présidait l'Académie de Narbonne. Il fut l'aïeul d'un illustre rabbi, Moïse-ha-Darschon.

** M. Carmoly pense que cette école a été fondée vers l'année 1025, par un disciple d'Abon, dont il possède le rare manuscrit : *Jemoth Olam.*

*** Leur exil eut lieu en 1020.

**** *Judæis quoque dilectissimus erat. Vit. Adalb. ap. Labbe. Bibl. nov.*, t. I, p. 672.

***** *Ibid. Bibl. nov.*, p. 670 et *seq.* — *Hist. générale de Metz*, t. II, p. 93 à 108.

Digitized by Google

couvent de Saint-Symphorien, résuma, dans un livre intitulé *de Diversitate Temporum*, les réfutations et les raisonnements qu'on employait à cette époque pour combattre l'incrédulité des israélites. C'est un monument curieux conservé, par Eccard, dans son *Recueil des Historiens du moyen-âge**. Le fait de cette abjuration, quel qu'en soit le motif, est infiniment remarquable, car il prouve, chez les membres du haut clergé messin, un esprit de tolérance éclairée.

A Cologne, la construction d'une nouvelle synagogue, dans un système architectural byzantin, attestait l'indulgence du prince ecclésiastique et la prospérité des juifs**.

A Mayence, des rabbis distingués se succédaient dans la chaire illustrée par Moseh: les deux fils du savant Abun*** y disputaient la prééminence intellectuelle au fils du poète Iekuthiel****, et laissaient à leurs descendants un sceptre scientifique, qu'ils se montraient jaloux de tenir avec honneur*****.

L'abri tutélaire dont jouissaient les juifs depuis près d'un siècle, dans nos contrées gallo-germaniques, avait permis à plusieurs d'entre eux d'étudier les lettres et de faire tomber quelques-unes des chaînes qui comprimaient l'activité morale de la nation. Pendant que Judas ben meir Cohen dit rabbi Léon, et Siméon Hagadol tenaient chacun à Mayence******, une grande école où se rendaient en foule les jeunes israélites de l'Europe,

* *Ed. de Leipsick*, 1723, t. I, p. 91 à 192.

** Cette synagogue fut commencée en 1012.

*** Ishak et Josué.

**** Kalonymos.

***** Ishak, fils de Josué; Siméon, fils d'Ishak; Meschallem, fils de Kalonymos; Benjamin, fils de Samuel; Kalonymos, fils de Iehuda, etc.

****** *R. Meir de Rothembourg, Questions et Réponses légales*, édit. de Prague, 1608, in-fol., chap. CCLXIV.

Digitized by Google

Gerson ben Judas, connu aussi sous le nom de Gerschon hazakan, Gerson-le-Vieux*, suivait la direction imprimée aux études bibliques des descendants d'Israël. Cet illustre rabbin, né à Metz, fut élevé au titre de grand rabbin de France, et mérita le surnom de *Méor-ha-Goleh*, lumière de la captivité. La chaire qu'il occupait devint célèbre.

Après avoir enseigné long-temps le talmud à Troyes, composé de nouveaux commentaires sur la bible**, il vint à Worms, en 1030, pour y convoquer un synode de trois cents rabbins qui sanctionnèrent ses institutions, presque toutes marquées au coin de la sagesse et de la philantropie la plus éclairée. Gerson-ben-Judas condamnait la polygamie, le divorce forcé; il prononçait anathème contre quiconque répudiait sa femme sans des motifs graves***.

La jeunesse israélite de notre pays se ressentit particulièrement de la grande influence exercée par cet illustre rabbin. Il tira de l'obscurité beaucoup d'intelligences précoces qui, sans lui, fussent demeurées incultes****. Lorsqu'à sa mort arrivée en 1040, à peu près, Jacob ben Iakar, l'un de ses élèves, hérita de la chaire du maître, il continua le patronage exercé par lui, et l'école de

* V. ma *Biographie de la Moselle*, 4 vol. in-8°. Metz, Verronnais, 1830-1832, t. II, p. 227, 228.

** V. *Nathan ben Iechiel*, dans son *Aruch*. — Salomon ben Isaac, surnommé Raschy, s'est beaucoup servi des commentaires de Gerson ben Judas, pour composer les siens. *Nobloth Chachema* (préface), par *Joseph del Medigo*.

*** V. *Cherem de Rabenou*, excommunication de notre maître Gerson. *R. Nissim Gerona; Questions et Réponses*, éd. de Rome, 1545, in-4°, chap. XXXVIII; *R. Jos. Kolon., Questions et Réponses*, éd. de Venise, 1517, in-fol. chap. CX.

**** Gerson ben Judas était en relations intimes avec R. Isaac ben Joseph; R. Siméon Cohen; R. Elias ben Elias; et tous les docteurs talmudistes les plus illustres de son temps.

Digitized by Google

Troyes vit affluer, comme précédemment, des disciples distingués venus de l'Alsace, de la Lorraine, du pays Messin et des provinces voisines.

A cette époque l'empereur Henri III, dit le Noir, avait pour médecin un savant israélite dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom. On croit qu'il en fut de même de son fils Henri IV * : particularité qui fait supposer à la cour d'Allemagne des sentiments favorables envers les juifs. Aussi, pendant le onzième siècle, presque toutes les synagogues y demeurèrent florissantes ; plusieurs rabbins célèbres soutinrent l'éclat de leurs écoles **, et commencèrent l'heureuse dispersion des lumières que l'orageux tourbillon des croisades allait incessamment accomplir.

L'Europe chrétienne ne pouvait alors persécuter Israël sans se mettre en contradiction avec les sentiments exprimés par les souverains pontifes. Nicolas II, Alexandre II, protégèrent particulièrement la nation juive. Voici ce qu'écrivait *à leur endroit* le pape Alexandre II aux évêques de la Gaule :

« Ce qu'on nous a dit de vous, nous a beaucoup plu ; nous avons appris que vous avez défendu les juifs fixés au milieu de vous, et empêché qu'ils ne fussent tués par ceux qui allaient combattre les Sarrazins, en Espagne. Ces gens-là, emportés par une passion aveugle, voulaient ôter la vie à des hommes auxquels Dieu a peut-être l'intention de donner le salut et l'immortalité. Saint Grégoire a déclaré qu'il y aurait impiété de les exterminer,

* Cet empereur abandonna, en 1090, à l'archevêque de Spire, la juridiction des juifs de son diocèse.

** Tels étaient Abraham, fils de Iehuda ha-Cohen ; Kalonymos, fils de Moseh ; Benjamin, fils de Sarach, tous descendants de rabbins distingués ; mais principalement Eliéser-le-Grand, fils d'Ishak et neveu de Siméon-le-Grand. Ce dernier est auteur d'un ouvrage remarquable intitulé *Perké Rabbi Eliezer*.

Digitized by Google

puisque Dieu les a conservés, dans sa miséricorde, pour vivre dispersés par toute la terre, sans patrie, sans liberté, en punition du crime de leurs ancêtres. La condition des juifs se trouve toute différente de celle des Sarrazins, contre lesquels la guerre est juste; car ils persécutent les chrétiens et les chassent, non-seulement des villes, mais encore de leurs habitations particulières; tandis que les juifs se soumettent partout à la servitude *..... »

La circulaire papale produisit généralement un excellent effet. Elle n'arrêta néanmoins ni l'animosité, ni le zèle impétueux d'Eberhard, archevêque de Trèves, qui, persécutant les juifs en 1066, menaça d'une mort cruelle ceux dont la conversion ne serait point accomplie à la fête de Pâques. Heureusement pour eux, Eberhard mourut en officiant ce jour-là même. Les uns virent dans cette catastrophe imprévue un châtiment du Seigneur, d'autres prétendirent que les juifs avaient fait placer secrètement un cierge enchanté dans l'église Saint-Paulin où le prélat devait dire la messe. Une telle opinion peint à merveille l'idée qu'on se faisait des ressources magiques, des connaissances surnaturelles possédées par la race d'Abraham.

Le pape Hildebrand, plus connu sous le nom de Grégoire VII, ne toucha point aux anciens priviléges des juifs, mais il arrêta leurs empiétements. Ce fut lui qui censura si vivement Alphonse, roi de Castille, de s'être montré trop favorable aux juifs, qu'il n'aimait peut-être pas beaucoup, mais qu'il était de son intérêt de ménager, pour en tirer des ressources contre les Maures **.

* Tout porte à croire que cette lettre s'adressait particulièrement aux prélats espagnols. V. *Alex.* II, epist. XXXIV.

** Grégoire écrivait à Alphonse : « Vous avez soumis les chrétiens aux » juifs, qui sont leurs maîtres, vous avez opprimé l'Église, élevé la » synagogue du démon et méprisé Jésus-Christ, en voulant plaire à ses » ennemis. » *Greg.*, lib. VII, epist. I; lib. IX, epist. II. Alphonse s'inquiéta peu des remontrances pontificales et continua de protéger les juifs.

Digitized by Google

La mansuétude presque héréditaire de nos saints pontifes, attirait dans Rome beaucoup d'israélites. Ils s'y livraient au change monétaire, au commerce d'épices, et payaient, à l'avènement des papes, un tribut caractéristique de leur industrie, savoir : une livre de poivre et deux livres de cannelle. L'habileté qu'ils déployaient dans le maniement des affaires, fut cause qu'on leur confia plusieurs fois les finances de la chambre apostolique. Ils géraient des fonctions analogues à Nuremberg, Prague, Francfort, Grenade, Cordoue, et généralement dans toutes les villes essentiellement commerçantes ou aristocratiques de l'Europe, excepté à Gènes et Venise, dont les citoyens s'attribuaient la gestion exclusive de leurs intérêts. Nous venons de citer Grenade : c'était, en quelque sorte la terre promise d'Israël. Le rabbi Samuel Lévy, secrétaire du roi depuis 1027, établi juge suprême, ou prince de sa nation, l'avait protégée avec sollicitude jusqu'en 1055, époque de sa mort, et son fils l'imita, malgré la vanité qu'il affichait *.

Au mouvement commercial, industriel du judaïsme, correspondait presque partout un mouvement littéraire, d'autant plus large, d'autant plus animé, qu'il éprouvait moins d'entraves. A Cordoue, Salerne, Montpellier, l'enseignement philosophique et médical continuait de se faire en arabe et en hébreu. Abou-Iwalid Merwan Ebn-Djanah, connu sous le nom hébreu de Iona ben Ganah ; Iehuda Chaïoung ; Samuel ha-Naghid ; Iehuda ebn-Tibbon, gram-

* Voici en quels termes Basnage parle de Samuel Lévy : « Il répandit même ses libéralitez jusques sur les étrangers ; car les docteurs » de l'Afrique, de l'Egypte et de Babylone recevoient pension de lui. » On eut la consolation de voir son fils succéder à ses charges ; et la » seule chose qui tempéroit cette douceur, étoit la fierté de ce jeune » homme, que ses richesses avoient rendu superbe, au lieu que son » père avoit conservé l'humilité dans sa plus grande élévation. »
(*Hist. des Juifs*, liv. IX, chap. V, v. 7.)

Digitized by Google

mairiens et médecins nés sur le sol ibérique, cultivaient l'arbre de la science, si florissant en Espagne *; dans le royaume de Naples et des Deux-Siciles, Israël montrait avec orgueil ses rabbis Merinos et Anan ben Merinos Cohen; en Italie, c'étaient Mosch de Nephus, Daniel, Nathan et Abraham ben Iechiel, Kalonymos ben Schabtai, etc.... Pour quels motifs, Sichelgaite, femme de Roger, duc de Pouille, oubliant tous les services littéraires rendus à la Sicile, par les juifs, notamment à la ville de Salerne, confisquait-elle leurs revenus au profit de l'Église; et comment se faisait-il que ce même Roger donnait les juifs de ses états, en toute propriété, à l'archevêque de Salerne, Alfano II, ne se réservant que les juifs du domaine ducal? ** Il y avait là comble d'ingratitude et d'ineptie; à moins qu'une raison politique, un attentat judaïque contre les usages religieux, soit venu, comme à Grenade, justifier les rigueurs du pouvoir. Dans ce royaume de Grenade, où le bonheur accompagnait Israël ***, une folle tentative de conversion, exercée par le rabbin Joseph Halevy sur les arabes, fut suivie du supplice de ce catéchiste audacieux et de la persécution de ses coréligionnaires. Quinze mille familles en souffrirent, dit-on, beaucoup, mais les choses n'allèrent pas plus loin.

En Allemagne, en France, jusqu'au jour où Pierre l'hermite apparut, on suivit dans les synagogues l'exemple et l'impulsion donnés par le grand maître Gerson. Les rabbins y prêchaient, mode d'instruction négligé avant lui et dans lequel plusieurs de ses disciples paraissent s'être rendus particulièrement célèbres, puisqu'on les décore

* V. *Ebn-abi-Osaïba, Histoire des Médecins,* chap. XIII, n° 48.

** Ces deux traités se passaient en 1086 et 1090.

*** « Celui qui n'a pas entendu parler de la gloire des juifs, de la » splendeur et de la prospérité dans laquelle ils vivaient, ignore ce » qu'il y a de plus connu, » dit *Salomon ben virgæ.*

Digitized by Google

du titre de *prédicateurs**; on étudiait les langues, la grammaire, malgré l'apostille attachée au texte de la Misnah, déclarant infâme quiconque nourrirait un pourceau ou enseignerait le grec à son fils. Le rabbi Salomon, qui professait à Barcelone vers le milieu du onzième siècle, avait senti l'urgence de modifier l'anathème et de n'en frapper que ceux qui négligeraient, avant l'âge de vingt ans, leur langue nationale, pour apprendre la langue d'Homère. Le ban tracé par la Misnah une fois rompu, la jeunesse impatiente franchit l'espace, et l'étude des langues marcha de concert avec celle de la religion et des sciences occultes.

Le célèbre Sigebert de Gemblours, venu à Metz, vers 1070, professa trente années dans cette ville avec un succès croissant. Il eut de fréquents rapports avec les israélites instruits qui s'y trouvaient, et profita de leurs lumières pour collationner, corriger et comparer les nombreuses versions faites sur le texte original de la bible. Sigebert savait l'hébreu, et la connaissance de cette langue, alors si rare parmi les prêtres, inspirait aux juifs une confiance qu'ils n'avaient peut-être en aucun autre chrétien**.

A la même époque, Siméon ben Isaac ben Abon, désigné précédemment sous le nom de Siméon ha-Gadol, quitta Mayence, sa ville natale, et vint à Metz espérant sans doute y trouver un repos dont il ne jouissait plus sur le Rhin. Ha-Gadol avait une réputation éclatante comme poète et comme sage. On le range parmi les meilleurs auteurs du rituel מחזור à l'usage des juifs : ses hymnes sont des modèles d'inspiration lyrique, le

* Tel fut Moïse Hadarscian, de Narbonne, mort en 1070, maître de Salomon-le-Lunatique dont nous parlons plus loin.

** V. *Dom Cellier, Hist. des Auteurs ecclés.*, t. XXI, p. 370 et suiv. *Chron. Gemblancensis Spicil.*, t. VI, p. 536; *Hist. générale de Metz*, t. II, p. 142-145.

Digitized by Google

morceau qu'il composa et qui se chante encore dans la nuit du Kol-nidré*, est un poème sublime, comparable aux psaumes les plus beaux du roi David.

La présence à Metz de Siméon ha-Gadol serait d'un intérêt immense s'il y avait séjourné long-temps. Mais il retourna bientôt à Mayence où l'on montre encore son tombeau. Le Sefer ha Doroth (page 52), appuyé d'une vieille tradition locale, prétend que Siméon mourut à Metz pendant la persécution de la première croisade: on le dit même enterré sous l'un des bastions de l'ancienne citadelle où les juifs auraient eu leur cimetière, mais ce ne sont que de vaines présomptions. L'idée d'avoir cherché un refuge dans nos murailles est, de la part du rabbi Siméon ha-Gadol, un témoignage précieux des vertus hospitalières de nos ancêtres.

Metz n'était pas la seule ville du nord-est de la France qui possédât une communauté juive. Il y avait aussi des israélites à Thionville, Verdun, Strasbourg, Colmar, etc. Ces exilés subissaient à peu près partout la même destinée politique. Serfs, mais sans être attachés à la glèbe, ils obtenaient, moyennant finance, la liberté qu'exigeait leur profession.

A Metz les juifs occupaient alors, sur le versant oriental de l'ancienne enceinte, une rue grimpante appelée tour à tour *Jurue, Juif-Rue,* et contre laquelle existait la rue d'Enfer où se trouvait enfoui le trop-plein de la population juive, avec les marchands forains, baladins et autres mécréants auxquels l'entrée de la ville était interdite. Une synagogue, la plus ancienne que nous connaissions en France, car elle date du onzième siècle, occupe la partie inférieure de Jurue et fixe d'une manière

* On appelle ainsi une fête relative à l'absoute des vœux, la veille du Kippour, jour d'expiation. Le cérémonial commence par les mots *Kol nidré.*

Digitized by Google

SYNAGOGUE DU XI^e SIÈCLE,

Vue à l'intérieur.

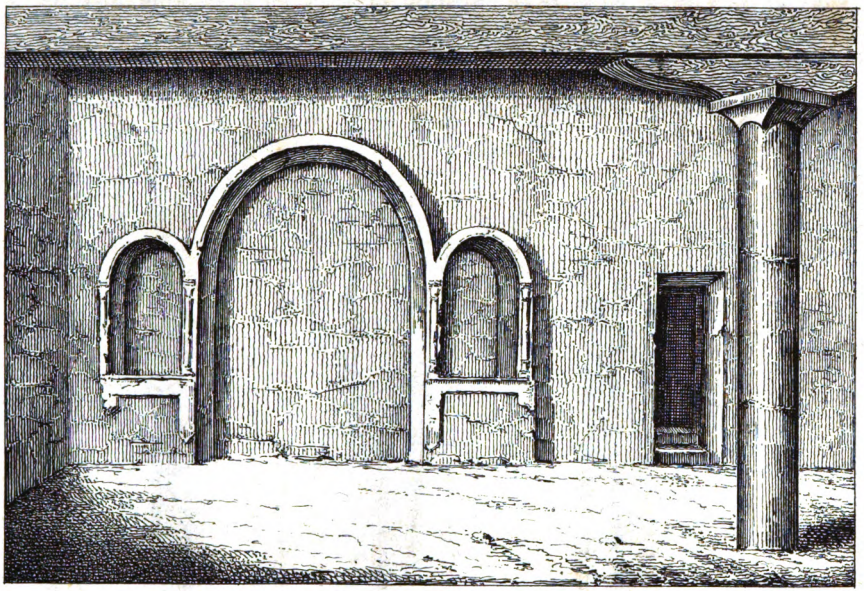

Digitized by Google

Digitized by Google

positive, l'emplacement de la seconde colonie israélite parmi nous.

Cette synagogue, dont je soupçonnais seulement l'existence, car aucun livre, aucun manuscrit n'en parle, me frappa d'étonnement lorsque visitant une à une, en 1834, les maisons de la rue d'Enfer, je reconnus, à l'angle que cette rue forme avec Jurue et Fournirue, trois pièces situées entre cour et jardin, et dont l'aspect ne permettait aucun doute sur leur destination primitive.

A vingt mètres de Juif-Rue, au fond d'une allée très-large, eu égard aux habitudes du moyen-âge, se trouve un vestibule vouté ayant six mètres cinquante centimètres de longueur trois mètres soixante centimètres de largeur et une hauteur de trois mètres trente centimètres. Une porte refaite à la moderne sert d'entrée à ce vestibule dont les murs présentent trois pilastres engagés soutenant les voussures. A droite, au fond, une porte qui n'a point varié car elle conserve l'empreinte significative du מזוזה (*Mezuza*) sert de communication avec la synagogue.

Cette pièce, fort spacieuse, puisqu'elle offre onze mètres soixante centimètres de large, a dans le milieu, comme toutes les anciennes synagogues*, une colonne haute de trois mètres, s'élevant d'une base ou d'un socle carré de dix centimètres, et sur le chapiteau de laquelle repose la charpente du plafond. Ce dernier se trouve ainsi à quatre mètres du sol. D'où l'on peut conclure que le chapiteau, détruit maintenant, présentait un mètre de hauteur, c'est-à-dire le quart du fût de la colonne, circonstance importante à signaler puisqu'elle fixe l'âge approximatif du monument.

L'arche sainte, placée à l'Orient occupait un encadre-

* Les vieilles synagogues de Cologne et de Worms étaient construites de cette manière.

Digitized by Google

ment cintré ayant deux mètres soixante-dix centimètres de longueur sur deux mètres trente centimètres d'élévation. Cet encadrement se trouve entre deux encadrements ou niches du même genre, mais plus petits puisqu'ils n'ont qu'un mètre de large sur un mètre et demi de haut. Ils servaient d'armoires pour les ornements rabbiniques. Une colonnette d'un mètre d'élevation, base et chapiteau compris, sépare la niche centrale des deux autres. Ces trois niches s'élèvent à un mètre du sol et se trouvent à droite de la porte, en entrant.

A gauche de cette même porte existait une pièce étroite et longue que nous avons encore vue avant qu'on la modifiât. Elle servait, ainsi que cela se pratiquait anciennement, au lavage et à la purification des femmes nouvellement accouchées.

Les croisées du vestibule, celles de la synagogue ayant été refaites à plusieurs époques différentes, ne peuvent donner aucune indication sur l'âge de l'édifice, mais il ressort suffisamment du caractère de la colonne centrale et de celui des colonnettes intermédiaires aux trois niches. C'est de l'architecture romane de la fin du onzième siècle. En effet, les colonnes et colonnettes sont déjà trop élevées, les socles et les chapiteaux trop bas, les cintres trop arrondis, les ornements trop simples pour appartenir au dixième siècle. Notre monument est un monument transitoire entre le plein-cintre et l'ogive. On n'y voit déjà plus de sculptures en bilettes, en damiers, en écailles, en oiseaux chimériques, mais aussi l'élégante feuille de persil ne se montre pas encore. La laitue présente seule sur les chapiteaux ses feuilles plates, lisses et pointues. Elles annoncent un faire qui se modifie, et qui, avant de passer à l'ogive, présente des réminiscences du style grec, comme s'il était indécis entre les traditions artistiques d'Athènes et celles de l'Orient.

Digitized by Google

FENÊTRES DE L'ANCIENNE SYNAGOGUE DE LA RUE JURUE.

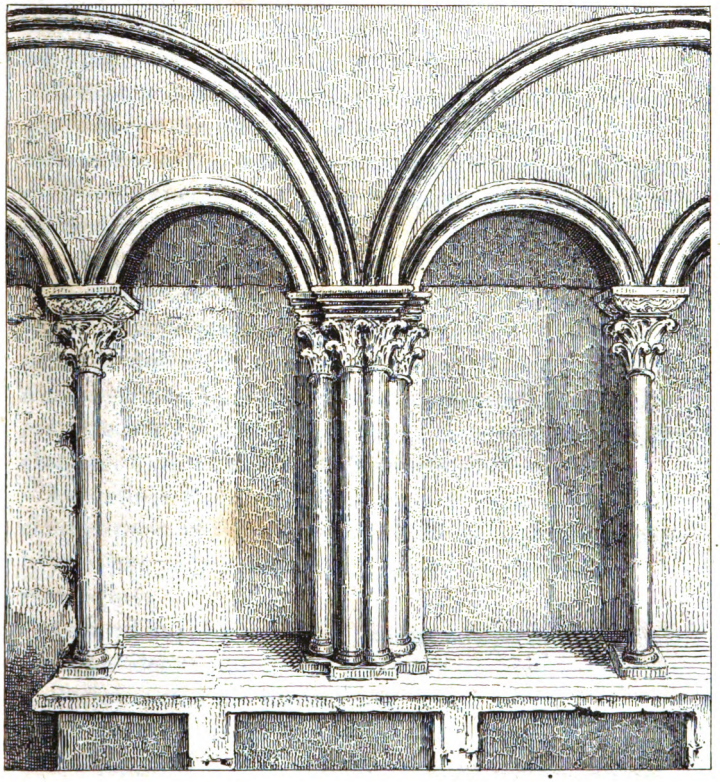

Digitized by Google

Digitized by Google

La petite chapelle de Saint-Genet, située vis-à-vis, de l'autre côté de la rue d'Enfer, date de la même époque. Une vaste salle qui servait de synagogue aux femmes, règne au-dessus de cette chapelle. La tradition prétend même qu'une espèce de pont jeté sur la rue d'Enfer, servait de communication directe entre les deux synagogues. Je donne cette idée comme renseignement sans prétendre l'adopter, mais elle a pour moi beaucoup de vraisemblance, car on voit encore les corbeaux sur lesquels reposaient les madriers du pont.

L'existence d'une chapelle chrétienne sous une synagogue, l'association de deux cultes si contraires aurait lieu de surprendre si l'on ne se rappelait pas qu'il entrait toujours dans les principes de l'église d'opposer ses pompes et ses solemnités à celles de l'hérésie, et le retentissement de ses cloches à la voix du judaïsme.

La synagogue des femmes, encore parfaitement conservée, a pour plancher du ciment romain. Celles de ses croisées qui n'ont subi aucune modification, élégantes d'architecture, bien que leurs proportions soient petites, présentent le caractère des cintres, des colonnettes et des chapiteaux du onzième au douzième siècle.

Une chose fort importante reste à examiner, c'est le chiffre approximatif de la population juive de Metz, dans le onzième siècle, calculé d'après les dimensions des synagogues.

Aujourd'hui, les israélites messins comptent deux synagogues et deux oratoires, présentant un chiffre de deux cent cinquante huit places, pour deux mille deux cent trente croyants. Dans le moyen âge où tant d'obstacles étaient opposés à la liberté des cultes, il n'est pas probable que les juifs possédaient à Metz plus qu'un temple, car on s'étonne de leur en voir même un si bien établi. Or, notre synagogue du onzième siècle offrant à très-peu

Digitized by Google

de chose près, les mêmes dimensions que la grande synagogue actuelle qui a cent huit places, on peut établir la proportion suivante :

$$258 : 2230 :: 108 : x.$$

L'inconnu x donnera le chiffre de la population juive du onzième siècle, c'est-à-dire 933 individus, plus une fraction.

C'est ici le lieu de rappeler une miniature à teintes plates, haute de 8 centimètres, qu'on voyait en tête d'un manuscrit original de la fin du onzième siècle, contenant divers fragments des œuvres de Sigebert de Gemblours. Cette miniature conservée par dom Maugérard représente un homme sur son lit, espèce de banc couvert d'une draperie très-raide, et, devant lui un vieillard barbu, debout ayant à la main une sorte de baguette divinatoire et portant : 1° le bonnet traditionnel des israélites, pointu, blanc, à larges bords; 2° une espèce de sagum bleu très-étroit et par dessus un manteau vert ; 3° une chaussure jaune en forme de bottines serrée d'un lacet jaune. Au-dessus de la miniature on lisait les deux mots suivants écrits en caractère minuscule karlovingien : *Tutus eas.*

On ne peut douter que ce ne soit une scène médicale rappelant, peut-être, la guérison presque miraculeuse de Sigebert par un médecin juif.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Première croisade en 1096. - Grégoire VII. - Urbain II. - Pierre l'Hermite. - Godefrid-de-Bouillon. - Massacre des Juifs. - Protection que leur accordent les Empereurs contre le peuple et contre plusieurs princes ecclésiastiques.

La grande pensée politique de Grégoire VII, d'envoyer au-delà des mers, à la conquête du Saint-Sépulcre, toutes ces têtes ardentes qui agitaient l'Europe, avait reçu un prélude d'exécution : cinquante mille combattants n'attendaient déjà plus qu'un signal ; mais, avant de le donner, Grégoire voulait que l'empereur Henri IV se déclarât pour la croisade, et l'empereur ne se déclara point. Vingt années s'écoulèrent ainsi, pendant lesquelles les projets d'expéditions lointaines et religieuses prirent crédit au sein des populations. En 1089, un prêtre nommé Gothescal, prêche une croisade pour la conversion des juifs, rassemble quinze mille brigands auxquels il promet l'impunité, parcourt la Franconie, la Hongrie, aidé des souverains qui ne demandent pas mieux de voir taxer, martyriser les juifs, et commet en tous lieux d'horribles méfaits. On reconnaît trop tard que la punition des israélites n'est qu'un prétexte; on tend un piège à Gothescal et il y périt avec une partie de son armée. Cette fin tragique n'empêcha pas le comte de Liningue de recommencer une semblable expédition, mais les magnats de la Hongrie secondés par les juifs, l'attaquèrent et le mirent en pleine

Digitized by Google

déroute. L'empereur, alors à Ratisbonne, accueillit les justes plaintes d'Israël et fit rendre aux victimes tout ce qu'on leur avait enlevé. Malheureusement, l'œil tutélaire d'Henri IV ne pouvait embrasser à la fois toutes les circonscriptions féodales de ses vastes états, et l'intimidation exercée par les bourreaux empêchait presque toujours les plaintes des victimes de monter jusqu'au trône*.

Gothescal avait ouvert une voie trop facile à suivre, trop en harmonie avec la haine des chrétiens envers les juifs, pour que ceux-ci n'éprouvassent pas de nouvelles tribulations. Cependant qui se serait attendu jamais aux atrocités dont les rives de la Moselle et du Rhin allaient être le théâtre ?

A la voix de Pierre l'Hermite, la France, l'Allemagne, l'Italie s'étaient agitées; on avait vu, au concile de Plaisance convoqué en mars 1095 par le pape Urbain II, trente-quatre mille personnes jurer la guerre sainte; huit mois plus tard, le même pontife présidant à Clermont, un autre concile, entendait retentir de tous les points de la ville, ce cri d'enthousiasme religieux, *Dieu le veut*, et c'était à qui s'enrôlerait sous les bannières chrétiennes. Le vaillant Godefrid de Bouillon, duc de la basse Lorraine, partit le premier, le 15 août 1096, accompagné de ses deux frères, de son cousin Baudoin de Bourg, comte de Réthel, des comtes Hugues de Saint-Pol, Bertrand de Toul, Bauduin de Mons, etc. : dix mille chevaux, soixante et dix mille fantassins composaient son armée; tous tirés du nord-est de la France, de l'Allemagne, de la Lorraine, du Luxembourg et du pays Messin. Plusieurs autre corps considérables recrutés dans les différentes parties de l'Europe suivaient l'armée conduite par Godefrid : cette dernière, comme l'a prouvé l'événement, l'emportait sur

* *Mutens, chronicon. german.*, lib. XV et lib, XVI, p. 125 et 126; *Pistor., hist. germ.*, t. III, an. Christ. 1089.

Digitized by Google

les autres par le nombre, les habitudes guerrières et la vaillance*. Nous voudrions pouvoir faire aussi bien l'éloge de sa discipline; mais, dans ses hordes composées à la hâte il n'y avait, chez les soldats du moins, ni frein religieux, ni sentiment d'honneur. Le fanatisme de l'ignorance était leur seul guide. Il causa les plus grands maux.

La conversion des juifs, le dépouillement et le massacre des récalcitrants devaient paraître choses naturelles à ceux qu'armaient les intérêts de l'église. Ils arrivent dans notre pays, chassant devant eux des milliers d'israélites épouvantés: A Spire, le 8 ijar (4856, 1096 de l'ère vulgaire) on en tue dix qui refusent le baptême; une femme se donne la mort pour éviter le supplice; les autres implorent l'assistance de l'évêque et l'obtiennent; à Worms, quinze jours après, malgré la protection du prélat, malgré ses larmes et ses menaces, les croisés font une horrible boucherie des fils d'Abraham; ceux qui échappent au glaive des bourreaux périssent de la main de leurs propres parents ou de leurs amis qui s'écrient en se donnant ensuite eux-mêmes la mort : « Bénit soit Israël; Dieu est un. » A Mayence, le 3 sivan (4856) les juifs rassemblés dans la cour épiscopale sont immolés comme leurs frères de Worms et de Spire; 300 périssent; l'évêque parvient à en sauver 60 qu'il envoie dans le district de Rheingau, mais on découvre leur retraite et tous subissent la destinée commune. Les chroniques rapportent qu'à Mayence, les vieillards voyant qu'ils allaient périr, s'étaient assis à terre, et qu'entonnant des hymnes de deuil, ils avaient attendu tranquillement la mort, sans proférer le moindre murmure. Le surlendemain du massacre de Mayence, Cologne offrait un spectacle semblable; on pillait les maisons particulières et les synagogues, on saisissait le rabbin Isaac

* Godefrid s'empara de Jérusalem dont il fut déclaré roi.

Digitized by Google

qui, traîné jusqu'au sanctuaire de la cathédrale, recevait le trépas devant l'autel des miséricordes. Heureusement, l'évêque put conjurer l'orage; il répartit les juifs en sept lieux différents et les sauva. Le 3 tumus (4856), Andernach et Coblentz sont témoins d'horreurs semblables à celles que nous avons signalées précédemment: Ici, c'est un père qui plonge le poignard dans le sein de son fils, pour lui épargner les angoisses d'une agonie plus lente; là un autre fils, plus malheureux encore, est sollicité par son père de lui ôter la vie: Isaac, rabbin d'Andernach, flagellé, baptisé malgré lui, court se jeter dans le Rhin; 300 israélites réunis au Godenberg, près de Cologne, choisissent cinq sacrificateurs qui les immolent, et le dernier se donne ensuite la mort en se précipitant du haut de la tour; à Neuss, à Xanten, à Moers, dans plusieurs autres localités encore, scènes analogues; partout le sang ruisselle et signale ce voyage oriental qu'on appelait *la voie de Dieu*. La terreur était si grande parmi les juifs, qu'en arrivant aux portes de Trèves, ville essentiellement hospitalière, on vit des femmes se charger de pierres et s'élancer du haut du pont dans la rivière pour sauver leur honneur; des parents massacrer leur famille; des mères égarées étouffant par des embrassements convulsifs le fruit de leurs entrailles et se donnant la mort*..... Quelques fugitifs cependant franchirent l'enceinte de la ville et coururent implorer l'archevêque Egilbert qui les accueillit volontiers**.

* On peut lire plusieurs décisions rabbiniques et deux élégies touchantes, composées à propos de la persécution de l'année 1096, par les rabbis Kalonymos et Abraham, de Mayence.

** Voici des paroles qu'on met dans la bouche du prélat: « Misérables, vos péchés retombent maintenant sur vous, parce que vous » avez blasphémé le fils de Dieu et calomnié sa mère. Telle est la » cause des infortunes qui vous ont accablés. Si vous persistez dans » cette incrédulité, vos corps et vos âmes seront abandonnés à la

Digitized by Google

Les juifs de Metz échappèrent, selon toute apparence, au fanatisme des croisés. Sigebert eût parlé de leurs désastres, et il n'en dit mot. Mais la Gueldre, la Hollande, la Bavière et la Bohême offrirent les plus déplorables scènes. Kerpen, Ratisbonne, Prague, furent inondés du sang d'Israël. Ces malheureux fuyaient une boucherie pour tomber dans une autre : ils trouvaient parmi le haut clergé quelques zélés protecteurs, mais la voix de la modération se perdait impuissante à travers les hurlements terribles d'un peuple exalté. On n'entendait qu'un cri féroce depuis l'Inn jusqu'au Rhin : *Venez soldats du Christ! massacrons-les tous, qu'on ne se souvienne plus du nom d'Israël;* et les juifs devenus les bourreaux de leur famille, de leurs amis, répondaient dans le délire qui les agitait : *Mourez de notre main, car il vaut mieux passer dans le sein d'Abraham que se convertir ou s'abandonner aux chrétiens**.

Beaucoup de familles juives abandonnèrent alors l'empire d'Allemagne : les unes se réfugièrent dans les provinces septentrionales de la Pologne où elles ont conservé jusqu'à nos jours l'usage de leur idiome germanique ; les autres, en très-grand nombre, gagnèrent la Hongrie, véritable oasis pour le malheur ; car nulle part la condition des juifs n'était aussi paisible. Le roi Halmany (Coloman) les protégeait de son épée, et, monarque

» perdition. Vous vous trompez vous-mêmes, si vous ne reconnaissez » pas, d'après le prophète Daniel, l'époque précise de la venue du » Christ. Avec une connaissance plus exacte des sources de votre re- » ligion, vous atteindriez à une joie plus élevée. Suivez donc mes » conseils ; convertissez-vous ; acceptez le baptême, et alors vos biens » et ma protection vous seront assurés. »

* *Additiones ad Lambert. Schafnaburgensem hist. German. Pist.* t. XI, p. 253 ; — *Bertholdi Constantin. appendix ad Herm. apud Urstis*, t. I, p. 575 ; — *Histor. Trevirensis, ap. Dachery Spicil*, t. XII, p. 236 ; — *Aventinus, Annal. Boior.*, lib. V, p. 361.

Digitized by Google

législateur comme l'avait été son père, Ladislas-le-Saint*, il les plaçait sous l'abri tutélaire des lois du royaume**. Henri II, roi d'Angleterre, ne se montra pas moins favorable aux enfants d'Abraham. Rétablis dans ce royaume, même en assez grand nombre, depuis leur dernière expulsion, ils n'avaient qu'un cimetière, à Londres, pour toutes les synagogues, de sorte qu'il fallait y transporter les morts des points les plus éloignés de la Grande-Bretagne : Henri II, accueillant leurs réclamations, permit qu'ils eussent un cimetière par synagogue.

L'empereur Henri IV, gémit profondément des sanglants désordres qui venaient de souiller son règne. Il en écrivit au pape, aux princes chrétiens, et, dans une diète solennelle, tenue à Ratisbonne en 1097, il exprima hautement sa désapprobation. L'empereur ne se contenta pas de faire rendre aux juifs les biens dont on les avait si injustement dépouillés, il autorisa les nouveaux convertis à rentrer dans l'exercice de leur ancien culte et leur promit protection. Rothard, archevêque de Mayence, accusé d'avoir excité de nouvelles persécutions contre eux et de s'être emparé d'une partie de leurs biens, fut telle-

* Roi de Hongrie, depuis l'année 1077.

** En 1092, Ladislas-le-Saint ayant assemblé un synode, ordonna qu'un juif qui s'associerait à une femme chrétienne, ou achèterait une esclave, n'aurait sur elles aucun pouvoir légal; qu'on pourrait les lui ravir et les confisquer au profit de l'évêque. (*Ladislai regis decret.*, lib. I, cap. X, p. 16, ap. Werbocz, *corpus juris Hungarici.*)

Coloman, fils et successeur de Ladislas, monta sur le trône le 30 juillet 1095. Il défendit aux juifs d'avoir des esclaves chrétiens, sous peine de les perdre, mais il les autorisait à posséder des biens territoriaux, pourvu que des esclaves païens les cultivassent et que leur résidence eût lieu dans une ville épiscopale. (*Colomanni regis decret.*, lib. I, ad ann. 1100, cap. LXXIV, LXXV, apud Werbocz, *corp. jur. Hung.*, p. 65.)

Ce même Coloman prit les armes pour repousser le comte Emico qui pillait, en allant à la terre sainte, les juifs fixés sur le Danube.

Digitized by Google

ment épouvanté des menaces d'Henri IV, qu'il gagna la Thuringe.

Grâce aux sentiments de justice qui caractérisaient l'empereur, aux missives empreintes d'une charité vraiment apostolique émanées de la cour pontificale, les juifs virent bientôt commencer des jours meilleurs. Philippe Ier, roi de France, qui les avait chassés en 1096, les rappela peu d'années après. Lorsque Henri IV mourut détrôné*, victime de ses propres fautes, mendiant, à la porte d'un évêque, le pain de la misère, Israël renaissait à la prospérité et répandait des larmes sur les tristes vicissitudes d'un monarque qu'elle eût désiré consoler autrement.

Les successeurs d'Henri IV imitèrent sa politique modérée envers les juifs. Aussi leurs synagogues prospérèrent jusque dans les états du souverain pontife. A Rome, Kalonymos bar Sabbathai, Nathan ben Iechiel furent remplacés par des rabbins non moins illustres**; à Mayence, on voyait briller en même temps Moseh, Kalonymos et Eliakim ha-Levi; à Cologne, Elieser ha-Cohen; à Worms, Asser ha-Levi; à Spire, Simeon et Ishak, fils d'Asser ha-Levi. Nous citons les principaux docteurs, ceux dont les décisions faisaient loi, car l'Allemagne était fort riche en rabbins instruits, presque tous formés aux grandes écoles de Mayence et de Worms.

La condition sociale des fils d'Abraham ne fit que s'améliorer sous le pontificat de Callixte II***. Il servit d'exemple à ses successeurs, Honorius II, Innocent II,

* Il mourut à Liège le 7 août 1106, à 56 ans, après en avoir régné 50.

** Kalonymos vint se fixer en Allemagne et Nathan mourut en 1106, laissant un savant dictionnaire rabbinique intitulé *Sefer ha-Arukh*.

*** Dans une bulle de l'année 1278, le pape Nicolas II dit que nul souverain pontife n'a été aussi favorable aux juifs que Callixte II. Ce dernier pape mourut en 1124.

Digitized by Google

Célestin II*, qui, tout en déplorant l'aveuglement d'Israël, protégèrent un peuple inoffensif, providence commerciale des états romains et d'une partie de l'Italie.

Quand le pape Innocent II, fugitif, vint demander à la France un asile, les juifs qui avaient éprouvé déjà les effets de sa tolérance, se portèrent à sa rencontre et grossirent le cortège, en tête duquel il entra dans Paris. Ils lui présentèrent ensuite le rouleau sacré sur lequel la loi est écrite, et le souverain pontife leur répondit par cette formule consacrée au cérémonial d'intronisation papale : « Je vénère la loi que vous avez reçue de Dieu » par Moïse, mais je condamne l'explication que vous lui » donnez, parce que vous attendez le Messie que l'église » apostolique croit être Jésus-Christ, notre Seigneur, » qui vit et règne avec son père et le Saint-Esprit. »

Alphonse VII, roi de Castille et de Léon, demeuré presque tout-à-fait étranger au mouvement des expéditions orientales, car il avait assez du contact des Sarrasins pour se tenir en haleine, suivit, envers les juifs, la politique pontificale ; il utilisa leurs connaissances et les admit même à sa cour.

Une paix de quelques années eût rendu les synagogues européennes tout-à-fait florissantes, si des disputes scholastiques entre rabbins n'étaient venues, comme d'habitude, arrêter cet essor. On vit d'excellents esprits se perdre dans les plus oiseuses subtilités et ravir à la science des loisirs déchirés par la contreverse **.

* Honorius, mort en 1130; Innocent, en 1143; Célestin, en 1144.

** Parmi les rabbins assez nombreux qu'on citait à cette époque, nous placerons au premier rang le rabbin apostat Pierre Alphonse, et les trois Halevy. Pierre, né à Osca, baptisé à l'âge de 44 ans, devenu médecin d'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, attaqua violemment la croyance de ses coréligionaires; Judas Halevy, né à Cologne, apostasia également et professa, sous le nom d'Hermann, la langue latine

Digitized by Google

QUARTIER DES JUIFS MESSINS ENTRE LES XI^e ET XII^e SIÈCLES.

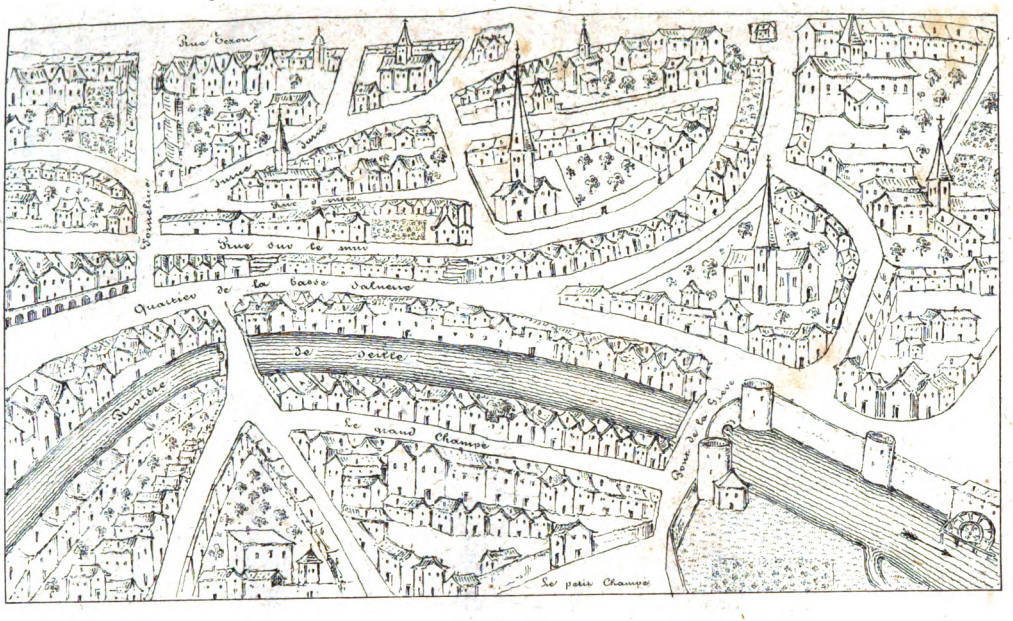

Digitized by Google

Digitized by Google

La fin du onzième siècle, le commencement du douzième est une époque très-intéressante dans les annales israélites, parce qu'on y voit le point d'origine d'une condition sociale à peu près uniforme, octroyée à la nation juive, sur presque tous les points de l'Europe, mais principalement en France et en Allemagne. Sous le nom de *juiveries*, des quartiers se bâtissent et s'organisent pour servir d'asile aux enfants d'Abraham, à des conditions qu'on leur fait payer très-cher. Ces quartiers étroits et resserrés, situés hors des portes de chaque grande ville, fermés certains jours et certaines heures du jour, présentent une infinité de petites maisons étroites, élancées, bâties la plupart en bois, groupées irrégulièrement autour d'une synagogue. Telles on voyait encore, à la fin du siècle dernier, les juiveries de Paris, Metz, Lyon, Avignon, Mayence, Francfort, Ratisbonne, etc. A Paris, ils habitaient le Champeaux, terrain occupé depuis par les rues de la Poterie, de la Triperie, de la Chausseterie, de Jean de Beausse et de la Cordonnerie; à Metz, après les avoir chassés du Champé, nos administrateurs les avaient établis non loin de là, dans le quartier de Juiverue, comprenant deux rues: Jurue, la rue d'Enfer et quelques impasses ou culs-de-sac. Des portes et des barrières fermaient ces quartiers. On leur permit, en même temps, d'avoir des juges particuliers, une police à eux, mais ils ressortissaient des tribunaux ordinaires, dans les causes qui intéressaient les chrétiens. A Paris, il existait une chambre nommée par le roi « pour connaître des affaires » et différents touchant les juifs. » Le prévôt de la ville

dans sa patrie; un autre Judas Halevy, parent d'Aben Esra, bon poète, composa un dialogue avec le roi des Khozars; Abraham Halevy, chef du parti traditionnaire, jouissait d'un tel crédit à la cour d'Alphonse VII, qu'il obtint de lui un arrêté contre ses adversaires, mais plus tard il fut pendu par ordre du même souverain.

Digitized by Google

en faisait partie. C'étaient les commissaires conservateurs des juifs. Dans les domaines particuliers, les israélites étant attachés aux immeubles eux-mêmes, on les aliénait, on les changeait, on les hypothéquait; leur domicile était fixe comme celui des animaux livrés à la culture. Ces conditions diverses, paraissent intolérables aujourd'hui, mais en échappant au poignard du fanatisme, Israël bénissait encore le ciel d'assurer son existence et son avenir matériel, au prix de la liberté.

Beaucoup de juifs allemands et français adoptèrent alors des noms étrangers à la bible, et choisis, comme quelques noms chrétiens, du lieu qu'ils présumaient avoir été primitivement occupé par leurs ancêtres depuis la chute du temple. C'est l'origine des Spire, des Landau, des Mayence, des Francfort, des Worms, des Trèves, des Coblentz, des Ratisbonne, des Lyon, etc..... dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Seconde croisade en 1144. - Saint Bernard et Rudolphe. - Le pape Eugène III. - Louis VII, roi de France. Les empereurs Conrad II et Frédéric-Barbe-Rousse. - Voyages de Benjamin de Tudèle et de Pétachias. - Nouvelles persécutions.

Les germes d'un grand mouvement intellectuel se développaient avec une activité frappante : une nouvelle philosophie allait naître bientôt au sein de la chrétienté ; une nouvelle langue, langue éminemment française et nationale, se préparait à lui servir d'interprète, et la force des armes, en établissant l'unité dans le désordre des institutions et des croyances, préparait l'émancipation des races. Les juifs, malgré leurs subtilités bibliques, peut-être même à cause d'elles, s'associaient à cette fièvre de régénération ; et, lorsque des universités catholiques s'organisaient en différentes villes, ils possédaient eux-mêmes, malgré de récents malheurs, beaucoup d'écoles dignes de contrebalancer la haute influence de leurs rivales. Mais c'était moins l'attitude scientifique et studieuse des israélites que leur industrie commerciale qui partout excitait l'envie.

A la prière de Louis VII, la voix de saint Bernard venait de retentir sous les voûtes de la cathédrale de Bourges *.

* C'était aux fêtes de Noël de l'année 1144.

Digitized by Google

Il y avait proclamé l'urgence d'une nouvelle croisade, et le pape Eugène III, consulté par l'illustre orateur, s'était hâté de répondre en lui adressant un bref apostolique pour prêcher la guerre. Bientôt l'Europe chrétienne répondit à cet auguste appel : l'empereur Conrad III, les ducs de Souabe et de Bohême, la plupart des princes allemands et français prirent la croix. Le pape vint à Paris bénir les croisés, leurs drapeaux et leurs armes. Enfin, au mois de juin 1147, les troupes françaises, rassemblées sur les rives mosellanes, n'attendaient plus qu'un ordre pour marcher. Malheureusement, le fanatisme allait souiller encore la vie chevaleresque et religieuse ouverte par l'éloquence entraînante de saint Bernard et le glaive de Louis VII *. Un moine nommé Rudolphe, homme d'une capacité très-médiocre, mais d'une vie très-austère, se croyant inspiré, prêcha la croisade en Alsace et dans les provinces françaises situées le long du Rhin **. Quoiqu'il n'eût reçu sa mission ni du pape ni des évêques, il produisit une si grande impression sur l'esprit des peuples de Cologne, Worms, Mayence, Strasbourg, etc., qu'il engagea plusieurs milliers d'hommes à prendre la croix. Mais, dans son zèle extravagant, il osa conseiller le mas-

* V. l'ouvrage du père Laguille, p. 197, année 1146. Cet ouvrage est intitulé: *Histoire de la Province d'Alsace,* depuis Jules César jusqu'au mariage de Louis XV, roy de France et de Navarre. Avec des figures en taille-douce, des plans, des cartes géographiques et un recueil de pièces qui peuvent servir de preuves aux faits importants. Dédiée au roy, par le R. Père Louis Laguille, de la compagnie de Jésus. A Strasbourg, chez Jean-Renauld Doulssecker, M.DCC.XXVII. Vol. in-fol. imprimé à deux colonnes, et divisé en trois parties, avec trois paginations différentes, sans compter les notices, dédicace, préface, sommaires et tables. C'est un ouvrage très-soigné sous le rapport typographique, scientifique et littéraire. Il mérite toute confiance.

** Eas partes gallico quæ Rhenum attingunt ingreditur. *Att. Frising. de Gestis Frid.*, lib. I, cap. XXXVII.

Digitized by Google

sacre des juifs, considérés comme ennemis naturels de Jésus-Christ *.

Cette doctrine sauvage, dit le P. Laguille, se conciliait trop bien avec le fanatisme et l'esprit de rapine des croisés pour qu'elle n'eût pas un retentissement fatal. On l'adopta dans les provinces d'Allemagne et dans quelques provinces françaises qui en étaient voisines, de sorte qu'en plusieurs villes un grand nombre de juifs furent massacrés sans pitié. Saint Bernard, informé de ce qui se passait par l'archevêque de Mayence, qui blâmait hautement Rudolphe, eut horreur d'un tel carnage, et, profitant de la profonde considération dont il jouissait, il écrivit de toutes parts pour détromper les peuples qui s'étaient rendus trop crédules à ce que le moine Rudolphe leur avait enseigné**. « Cet homme, disait saint Bernard***, à l'archevêque, » devrait savoir que l'office d'un moine est de pleurer et » non d'enseigner, qu'il doit regarder les villes comme » une prison et la solitude comme son paradis... » L'illustre abbé de Clairvaux, combat ensuite la funeste doctrine de Rudolphe et termine en s'écriant : « O science » monstrueuse ! ô sagesse infernale ! infâme hérésie, » tu ne peux être inspirée que par le père du men- » songe ! »

Ces sentiments exprimés en public du haut de la chaire évangélique, par le plus grand orateur de son siècle, produisirent une grande impression : le carnage des juifs fut arrêté ; mais il fallut que saint Bernard détrompât lui-même le peuple de Mayence émerveillé des austérités, des pratiques superstitieuses et du langage exalté de Ru-

* *De Gest. Frid.*, cap. XXXVII et XXXVIII.

** Laguille, ouv. cité, p. 197, première partie.

*** Bernard, epist. nº 324. Un fragment de cette lettre est cité par le R. P. Laguille, *ibid.* première partie, p. 198.

Digitized by Google

dolphe*. Enfin, ce visionnaire revenu de son égarement, consentit à se renfermer dans un cloître : le dernier appel des croisés eut lieu ; la trompette du départ retentit du haut des parapets messins** ; les juifs des rives rhénanes qui s'étaient retirés précipitamment dans la Souabe et en France, regagnèrent leurs pénates ; et l'empereur les plaça sous la protection immédiate de sa couronne.

Saint Bernard qui poursuivait avec tant d'ardeur l'hérésie des Albigeois, continua de protéger les juifs dont l'existence légale et l'aveuglement lui semblaient ressortir du texte même des prophéties. « Leur conversion » future, disait-il, rend absolument nécessaire la tolé» rance que je réclame : on se plaint de leurs usures, » mais combien ne comptez-vous pas d'israélites baptisés et » de chrétiens plus usuriers que les juifs endurcis ? *** » Cette lettre de l'illustre abbé de Clairvaux, écrite en 1155, fut envoyée par toute l'Europe occidentale : on la lut publiquement en Bavière, à Ratisbonne, à Spire, dans les assemblées tenues pour l'affaire des croisades qui préoccupaient si gravement les peuples.

La tranquillité des juifs parut d'autant mieux assise en Europe que Frédéric Ier, dit Barberousse****, partagea les sentiments de son prédécesseur à leur égard et que la papauté continua de les favoriser *****. Néanmoins, différentes circonstances réveillèrent cet esprit d'hostilité dont les chrétiens se dépouillaient difficilement. L'échan-

* Laguille, ouv. cité, p. 198, première partie ; et Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXIX, nos 15 et 16.

** Louis VII vint à Metz pour passer en revue son armée.

*** *Bernard.*, epist. 322.

**** Elu empereur à Francfort en 1152, mort en 1190.

***** Alexandre III, pape depuis 1159 jusqu'en 1181, fut un de leurs plus fermes soutiens. Clément III, Célestin III, ses successeurs, les protégèrent également.

Digitized by Google

son de l'empereur ayant été tué par des juifs mayençais, Frédéric ordonna qu'une statue d'or représentant cet échanson serait immédiatement élevée aux frais de la synagogue*. Les juifs de Loebschütz souffrirent une cruelle persécution; ceux de Bologne et de quelques autres villes furent chassés à cause de leurs usures. Enfin le concile de Latran sanctionna toutes les décisions pontificales concernant les israélites**, dans le but d'établir une législation uniforme toujours préférable au caprice d'un pouvoir sans contrôle.

Quelques rabbis célèbres judaïsaient alors avec éclat. Aben Esra, venu en Italie, depuis 1140, s'arrêtait à Rome, à Mantoue, à Luques, composait dans ces différentes villes, plusieurs ouvrages recommandables, et luttait de savoir avec les rabbis Daniel, les Ioab ben Salomon, les Benjamin ben Sabatai, les Iechiel etc... A Mayence, on citait le rabbi Eliakim, fils de Joseph; à Cologne, Eliézer, fils de Siméon; à Spire, Samuel, fils de Kalonymos, et Schemaria, si profond dans la théologie rabbinique; à Worms, Ishak, fils de Meir; à Ratisbonne, le grand casuiste Ephraïm, Ishak et Nachman ses collègues et amis; mais trois docteurs de la loi l'emportèrent sur tous les autres par leurs connaissances ou la renommée qu'ils acquirent, ce furent Eliézer, fils de Nathan l'un des plus savants rabbins allemands du moyen-âge; Benjamin de Tudèle et Pétachias, voyageurs infatigables auxquels nous devons des renseignements si précieux sur la statistique du judaïsme au douzième siècle.

Benjamin de Tudèle, originaire de la Navarre, fils du rabbin Jonas, de pieuse mémoire, partit vers l'année 1160 de la ville de Saragosse, où il demeurait selon

* En 1160, l'archevêque la fit fondre et s'en adjugea le métal.

** On le tint, en 1179, sous Alexandre III.

Digitized by Google

toute apparence, pour voir les principales synagogues des trois parties du monde; voyage dangereux, presque impossible et qu'un juif seul était à même d'entreprendre. Nous ne croyons pas cependant que Benjamin ait visité tous les lieux qu'il cite. Sa narration ressemble beaucoup aux vues prises à vol d'oiseau : ce sont des à-peu-près pour l'arrangement desquels il dut consulter diverses personnes plus ou moins dignes de foi, selon leur degré d'instruction et leur véracité. Rien, dans le livre de Benjamin, ne doit donc être pris littéralement, surtout en ce qui concerne la partie orientale de son voyage. Les détails concernant l'Espagne, la France méridionale, l'Italie se rapprochent bien davantage de la vérité, parce que l'auteur avait ces pays sous les yeux; parce qu'il devait entretenir des relations journalières avec les israélites lettrés qui les occupaient, et qu'il eût craint, sans doute, d'imaginer certains faits dont chacun pouvait vérifier l'exactitude*. Ainsi, nous admettrons volontiers avec lui qu'au milieu du douzième siècle Barcelone, l'Athènes septentrionale de l'Espagne, possédait une réunion de rabbins distingués **, qu'on en voyait également à Tarragone, Girone, etc., mais en petit nombre; que Narbonne *** et

* מסעות ר' בנימין, *Voyages de Benjamin de Tudèle.* La première impression de ce livre a eu lieu à Constantinople en 1543: elle est très-fautive, très-incomplète. Cependant, plusieurs éditeurs l'ont copiée sans se donner la peine d'en corriger le texte. M. Carmoly qui a eu le bonheur de trouver en Allemagne un manuscrit de Benjamin de Tudèle, presque contemporain du texte original, puisque ce manuscrit remonte au quinzième siècle, l'a traduit en français. Il en a mis quelques fragments dans la *Revue Orientale.* On vient de publier à Londres une édition complète, parfaitement soignée, du célèbre voyageur; ce qui n'empêche pas de désirer le texte annoncé par M. Carmoly.

** « Barcelone renferme une sainte réunion d'hommes sages et lettrés, » des chefs illustres et nombreux. »

(Paroles de Benjamin de Tudèle.)

*** « Narbonne est une ville où l'on professe depuis long-temps la loi

Digitized by Google

Béziers* n'étaient point déchus de leur ancienne splendeur judaïque, mais qu'une ville voisine, Montpellier**, remarquable par son industrie, son commerce, l'affluence des étrangers, commençait à les effacer***. Lunel, nommé Ierach, lune, par les écrivains hébreux, apparaît dans le récit du voyageur avec un caractère conforme à ce qu'en disent d'autres écrivains de la même époque****. On y trouvait des hommes capables, livrés avec désintéressement à l'instruction des jeunes élèves qui étaient vêtus

» de Moïse, qui est sortie de là pour se répandre au loin. Des rabbins » illustres et honorables occupent cette localité. Entre autres, Kalo- » nymos, fils du célèbre prince Théodore, de glorieuse mémoire..... » Il possède des terres et des biens fonds qu'il tient des seigneurs du » pays, sans qu'on puisse l'en priver violemment. A la tête des savants » de Narbonne, nous citerons le rabbin Abraham, chef de l'Académie; » le poète Joseph, fils d'Isaac ben Kimchi, le rabbin Machir et le » maître Iehuda, etc. »

(Paroles de Benjamin de Tudèle.)

* « A Beziers, les rabbins Salomon, fils de Chalesta, et Joseph, » fils de Nathanel, sont chefs d'une congrégation de docteurs de la » loi. » (*Ibidem.*)

** Mont Gaas, plus connu sous le nom de Montpellier, ville située » à deux milles de la mer, est très-avantageuse pour le commerce. On » y vient de tous côtés : les chrétiens et les Mahométans s'y rendent » d'Algarbe, d'Espagne, de France, d'Angleterre, appelée le pays des » îles, de la Lombardie, du royaume de Rome-la-Grande, de la Grèce, » de l'Egypte et de la Palestine; en un mot, on y trouve des gens » parlant toutes les langues, mais surtout des Génois et des Pisans. » (*Ibidem.*)

*** « Montpellier possède les plus célèbres docteurs du siècle, dont » voici les principaux : R. Ruben, fils de Théodore; Nathan, fils de » Zacharie; Samuel, fils de Moïse, leur maître; Salamia et Mardochée, » d'heureuse mémoire. Il y en a de fort riches et très-charitables, sou- » tenant tous ceux qui invoquent leur secours. » (*Ibidem.*)

**** « Lunel renferme une sainte assemblée d'israélites qui s'ap- » pliquent jour et nuit à l'étude de la loi..... Ce sont des hommes » vraiment sages et saints. » (*Ibidem.*)

Digitized by Google

et nourris aux frais de la communauté. Parmi les docteurs de Lunel, Benjamin cite Meschulam, le restaurateur des sciences et des lettres en Provence, ses cinq fils, son gendre, tous gens de mérite, le docteur Iehuda, médecin célèbre*. A Pasquières, aujourd'hui simple village qu'on a pris très-mal à propos pour Beaucaire, notre voyageur trouve une grande école dirigée par le rabbi Abraham, critique non moins célèbre qu'homme bienfaisant et zélé, recevant chez lui, même sans rétribution, les jeunes gens nécessiteux; il s'arrête ensuite à Saint-Gilles, l'une des rades les plus fréquentées de la France au moyen-âge, et désigne plusieurs docteurs dont l'histoire n'a conservé ni les noms, ni les écrits, circonstance qui nous fait admettre avec réserve leur renommée douteuse et l'assemblée de cent sages au sein de laquelle Benjamin les place. Il aura voulu payer d'un gracieux souvenir l'hospitalité des israélites de Saint-Gilles. Arles, *Arelate*, singulièrement déchu de son ancienne splendeur, ne reçoit de Benjamin, si prodigue d'éloges et de célébrité, qu'un souvenir fort pâle. Marseille, au contraire, la ville du midi la plus peuplée d'israélites, fixe particulièrement ses regards. C'est une cité, dit-il, remplie de savants et d'excellents hébreux, partagés en deux communautés dont les habitations se trouvent sur les bords de la mer. Elle a une grande académie et des docteurs de la loi fort instruits. Benjamin cite entre autres le célèbre rabbin Iakob Perpiniano, trisaïeul du docteur Muels de Marseille, qui nous a donné lui-même sa généalogie**.

* Il était originaire d'Espagne, fils de Saül Ebn Tybbon, de Grenade. M. Carmoly le désigne avantageusement dans son *Histoire des Médecins juifs*, ch. XXXII, p. 70.

** V. le *Traité de l'âme d'Alexandre d'Aphrodisée*, traduit par Samuel, de Marseille, en 1320. M. N. S. de la bibl. royale, supplém. N° XV. Consultez la préface.

Digitized by Google

Si le chiffre des populations juives du midi de la France, présenté par Benjamin de Tudèle est exact, et nous le croyons bien informé sous ce rapport, elles se trouveraient fort au-dessous des populations chrétiennes, peut-être même inférieures aux colonies arabes. Il donne à Narbonne trois cents familles juives ou quinze cents âmes *; à Lunel cent; à la ville d'Arles deux cents; à Posquières quarante; à Marseille trois cents. Nos rives de la Moselle et du Rhin étaient proportionnément plus peuplées d'israélites, bien qu'ils y fussent très-disséminés. Paris en possédait un assez grand nombre régis par une synagogue instruite, avec priviléges académiques. Chose étonnante! à Gènes, à Pize, villes hospitalières, industrieuses, à Capoue, résidence du prince de la nation, « séjour de docteurs sages et célèbres dans tout l'univers **, » on comptait très-peu de juifs. Il y en avait un grand nombre à Rome; cinq cents à Naples, six cents à Salerne, où professaient Salomon, Elie le grec, Abraham de Narbonne; quelques-uns à Malfi, Bénévent, Ascoli, Trani, dans le royaume napolitain; deux cents à Messine; cinq cents à Palerme, et généralement beaucoup plus en Sicile qu'ailleurs, parce qu'ils n'y payaient aucun tribut. Benjamin de Tudèle trouva des coréligionaires dans toutes les villes importantes d'Allemagne. Il représente ces derniers comme étant honnêtes, hospitaliers, pieux et pleins de confiance dans la venue prochaine du Messie.

Nous ne suivrons pas l'infatigable pélerin à travers la

* Benjamin dit 300 juifs, mais nous adoptons le sens de M. Carmoly, qui regarde ces juifs comme des chefs de famille. Evidemment, on ne peut supposer que, dans des villes à synagogues si anciennes, la population israélite ait pu être moindre que celle dont nous offrons la récapitulation. Sur cette liste, ne se trouvent ni les communautés de Toulouse et de Carcassone, ni celles d'Avignon, de Carpentras, Benjamin n'ayant pas été là.

** Paroles de Benjamin de Tudèle.

Digitized by Google

Grèce, l'Egypte, la Syrie, l'Arabie et la Perse. Il suffit de constater avec lui l'existence d'un grand nombre d'Israélites groupés par milliers dans plusieurs villes*, surtout en Afrique, livrés non-seulement au commerce, mais à la fabrication de divers tissus, d'ustensiles de ménage et même à l'agriculture **. Malheureux à Constantinople et dans tout l'empire, ils jouissaient d'une certaine liberté, moyennant tribut, entre le Tigre et l'Euphrate. Le kahlife leur avait rendu l'ancienne magistrature élective de *Prince de la captivité*, dont Benjamin élève beaucoup l'éclat; leurs académies détruites ne se trouvaient remplacées par aucune école. On rencontrait de loin en loin quelques rabbins instruits, mais des professeurs presque nulle part, excepté peut-être à Bagdad où l'enseignement hébraïque s'était maintenu.

Pétachias, juif de Ratisbonne, voyageait en même temps que Benjamin; mais il paraît n'avoir rien écrit: c'est d'après de simples causeries ou des notes que ses deux frères Isaac et Nachmann rédigèrent le journal qu'on lui attribue. Un troisième légendaire semble même y avoir mis la main. C'est un tissu de fables à travers lesquelles on recueille néanmoins divers faits admissibles. Il y a, du reste, sur bien des points, une telle conformité entre

* Sept mille à Almozal (ancienne Ninive), deux mille à Rohobod et Punde-Bitha qui se nommait alors Aliabari; dix mille à Obkera; mille à Bagdad; cinq mille à Resen; dix mille à Hila; sept mille à Coufa; trente mille à Chouts, sur la frontière d'Ethiopie; deux mille à Misraïm (aujourd'hui le Grand Caire); trois mille à Goscen, Alexandrie, Damiette; deux mille à Constantinople, etc.

** Benjamin dit avoir trouvé quatre cents israélites employés à Tyr, dans les verreries; deux cents fabricants en laine à Jérusalem, seuls hébreux qui fussent alors dans cette ville; deux cents juifs cultivaient le mont Parnasse; deux mille travaillaient en soie et en teinture, à Corinthe. A Constantinople, presque tous les juifs se livraient à la fabrique des étoffes de soie et de laine.

Digitized by Google

les récits des deux voyageurs *, qu'on serait quelquefois tenté de les supposer copistes l'un de l'autre.

Aben Eshra dont nous avons déjà parlé, surnommé *le sage par excellence*, grand astronome, savant mathématicien, habile médecin, casuiste érudit et grammairien, un des hommes les plus illustres de la nation juive, et même de son siècle, fit aussi de longs voyages dont il ne nous est malheureusement rien resté **. Deux rabbins non moins célèbres, Salomon Iarchi et Maïmonides, montrèrent la même ardeur de pérégrination : c'était l'esprit du siècle : il dominait tout le monde, chrétiens, juifs et musulmans.

Iarchi ou Raschi ***, d'origine champenoise, quitta la France pour visiter la Palestine et la Perse. Après s'être pénétré du véritable sens de la Misnach, il revint en Europe, alla dans toutes les synagogues, disputer sur le texte qu'il avait si profondément étudié, composa de la sorte la *glose du talmud* et mérita par son commentaire sur la Gémare le titre de *prince des commentateurs*. Salomon passa dans nos contrées les derniers temps de sa vie puisqu'il mourut à Trèves en 1180 ****.

* Le voyage de Pétachias a pour titre :

מסעות ר' פתחיה, *Peregrinatio rabbi Petachiæ, rabbi Isaaci Albi, et rabbi Nachmanis, Ratisbond, ortorum fratris.* Circuivit verò rabbi Petachias universas regiones ad fluvium usque Sambation, atque res omnes novas mirasque à Deo editas, quas intuitus est audivitque, memoriæ causa consignavit litteris, ut populo suo genti israeliticæ notæ fierent, et in lucem protraherentur occulta.

Basnage parle, mais très-succinctement, t. IX, chap. IX, p. 245 à 253, du voyage de Pétachias. Il a été traduit en français et annoté par M. Carmoly.

** Il mourut à Rhodes en 1174, âgé de 75 ans.

*** Le P. Simon (lettres, t. III, p. 29), veut qu'on l'appelle Isaaci, fils d'Isaac, mais il est plus connu sous le nom de Iarki.

**** Le corps de Iarchi fut inhumé solennellement à Pragues, où l'on voyait encore son tombeau dans le siècle dernier. Il avait marié

Digitized by Google

Le rabbin, au nom duquel les synagogues d'Espagne et de France s'excommunièrent réciproquement, s'accusant d'erreurs et refusant toute espèce de transaction, Maïmonides* né à Cordoue, élève d'Averroës, parcourut l'Espagne, la France et finit par se retirer en Egypte où ses connaissances philosophiques lui valurent le surnom de Moïse égyptien. Il est le fondateur de l'école médicale d'Alexandrie devenue si célèbre à la fin du douzième siècle**. C'était un homme éminent, placé par son génie beaucoup trop au dessus des préjugés religieux de sa nation pour ne pas exciter de violentes controverses et des accusations mensongères. Pendant que les rabbins de Marseille, qui n'entendaient pas l'Arabe, chargeaient le poète Alcharisi de traduire ses commentaires sur la Misnah, les rabbins de Montpellier l'attaquaient avec violence, lui reprochant surtout les principes de philosophie péripatéticienne qui fourmillent dans ses leçons. Salomon, David et Jona se firent remarquer par leur virulence. Ils brûlèrent les livres de Maïmonides, déclarèrent excommuniés

ses trois filles à trois savants rabbins, et le premier de ses gendres eut trois fils, tous illustres.

* Maïmonides, fils de Maïmon, s'appelait originairement Moïse. On le désigne aussi sous le nom de Rambon, abréviation des quatre mots rabbi Moses, ben Maimon, ר׳ משה בן מיימון. Les Arabes le nomment Abou-Amram Mousa ben Maïmoun, Abou-Amram ben abd-Allah. Il naquit le 31 mars 1135, et mourut en Egypte le 13 décembre 1204, après avoir été médecin des deux khalifes Alfold-al-Rachim et Sallah-Eddin. M. Carmoly lui a consacré un article assez complet dans son *Histoire des Médecins juifs*, p. 49 à 55.

** Alphadel lui ordonna, en 1194, de traduire Avicenne. Son manuscrit, conservé à Bologne, a pour titre :

Abensura, traduit par notre maître Moïse, fils de Maïmon, dont la mémoire soit en bénédiction.

Maïmonides, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, mourut vers 1201 ou 1205 et fut inhumé à Tiberias dans le tombeau de ses ancêtres. On a comparé Maïmonides à Scot et à Saint Thomas d'Acquin.

Digitized by Google

ceux qui les liraient, appelèrent à leur aide les autres synagogues de France et firent une levée de boucliers. D'un autre côté, Narbonne s'émut en faveur de Maïmonides ; le célèbre Kimchi*, chef de cette académie, tâcha d'abord de réunir les partis divisés, mais n'ayant pu y parvenir, il souleva contre les synagogues françaises celles de l'Espagne dont le Languedoc faisait alors partie, remua surtout la Catalogne, l'Arragon et fit excommunier les synagogues françaises qui, frappées d'une telle décision, consentirent à révoquer leur propre arrêt. Cette guerre dura quarante ans.

Le douzième siècle est la plus brillante époque du rabbinisme européen. Indépendamment des docteurs éminents que nous venons de citer, on voyait florir quantité d'hommes instruits : Tels furent en France les casuistes Jacob d'Orléans, Isaac-le-vieux dit Hazzacen ; en Espagne, les astronomes Abraham Chiia, Abraham Nasi, Samuel ben Abbas, médecin aussi habile que savant mathématicien, le médecin Ibn-Saigh, les deux Alfakhar, controversistes et praticiens distingués**; les poètes Alcharisi, Joseph Hadaïan de Cordoue et tant d'autres dont l'énumération serait fastidieuse.

Israël cite encore parmi les illustrations de cette phase historique le mestre de camp général Dom Salomon, fils de Iechaïa, qui commanda en chef l'armée Portugaise ; mais elle se voile de douleur quand elle récapitule ses faux prophètes*** et ses nombreux apostats en tête desquels

* Il était né à Narbonne.

* Iehuda ben Alfakhar, chef de la communauté de Tolède, fut le plus dangereux adversaire de David Kimchi, dans le schisme produit par les œuvres de Maïmonides.

** Basnage a consacré un chapitre étendu (chap. XI du t. IX) à ces faux prophètes. Il en cite douze. Le premier parut en France vers l'an 1137 et provoqua, par les assemblées illicites qu'il occasionnait, les mesures rigoureuses prises contre les juifs, sous Louis-le-Jeune.

Digitized by Google

apparaît Maïmonides qui mourut musulman*. Cette tendance à l'apostasie était le résultat naturel d'une rivalité constante entre les principales synagogues d'Espagne et de France. Se condamnant réciproquement elles laissaient les disciples dans une telle incertitude de conscience qu'il devenait facile de les gagner **.

Si, de l'attitude littéraire des israélites nous reportons nos regards vers leur existence politique, nous voyons la France, l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, la Bohême, l'Italie, la Sicile et l'Espagne adopter pour eux des règles d'immunité générale, mais abandonner en détail au caprice des autorités ecclésiastiques, civiles, ou princières le sort aventureux d'Israël. Accusés à Paris du meurtre de saint Guillaume, ils sont persécutés, chassés, puis rappelés; à Toulouse, à Béziers, on leur permet de racheter l'infamie***; sur les bords du Rhin et de la Moselle, des missionnaires ardents les catéchisent, les pressent, les menacent, et quelques conversions s'opèrent au grand scandale de la

Le second messie bouleversa la Perse en 1138; le troisième, né à Cordoue, catéchisa en 1157 et attira sur ses frères la persécution du pouvoir. Dix années après, il y en eut deux en Espagne, un israélite et un arabe. Les autres messies prêchèrent tous en Orient, principalement dans la Perse, et attirèrent des catastrophes.

* Il en fut de même des médecins Samuel ben Abbas, Hebat-Allaha.

** Du temps de Maïmonides, les rabbins de l'Andalousie seule étaient partagés en trois sectes différentes.

*** Nous avons parlé du soufflet que recevait annuellement un syndic de Toulouse: A Béziers, dans la nuit du samedi au dimanche des Rameaux, le peuple s'attroupait, parcourait les rues, brisait les portes et les fenêtres des juifs, et lapidait ceux qu'il pouvait saisir. L'évêque promit, moyennant un tribut de 200 sols de Melgueil (environ 4 marcs d'argent) « de garantir les juifs de toute insulte, de guerre, de lapidation » jour et nuit, pendant le temps qui s'écoulait depuis le dimanche des » Rameaux jusqu'à Pâques, déclarant qu'il fermerait la porte de son » église à quiconque aurait enfoncé celle d'un juif. » Ce traité fut conclu en 1160. (V. Catel, ouvr. cité, liv. III, p. 523.)

Digitized by Google

synagogue ; depuis Mieczyslas Ier, roi de Pologne, l'autorité judiciaire du pays protége les juifs menacés par la jeunesse universitaire ; on leur permet, en Silésie, en Moravie, en Bohême et en Hongrie de posséder des biens territoriaux ; le pape Alexandre III, maintient les synagogues d'Italie, défend sous des peines très-sévères de troubler les israélites dans l'exercice de leur culte, comme on le faisait d'habitude ; mais en épargnant à ces malheureux la bastonnade et les coups de pierre, Alexandre leur ôte un droit précieux, celui de citer les ecclésiastiques devant un tribunal civil ; Alphonse VIII, roi d'une grande partie de l'Espagne, après les avoir indignement traités, devient amoureux d'une juive et protége sa nation au point que l'on comptait, à la fin du siècle, douze mille juifs dans Tolède*. La persécution des israélites de Cologne en 1180, toute sanglante qu'on la peigne, est au tableau de leur histoire générale une ombre bien sentie, mais qui n'en change point l'aspect, parce qu'elle rentre dans l'immense série des faits particuliers**. On ne peut considérer de la même manière les mesures iniques ordonnées par Philippe-Auguste, tolérées par Frédéric-Barbe-Rousse, monarques éclairés, généreux, qui se laissèrent malheureusement aller à ce sentiment de haine héréditaire dont presque tous les peuples poursuivaient Israël. La condition sociale des juifs devint affreuse : ce fut une phase nouvelle ouverte à leur martyrologe.

* *Mariana. De reb. hisp.*, lib. XI, cap. XVIII, XIX, p. 481.

** L'archevêque de Cologne imposa les juifs à la somme de 4200 florins ; Frédéric-Barbe-Rousse saisit la même occasion pour en tirer beaucoup d'argent.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

Avènement de Philippe-Auguste. - Troisième, quatrième et cinquième croisades. - Persécutions diverses éprouvées par les Juifs de France et d'Allemagne, depuis 1180 jusqu'à la fin du douzième siècle.

En montant sur le trône, Philippe-Auguste était imbu de cette idée que les juifs immolaient chaque année un enfant chrétien et qu'ils communiaient avec son cœur; les personnes marquantes de la cour, entre autres, le cardinal de Champagne, frère de la reine mère et premier ministre, *qui voulait purger le royaume d'une peste aussi préjudiciable à l'état*, entretenaient le préjugé du monarque et ne manquaient jamais de lui représenter les attentats, les blasphèmes vrais ou faux* dont les juifs,

* Voici comment le P. Daniel raconte la persécution des juifs sous Philippe Auguste :

« Philippe consacra la première année de son règne, non-seulement » par cette guerre qu'il fit en faveur des églises opprimées, mais encore » par de sévères édits contre les blasphémateurs. Il en fit un contre les » juifs dont le royaume estoit plein, et par lequel ils furent tous obligez » de sortir des terres du domaine royal. L'intérest de l'état et celuy » du prince se trouvèrent ici joints avec l'avantage de la religion. Les » juifs s'estoient répandus dans la plupart des plus grandes villes. Ils y » avoient des synagogues en plusieurs endroits, ils faisoient presque » tout le commerce, et la plus grande partie de l'argent du royaume » estoit entre leurs mains. Ils avoient ruiné une infinité de bourgeois, » de gentilshommes, de gens de la campagne, par leurs usures, et

Digitized by Google

étaient accusés. Le meurtre d'un jeune homme nommé Richard, tué dans la banlieue de Paris par quelques israélites, mit l'indignation du roi à son comble : il signa l'arrêt de proscription, confisqua leurs biens qui étaient considérables, puisqu'ils possédaient, dit-on, moitié de Paris, et leur permit seulement de vendre leurs meubles ; mais cette dernière ressource fut même illusoire car le

» s'estoient mis en possession de leurs biens, surtout à Paris, dont ils » possédoient près de la moitié des maisons. Il y avoit un autre désordre » que plusieurs conciles, et en particulier des conciles de France, » avoient toujours tâché d'abolir, et qui estoit devenu très-commun ; » c'est que les juifs avoient pour esclaves un grand nombre de pauvres » chrétiens, dont plusieurs se pervertissoient. De plus, ils recevoient » en gage, pour l'argent qu'ils prestoient à usure, des crucifix d'or et » d'argent, d'autres meubles d'églises, et mesme des calices qu'ils pro- » fanoient jusqu'à s'en servir exprès pour cela dans leurs repas. Ils » avoient une manie qui, dans la suite, devint plus rare, par les pu- » nitions exemplaires qu'on en fit : C'estoit d'enlever, vers le temps de » Pasques, des enfans chrétiens, et d'en faire, le jour de leur cène, » en les massacrant, un sacrifice impie, en haine de Jésus-Christ, » qu'ils regardent comme le destructeur de leur loy. Ces histoires » tragiques, dont on avoit quelquefois entretenu Philippe, durant son » enfance, luy avoient inspiré une telle haine contre cette nation, » qu'il luy tardoit d'estre en état de la leur faire sentir. Il le fit, dès » qu'il fut sur le trône, et l'on choisit, pour arrester tous les juifs » de Paris, le quatorzième de février, qui estoit un de leurs jours de » sabat. On investit leurs synagogues, et on leur porta un ordre de » la part du roy, de remettre, entre les mains de ses officiers, tout » leur or et leur argent monnoyé et non monnoyé. Il fallut obéir et » se dessaisir de tout ce qu'ils ne purent pas tenir caché ; et ils furent » ainsi dépouillez, tout d'un coup, de tout ce qu'ils avoient amassé » en plusieurs années, par une infinité de crimes et d'injustices. On » les empescha, par là, d'envoyer hors du royaume tant de richesses, » comme ils n'auroient pas manqué de faire, si l'on s'y estoit pris » autrement. Quelque temps après, on publia un édit qui déchargeoit » tous leurs débiteurs de leur payer leurs dettes, et puis un autre, » par lequel il estoit ordonné à tous ceux de cette religion de sortir » de Paris. Ils tentèrent toutes sortes de voyes pour en empescher » l'exécution, par les offres immenses qu'ils firent au roy, et par les

Digitized by Google

peuple n'acheta rien. Obligés de quitter précipitamment le royaume, les enfants de la Palestine furent encore poursuivis, lapidés*, volés; on transforma les synagogues en églises; ceux qui embrassèrent le christianisme obtinrent seuls des lettres de franchise; les autres s'enfuirent en Allemagne, en Lorraine, dans le pays messin ou demeurèrent cachés, espérant des jours meilleurs qui ne tardèrent effectivement pas à briller. L'Allemagne accueillit avec dureté ces émigrés français: persécutés par les seigneurs, leurs infortunes devinrent si grandes, si générales, que l'empereur Frédéric Ier publia un édit en 1188, pour déclarer qu'il entendait les maintenir sous sa protection souveraine.

On organisait alors une troisième croisade. Philippe-Auguste, Richard-Cœur-de-Lion**, Frédéric Ier la diri-

» présens dont ils taschèrent de corrompre les évêques, les seigneurs » de la cour et les ministres. Mais le roy tint ferme, et excepté » quelques-uns, qui se firent baptiser, tous furent obligez de quitter » la ville avant la fin de juillet de l'an 1182, qu'on leur avoit donné » pour terme, afin qu'ils eussent le temps de vendre leurs biens meubles: » car, pour les immeubles, ils furent confisquez, la cinquième partie » au profit du roy, et le reste au profit de ceux de qui les juifs les » avoient achetez à trop bas prix. Ce qui fut exécuté à Paris, à cet » égard, le fut à Orléans, à Etampes, et dans la pluspart des lieux » du domaine royal, et en tous ces lieux, les synagogues des juifs » furent changées en églises ou en chapelles. »

(*Hist. de France*, t. 1, p. 1269, 1270, 1271).

Nous avons cité ce passage pour indiquer la manière dont les historiens les plus graves envisageaient autrefois les questions relatives au judaïsme, et les préventions sous la puissance desquelles ils écrivaient. Certes, il y a dans le récit du père Daniel des reproches mérités, surtout en ce qui concerne les procédés financiers du peuple juif, mais les meurtres d'enfants sont inadmissibles.

* Le célèbre Jacob d'Orléans fut assommé dans sa ville natale.

** L'avènement de Richard-Cœur-de-Lion au trône d'Angleterre, le 6 juillet 1189, fut pour les juifs du plus mauvais augure. Comme on les croyait presque tous sorciers, l'administration, dans la crainte d'un

Digitized by Google

gèrent : des mesures sagement arrêtées empêchèrent les monstrueux excès qui avaient terni l'éclat des précédentes ; cependant, en diverses localités, surtout dans l'Allemagne septentrionale, les juifs furent de nouveau victimes du fanatisme des croisés.

La quatrième croisade, œuvre du pape Célestin III et de l'empereur Henri VI, mort avant qu'elle fût terminée *, amena, comme la précédente, quelques scènes tumultueuses sur le Rhin et la Moselle, puisque l'empereur l'organisa dans la ville de Worms, ainsi que Frédéric Ier avait organisé l'autre à Mayence. Les juifs de ces contrées ne demeurèrent point à l'abri du zèle aveugle des croisés : il leur fallait d'ailleurs de l'argent, et la confiscation arbitraire, sans procès, était chose si commode ! Plusieurs cités allemandes, Vienne notamment, furent témoins, en 1196, des fureurs du fanatisme : on massacra beaucoup d'israélites, on ruina leurs synagogues. L'année suivante, semblables désordres se renouvelèrent le long du Rhin ; tous les juifs de Neuss furent impitoyablement immolés ; la tête des rabbis Samuel, Ishak et Ishak Chazan tomba

maléfice émané d'eux, avait défendu, sous des peines très-sévères, qu'ils assistassent à l'entrée ainsi qu'au couronnement du roi : Plusieurs israélites ignorant cette mesure, étaient venus de très-loin à Westminster. Pour ne pas avoir fait, en pure perte, des frais de voyage considérables, ils se déguisèrent et sortirent. Reconnus presque aussitôt pour des juifs, les officiers les frappent de bâtons, les arrachent de l'église et chassent de la ville ceux qui ne meurent point sous les coups. Le peuple, à son tour, dans son ardeur furibonde, confondant innocents et coupables, attaque les juifs domiciliés à Westminster et à Londres, les maltraite, les dépouille, les tue jusque dans leur propre maison. Un ordre du roi tenta d'arrêter ce désordre ; il fut impuissant : le signal était donné, la lice ouverte au crime : les massacres durèrent une année, l'année du jubilé !..... (Voy. *Triveti chronic. spicileg. D. L. Dacheri*, t. VIII, p. 498.)

* Il mourut en 1198. Les troupes allemandes quittèrent aussitôt l'Orient.

Digitized by Google

avec celle de leurs disciples. Les synagogues de Mayence et de Spire, alors si florissantes*, souffrirent bien des maux; heureusement pour Israël que Philippe-Auguste mieux éclairé sur les intérêts de sa couronne, ruiné par les croisades et se préparant à une nouvelle levée de boucliers pour conquérir la Palestine, autorisa la rentrée des juifs. Dès l'année 1193, ces parias européens avaient reparu dans les environs de Paris où ils s'assemblaient avec l'autorisation de la comtesse de Champagne, mère du roi. Ce fut dans une de leurs réunions qu'ils crucifièrent un jeune homme après l'avoir battu de verges et couronné d'épines. On ignore les motifs d'une semblable exécution; elle pouvait leur devenir fatale: Philippe-Auguste informa lui-même sur les lieux et fit brûler 80 juifs, juges ou bourreaux de la victime, mais sa décision énergique ne réagit en rien sur le reste de la nation qu'il rappela officiellement cinq années après, malgré la vive opposition de tout son conseil, des seigneurs provinciaux et du clergé. Les besoins incessants qu'éprouvait le roi pour soutenir la guerre contre l'Angleterre, la Flandre et contre ses propres vassaux, pour ses expéditions en terre sainte, pour ses travaux d'embellissement dans Paris, plaidèrent très-haut, j'en suis sûr, en faveur des juifs, qui durent payer cher leur droit de rentrée et le recouvrement des biens confisqués.

A peine le pape Innocent III eut-il proclamé l'urgence d'une cinquième croisade, développé ses raisons dans une bulle fulminante où le judaïsme se trouve flagellé, qu'on vit partout des missionnaires exciter le peuple à la guerre sainte. Leur principal argument s'appuyait sur les mal-

* On cite parmi les rabbis de Mayence: Iehuda bar Kalonymos bar Moseh; Baruch bar Samuel; Mosch bar Mardochaï; parmi ceux de Spire: Meir bar Kalonymos bar Meir et Iehuda son frère; Ishak, fils du R. Asser ha-Lévy.

Digitized by Google

heurs des chrétiens d'Orient qu'opprimait l'hérésie, sur la gloire qu'il y aurait de rendre au catholicisme le sol arrosé par le sang du juste, et d'empêcher que le peuple déicide approchât de son tombeau. C'était implicitement replacer les juifs sous le poignard du fanatisme. Aussi éprouvèrent-ils de nouvelles persécutions, surtout en Angleterre où le peuple voulut les exterminer. A Yorck, quinze cents juifs s'étaient emparés de la ville pour s'y défendre ; on les y attaque avec fureur ; sur le point de succomber ils demandent merci et proposent de racheter leur vie ; mais un dur refus accueille cette offre. « Eh » bien, s'écrie l'un d'eux, il vaut mieux mourir coura» geusement pour la loi que de tomber entre les mains » des chrétiens. » Les hommes égorgent aussitôt leurs femmes, leurs enfants, se retirent ensuite au château royal, y mettent le feu et périssent dans les flammes*.

Des résultats si désastreux ouvrirent enfin les yeux du pape Innocent III ; il comprit qu'étant la cause indirecte de tant de maux, à lui seul devait appartenir le soin de les arrêter. Les juifs qui n'avaient rencontré jusqu'alors qu'un accusateur dans sa personne eurent un défenseur non moins zélé. Philippe-Auguste, l'empereur Frédéric II se joignirent à lui, et le douzième siècle finit glorieusement par des mesures humanitaires.

A partir de l'année 1190, les juifs rentrés en France jouirent d'une liberté civile plus grande qu'antérieurement. On permit aux plus riches d'habiter les grandes rues passagères, pourvu qu'ils ne se missent pas à proximité des églises ou dans le centre. Les israélites pauvres regagnèrent naturellement les faubourgs. A Paris, la race d'Abraham se fixa : 1° au Petit-Saint-Antoine ; 2° à la Montagne-Sainte-Geneviève ; 3° au cul-de-sac de la rue

* *Polyd. Virg.*, lib. XIV, p. 248 ; *Math. Paris.*, p. 111.

Digitized by Google

de la Tisseranderie, d'où viennent les noms de *rue des Juifs, rue de Judas, cul-de-sac des Juifs;* 4° dans la rue des Lombards ; 5° de Quinquenpoix ; 6° de la Harpe et de Saint-Bon, appelées Juiveries. Les artisans et les malheureux allèrent seuls au Champeaux. Il y avait alors dans Paris deux synagogues et deux cimetières : l'une des synagogues était rue de la Tacherie ; l'autre au rez-de-chaussée d'une tour de l'ancienne enceinte, enclavée depuis dans le cloître de Saint-Jean-en-Grève *. Les cimetières se trouvaient rue Galande et rue de la Harpe **. Les israélites parisiens possédaient aussi un moulin sur la Seine, contre la rue de la Tannerie, près des vieux moulins appelés Chambres ou *moulins de maître Hugues* ***.

Nos administrations urbaines suivirent la politique de la France et de l'Empire : on laissa respirer les juifs, et, moyennant d'immenses sacrifices, ils purent se maintenir à Strasbourg **** ainsi qu'à Metz. La présence dans cette ville, d'une communauté juive vers 1180, et même un peu plus tard, est prouvée par la naissance du savant rabbi Eliézar, qui sortit de nos murailles encore très-jeune, pour aller à Maïence étudier sous Jacob Tham, et répandre ensuite, sur les bords du Rhin, les fruits de sa doctrine*****.

* Cette tour est nommée dans les anciens titres *la Synagogue.* Le peuple l'a désignée depuis sous la qualification burlesque de *Tour du Pet-au-Diable.* La rue voisine reçut le même nom ; en haine sans doute de ses habitans.

** La rue *Garlande* ou *Galante,* habitée originairement par des femmes publiques, appartenait aux seigneurs de la Garlande qui recevaient des juifs quatre livres parisis de cens annuel.

*** Ce moulin des juifs payait un cens de cinq sols parisis aux religieux de Saint-Magloire.

**** L'existence des israélites à Strasbourg en 1172, est un fait incontestable. V. *Benjamin in Iliner Lugduni Basavor,* 1633; in-12, p. 230.

***** V. ma *Biographie de la Moselle,* t. IV, p. 315-316.

Digitized by Google

Il y mourut en 1238, dans un âge avancé, après avoir formé de nombreux disciples et rédigé un code de doctrine talmudique, dont nous avons vu le manuscrit autographe à la bibliothèque royale *.

Rien ne prouve cependant qu'après les persécutions endurées par les juifs au douzième siècle, ils aient repris à Metz le quartier qu'ils occupaient primitivement. Leurs immeubles auront été partagés, vendus, sauf à eux de se pourvoir ailleurs quand la tempête serait calmée. Dans une charte souscrite en 1205 par l'évêque de Metz Bertram, en faveur de l'abbaye de Saint-Clément **, on voit figurer, au nombre des signataires, Rodulphe de Juif-Rue, *de vico Judæorum*. Or, cette qualification indique possession, habitation d'une maison sise en Juif-Rue, quartier qui, au moyen-âge, n'était certes point occupé par des chrétiens et des juifs en même temps. Je retrouve la dénomination de *vicus Judæorum*, dans un jugement rendu au mois de décembre 1214, par Théodoric, archevêque de Trèves, et Thiébaut, duc de Lorraine, comte de Metz, que l'empereur avait nommés commissaires pour faire payer aux forains le droit de tonneu qui se levait aux portes de notre ville ***. Ce jugement fut approuvé par le maître échevin et ses assesseurs, au nombre des-

* Ce travail, connu sous le nom de (*Sepher ha-Kaïm*) ספר החיים, *le Livre de la Vie*, est divisé en 464 sections. L'auteur y traite de tous les préceptes sacrés et des rites de la loi. Une première édition en a été donnée à Venise en 1566, et à Cracovie (Crakausse) en 1612. Mais ce ne sont que des abrégés fort pâles, fort incomplets du grand ouvrage d'Eliézar. L'abrégé fait par R. Benjamin ben Féchiel, a été commenté depuis par Samuel Algazi, de Candie.

** *Hist. générale de Metz*, t. II, p. 307.

*** Meurisse, *Hist. des Euesques de Metz*, p. 442 et 443. Cet acte curieux donné par Meurisse, n'a pas été reproduit par les bénédictins auteurs de l'Histoire générale de Metz.

Digitized by Google

quels figure *Albertus de Judæorum vico* *. La présence d'un échevin, *scabinus,* dans le quartier des juifs, nous confirme dans l'idée qu'ils ne l'occupaient pas plus en 1214 qu'en 1205. Où se trouvaient-ils donc alors? Peut-être sur la Seille, vers la place Mazelle **, ainsi que le prétendent les patriarches de la communauté; à moins qu'on n'aime mieux les supposer disséminés en plusieurs quartiers différents, tous voisins des portes. Je pencherais volontiers pour cette dernière opinion, parce qu'elle est conforme d'une part à ce qui se faisait dans les villes françaises et allemandes, notamment à Paris, à Strasbourg ***; d'autre part à quelques traditions qui nous indiquent le Champé, la rue d'Enfer et la Vigne-Saint-Avold avec ses culs-de-sac sur la Seille, comme les trois points occupés par les israélites messins du treizième siècle.

* « Nomina autem Scabinorum qui ibi præsentes fuerunt, et assensum » suum atque approbationem adhibuerunt sunt ista, Simon Falconis » ejus anni magister Scabinus, Henricus de Portâ Saliæ et Pontius » filius suus, Otho, Rodulphus de Portâ Mosellæ, Robertus de Posternâ, » Simon Malaboccha, bonus amicus seviteres, Albertus de Judæorum » vico, Huguo Eucheri, Remigius de S. Martino, Nicolaus Corpes, » Richerus Falconis. Acta sub sigillo civitatis Metensis, anno millesimo » ducentesimo decimo quarto, mense decembri, quarto kalendas » Januarii. »

** *Mazelle* vient de *Müsel,* lépreux, et non de Moselle, comme on l'a dit si souvent. *Place de Mazelle, rue de Mazelle, porte de Mazelle,* place, rue, porte des lépreux. L'étymologie confirme l'opinion de ceux qui indiquent cette partie de la ville comme ayant été occupée par les juifs, car on confondait, au moyen-âge, juifs et lépreux.

*** « Sed et præter sacra Christiana ab antiquiore jam Franciæ et » Germania ævo, regum cæsarumque indulgentia, judaismus locum » habuit in urbe. Judæi, cameræ cæsareæ servi (*kayserliche cammer-knechte*) commerciis ditescentes et numero aucti, peculiarem urbis » regionem synagogam amplam et cœmeterium tenuerunt. »

(*Jo. Daniel, Schoepflin, Alsat.*, ill. II, p. 343.)

Le lieu désigné par Schoepflin s'appelle encore *Judengass*, rue des Juifs. Elle répond à la porte du même nom.

Digitized by Google

EXTRAIT DU HORTUS DELICIARUM

Manuscrit du XII.e siècle par HERRAD de LANDSPERG Abbesse de S.te Odile.

Il se trouve à la Bibliothèque de la ville de Strasbourg.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le costume des juifs d'Allemagne et de France différait très-peu de celui qu'ils portaient aux époques antérieures. Un manuscrit précieux*, conservé dans la bibliothèque municipale de Strasbourg, nous fournit à cet égard des données positives. On y voit deux rabbins juifs portant tous deux chapeau blanc et pointu, manteau long avec agrafe jaune, tunique tombante, anneaux ou bracelets, bas et souliers hauts ou bottines. Chez l'un, le manteau est vert, la tunique carmin, les bas sont rouges et les souliers noirs; chez l'autre le manteau est bleu foncé, la tunique rouge vermillon, les bas sont verts, les souliers jaunes.

Nous ne trouvons là aucune marque d'infamie, aucun signe distinctif imposé par la loi, à moins qu'on regarde comme tel le bonnet blanc dont l'usage remonte très-haut dans l'histoire du judaïsme.

* Manuscrit du douzième siècle, par Herrad de Landsperg: *Hortus deliciarum.*

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Cinquième et sixième croisades. - Philippe-Auguste. - Louis VIII. - Louis IX. - Innocent III. - Frédéric-le-Belliqueux. - Événements depuis la fin du douzième siècle jusqu'au milieu du treizième.

Revenus de l'agitation turbulente produite par le départ des croisés auxquels deux années suffirent pour mettre un flamant sur le trône Byzantin*, les juifs vivaient tranquilles sous l'abri tutélaire d'une lettre d'Innocent III **, lorsque le retour imprévu de ces mêmes croisés renouvela leurs justes alarmes. Décimés par la peste, chargés de gloire et de misère, les seigneurs armés pour le ciel se disputèrent avec acharnement les biens terrestres qu'ils avaient abandonnés, et les fils d'Abraham, attachés au sol dans les campagnes, éprouvèrent, en divers lieux, les mêmes vicissitudes que les immeubles dont ils dépendaient. L'Alle-

* Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, élu empereur d'Orient en 1204.

** Innocent III, qui avait demandé par une circulaire en date du 15 août 1198, qu'on forçât les juifs à restituer l'intérêt usuraire de l'argent qu'ils avaient prêté, sous peine d'être interdits dans leurs relations commerciales, défendit, le 16 septembre de l'année suivante, qu'on les baptisât par violence, qu'on cherchât à leur imposer de nouvelles coutumes, de nouvelles obligations. Il prescrivit de respecter les cimetières et les synagogues.

Digitized by Google

magne et l'Italie se ressentirent particulièrement de ces désordres. La sagesse de Philippe-Auguste en garantit la France: le pape lui reprocha même l'excès d'indulgence qu'il avait pour les juifs. Rome désirait qu'on ajournât le paiement de toutes les sommes dues aux israélites par ceux qui marcheraient contre les Albigeois, et que les rentes arriérées fussent considérées comme acquittées. En 1215, un bref conçu dans le même esprit émana de la cour pontificale. Innocent III écrivit particulièrement à l'archevêque de Sens, à l'évêque de Paris, à Philippe-Auguste, soit pour prémunir les chrétiens du contact avec les juifs, et arrêter de scandaleux excès qui n'ont je crois jamais eu lieu*, soit pour presser vivement la ruine d'Israël, en annulant les créances. Mais Philippe-Auguste était un politique trop habile pour abandonner aux vœux du vatican la moindre chose préjudiciable à sa couronne. Il n'aimait d'ailleurs pas Innocent III, depuis qu'il avait voulu lui faire reprendre la princesse Isembruge et vaincre sa résistance par les foudres romaines.

Le concile de Latran présidé par Innocent III (1215) eut pour objet principal la condamnation des Albigeois et la conquête de la terre sainte. La cause d'Israël y fut également traitée. On arrêta que les juifs verseraient entre les mains du clergé la dîme et la taxe imposées sur leurs maisons et leur personne; qu'ils se tiendraient chez eux pendant la quinzaine de Pâques; qu'ils diminueraient le taux des intérêts perçus pour les sommes prêtées; qu'ils ne rempliraient aucune fonction publique et porteraient

* Le pape disait qu'on lui avait assuré que les femmes chrétiennes, nourrices chez les juifs, étaient forcées par eux, quand elles recevaient le corps de N. S. Jésus-Christ, de vider pendant trois jours leur lait dans les latrines. De ce fait et de plusieurs autres, notre saint pontife concluait défenses expresses aux femmes chrétiennes de servir les israélites, soit comme nourrices, soit comme simples domestiques.

Digitized by Google

une marque sur leurs vêtements*. Ce dernier article fut exécuté presque immédiatement en Allemagne.

Je ne sais s'il faut attribuer aux mesures adoptées par le concile de Latran ou à certaines persécutions, telles que celles d'Erfurt en 1220**, et de Brandebourg en 1223, les deux réunions rabbiniques du Rhin tenues à Worms dans les années 1220 et 1223. Une vingtaine de docteurs de la loi distingués par leurs lumières s'y rendirent***.

A cette époque Honorius III**** protégeait les juifs plus que ne l'avait fait son prédécesseur. Il défendait expressément qu'on les contraignît à changer de religion et menaçait d'excommunier tout chrétien qui, dans une cause plaidée devant les juges civils, se permettrait de les frapper, à plus forte raison de les tuer ou de s'emparer des biens qu'ils possèdent. L'empereur Othon IV et Philippe-Auguste continuèrent de favoriser Israël jusqu'à la fin de leur règne*****; mais le duc Léopold d'Autriche tâcha d'empêcher l'affrayante multiplication des fils d'Abraham. Ils commerçaient alors en France, sur les bords du Rhin et de la Moselle avec la plus grande liberté : Philippe-

* Les pairs du concile donnèrent pour raison de cette marque, que les chrétiens ne pouvant toujours reconnaître à la physionomie, si une femme est juive, et réciproquement les israélites et les sarrasins ne sachant pas distinguer les femmes chrétiennes, il fallait marquer les parias pour empêcher des approches criminelles. Le concile ne décida rien quant à la nature de la marque.

** Le massacre des juifs d'Erfurt, en Thuringe, eut lieu le 28 du mois de sivan (4980). Un célèbre rabbin de Worms, Elazar ha-Katon ben Iehuda, en a consacré le souvenir dans une pièce de vers élégiaques qu'on possède encore.

*** M. Carmoly a donné leurs noms dans la *Revue Orientale*, t. I, p. 218, année 1841.

**** Pape depuis 1216 jusqu'en 1227 qu'il fut remplacé par Grégoire IX.

***** Othon descendit du trône en 1218 et Philippe-Auguste en 1223.

Digitized by Google

Auguste et la plupart des princes allemands, même ecclésiastiques, autorisaient l'usure; seulement, c'était à certaines conditions fort-sages. Par exemple, Philippe-Auguste défendait aux juifs de prendre en gages les vases sacrés, les ornements d'église, les objets de literie, de labeur, les instruments nécessaires à l'exercice de la profession du débiteur; ils ne pouvaient prêter aux chanoines, aux religieux, sans l'autorisation du chapitre ou de l'abbé; l'intérêt ne devait pas dépasser deux deniers par livre pour un mois, et le créancier n'y avait droit qu'après un an de prêt révolu; un juif ne jouissait point du privilége de contrainte par corps à l'égard d'un chrétien; il ne pouvait pas non plus le forcer à vendre, et n'était libre de saisir que les deux tiers du revenu. A dater du jour de la saisie l'usure cessait *.

La croisade, inutilement prêchée en 1213 par Innocent III, s'organisait trois années après sous les auspices d'Honorius: c'était une levée européenne, mais où l'élément germanique dominait. Philippe-Auguste déjà vieux s'en occupa très-peu; Louis VIII, dans son passage rapide sur le trône s'en occupa moins encore, et l'empereur Frédéric II, dit le belliqueux, ne fit pour ainsi dire qu'apparaître dans les champs de Palestine, laissant au roi de Hongrie, aux ducs de Bavière, d'Autriche, de Moravie, de Brabant, de Limbourg, au comte Palatin du Rhin, au marquis de Bade, aux prélats de Mayence, Strasbourg, Bamberg, Passau, Munster, Utrecht, etc. le soin de préparer ses succès. Ainsi les principaux souverains d'Europe étaient demeurés dans leurs états, et cette circonstance fut très-favorable aux juifs, parce qu'en les soustrayant au joug si souvent intolérable des grands vassaux, elle les ramenait à des conditions sociales plus uniformes. On cite quelques

* V. *Traité de la police*, par Delamarre, ouvrage déjà cité, t. I, p. 263.

Digitized by Google

persécutions partielles ; entre autres dans le Mecklembourg ; divers échanges de populations juives en Sicile et en Italie ; la mise en vigueur du dernier canon du concile de Latran touchant la marque distinctive des juifs que le concile de Narbonne déclara devoir être une roue portée sur la poitrine* ; mais ces peines furent rachetées par une infinité d'avantages acquis dans nos provinces gallo-germaniques.

Frédéric II, empereur pendant 32 ans**, s'attacha particulièrement à consolider le bien-être des juifs. Ceux de Ratisbonne*** et de Vienne**** qui faisaient un commerce

* *Concil. Narbon.*, ann. 1227, can. III.

** Depuis 1218 jusqu'en 1250.

*** Les juifs de Ratisbonne avaient obtenu, en 1210, une concession de terrains pour élever une nouvelle synagogue et former un cimetière. Vingt années plus tard, Frédéric leur accorda le privilége de commercer et de négocier librement dans toute la ville ; d'avoir des juges à eux ; de ne comparaître devant aucun tribunal étranger ; de n'être passibles d'une restitution qu'autant qu'un témoin, au moins, du culte israélite, se trouverait parmi les accusateurs ; enfin d'avoir droit de bourgeoisie, en justifiant un séjour de dix années.

**** « Les juifs de Vienne, est-il dit dans la Charte, seront dans la » même condition que nos serfs impériaux ; on ne pourra les forcer » à loger contre leur gré ; si l'on découvre chez eux des objets volés, » ils ne seront tenus à les restituer qu'autant qu'on leur remboursera » le prix d'achat. Quiconque serait convaincu d'avoir enlevé un enfant » juif pour le baptiser, payerait une amende de quinze livres d'or ; » un juif désireux de recevoir le baptême sera sequestré pendant trois » jours, afin qu'on sache si cette détermination ne lui est pas suggérée ; » tout juif relaps perdra l'héritage de ses pères ; on n'a pas le droit » de débaucher aux juifs leurs esclaves, même s'ils sont chrétiens ; » l'infraction à cette règle comporte trois livres d'argent d'amende : » l'épreuve par le feu ou par l'eau, la flagellation, l'emprisonnement, » ne doivent point être employés à l'égard des juifs, comme mesures » préventives ; après un délai de quarante jours, on peut exiger le » serment de leur part sur le texte des livres saints ; dans quelque » cause que ce soit, le procès demeurera suspendu du moment qu'une » des parties en aura référé à l'empereur ; dans les cas des différents

Digitized by Google

très-étendu, se ressentirent particulièrement de ses faveurs. Il fixa le taux des prêts usuraires à 10 pour cent par an, favorisa leurs industries autant que les circonstances le lui permirent, adopta de concert avec le pape Grégoire IX, plutôt comme mesure de police qu'autrement, l'interdiction des esclaves chrétiens au service des juifs et toute espèce de querelle religieuse, sauva les israélites d'Haguenau des persécutions préparées contre eux*, répara, autant que possible, les maux qu'on leur fit endurer à Francfort-sur-le-Mein** ainsi que dans la Marche*** et ne négligea aucune des mesures propres à rendre leur existence moins pénible.

Pendant que les israélites jouissaient ainsi dans toute l'étendue de l'Empire d'une tranquillité qu'ils n'avaient point eue depuis long-temps, les réunions armées faites en France pour une nouvelle expédition orientale les exposaient à mille avanies, surtout dans la Guienne, l'Anjou, le Poitou et la Bretagne. Ils députèrent à Rome quelques

» entre juifs, un tribunal institué dans leur sein en connaîtra; la peine » de mort, et tout au moins une amende, sera infligée aux personnes » coupables de meurtre ou de voies de fait envers eux. »

* Trois enfans chrétiens ayant été trouvés morts dans la maison d'un juif d'Hagueneau, sur la Motter, les magistrats s'empressèrent de persécuter toute la population israélite. Ils supplièrent Frédéric II d'en faire un exemple; mais l'empereur, pour toute réponse, ordonna qu'on enterrât les victimes. Comme on insista de nouveau, il fit examiner par des théologiens s'il était réellement prescrit aux juifs d'immoler un enfant chrétien pour célébrer la pâques : la question ayant été résolue négativement, les choses n'allèrent pas plus loin, mais le préjugé resta vivace.

** A Francfort, un jeune israélite était au moment de recevoir le baptême; ses coréligionaires l'apprennent et l'arrachent de l'église. Il n'en fallut pas davantage pour exciter une révolte où périrent en grand nombre chrétiens et juifs. La moitié de la ville devint la proie des flammes.

*** A Bélitz et à Pritzwald on persécuta les juifs, sous prétexte qu'ils avaient percé et profané des hosties consacrées.

Digitized by Google

uns des leurs, et sa sainteté Grégoire IX s'empressa d'écrire à l'archevêque de Bordeaux ainsi qu'aux évêques de Saintes, d'Angoulême et de Poitiers : « qu'il ne faut con-» traindre personne à recevoir le baptême, parce que » l'homme étant tombé par son libre arbitre, doit aussi » se relever par son libre arbitre*. » Saint Louis qui était monté sur le trône depuis une dizaine d'années reçut une lettre conçue dans des termes analogues, et s'empressa d'accéder aux désirs du souverain pontife, si conformes d'ailleurs à ses sentiments particuliers d'humanité. Il ne fallait rien moins que cette haute protection pour épargner aux juifs les nouveaux malheurs dont ils eussent été frappés au départ ainsi qu'au retour des croisés** réunis sous la bannière du comte de Champagne, des ducs de Bretagne et de Bourgogne, du connétable Amauri de Monfort, du comte de Bar et de tant d'autres seigneurs plus enclins à la gloire qu'à la discipline. Ce fut en prenant congé de ses sujets que Jean-le-Roux, sur les plaintes des trois ordres de la nation Bretonne, bannit les israélites, déchargea leurs débiteurs, permit à ceux qui en avaient reçu des garanties ou des effets de les garder, et défendit d'informer contre quiconque aurait tué des juifs***. « C'est » comme s'il eût dit à ceux-ci, je vous ravis tout, patrie, » honneur, biens et même le droit à la commisération » publique; il vous restera la vie, mais si vous ne trouvez » ailleurs, comme ici, que des âmes fermées à la pitié,

* Lettre en date du 9 septembre 1236.

** Cette expédition eut lieu entre les années 1239 et 1244.

*** D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, liv. IV; Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, et II dans les preuves, rapportent chacun le texte de l'édit, mais avec des variantes. Jean Ier, dit le Roux, duc de Bretagne, s'y engage, pour lui et ses successeurs, au maintien de cette loi, ajoutant que, s'il la viole, il autorise les évêques à l'excommunier et à confisquer les terres de sa dépendance, situées dans leur diocèse. L'édit fut signé en 1239 ou 1240, dans l'assemblée des états, à Ploërmel.

Digitized by Google

» il faudra que vous expiriez tous dans les convulsions » du désespoir. Si Néron fut un monstre, qu'était-ce que » Jean-le-Roux »*.

En présence d'un tel fait, on est heureux de reposer ses regards sur des mesures empreintes d'humanité. D'autant mieux disposé pour les juifs qu'il l'était mal pour l'église qui le poursuivait de ses anathèmes, Frédéric II continuait à défendre Israël. Il mit le comble à ses faveurs dans une ordonnance rendue le 1er juillet 1244 au château fort de Starkenberg. Cette charte octroyait aux israélites des écoles spéciales, des cimetières particuliers, le droit de choisir leurs juges parmi eux, de se disculper par le serment, et de ne jurer qu'au tribunal ducal sur le Talmud ou la Torah, etc....

Un protectorat si puissant et si continu permit aux juifs de cultiver les sciences et les lettres comme ils l'avaient fait précédemment. Plusieurs rabbins célèbres étaient morts depuis un demi-siècle : à Ratisbonne Iehuda Chasid**; à Friedberg Menachem***; à Rome David-le-Pieux**** et Nachum ben Iehuda; à Vérone Éliézer ben Samuel; dans une autre ville d'Italie Isaïe Trani*****; à Mayence Iakob Tham et Eliézar dont nous avons parlé précédemment : mais ils avaient été remplacés par le rabbi Iéchiel, père du célèbre Asser; par Elia Romanes de Rome****** et plusieurs autres. Quatre écoles médico-rabbiniques se partageaient alors la prééminence intellectuelle des villes d'Europe; celle de Montpellier, en première

* Grégoire. *Essai sur la régénération des juifs*, p. 10.

** Il était de Spire, et mourut en 1217.

*** Mort en 1224.

**** Originaire de Négrepont.

***** Isaïe Trani, auteur d'une grande quantité d'ouvrages estimés, passe pour un des plus célèbres rabbins du treizième siècle.

****** Il était fils du rabbin David, de Rome.

Digitized by Google

ligne ; celles de Salerne, de Tolède et de Rome en sous-ordre. A Montpellier, professaient avec éclat Iehuda disciple du célèbre Ishak ben Abraham, maître de Nachmanide, et Iakob Ha-Katon, linguiste très-distingué, écrivant l'arabe, l'hébreux, le latin, le provençal ; tous deux directeurs des études et passant des travaux du cabinet à ceux de la pratique civile et de l'enseignement oral*. Plusieurs médecins sortis de la même école exerçaient à Lunel, Béziers, Marseille, Narbonne, Toulouse où ils brillaient autant par leurs cures que par leurs œuvres littéraires. Tels étaient Samuel Aben-Tibbon, savant traducteur**; Schem-Tob ben Ishak***; Iakob ben-Abba-Mari****, qui firent marcher de front la pratique de la médecine et l'étude des langues orientales, la philosophie rationnelle et la philosophie appliquée, les méditations religieuses et les sciences d'observation. Nous placerons sur une ligne inférieure quoique distinguée,

* On voit à la bibliothèque royale, ancien fonds, nos 367, 381, 408, divers ouvrages écrits par Iacob Ha-Katon.

** Samuel Aben-Tibbon, surnommé Rosch-Ha-Maatikim, le prince des interprètes, né à Lunel, mort dans la même ville en 1239, était fils d'un linguiste également distingué, Iehuda Aben-Tibbon. Tous deux ont laissé des traductions estimées. (V. manuscrit de la bibliothèque royale, ancien fonds, nos 110, 290, 398, 399.)

*** Schem-Tob, né à Tortose en 1196, reçu docteur à Barcelone, vint ensuite à Montpellier et fixé à Marseille, est principalement connu par la traduction d'un traité de médecine écrit en langue arabe, et qui existe dans la bibliothèque royale de Paris, ancien fonds, nos 382 et 419.

**** Abba-Mari, autre médecin de Marseille, fils de rabbins français, fut élève de Samuel Aben-Tibbon, exerça son art à Lunel, Narbonne, Béziers, Marseille et Naples où il fut médecin de l'empereur Frédéric II. On lui doit plusieurs traductions estimées ; entre autres celles du *Livre de la parole* d'Averroës ; de l'*Almagest* de Ptolémée, et de l'*Astronomie* d'Alfragani. (V. bibliot. royale, ancien fonds, nos 320, 438, 439, 457 ; fonds Sorbonne, nos 250, 257 ; fonds Oratoire, nos 101 et 108.)

Digitized by Google

Salomon ben-Ioseph ben-Ayub, comme auteur d'un traité remarquable sur les Hémorroïdes*. A Salerne, on vit briller tour-à-tour Abou'lhakim, médecin hygiéniste; Farraguth, médecin de Charles-de-France, frère de Saint-Louis; Hillel ben-Samuel, philosophe non moins profond qu'érudit et habile praticien. A Rome, c'étaient l'infatigable traducteur Nathan Hamati Ishak, médecin du pape Boniface VIII; Serachia ben Ishak Chen, médecin, casuiste, philosophe, grammairien, fixant autour de sa chaire de nombreux disciples venus des points les plus éloignés. Plusieurs villes espagnoles groupées dans le même système d'instruction, rivales jalouses de Montpellier, de Salerne et de Rome, payaient, en même temps, leur tribut à la science : Tolède produisait le rabbi-médecin Iakob, praticien fort habile; Calatayud, le docteur Iosef Constantini dont la bienfaisance exemplaire relevait le mérite; Barcelone, Iehuda ben Ishak, source d'éloquence et de poésie; Saragosse, Béchaï ben Moscheh, médecin-philosophe, chaud partisan de Maïmonide; Girone, Mosch ben Nachman ou Nachmanide, surnommé le prince de la Kabale; Séville, Mohammed Ebn-Zohar et Ibrahim Ebn-Sahl, médecin-philosophe, astronome et poète; Santa-Maria, Ibn-Saigh, etc.... On eût dit que les grandes cités de la péninsule tenaient à cœur de se faire représenter dignement dans ce noble tournois de la science. Nous pourrions citer encore cinquante médecins, espagnols ou français, tous juifs, plus ou moins célèbres, et dont les veilles n'ont point été stériles, mais on trouvera ces détails dans le savant ouvrage de M. Carmoly auquel nous ne pourrions qu'emprunter une érudition qui ne nous appartient pas. Le sceptre médical Européen était alors

* Ce médecin, originaire de Grenade, vint se fixer à Béziers. Ce fut là qu'il termina, en 1265, son traité des hémorroïdes, qui existe manuscrit à la bibliothèque royale, ancien fonds, nos 206 et 393.

Digitized by Google

entre les mains des juifs, et n'auraient-ils eu que la gloire d'avoir cultivé les premiers, après plusieurs siècles barbares, les sciences d'observation, ils mériteraient le tribut d'une justice trop tardive.

Au commencement du treizième siècle, les laïcs portaient des chappes à manches longues, pour se distinguer du clergé auquel plusieurs conciles avaient imposé l'usage de chappes sans manches *. Nicolas d'Angers publia des statuts somptuaires analogues. Quelques rabbins ayant adopté les formes réservées au clergé, celui-ci réclama, et bientôt plusieurs décisions condamnèrent les juifs à porter « des chappes à manches aussi longues que la chappe, » et sans plis ni ondes à la manche. » On ne s'en tint point là, on reproduisit l'article du concile de Narbonne touchant la marque, et celui de Béziers, tenu en 1246, décida que chaque israélite porterait l'image d'une roue sur la poitrine **. Cette marque, cependant, ne paraît pas avoir été d'un usage général. A Metz, où les juifs se trouvaient en si grand nombre, on les distinguait, je crois, par la coiffure. Deux sceaux exécutés vers le milieu du treizième siècle serviraient, au besoin, à le constater. L'un de ces monuments, le scel du *paraige du commun* *** représente saint Etienne à genoux martyrisé par deux

* *Concile d'Avignon*, ann. 1202, can. XII; *concile de Montpellier*, ann. 1214, can. III; *concile de Salisbury*, ann. 1217, can. X.

** *Concil. Bitter.*, ann. 1246, can. XXXIX.

*** Au commencement du treizième siècle, les *Paraiges*, ou associations de famille, n'entraient pas encore dans l'organisation républicaine de Metz. Un maître échevin et douze conseillers, parmi lesquels se trouvait, en 1214, Albert, de Juif-Rue, étaient chargés de régir les intérêts de l'état. Mais, à la mort du duc Thiébaut, dernier comte de Metz (1220), cette ville étendit ses droits, fit participer au privilège d'élection un plus grand nombre de citoyens, et forma ces classes ou parentèles aristocratiques, appelées *paraiges*, auxquelles on en joignit une autre entièrement démocratique. Il y eut un *paraige de Juif-Rue* ou *Jurue*, auquel néanmoins n'appartenait aucun juif.

Digitized by Google

SCEAU DU PARAIGE DU COMMUN.

Digitized by Google

Digitized by Google

SCEAU DU PARAIGE DE JURUE.

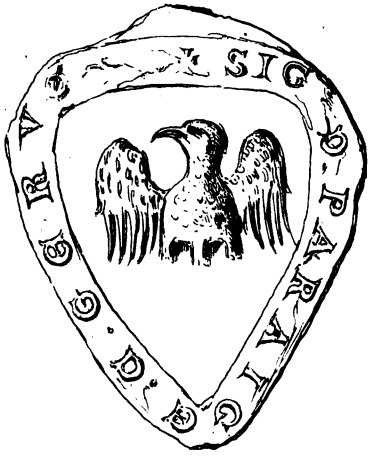

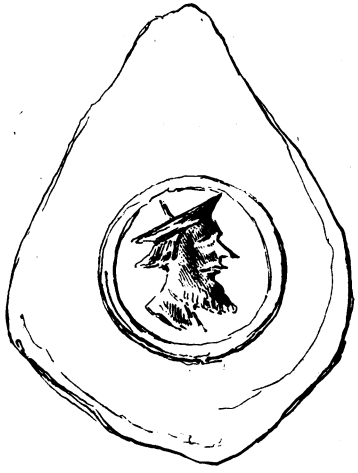

Digitized by Google

bourreau
été calqu
portent
probable
avons in
rieurs. C
rabbin ju
paraige d
Ce scel
à l'aigle
D. PARA
Le cor
caricatur
surmonte

* Le pl
l'année 12
composé d
quarante t
rante pers
tome II,

Digitized by Google

bourreaux dont le costume, selon l'usage du temps, aura été calqué sur celui des israélites de la dernière classe. Ils portent un bonnet pointu, semblable pour la forme et probablement aussi pour la couleur, aux bonnets que nous avons indiqués dans les costumes juifs des siècles antérieurs. C'est aussi par la coiffure qu'on a caractérisé le rabbin juif dont la tête est figurée sur le contre-scel du paraige de Jurue.

Ce scel exécuté entre les années 1240 et 1248 *, est d'or à l'aigle de sable sans membres, avec l'inscription : SIG. D. PARAIGE . D. JERVE.

Le contre-scel offre, en champ d'azur, une tête de juif caricaturée, à barbe longue et pointue, à chapeau plat surmonté d'une houppe.

* Le plus ancien atour où il soit parlé des paraiges est celui de l'année 1248. Il y est dit que le conseil de la cité sera désormais composé de vingt personnes tirées de chacun des cinq paraiges, et de quarante tirées du paraige du commun, ce qui fait en tout cent quarante personnes. (Voir, à cet égard, la grande *Histoire de Metz*, tome II, page 324 et suiv.)

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Septième et huitième croisades. - Dernières années de Frédéric II. - Troubles de l'Allemagne jusqu'au règne de Richard. - Innocent IV. - Louis IX. - La reine Blanche.

La position des israélites était trop heureuse pour que cela pût durer. Ils excitaient l'animadversion des prêtres, la jalousie des médecins, des négociants, la cupidité des seigneurs ; et leurs prochains désastres allaient naître de leur prospérité même. Dans le concile général tenu à Lyon en 1245, Innocent IV ayant prononcé la déchéance de l'empereur, son ancien ami, deux croisades furent organisées, l'une allemande, conduite successivement par Henri de Thuringe et Guillaume comte de Hollande, qui livrèrent tout l'Empire aux horreurs de la guerre civile ; l'autre française, à la tête de laquelle se plaça Louis IX, avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Poitiers, d'Artois, de Flandre, de Bar, d'Anjou, et quantité d'autres seigneurs ou prélats. Cette double levée de boucliers compromettant les intérêts matériels de la chrétienté, exposa les juifs aux procédés qu'inspirent le besoin d'argent et l'aveuglement d'une haine héréditaire. Tracassés en Misnie, en Thuringe, à Francfort-sur-le-Mein, en Bavière et dans plusieurs autres états d'Allemagne, sous prétexte de leurs prêts usuraires, ils avaient à re-

Digitized by Google

pousser d'autres accusations dès qu'ils parvenaient à se justifier des premières : on reproduisait contre eux l'ancien préjugé du meurtre d'enfants chrétiens pour solenniser la Pâques ; un homme était-il trouvé mort, les juifs étaient accusés de l'avoir immolé ; une maladie épidémique survenait-elle, on l'attribuait aux maléfices des israélites : les populations se soulevaient, couraient aux armes, criaient vengeance, et pour épargner de plus grands maux, les magistrats se voyaient obligés d'emprisonner les juifs ou de les chasser. Dans cette position si précaire, Israël recourut à l'intervention papale, et Innocent IV, qui protégeait les juifs de ses états, s'empressa d'écrire à tous les évêques d'Allemagne qu'il entendait qu'on réparât les torts commis envers les fils d'Abraham ; qu'à l'avenir on ne les maltraitât point sans de graves sujets, et que quiconque accuserait un juif du meurtre d'un enfant chrétien, sans s'appuyer sur le témoignage de six témoins, dont trois israélites, serait puni comme meurtrier. Cette lettre est datée de Lyon, le 5 juillet 1247.

L'année suivante, Saint-Louis, embarqué au port d'Aigues-Mortes, faisait voile vers la Terre-Sainte où l'attendait une fortune si contraire ; la reine Blanche, que certains scrupules religieux rendaient peu favorable aux juifs, prenait les rênes de l'état ; les seigneurs justifiaient ses antipathies par de fausses délations, et l'Allemagne déchirée n'offrait aux victimes de l'administration française qu'un asile précaire et mal assuré. Ce fut alors que les villes impériales du Rhin et de la Moselle ouvrirent leurs portes aux israélites, inspirées qu'elles étaient par les monitoires de la papauté, mais plus encore par la juste appréciation de leurs intérêts commerciaux.

Le concile de Latran, dans un but fort louable, avait ordonné aux juifs de restituer aux chrétiens les intérêts usuraires qu'ils en avaient tirés, sous peine de se voir

Digitized by Google

interdire leurs relations commerciales ; mais le concile de Béziers tenu en 1246, alla beaucoup plus loin ; il déclara excommunié quiconque commercerait avec les juifs ; il défendit même l'emploi de leurs médecins *. Les conciles d'Alby ** et de Montpellier *** renchérirent encore sur les décisions précédentes ; on déchargea de leurs dettes envers les juifs, tous ceux qui affirmeraient l'emploi de moyens usuraires, on annula le témoignage des juifs devant les tribunaux, on fixa des règles de costume, etc. C'était, il est vrai, une reproduction de décisions précédentes tombées en désuétude et que les seigneurs, à de rares exceptions près, n'avaient même jamais exécutées. L'argent des juifs les sauva d'une partie des décrétales ecclésiastiques : ils continuèrent, moyennant finance, à commercer, à pratiquer la médecine, surtout dans les villes situées le long de la Méditerranée où se trouvaient leurs comptoirs d'échange et leurs écoles, mais cet argent qui les sauvait d'une part leur attirait d'ailleurs une infinité de tribulations. En 1261, l'archevêque de Magdebourg, après un voyage à Rome qui lui avait coûté cher, accusa les juifs de prêts usuraires, les fit emprisonner sans autre forme de procès, et leur vendit ensuite la liberté pour une somme exorbitante. L'administration civile vint à leur aide, notamment dans la ville d'Halberstadt, mais la puissance ecclésiastique l'emportait en parlant du haut de la chaire évangélique aux populations ameutées. A Pfozheim, dans le marquisat de Bade, les israélites, soupçonnés du meurtre d'une jeune fille sont massacrés sans pitié et leurs biens confisqués****; la même

* *Concil. Bitter.*, can. XLIII.

** *Concil. Albiense*, an. 1254, can. LXIII, LXIV, LXV, LXVII, LXIX.

*** *Concil. Monspel.*, an. 1258, can. V.

**** Le rabbin Iakar bar Samuel a fait une complainte très-touchante sur cette horrible boucherie.

Digitized by Google

année, en Alsace, à Wissembourg, on accuse les juifs du même crime, et ceux qui échappent au supplice de la roue sont chassés de la ville; ceux de Sültz, Colmar, Ruffach subissent d'autres persécutions, fondées la plupart sur d'absurdes calomnies *.

Cependant, du sein des désordres et de l'anarchie auxquels la mort du roi Guillaume mit le comble ** s'éleva tout-à-coup, sous les auspices de Richard, comte de Poitou et de Cornouille, une administration plus régulière. Proclamé empereur le 13 janvier 1257, couronné à Aix-la-Chapelle, le 17 mai suivant, par l'entremise des archevêques et comtes palatins du Rhin, le nouveau monarque accorda quelques préférences aux provinces Mosellanes et Rhénanes. Il aimait les sciences, les arts, protégeait ceux qui les cultivaient. Les juifs conséquemment, ne pouvaient manquer d'obtenir son appui. La main d'ailleurs à laquelle leurs coréligionaires de Lincoln devaient la vie *** s'étendait avec complaisance pour protéger l'infortune et consolider le règne de la justice. « Nous voulons et ordonnons, » disait Richard, que les juifs, serfs de notre domaine, » ne servent que nous, et n'obéissent qu'à nos lettres » patentes sans que personne puisse les forcer à d'autres » services ****. » Cette jurisprudence était conforme, en

* *Interfecerunt judæi in Wissenburg puerum.* Annal. Colmar. ad ann. MCCLX, p. 7; *Herzogius,* lib. X, p. 197 et seq.

« Judæis ab ann. MCCLX, incolatum Weissenburgenses negarunt. » Plures eorum tum ad rotam damnati, vel urbe proscripti sunt, quod » parricidii, in puero christiano patrati accusarentur; cujus monu- » mentum in collegiata adhuc perstat ecclesia. »

(*Schoepflin., Alsat. ill.,* II, p. 394.)

** Guillaume roi d'Allemagne, mort en 1256.

*** Il avait sauvé du massacre les israélites de Lincoln, accusés du meurtre d'un enfant chrétien.

**** « Judæos nunquam non Hagenoa admisit (*Richerius, Chron. Sen.,* lib. IV, cap. XXXIII, *apud Dacherium spicil.,* t. II, p. 640) plures

Digitized by Google

tous points, à celle des papes éclairés*; mais l'église assemblée se montrait beaucoup moins indulgente, comme le prouvent les décrétales du concile de Vienne. Elles défendent aux juifs d'ouvrir auberges et nouvelles boutiques, de prendre des péages à ferme, d'avoir à leur service des domestiques chrétiens, d'exercer la médecine, de discuter sur les matières religieuses, d'attirer les chrétiens au judaïsme, de laisser leurs étalages sur le passage des processions, de vendre de la viande ou d'autres comestibles aux chrétiens etc.; l'adultère avec une juive devait être puni d'une amende de dix marcs d'argent et la femme fouettée de verges et bannie à perpétuité**; le chapeau pointu devenait la coiffure distinctive d'Israël, et, dans la crainte que les juifs empoisonnassent les chrétiens***, il était expressément défendu à ces derniers de manger avec eux****.

hujus gentis sub Friderico II, imp. in Agenowia habitasse refert, nimiam imperatoris in eos indulgentiam improbans. Richardus imp. an. MCCLXII, de illis ita ordinavit : « Mandamus, ut judœi de Hagenowe, » camerœ nostrœ servi, nostrœ camerœ tantum et per nostras patentes » litteras serviant, nec ab aliquo, quicumque fuerit, ad indebita et » inconsueta servicia compellantur. »

(*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, 336-337.)

* Sous Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV et Clément IV qui se succédèrent de 1241 à 1268 sur le trône pontifical, les juifs furent heureux dans les états romains et dans la marche d'Ancône, tandis qu'on les persécutait dans le royaume de Naples.

** Le concile de Frisingue, tenu en 1296 (*Concil. Frisingense*), imposa pour le même fait une amende de vingt livres de deniers payable au seigneur du lieu où le scandale aurait eu lieu. Les hommes seuls étaient passibles de la peine.

*** *Concil. Vienn.*, can. XVIII.

**** « Le concile de Vienne eut peur, dit Basnage, de trouver quelque » opposition de la part des princes et du clergé, qui ne se faisaient » pas peut-être un scrupule de manger chez des étrangers. C'est pour- » quoi il excommunia par avance l'évêque de Saltzbourg qui n'avoit

Digitized by Google

Le concile de Vienne reproduisit, pour les juifs, les dispositions légales du droit de la Souabe, droit ancien qui se ressentait des siècles de barbarie et qu'on ne prenait pas la peine de modifier en ce qui concernait Israël *.

Selon toute apparence les apostasies chrétiennes étaient nombreuses, malgré l'état précaire des israélites; car le pape Clément IV, non content de la défense proclamée l'année précédente au concile de Vienne, publia le 25 juillet 1268, une bulle par laquelle il ordonnait aux inquisiteurs d'informer contre les chrétiens qui embrassaient le judaïsme et contre ceux des israélites qui les y poussaient. Ces abjurations chrétiennes étaient d'autant plus étonnantes alors qu'on avait tout à perdre en se faisant juif. Elles se renouvelèrent fréquemment, malgré la défense des papes **.

La protection que l'empereur Richard accordait aux fils d'Abraham ne l'empêchait pas d'en tirer les contributions qu'ils étaient à même de fournir : c'était même justice de les faire contribuer aux besoins de l'état dans la proportion de leur prospérité commerciale. A la diète de Worms, tenue en 1269, où assistèrent les électeurs de Trèves, de Mayence, Louis Palatin, etc., on leur imposa deux cents marcs d'argent pour tribut annuel. Ce fut un des derniers actes de Richard dans nos contrées. Amant et bientôt mari de la charmante Béatrice de Falc-

» pas encore pris possession de son évêché, s'il ne procédoit pas avec » rigueur contre les réfractaires. »

(*Hist. des Juifs*, liv. IX, chap. XIV, ind. XX.)

* En Souabe, un juif pour prêter serment en justice était placé sur une peau de porc, et appelait sur sa tête et sur sa famille d'épouvantables malédictions s'il se rendait parjure.

** En 1288, Nicolas IV se crut obligé de renouveler la bulle de Clément IV, concernant les relaps.

Digitized by Google

kenstein, il alla mourir en Angleterre*, tandis que saint Louis succombait au milieu de son armée sans avoir effectué la conquête qu'il avait rêvée**.

Demeurée veuve de deux puissants monarques qui faisaient sa consolation et sa gloire, fatiguée d'ailleurs d'expéditions lointaines dont elle ne retirait aucun fruit, l'Europe prit une autre direction d'idées : l'agitation de l'Allemagne se calma, on s'occupa beaucoup plus des affaires d'intérieur, mais les juifs n'y gagnèrent absolument rien, excepté en Bohême, en Hongrie et surtout dans la grande Pologne où le duc Boleslas fixa leur état civil sur des bases fort libérales***.

Saint Louis avait constamment résisté aux aveugles sollicitations du peuple qui demandait, sans trop savoir pourquoi, l'expulsion des israélites : il se bornait à réprimer leurs gains illicites et à les gagner au christianisme. Une ordonnance de l'année 1254, renouvelée plusieurs fois depuis, enjoignait aux juifs de ne faire aucun prêt usuraire, de vivre du travail de leurs mains ou des avantages que procure un commerce légitime : le roi leur défendait le blasphême, l'usage des sortiléges ; il ordonnait qu'on brûlerait leur Talmud ainsi que les autres livres religieux renfermant des choses contraires à nos dogmes****. Cette dernière partie de l'ordonnance fut rigoureusement exécutée : on rechercha avec soin et l'on brûla les livres hébreux ; circonstance qui affligea beaucoup Israël, car jamais pareil auto-da-fé ne s'était vu.

Les libéralités du roi de France en faveur des juifs

* Le 2 avril 1272. Une attaque d'apoplexie l'avait paralysé depuis quelque temps.

** Il mourut le 25 août 1270.

*** *Archiv. für Geschichte*, Vienne, 1826 ; *Des Juifs en Pologne, par Lubliner*, Bruxelles, 1839, in-8°, p. 17.

**** *Fontan.*, t. I, lib. III, tit. LXXV, n° 1, p. 687.

Digitized by Google

convertis gagnèrent beaucoup de prosélytes à l'église. Saint Louis tenait lui-même sur les fonts, ou faisait tenir par les grands du royaume, les adultes qui demandaient le baptême; il adoptait ensuite leurs enfants, assignait aux uns et aux autres, de sa propre épargne, deux ou trois deniers d'argent par jour *, dont ils disposaient toute la vie avec reversibilité en faveur des veuves et même des autres héritiers, s'ils entraient dans le giron de l'église. C'était une dépense énorme. Elle témoignait des intentions pieuses du monarque et de son éloignement pour le despotisme **. Je m'étonnerais qu'il eût fait mettre en vigueur en 1269, le statut des conciles relativement à la marque distinctive imposée aux israélites, si ce n'avait été dans son esprit, un moyen favorable pour contraindre sans violence ceux qui résistaient aux prédications de l'église ainsi qu'aux récompenses de la couronne. Le réglement royal porte que les juifs feront attacher à leur tunique, devant et derrière, une pièce de feutre ou de drap jaune, d'une palme de diamètre et de quatre palmes de circonférence ***. On désignait cette marque sous le nom de rouelle (*rotella*). Ceux qui sortaient sans l'avoir étaient condamnés à dix livres d'amende et à la confiscation de leur robe.

* Il y avait des deniers d'or et d'argent. Le denier d'or valait douze sous six deniers de notre monnaie; le denier d'argent, trois sous; calcul fait d'après deux cent vingt au marc. Ainsi le roi donnait à chaque juif converti depuis six jusqu'à neuf sous.

** Les anciens comptes du domaine mentionnent cette subvention royale sous deux titres : *Baptisati* pour les enfants baptisés avant l'âge de raison; *Conversi* pour les adultes.

*** *Mémorial VIII de la Chambre des comptes*, fol° 54.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Etat des Juifs en Allemagne et en France, depuis 1271 jusqu'en 1314. - Philippe-le-Hardi. - Philippe-le-Bel.

Philippe-le-Hardi et Rodolphe de Habsbourg suivirent à-peu-près littéralement la politique de leurs prédécesseurs envers les juifs : ils ne les persécutèrent pas. Cependant, au témoignage d'Ilotisme que leur imposa saint Louis, Philippe crut devoir ajouter une corne attachée sur le bonnet, marque qui les mortifia beaucoup plus que la première, parce qu'elle les rendait ridicules *. Il leur défendit aussi l'usage des habits de couleur, l'entrée des rivières où se baignaient les chrétiens, l'exercice de la médecine et de la pharmacie : on exigea d'eux d'acheter dans les marchés tout ce qu'ils auraient touché, d'observer le carême et les jours d'abstinence, quant à l'usage de la viande. Ils ne purent avoir qu'une synagogue et qu'un cimetière par diocèse : presque tous étaient serfs du domaine royal ou des seigneurs **. Le parlement renouvela même la défense aux chrétiens de servir les juifs, et à ces derniers de retenir les chrétiens sous leur dépendance ***.

* Ordonnance de 1271. V. *Mémorial* VIII *de la chambre des comptes*, fol. 54.

** Marguerite de Provence, veuve de saint Louis, avait son douaire assigné sur les juifs, qui lui payaient 219 livres 7^{s} 6^{d} par quartier. (Anciens registres de la chambre des comptes).

*** Arrêt de l'année 1280. Olim. II, Parlam. fol. 50.

Digitized by Google

Dans toute l'étendue de l'Empire, la condition d'Israël était à peu près la même : Rodolphe confirmait volontiers leurs priviléges, moyennant prestation et cadeaux ; mais divers princes tels que Louis-le-Sévère, duc de Bavière, opprimaient les israélites, et ne se relâchaient des rigueurs exercées contre eux qu'autant qu'ils achetaient chèrement leurs immunités. Louis-le-Sévère les chassa même en 1276, mais cette expulsion dura peu.

L'ordre des frères mineurs s'était alors imposé la tâche de poursuivre les juifs et d'animer les populations contre eux jusqu'à ce qu'ils se fussent convertis. Ce faux zèle, si contraire aux lois ecclésiastiques, excita de grands troubles en Allemagne, en France, en Italie, surtout en Pologne pendant l'anarchie qui suivit la mort de Boleslas *. Les juifs invoquèrent la clémence pontificale, et Nicolas III s'empressa d'expédier une bulle dans laquelle il rappelle au clergé que la religion commande la mansuétude ; que ses prédécesseurs les Calixte, les Eugène, les Alexandre, les Clément, les Célestin, les Innocent, les Honoré, ont toujours usé de ce moyen à l'égard des israélites ; qu'il ne faut ni les contraindre au baptême, ni les molester, ni les priver de ce qu'ils possèdent légitimement ; que c'est un devoir de ne point les troubler dans leurs fêtes, de respecter leurs cimetières, de n'exiger d'eux que les services ordinaires, etc. Sa Sainteté finit en menaçant des peines ecclésiastiques quiconque contreviendrait à ses désirs.

A cette époque, les provinces rhénanes, le pays Messin et la Belgique étaient peut-être la contrée européenne où les juifs jouissaient de la tranquillité la plus parfaite. En 1260, Henri III, duc de Brabant, établissait une distinction parmi les juifs, expulsant ceux qui ruinaient les cultivateurs par des prêts usuraires, mais accordant des pri-

* Décédé le 10 décembre 1279.

Digitized by Google

viléges aux marchands établis*. Alix, veuve d'Henri, ayant eu besoin d'argent, consulta saint Thomas d'Aquin pour savoir si elle pouvait, en conscience, imposer aux juifs des taxes arbitraires. L'illustre dominicain répondit qu'une prestation insolite excite presque toujours du mécontentement et des troubles; mais qu'il lui semble juste de faire restituer à qui de droit les sommes extorquées par l'usure, sans préjudice des peines pécuniaires encourues pour ce délit, ajoutant qu'il vaudrait mieux, comme en certaines parties de l'Italie, forcer les israélites à travailler pour vivre, que de les laisser croupir dans l'oisiveté**. On ne sait quel parti prit Alix: mais sous le règne long et glorieux du prince Jean son fils, les juifs résidaient en très-grand nombre dans la Belgique. On en voyait beaucoup à Bruxelles, Malines, Anvers, Bruges, Gand, Perronne, Ath, Tournai, Mons, Liége, Louvain, etc. Ils y florissaient, non-seulement par leur industrie, mais par la culture des sciences et surtout de la médecine.

Mayence était la grande école des israélites d'Occident: les rabbins Eliésar ben Joël Ha-Lévi, surnommé Ha-Rabiah***; Iéchiel, père du célèbre Asser dit Ha-Rasch; Mosch Azariel; Ishak Orserna, l'un des plus savants disciples de Joël Ha-Lévi****, représentèrent dignement les synagogues de l'Allemagne; tandis que la France vit briller à Paris les rabbis-docteurs Copin et Mossé*****; à Carcassonne le

* « Item expellentur Judæi et Cowersini de terrâ Brabantiæ, et extirpentur penitùs, ità quod nullus remanent in eadem, nisi tantum » modo qui, ut alii mercatores, negotiari voluerint et esse sine præs» tatione et usurâ. » (*Placaerten van Brabant*, I^ste^ decl. I), tom. V, chap. I, p. 9.

** *Divi Thomæ Aq. Oper.*, t. XVII.

*** Mort à Mayence en 1264.

**** Né à Vienne, mort à Wurtzbourg en 1280.

***** Livre de la taille de Paris, pour l'année 1292.

Digitized by Google

rabbi Ishak, aussi grand chirurgien que médecin habile*; à Montpellier, Profatius, devenu plus tard régent de la faculté**, et plusieurs autres. Il est très-remarquable, et cela tenait sans doute à la nature de l'enseignement israélite dans les contrées méridionales d'Europe, que les rabbins français étaient presque tous médecins, tandis que ceux d'Allemagne se bornaient généralement aux discussions de la grammaire et de la Kabale.

En succédant à Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bel qui régna 30 ans***, parut s'être imposé la loi de ne point ménager les juifs : sa politique dut même influer sur les dispositions des autres souverains, car on vit la haine populaire, excitée par le fanatisme, renouveler ses sanglantes saturnales. En 1285, à Munich, sous la prévention si banale du meurtre d'un enfant chrétien, le peuple furieux immole tous les juifs qu'il rencontre, et, mettant le feu à la synagogue, brûle 180 victimes qui s'y étaient refugiées; l'année suivante, l'empereur fait arrêter Meir de Rothembourg, premier rabbin de l'Empire, pour forcer les juifs à lui payer rançon, mais le vertueux vieillard refuse une liberté payée si chèrement et rend de la sorte impuissante la main de son persécuteur****; au mois d'avril 1287, les juifs de Wesel *****, accusés d'avoir tué un jeune enfant nommé Vernez, sont poursuivis par la populace; elle en tue 40, jette le rabbin dans les fers

* Il était l'ami intime d'Arnaud de Villeneuve et se livrait à l'astrologie, science à la mode.

** *Astruc., Hist. de la faculté de Montpellier,* liv. III, p. 163.

*** Depuis 1285 jusqu'en 1314.

**** Il mourut dans les fers, après sept années de captivité. En 1303, Suskind Wimpfen, riche israélite de Francfort, ayant acheté de l'empereur Albert d'Autriche les restes du vénérable rabbin, pour une somme très-considérable, se fit inhumer à ses côtés.

***** Pays de Trèves.

Digitized by Google

et saisit cette occasion pour rançonner les autres israélites du pays. L'empereur Rodolphe demeuré sourd aux plaintes des victimes, s'émeut dès qu'on lui promet vingt mille marcs d'argent : il accepte le présent, impose les juifs de Boppart à pareille somme et oblige, par compensation, l'archevêque de Mayence de déclarer en chaire qu'on a fait une très-grande injustice aux juifs, et qu'au lieu d'honorer Vernez comme un martyr, il faut brûler son cadavre et en jeter les cendres au vent.

Cette sentence n'empêcha pas la même accusation de se reproduire en Bavière, en Souabe et à Berne. L'empereur, il est vrai, força les villes de rouvrir leurs portes aux bannis*.

Beaucoup d'israélites venus de l'Angleterre et de la Gascogne, se fixaient alors en France. Philippe-le-Bel qui en avait déjà bien assez dans ses états, obtint du parlement de Paris, le 2 février 1290, un arrêt par lequel injonction était faite aux arrivants de vider le royaume pour la mi-carême. Presque tous se refugièrent en Belgique, en Lorraine et en Alsace dont l'évêque ne leur était cependant pas favorable. Aussi les voit-on deux années plus tard quitter les petites villes épiscopales telles que Ruffach, pour chercher à Colmar un asile mieux assuré**.

Les successeurs de Rodolphe, Adolphe de Nassau, Albert d'Autriche, Henri de Luxembourg, Frédéric III, quoique protégeant les juifs, ne manquèrent pas, dans leur passage rapide sur le trône***, de tirer d'eux tout ce

* Rodolphe fut obligé d'y contraindre les Bernois par la force des armes.

** « Tempus erat, quo judæos intra mœnia quoque sua Colmaria aluit. » Multi eorum ab episcopo argent. sibi metuentes an. MCCXCII. Rufaco » in hanc urbem migrarunt. » *Annal. Colmar.*, p. 27, cit. in *Schoepflin. Alsat. ill.* II, p. 368; et *Annal. Colmar.* ad h. an., pag. 27.

*** Leur règne s'étend depuis 1291 jusqu'en 1314.

Digitized by Google

qu'il était possible d'obtenir sans les ruiner tout-à-fait. Les protections qu'ils réclamaient leur étaient vendues à chers deniers. Quand Rindflesch (1298) se disant chargé par le ciel de punir les juifs, eut rassemblé d'aveugles satellites, ministres farouches de son fanatisme et de sa haine, les juifs, pour échapper aux massacres qui les attendaient, achetèrent au poids de l'or l'appui des princes et l'hospitalité des villes. A Ratisbonne, Amberg, Magdebourg, Dresde, Leipsick, dans la Thuringe et la Silésie ils trouvèrent un asile assuré, mais on en fit une horrible boucherie à Wurtzbourg, Nuremberg, Bamberg, Wildenstein, etc.

Le pape Boniface VIII qui protégeait les fils d'Abraham, et les estimait assez pour avoir un médecin juif*, malgré la défense des derniers conciles, gémit profondément de ces excès; mais il ne put qu'en gémir. La réparation des torts appartenait aux monarques et les monarques aggravèrent encore l'infortune d'Israël par leurs exigences.

Réglant les contestations qui s'étaient élevées entre différentes églises du Languedoc, au sujet de leurs domaines et des serfs qui s'y trouvaient attachés, Philippe-le-Bel venait de déclarer les juifs des prélats *libito tallabiles*; mais en même temps, comme ces parias appartenaient aux seigneurs **, il les défendait contre l'inquisition dont les bourreaux auraient pu diminuer leur nombre comme les bêtes féroces ravagent les troupeaux abandonnés sans

* Le docteur Ishak ha-Lévy.

** En 1296, Philippe-le-Bel donna à son frère, Charles de France, comte de Valois, un juif de Pontoise : il paya 500 livres à Pierre de Chambly, chevalier, pour un juif nommé Samuel de Guitry, qu'il avait acheté de lui. En 1299, le même Charles de France vendit, à son tour, au roi, tous les juifs de ses seigneuries, ainsi qu'un juif de Rouen, Samuel Viol, négociant distingué. Ces contrats de vente et d'échanges étaient alors très-fréquents.

Digitized by Google

défenseurs. Il fut défendu aux sénéchaux, baillis et autres officiers d'arrêter les hébreux poursuivis par le saint-office pour usure, sortiléges ou tel autre délit, parce que, dit la lettre royale, en date de juin 1302, *ils ne sont pas du ressort de l'inquisition.*

Gaston Ier, comte de Foix, le duc de Bourgogne et quelques autres princes renouvelaient, en même temps, les priviléges accordés aux israélites ; à Toulouse on les soumettait, comme les chrétiens, à la juridiction romaine, aux mêmes tribunaux ; de sorte qu'un avenir prospère semblait se préparer pour Israël, lorsque, tout-à-coup, l'horizon changea.

En 1306, Philippe-le-Bel qui convoitait, dit-on, la fortune des juifs de son royaume, les fit tous arrêter, confisqua leurs biens et les bannit de France, ne permettant pas qu'ils emportassent autre chose que leurs vêtements. Mais la plupart d'entre eux surent éluder ce cruel arrêt, en déposant chez les chrétiens avec lesquels ils étaient liés, l'or et les effets que des mains avides voulaient confisquer *. Philippe-le-Bel donna la synagogue de Paris à Jean Pruvin, son cocher **, et vendit le cimetière qui en dépendait aux religieuses de Poissy qu'il avait fondées ***. Semblables mesures ont été prises dans les autres villes du royaume. Les juifs, menacés de perdre la vie s'ils reparaissaient en France, gagnèrent les états voisins et différents domaines particuliers dont les seigneurs les

* *Registre de la chambre des comptes*, intitulé *Judæi.*

** La synagogue se trouvait rue de la Harpe, vis-à-vis celle du Foin.

*** Ce cimetière était adjacent au jardin de Messire Jean comte de Forest. Il l'acquit des religieuses en 1321 et leur céda, par échange, une terre dans la Brie. Le comte agrandit son hôtel et son jardin, les donna ensuite à son gendre Louis II, duc de Bourbon, qui les vendit au roi Charles VI, en 1384. La même année, le monarque en fit présent à Jean, duc de Bretagne, qui les aliéna. On transforma depuis ce terrain en plusieurs habitations particulières.

Digitized by Google

accueillirent. Le dauphin Humbert Ier, par exemple, leur permit d'établir une banque à Grenoble, moyennant quarante livres une fois payées et une contribution personnelle de dix livres par année. Guillaume-le-Bon, comte de Hainaut, Vautier, sire d'Enghien, Jean II, duc de Brabant, ouvrirent également leurs états aux enfants de la synagogue : on leur interdit seulement en Belgique la création de nouvelles banques, pour éviter sans doute la concurrence des juifs indigènes avec les étrangers venus de France *.

En 1308, pour mieux assurer leur tranquillité, le duc de Brabant avait abandonné aux israélites la jouissance d'une forteresse, Genappe, et cette concession leur attira précisément de grands malheurs. A peine y furent-ils établis qu'une horde fanatisée, plus puissante que l'armée ducale, se présenta devant Genappe, l'assiégea et mit à mort un bon nombre d'israélites. Ceux qui purent échapper dénoncèrent au pape Clément V l'attentat commis envers eux, et sa sainteté lança contre les coupables les foudres de l'église, foudres bien moins puissantes sur une troupe de brigands armés que ne le furent les armes victorieuses de Jean II.

Quand ces horreurs se passaient en Belgique, Metz accueillait les israélites, moyennant une somme de trente deniers qu'ils payaient par tête à la porte de la ville **; Trèves, Mayence, Worms, Spire, Francfort, Cologne, continuaient de les protéger; mais l'empereur Henri VII

* *Cartulaire de la chambre des comptes*, aux archives du royaume de Belgique, fol. 104.

** Plusieurs difficultés s'étant élevées, pour cet objet, entre les officiers du grand tonneu et l'hospice Saint-Nicolas, les treize adjugèrent l'impôt à l'hospice, en l'année 1313; produit considérable que les juifs néanmoins devaient payer volontiers, puisqu'ils acquéraient par là le privilége ne négocier et de vivre.

Digitized by Google

ayant cédé à l'église de Strasbourg les israélites de Molsheim, Soultz, Rouffach, etc. « pour servir à ladicte esglise » et lui appartenir » ce fut une cause de persécution, parce que le clergé Strasbourgeois voulait l'apostasie ou l'argent d'Israël *.

La même année, six cents juifs périrent à Fulde, massacrés par la bourgeoisie qu'on avait excitée contre eux.

Ce n'étaient, de toutes parts, que mesures arbitraires, persécutions sur de vains prétextes, ordonnances inspirées par le fanatisme et rendues inexécutables en raison de leur iniquité même. Philippe-le-Bel, après avoir chassé les juifs, mis leur tête à prix, s'était vu forcé de les tolérer encore : presque tous les émigrés, rentrés en France y vivaient disséminés, sans domicile fixe et sans temple, lorsqu'en 1311 un nouvel exil fut prononcé par le roi qui demeura, jusqu'à la fin de son règne, l'ennemi des enfants d'Abraham : « Il est venu à nos oreilles, dit-il, par une clameur digne de foi, que les juifs que nous avions chassés à cause de leurs crimes affreux, et que nous n'avons momentanément rappelés qu'en cédant aux prières de leurs débiteurs, trompent audacieusement les chrétiens, oppriment et vexent les veuves et orphelins, tourmentent tout le monde par des procès injustes et se font, à l'aide de terreurs et de menaces, donner de fortes sommes d'argent, etc., en conséquence nous ordonnons qu'on les chasse..... »

Cette fois l'arrêt d'expulsion fut exécuté aussitôt que rendu. Les juifs gagnèrent l'Allemagne, la Belgique, le

* An. MCCCVIII. Henricus VII, imp. judæos *Rubeaci* et *Sulltze*, qui juris Cæsarei fuerant, episcopo argent. Johanni donavit, qui mox in judæos sæviit, pluresque illorum rogis jussit imponi.

Cette persécution eut lieu en 1309, d'après une inscription gravée dans le chœur de l'église paroissiale de Rouffach (*Oppidum Rubeacum*) : Anno Dno MCCCIX, in die hylarii fuit combustio judæorum.

Digitized by Google

Palatinat, les villes impériales du Rhin, l'Espagne et l'Italie : on y vit bientôt renaître le commerce : quelques princes, mieux éclairés que d'autres sur leurs intérêts, ou moins fanatisés, firent même des démarches près de l'empereur, pour obtenir l'autorisation d'admettre des israélites dans leurs domaines*. En quelques villes Allemandes les fils d'Abraham obtinrent même une constitution civile **.

Le synode de Ravenne***, qui avait remis en vigueur les anciens réglements relatifs à la marque, et défendu aux enfants nomades de Palestine de séjourner plus d'un mois dans les lieux où il n'existait pas de synagogues, servit les juifs plutôt qu'il ne leur nuisit en les obligeant à de continuels déplacements qui multipliaient leurs affaires de commerce et d'échanges.

Nous avons parlé, dans le chapitre précédent, des conciles de Béziers et d'Alby, qui avaient défendu aux chrétiens malades d'appeler des médecins juifs; de l'improbation tacite des papes qui persistaient à les consulter; de la haute influence scientifique exercée par les synagogues Languedociennes, et principalement par l'école de Montpellier que dirigeait en l'année 1300 le juif Profatius****; nous avons cité quelques médecins célèbres à la suite desquels apparaissent les Vital de Carcassonne*****; les

* Tel fut en 1311 Thierry IV de Katzenellenbagen.

** On cite la ville de Worms ; l'évêque Emmerich de Schanek, contre qui les juifs s'étaient révoltés, leur octroya un sénat composé de douze membres éligibles et d'un président appelé *l'évêque des juifs*. An. 1312.

*** Il se tint en 1314.

**** Profatius, grand médecin et l'un des premiers astronomes de son siècle, fixa la théorie du mouvement de la terre et de l'inclinaison de son axe. V. *Astruc.*, ouvr. cité et *Hist. des Médecins juifs* déjà citée, p. 90 et 91.

***** Fils et disciple d'Ishak de Carcassonne.

Digitized by Google

Jochanan Iarchuni*; Nathan ben Samuel**; Abba-Mari***, tous élèves de Montpellier; mais ce qu'on ne saurait peindre avec des couleurs trop vives, c'est la haine jalouse qu'inspirèrent aux chrétiens les travaux et les succès thérapeutiques des fils de Jacob. Le clergé surtout, qui prétendait au monopole de l'art, ne pouvait supporter cette concurrence industrielle si préjudiciable à son influence ainsi qu'à ses intérêts pécuniaires. Aussi voit-on, en 1301, la faculté de médecine de Paris, renouvelant à son profit les défenses du droit canon, interdire aux israélites, hommes et femmes****, l'exercice médical, et l'église tenir l'œil ouvert, non-seulement en France, mais en Espagne***** pour que les chrétiens n'appellent à leur aide aucun israélite.

Quand Philippe-le-Bel bannit de France les descendants d'Abraham, on eut bien garde d'épargner les médecins. Tous subirent la proscription générale. Ces vénérables professeurs de Montpellier qui avaient doté le royaume d'une institution si utile, enveloppés dans l'anathème tombé du trône comme la foudre qui frappe aveuglément innocents et coupables, allèrent de ville en ville mendier l'hospitalité et plusieurs d'entre eux trouvèrent en chemin

* Auteur d'un savant traité sur les urines, intitulé *Mareoth ha-Schethan*, et qui se trouve à la bibliothèque royale de Paris, M.N.S. ancien fonds, n° 404.

** Auteur d'un commentaire sur le Pentateuque, intitulé *Zikkaron Tob*, qui existe à la bibliothèque royale de Parme, n° 1140; et d'un abrégé du même ouvrage qu'on voit à la bibliothèque royale de Paris, anc. fonds, n° 105. Ce second manuscrit porte la date 1307.

*** Rabbi-médecin, fixé à Montpellier dans les premières années du quatorzième siècle, en relation épistolaire avec Ishak ben Iehuda de Lattes, Salomon de Lunel et autres rabbis-médecins fort distingués du midi de la France.

**** On citait à Paris une femme juive du nom de Sarré.

***** *Collect. max. Concilior. Hisp.*, t. III, p. 590: *Aguire edidit.*

Digitized by Google

la misère et la mort. Abba-Mari *, acteur lui-même dans ce triste drame nous en a conservé le déchirant tableau **.

A l'époque dont nous venons de retracer les évènements, les juifs d'Allemagne et de France avaient des sceaux particuliers qu'ils apposaient sur les actes de leurs communautés. Une ordonnance de Philippe-Auguste désigne le scel des israélites français ; M. Nyhoff*** mentionne deux quittances, l'une de l'année 1287 scellée du sceau d'un nommé Daniel, *dictus Judœus*, imprimé sur cire verte ; l'autre d'un certain Berwout, *die jœde*, scellée de la même manière : le sceau représente trois chapeaux pointus nommés *pilei cornuti* propres aux juifs du moyen-âge ; symbole qui prouve qu'on n'avait pas laissé les synagogues libres de se choisir un emblème, car ils n'eussent pas adopté celui de leur ilotisme. Antérieurement à M. Nyhoff, un écrivain érudit du dix-huitième siècle, Paul de Stetten ****, avait publié le sceau des israélites d'Augsbourg attaché à un acte de l'année 1298. Le docteur Fürst l'a reproduit*****: il représente le double aigle de l'empire, de sable sur champ d'or, surmonté du chapeau pointu aussi de sable, avec la double inscription hébraïque et latine : SIGILLVM IVDÆORVM IN AVGVSTÆ.

On ignore si les israélites des autres villes impériales telles que Lubeck, Aix-la-Chapelle, Nuremberg, Metz

* Cet Abba-Mari ne pouvait être que le fils de Ishak bèn Abba-Mari, car il aurait eu plus de cent ans. Ishak avait déjà pratiqué la médecine en France quand l'empereur Frédéric II sur sa réputation, le fit venir à Naples vers 1230. Or, il avait alors au moins quarante ans, puisqu'il était dans toute sa gloire littéraire. M. Carmoly a l'air de confondre le père avec le fils.

** *Minchath Kenaoth*, lettre C. p. 179.

*** *Faits mémorables de l'Histoire de Gueldre, Arnheim, etc.*, 1830.

**** *Histoire d'Augsbourg, Francfort et Leipzig*, 1753.

***** V. son livre intitulé *l'Orient*.

Digitized by Google

avaient le même sceau ou si chacune d'elles possédait son cachet particulier. Je crois qu'à Metz le scel du paraige de Jurue a été gravé d'après le scel original de

la communauté juive, sans toutefois qu'il en soit la reproduction exacte. Ce sceau fut primitivement d'or à l'aigle éployé de sable sans membres, avec légende, tel que nous l'avons donné chapitre XII. Plus tard, quand on le refit comme il se trouve gravé ci-dessus, l'aigle devint d'or, le champ d'azur, et l'inscription porta : SIG. DOV. PARAIGE. DE. GERVE. †. Quant au contre-scel, il ne

Digitized by Google

représenta plus une caricature, mais un rabbin à barbe longue et pointue, portant chapeau plat, rabat et soutane. C'est un monument très-curieux, parce qu'il fixe le costume des israélites messins du quatorzième siècle.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

Règnes de Louis-le-Hutin et de Philippe-le-Long. - Les Pastoureaux. - Premières accusations d'empoisonnement des sources et de profanations d'hosties sanglantes, dirigées contre les Juifs. - Leurs vicissisudes depuis 1314 jusqu'en 1336.

L'année 1314, sans avoir été sanglante, devint fatale aux juifs : Abou'l Walid Ismaïl Ier, roi de Grenade, imposa leurs propriétés et les assujettit à une marque pour les distinguer des musulmans ; Alfonse XI, roi de Castille, informa contre eux dans le but caché d'en obtenir de l'argent ; Edouard III les expulsa de la Gascogne, sénéchaussée alors dépendante de l'Angleterre ; l'empereur Louis de Bavière les mit au ban de l'Empire. L'Italie, quelques provinces isolées, quelques villes commerçantes leur offrirent seules un asile assuré : ce fut en Israël un gémissement général, mais Philippe-le-Bel mourut tout-à-coup, et Louis-le-Hutin qui lui succéda, se montra d'autant mieux disposé pour les juifs, qu'on s'était déjà relâché en France dès rigueurs exercées contre eux *.

* Dans les dernières années de son règne, Philippe-le-Bel avait autorisé les juifs à poursuivre le remboursement de leurs créances. Sept d'entre eux furent chargés des intérêts communs : mais au lieu de s'occuper uniquement des rentrées de deniers, ils tâchaient de rappeler au culte judaïque ceux de leurs coréligionaires qui s'en étaient écartés. Denys Machault, l'un des juifs relaps, ayant renoncé publiquement au

Digitized by Google

Après avoir déclaré qu'il donnait à sa noblesse du Languedoc et du Nivernais tous les biens confisqués sur les juifs dans ces deux provinces, le roi Louis, cédant aux sollicitations de la noblesse et du clergé de Bourgogne, rappela les exilés, mais en stipulant qu'ils seraient désormais, comme jadis, la propriété des seigneurs auxquels ils appartenaient. L'acte de rappel, signé au mois de juin 1315, portait qu'ils reviendraient pour treize années seulement, moyennant une somme de cent vingt-deux mille cinq cents livres et l'abandon au roi des deux tiers de leurs créances en France, au moment de l'exil prononcé par Philippe-le-Bel; que tous les livres de la loi leur seraient rendus, excepté le Talmud; qu'ils rentreraient dans la jouissance des synagogues et des cimetières non transformés en d'autres immeubles; qu'ils pourraient revendiquer ces derniers au prix qu'on les aurait acquis ou en obtenir de nouveaux à bon marché; qu'ils seraient autorisés à placer l'argent au denier douze par semaine, et que la treizième année de leur séjour servirait aux rentrées des fonds prêtés. Il leur fut expressément défendu de discuter les matières religieuses, de prêter sur les ornements d'église et sur des gages sanglants ou mouillés. Enfin on leur imposa, pour marque distinctive, une rouelle de la dimension d'un tournois d'argent, brodée ou appliquée sur le vêtement de dessus, et d'une couleur à trancher *.

christianisme, excita le plus grand scandale dans Paris. Le prévôt informa et condamna au feu ceux qui l'avaient endoctriné. Ils en appelèrent au parlement qui, sur l'avis des théologiens, intima aux coupables l'ordre de faire revenir Machault à la religion chrétienne, les frappa d'une amende de dix mille livres parisis, et déclara qu'ils seraient battus de verges trois samedis consécutifs, retenus en prison jusqu'au retour de Machault, puis bannis du royaume, avec confiscation de tous leurs biens.

(Delamarre, *Traité de la Police*, I, p. 264-265.)

* *Ibid.*, t. I, p. 265.

Digitized by Google

La rentrée des israélites en France fut d'un salutaire exemple : l'empereur les rappela presque aussitôt ; le duc de Bavière en fit autant, après les avoir toutefois dépouillés d'une partie de leurs priviléges ; le dauphin Jean consentit à ne pas lever désormais sur les israélites de ses états, les droits accoutumés.

Plus favorable encore à la nation juive, que ne l'avait été son prédécesseur, Philippe-le-Long déclara par ordonnance de l'année 1317, que les juifs ne seraient pas mainmortables, et que le droit d'hériter ne pourrait leur être enlevé : il décida qu'en Champagne et ailleurs on les mettrait à la taille proportionnément à leur avoir ; qu'ils ne seraient justiciables que de leurs propres juges ; qu'arrêtés pour délits, ils seraient libres de donner caution ; qu'on n'aurait le droit de les mettre en gage de bataille, c'est-à-dire de les forcer au combat judiciaire, qu'autant qu'il existerait un meurtre évident ; que leur personne, leurs biens, leurs livres ne pourraient être saisis, à moins que les sénéchaux et baillis se fussent informés d'avance des motifs de la saisie et y eussent consenti. Le roi, dans sa bienveillance, alla même beaucoup plus loin et contrevint aux décisions de l'église, renouvelées par le concile provincial de Montpellier, lorsqu'il permit aux juifs d'acheter la dispense de la rouelle, et de voyager sans porter une corne au chapeau. Malheureusement, ces dispositions légales n'étaient ni dans les mœurs du peuple, ni dans l'esprit des puissances ecclésiastiques ; car lorsque Philippe, du haut de son trône, protégeait Israël, le pape Jean XXII écrivait aux inquisiteurs d'Allemagne et de France, de ne laisser aucun asile aux juifs baptisés qui rentreraient dans le judaïsme, de les poursuivre et de les saisir partout, au sein même des églises, et de ne leur laisser ni repos, ni trêve*. D'un autre côté, les officiers épiscopaux surveil-

* *Bulle* de l'année 1317.

Digitized by Google

laient rigoureusement l'exécution du statut du concile de Ravenne qui obligeait les israélites, hommes et femmes, à porter une roue d'étoffe rouge sur leur vêtement *.

Les juifs respiraient cependant sous l'abri des lois, lorsque l'on vit apparaître en France, au commencement de l'année 1320, une troupe effrayante de gens sans aveu, sans moralité, conduits par un prêtre criminel et un moine apostat. Ils marchaient processionellement deux à deux, précédés d'une croix, gardaient un profond silence, visitaient les églises, stationnaient à toutes les croix, imploraient l'assistance publique et parcouraient ainsi nos provinces méridionales. On les appelait *Pastoureaux*. Quand leur nombre se fut accru de manière à les rendre puissants, ils devinrent beaucoup moins humbles, et substituant aux prières un langage féroce, aux actes d'humilité le brigandage, ils commirent tous les excès imaginables. Les juifs devinrent leurs principales victimes : ils les rançonnaient sans pitié et ne consentaient à les laisser vivre qu'autant qu'ils recevaient immédiatement le baptême. Agen, Bordeaux, Bazas, Condom, Castel-Sarrazin, Mont-de-Marsan furent témoins d'horribles massacres. Presque tous les israélites qui s'y trouvaient domiciliés, et ils étaient nombreux, périrent. A Verdun-sur-Garonne, beaucoup de juifs réfugiés dans la forteresse y furent assiégés par les Pastoureaux : après une défense opiniâtre, ils s'entre-tuèrent pour échapper à la rage de leurs ennemis. Le gouverneur du bas Languedoc, malgré de nombreuses exécutions martiales faites sur les pastoureaux, ne put sauver de leurs mains les juifs de Toulouse. Dans le contat Venaissin, le pape fut plus heureux. C'est même aux mesures qu'il prit qu'on doit l'extinction de ces terribles attroupements.

Dans la Catalogne, la Navarre, l'Aragon, le long du

* *Ravennat. concil.*, rubr. XXIII.

Digitized by Google

Rhône, au centre de la France, jusques dans nos provinces septentrionales et même en Angleterre, il y eut des croisades partielles composées de brigands fanatisés qui convoitaient les bourses bien autrement que les consciences. La cour pontificale s'émut à juste titre : le saint père prit les juifs sous sa protection, écrivit aux princes, aux seigneurs de les défendre*, mais plus tard, il n'en devint que plus sévère à l'égard du Talmud dont il ordonna de brûler tous les exemplaires comme renfermant des doctrines offensantes au christianisme **.

La terreur inspirée par les pastoureaux avait fait émigrer de France un assez grand nombre d'israélites qui s'étaient retirés en Lorraine, en Alsace et en Belgique. La plupart d'entr'eux se fixèrent à Enghien et à Mons où le comte de Haînaut leur accorda un quartier particulier le long de la rivière. Les juifs devenus très-nombreux en Prusse et dans la Poméranie furent soumis à la juridiction urbaine, condition bien préférable, beaucoup moins chanceuse que celle des serfs dépendants d'un simple seigneur. Cet état social mixte existait dans nos provinces. Pendant que Strasbourg, Colmar, Metz, Hagueneau, Mayence, Spire***, etc. faisaient jouir les fils d'Abraham du régime municipal, ceux des localités moins importantes se trouvaient subordonnés au caprice de quelque grand feudataire****; ils passaient même d'une condition à une autre, soit qu'ils se rachetassent eux-mêmes pour changer de localités, soit que leurs maîtres pressés par un besoin d'argent, par

* *Bulle* de Jean XXII, datée d'Avignon le 23 juillet 1320.

** *Bulle* datée du 4 septembre 1320.

*** En 1317, l'empereur avait même engagé à la ville de Spire, pour 4000 livres de deniers (environ 17000 francs) les juifs ou *serfs de sa chambre*.

**** En 1321, par exemple, l'Empereur engagea, moyennant 400 marcs d'argent, les juifs de Ribeauvillé (Alsace) au sire de Ribeaupierre.

Digitized by Google

certaines considérations politiques, les aliénassent, pour un temps limité, ou d'une manière définitive*.

A peine les juifs étaient-ils délivrés de la crainte des pastoureaux qu'une absurde accusation les mit aux prises avec la haine et la cupidité des peuples. Soupçonnés de s'être entendus avec les lépreux pour empoisonner les puits et les fontaines, et je vous le demande, dans quel intérêt l'eussent-ils fait, Philippe-le-Long ordonna d'en arrêter un grand nombre; quelques-uns furent brûlés, les pauvres chassés, et le fisc frappa les riches d'une contribution de quinze cent mille livres**.

On est heureux, dans ce triste ensemble d'iniquités, de pouvoir reposer ses regards sur quelques actes de bienfaisance et de justice: le pieux évêque de Valence, en Dauphiné, accueillait les juifs dans son diocèse, donnait des facilités à leur commerce, défendait qu'on y mît quelque entrave et permettait même qu'ils allassent se fixer dans d'autres diocèses sans payer une redevance. La seule contribution annuelle exigée d'eux était un florin d'or et plusieurs livres de bougie. Vers la même époque, les juifs de Ratisbonne obtenaient de l'empereur le privilége de n'être cités que devant leurs propres juges

* Ce fut de la sorte qu'en 1323 les juifs de Ratisbonne, propriété municipale très-productive, furent cédés aux ducs de la basse Bavière, qui les conservèrent presque trois siècles.

** « Les agens des Juifs de Langue-d'Oc et de Langue-d'Oil furent » chargés de la répartition de cette contribution: on peut juger par » les quotes-parts des israélites du Languedoc, de la population juive » qu'il renfermait. La sénéchaussée de Carcassone fut imposée à 25 000 » livres; celle de Beaucaire à 20 500 livres; Toulouse à 2000 livres; » le Rouergue à 1900 livres; le Périgord et le Querci à 100 livres; » total 49 500 livres. On était si pressé de toucher le montant de » l'impôt qu'on s'empara des biens des israélites les plus riches, pour » être assuré du paiement; et la spoliation fut si peu cachée, que le roi » ordonna de laisser partir les juifs qui voudraient quitter le royaume. »

(M. Carmoly, *Revue Orientale*, t. I, p. 472.)

Digitized by Google

et de ne prêter serment que sur les livres de la loi. A la vérité, c'était au poids de l'or qu'ils acquéraient ces derniers avantages, car on les chargeait d'impôts onéreux*.

Dans une période de quinze années, depuis 1322 jusqu'en 1337, les annales juives sont remplies de persécutions partielles, d'attentats contre les libertés civiles ou religieuses des fils d'Abraham, auxquels l'église eut la plus grande part. En l'année 1300, le peuple de Tolède s'était soulevé pour obtenir du gouvernement qu'il destituât les israélites des fonctions publiques, et le gouvernement avait accédé aux désirs du peuple. Vingt-deux années plus tard, un concile tenu à Valladolid renouvela les anciens canons sur les retraits d'emplois**. Il fut en même temps défendu d'assister aux noces des juifs et à ceux-ci d'entrer dans les églises durant le service divin : et comme les israélites baptisés se trouvaient, par ce fait même, ruinés et abandonnés de leur famille, on arrêta qu'ils auraient le droit d'être admis dans les hôpitaux. Au concile d'Avignon tenu en 1326, l'église confirma l'usage de la marque ; elle interdit, en même temps, aux chrétiens l'emploi des médecins et chirurgiens juifs. Cette défense, renouvelée dans les statuts synodaux de plusieurs églises, rappelée au concile d'Avignon de l'année 1337, sous peine d'excommunication lancée contre les chrétiens qui contreviendraient à la défense, n'empêcha pas laïcs et prêtres d'appeler des médecins israélites lorsqu'ils se trouvaient atteints d'affections graves. Jacques, roi d'Arragon, comte de Roussillon et de Sardaigne, se montra plus raisonnable que l'église relativement à la police médicale : il exigea des preuves de capacité, et pour

* Tels furent les impôts de 1328 et 1333.

** En 1331, un concile provincial tenu à Château-Gonthier défendit de nommer les juifs baillis et de leur laisser une autorité quelconque sur les chrétiens.

Digitized by Google

sauver la faculté de Montpellier des empiétements du charlatanisme, il arrêta que les juifs qui n'y auraient pas pris leur licence ne pourraient exercer dans la circonscription territoriale de cette école. Malgré l'interdit lancé contre les chrétiens malades qui consulteraient un rabbin, Robert d'Anjou, roi de Naples, le Salomon du moyen-âge, philosophe, orateur, théologien et médecin, eut à sa cour un rabbi-docteur fort instruit, Ishak, auquel il fit traduire plusieurs ouvrages de sa bibliothèque*. On citait d'autres médecins non moins distingués dans les états romains, en Sicile, en Castille, en Arragon, dans la Catalogne**. L'école de Montpellier avait aussi repris quelque lustre, et le corps des rabbis-médecins enseignants était dignement représenté à Montpellier, par Salomon et Messulam ben Abigdor; à Carcassonne, par Iakob de Lunel, Dollan Bellan et Léon Joseph; à Béziers par Iehudo ben Salomon, médecins, chirurgiens, théologiens, linguistes et traducteurs***. Mais quelle allure la science pouvait-elle prendre au milieu des sanglantes distractions que lui ménageait l'Europe fanatisée? A peine s'il se passait une année sans que les juifs dans une localité quelconque éprouvassent quelque avanie : En 1328, dix mille israélites succombent sous le fer de leurs bourreaux; en 1330, c'est au tour des juifs du Mecklembourg; l'année suivante, le sang d'Abraham inonde les rues d'Ueberlingen; la même année, l'archevêque de Mayence relève ses sujets du serment qu'ils ont fait aux juifs de leur rembourser

* *Boccace, Genealogia deorum*, let. XIV, cap. IX; *Benvenate da Imota, comment. in Dant. antiq. Itat.*, v. I, p. 1035; *Bibl. royale de Paris*, anc. fonds, n° 414.

** M. Carmoly, *Hist. des Méd. juifs*, p. 93 à 96; 98 à 105.

*** *Bibl. royale*, fonds oratoire, n°s 144 et 166; anc. fonds, n° 390; *Bibl. de M. Carmoly*, n° 42. Voy. aussi l'*Hist. des Méd. juifs* de ce dernier, p. 106.

Digitized by Google

les sommes prêtées par eux; en 1333, les israélites du Dauphiné sont imposés extraordinairement pour payer un voyage que leur gracieux souverain venait de faire à Naples..... Les histoires d'hosties vivantes, animées, teintes par le sang du juste et demandant vengeance commençaient à se propager. Elles prirent naissance en Allemagne : les juifs de Neubourg, sur le Danube, innocemment accusés, payèrent de la vie, en 1336, le mensonge d'un clerc qui ayant teint une hostie avec du sang, la jeta dans l'église, et fit croire au peuple que les ennemis du Christ l'avaient profanée. Le clerc, convaincu de subterfuge, avoua sa faute, mais les crimes étaient commis.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

Suite du règne de l'empereur Louis VI et du roi Philippe-de-Valois. - Massacres de l'Alsace. - Le fanatique Armleder. - Juifs chassés de France.

Jusqu'à présent, le quatorzième siècle s'est offert à nos yeux sous des couleurs assez sombres, en ce qui concerne le peuple juif; mais il faut arriver à l'année 1336 et faire surgir les sanglantes hécatombes de l'Alsace pour voir le fanatisme livré à toutes ses fureurs. Notre plume serait peut-être suspectée de partialité. Ecoutons le père Laguille*, interprète fidèle des chroniqueurs les plus exacts de l'époque**:

« Un certain gentilhomme de Franconie ayant été tué » par les juifs, son frère qui était de l'ordre des hos- » pitaliers, voulant venger sa mort, fit renaître la fausse » doctrine qui avoit été déjà débitée en Allemagne plus » de deux siècles auparavant. Il inspiroit aux peuples et » persuadoit à ses amis que le zèle et la vraye religion » attendoient des chrétiens qu'ils égorgeassent sans pitié les juifs, pour venger le fils de Dieu que cette perfide » nation avoit si cruellement fait mourir. Une infinie

* *Hist. de la prov. d'Alsace*, prem. partie, p. 284 et suiv.

** Il a suivi particulièrement dans son récit la *Chron. Vitodurensis*, ad ann. 1336 et seq.

Digitized by Google

» multitude de fidèles se laissa prévenir de cette erreur, » qui coûta la vie à un très-grand nombre de juifs de » Franconie. De là cette doctrine passa en Alsace où un » certain païsan, cabaretier de profession, s'érigeant en » prophète, fit croire aux peuples de la campagne que » leur salut étoit attaché au courage qu'ils auroient de » massacrer les ennemis et les meurtriers de celuy qu'ils » adoraient. Il assuroit même avoir eu une révélation; » que tel étoit l'ordre de Dieu; qu'ils ne pouvoient y » résister sans crime. Le faux prophète fut cru sur parole; » et l'on vit une foule de zélés se joindre à luy, dans » la résolution d'exterminer impitoyablement les juifs. » Cette troupe de furieux marchant sous la conduite de » son chef, à qui l'on donna le nom d'*Armleder*, parce » qu'il portoit à son bras des bracelets de cuir, alla se » présenter devant plusieurs bourgs et villages d'Alsace*. » Une croix et une bannière paroissoient à la tête de » cette procession de fanatiques. Ils furent reçus presque » partout avec joie, ou du moins bien volontiers, dit » un auteur contemporain; soit que les peuples eussent » été séduits par la fausse opinion qu'ils rendraient un » service à Dieu en lui sacrifiant le sang des juifs; soit » qu'obérés par leurs vexations et leurs usures, ils vou- » lussent s'en venger et profiter de leurs riches dépouilles. » De là l'horrible boucherie qu'on fit de ces malheureux » en plusieurs endroits. Les juifs eux-mêmes augmentèrent » le carnage : les pères voyant qu'ils ne pouvoient éviter » la mort, étranglaient eux-mêmes leurs enfants, ou les » jetoient dans des précipices pour empêcher qu'on n'en » fît des chrétiens.

» Ces premiers succès passoient pour un prodige : les » peuples demeuroient de plus en plus convaincus que tel

* Ce chef audacieux était, dit-on du pays de Nassau.

Digitized by Google

» étoit l'ordre de Dieu, et Armleder à qui l'on donna » le titre de roi, voyoit grossir chaque jour le nombre » de ces partisans qui venoient se ranger sous ses éten- » darts: les marchands abandonnoient leur négoce; les » artisans et les païsans quittoient leurs ouvrages. Tous » composèrent une armée qui, au premier ordre, mar- » choit où il plaisoit à son chef; n'ayant point d'autres » armes que des haches, des serpes, des hoyaux et les autres » instruments propres de leur métier, quelques épées et » quelques javelots. Avec cet équipage, ils entrèrent » même dans les villes d'Alsace où ils égorgèrent plusieurs » juifs. Rouffach et Ensisheim en comptèrent plus de » quinze cents qui tombèrent morts sous leurs coups. Les » juifs des environs allèrent chercher un azyle dans » Colmar: Armleder osa venir les redemander. Le peuple » de Colmar vouloit qu'on les lui livrât: les magistrats » et les plus considérables bourgeois ayant horreur de » cette inhumanité s'y opposèrent et prirent les juifs » sous leur protection. Les fanatiques, irrités de ce refus, » mirent le siège devant Colmar, blessèrent quelques » citoyens et firent de grands dégâts dans les moissons et » dans les vignes d'alentour.

» L'empereur Louis vint lui-même à Colmar avec l'im- » pératrice Marguerite, fille du comte de Hollande, pour » arrêter le cours de ces sanglants désordres: sa présence » dissipa l'armée d'Armleder, qui se retira sur les terres » de France. L'empereur écouta les plaintes des juifs » et les remontrances de ceux qui prenoient leur défense: » l'impératrice indignée fit, un jour de jeûne, servir du » gras sur la table de son époux; l'empereur en fut » surpris et en demanda la raison. N'en soyez pas étonné, » luy dit l'impératrice, car puisque vos sentiments s'ac- » cordent avec ceux des juifs, vous ne devez pas faire » difficulté de manger les viandes dont ils usent. Ce

Digitized by Google

» reproche fit prendre à Louis la résolution de ne plus » se mêler de cette affaire et de se contenter d'avoir » obligé Armleder d'abandonner le siège de Colmar. Mais, » dès que l'empereur fut sorti de la province, les » fanatiques retournèrent devant cette ville, dans le » dessein de pousser plus vivement leurs entreprises.

» Berthold, évêque de Strasbourg, conjointement avec » les seigneurs et les villes d'Alsace, sentant qu'il étoit » tems d'arrêter le cours du mal, et de s'unir ensemble » pour en prévenir les suite, firent entre eux un traité » par lequel ils s'engagèrent à prendre les armes contre » Armleder, à poursuivre jusqu'à la mort quinze de ses » principaux partisans, et à traiter en ennemis ceux qui » leur donneroient retraite. Ce traité fut signé à Colmar, » le mardy, avant l'ascension, 1338*. Berthold, évêque » de Strasbourg, étoit à la tête de cette confédération, » dans laquelle furent compris Albert d'Hohenberg, » landvogt d'Alsace; Jean, lieutenant des ducs d'Au- » triche; Jean Ulric de Hauss leur bailly, ou comme » parle le titre allemand, leur vagt à Ensisheim, Con- » rad Verner, abbé de Mourbach; Jean de Rapolstein, » seigneurs de la haute-ville; Jean et Anselme, seigneurs » du haut-Rapolstein; en outre les magistrats et les » citoyens des villes de Strasbourg, Haguenau, Scélestat, » Ehenheim, Rosheim, Mulhouse, Kaysersberg, Turkeim, » Munster, Brisach et Neubourg.

» La puissance et la qualité de tous ces seigneurs qui » s'étoient liguez contre Armleder, l'intimidèrent et » l'obligèrent à se retirer de devant Colmar contre » laquelle il avoit fait d'inutiles efforts. Mais quand le » peuple a été une fois ému par un faux zèle de religion, » ou par la persuasion qu'il y va de son intérêt, il est

* *Lünig., Arch. imp.*, t. VII, p. 12.

Digitized by Google

» aisé de le remettre en mouvement. C'est un incendie » étouffé qu'une étincelle peut bientôt réveiller. Ce fut » pour prévenir de nouveaux troubles que les seigneurs » d'Alsace firent successivement tant de différents traités » pour conserver la tranquillité dans la province. Telle » fut la confédération de 1343, faite entre Berthold, » évêque de Strasbourg, Louis et Frédéric, comtes » d'Oetingue, landgraves de la Basse-Alsace, et les villes » impériales, pour maintenir la paix provinciale depuis » deux lieues d'Allemagne au-dessus de Mülhouse jusqu'à » Seltz*. Ce traité fut suivi deux ans après d'une autre » ligue faite pour s'opposer aux entreprises tumultueuses » qu'on pourroit former à l'occasion d'Armleder ou de » ses associés. Cette confédération fut jurée à Scélestat le » jeudi avant la mi-carême 1345, par Berthold, évêque » de Strasbourg; Henry, abbé de Mourbach (c'étoit » Henry de Schwenbourg), Jean, comte de Montbéliard, » Pierre de Bolwiller, président du tribunal provincial » de la Haute-Alsace, pour les très-nobles princes les » ducs d'Autriche; Louis et Frédéric d'Oetingue, land- » graves et langvogts en Alsace, et quantité d'autres » seigneurs, ainsi que plusieurs villes, tant en deçà » qu'au-delà du Rhin. »

Ces ligues, au reste, ces mesures prises par l'aristocratie contre les mouvements populaires, ne prouvent pas qu'on portait aux juifs un puissant intérêt: les villes, les seigneurs y tenaient comme on tient à une propriété d'un rapport fixe et durable dont il est même facile d'augmenter les revenus. S'il arrivait qu'une main royale s'étendît pour les protéger, elle le faisait avec tant d'hésitation; elle sacrifiait si volontiers les parias du monde chrétien aux exigences du catholicisme, aux moindres scrupules

* *Wencker, ligæ Alsat.*, § 2 et 3, diplom., t. II, p. 10.

Digitized by Google

de leur conscience, qu'il n'existait réellement aucune sécurité en faveur des juifs. Cela est si vrai qu'au moment même des ligues alsaciennes contre les fanatiques, Louis de Bavière abandonnait à la ville de Colmar toutes les richesses appartenant aux juifs, pour 4000 livres que cette ville lui prêta* : il concédait à Berthold Bucheckins, un privilége au moyen duquel cet évêque pût jouir impunément des biens considérables possédés par les israélites de Rouffach et de Sultz**. D'un autre côté, Louis V engageait à l'évêque de Spire les juifs de cette ville avec la place de Landau, et promettait de ne pas dégager l'une sans les autres. Après le massacre des israélites de Mulhouse, le même empereur vendait à la ville, moyennant mille livres, les biens qu'ils possédaient***. En l'année 1338, jour de la conversion de l'apôtre saint Paul, on brûlait, on massacrait une partie des juifs demeurés à Rouffach depuis leur dernière persécution; on expulsait

* « An. MCCCXXXVII, duo nobiles alsati* plebe in judæos concitatâ, obsederunt Colmariam; judæos qui ibi habitaverant, sibi tradi postulantes; sed argentinensium auxilio dissipatus est tumultus. Ludovicus Bav. omnes judæorum opes pro quater mille libris denariorum, quas ipse à civitate acceperat, an. MCCCXXXVIII, eidem oppignarevit. » (*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, p. 368.)

** « Ultima ratio eorum an. MCCCXXXVIII, sub Bertholdo Bucheckio fuit imposita manus; quo reliqui omnes vel interfecti, vel ejecti sunt oppido. Relictis eorum bonis securius ut frueretur Bucheckius, novum à Ludovico Bavaro imp. privilegium an. MCCCXLII, impetravit; curiamque judæi cujusdam in *oppido* suo *Rufach* Johanni de Eptingen in feudum tradidit, imo et aliam Rudolpho Gebvilensi vendidit. Post hæc nunquam rubeacum redierunt judæi; receptione eorum per omnem immunitatem in perpetuum gravibus sub pœnis prohibitâ. » (*Ibid.*, II, p. 81.)

*** « Cæsis à plebe judæis, bona eorum Ludovicus imp. pro mille libris civitati vendidit. » (*Ibid.*, II, p. 426.)

* L'un de ces magistrats était de Dorolsheim, l'autre d'Andlo. (*Koenigshov*, cap. V, § LXIII.)

Digitized by Google

le reste, et les biens de ces malheureux rassasiaient à peine l'*auri sacra fames* de leurs bourreaux *.

Lorsque ces événements désastreux se passaient en Alsace, la Bavière n'était guère plus tranquille. Les juifs de Deckendorff, injustement accusés d'avoir percé, à l'aide d'une aleine, puis déchiré d'épines une hostie consacrée, au point qu'il en jaillissait du sang, expièrent dans les plus horribles supplices cette prétendue profanation. Les magistrats de la ville et le chevalier Hartmann de Degenberg excitèrent eux-mêmes le peuple. Bientôt après presque toutes les cités bavaroises et plusieurs villes autrichiennes eurent leurs auto-da-fé, leurs massacres juridiques. La sagesse d'Albert, duc d'Autriche, épargna cependant l'innocence. A Passau, les juifs accusés d'un crime analogue à celui de Deckendorf, étaient au moment de subir la même destinée. Albert informe avec scrupule, s'adresse au souverain pontife qui lui cite plusieurs histoires apocryphes du même genre, pour l'engager à ne pas y croire, et l'affaire n'a point d'autre suite.

Malheureusement pour Israël, l'usure à laquelle se livraient les fils d'Abraham avait soulevé contre eux le concile de Vienne **, qui, déclarant leurs protecteurs hérétiques, hors du giron de l'église, provoquait de nouvelles persécutions. En Saxe, en Bohême, on les rançonnait sans pitié ; ils étaient chassés de la Hongrie ; Philippe VI faisait proclamer par son grand-sénéchal de Beaucaire,

* Une inscription gothique incrustée dans le chœur de l'église paroissiale de Rouffach, en 1444, rappelait, de la manière suivante, l'auto-da-fé et le massacre des juifs :

« Anno Dn. MCCCXXXVIII, in conversione Pauli fuit interfectio » Judæorum. »

Les motifs d'expulsion des juifs de Rouffach et de Sulltz, en 1342, ressortent très-bien des chartes insérées dans le *Recueil de Berler*, fol. 111 et 367.

** Concile tenu en 1339.

Digitized by Google

qu'aucun débiteur régnicole n'eût à s'acquitter envers les israélites étrangers, des sommes qu'on leur devait, sous peine de payer une seconde fois au roi, avec amende; l'empereur Louis affranchissait aussi certains couvents de leurs dettes contractées près des juifs; Jean III, duc de Brabant, se faisait relever par le souverain pontife, des promesses pécuniaires faites à ses sujets israélites; le dauphin Humbert II, annulait les priviléges accordés aux juifs du Dauphiné par ses prédécesseurs et par lui-même, pour les forcer à les racheter moyennant la somme exorbitante de mille florins, ce qui ne l'empêchait pas d'intenter des procès criminels aux plus riches et de confisquer leur fortune*. Nous n'en finirions pas si nous voulions enregistrer toutes les turpitudes de cette époque.

Il existait toutefois quelques nobles cœurs comprenant la justice, la bienfaisance, et sachant les mettre en pratique. De ce nombre étaient les évêques de Spire et de Memmingen; Reinoud, duc de Gueldre; Casimir, roi de Pologne; Magnus Ier, duc de Brunswick; et l'empereur lui-même, malgré différents actes commandés par les circonstances pénibles où il se trouva quelquefois engagé. Sa politique vis-à-vis des juifs fut, en tous cas, beaucoup plus tolérante que celle de Philippe-de-Valois qui les obligea, en 1346, de se convertir ou de quitter la France. On en baptisa plusieurs: le plus grand nombre préféra l'exil à l'apostasie.

* Années 1338 à 1342.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

Annales juives depuis 1346 jusqu'en 1351. - Les Flagellans. - Avènement de l'empereur Charles IV. - La peste noire

---

Une secte nouvelle originaire d'Italie, composée de fanatiques, fous à lier, parcourait les villes en se fouettant jusqu'au sang pour mortifier la chair. On les appelait *Flagellans*. Quelques-uns étaient venus dans les provinces Rhénanes, et beaucoup d'allemands, amis du merveilleux, avaient grossi leur phalange. Des gens qui se donnent la discipline matin et soir avec l'intention de gagner le ciel se croient tout permis. Nos fanatiques, animés par un désir de propagande, inspirés peut-être aussi par la fortune des israélites, veulent les convertir, les soumettre au fouet ou les brûler. A Francfort, les juifs attaqués prennent les armes et défendent courageusement leurs propriétés et leur vie; la confusion devient générale; la ville entière se soulève pour ou contre Israël; l'hôtel de ville et plusieurs quartiers sont mis en feu: on expulse les flagellans, et les juifs quittent Francfort en armes après avoir laissé beaucoup des leurs dans la mêlée. L'empereur, craignant qu'ils ne revinssent pas, permit à la municipalité de confisquer les biens des émigrés, mais en même temps, il déclara que ces immeubles leur seraient

Digitized by Google

restitués à leur retour, et qu'ils jouiraient d'une exemption d'impôts pour deux années.

La terreur inspirée par les flagellans gagna de proche en proche toutes les rives du Rhin et de la Moselle; beaucoup de populations suivirent avec avidité les élans de leur fanatisme contre les juifs. Ce fut, selon toute apparence, dans une émeute de ce genre qu'il périt plusieurs israélites à Scélestat *. L'empereur Charles IV, secondé des princes ecclésiastiques, des ducs d'Autriche, et des autorités urbaines, rétablit enfin l'ordre si gravement compromis **, mais ce ne fut pas pour long-temps.

Une horrible peste née dans l'Inde ravageait alors l'Europe: de la Suisse elle gagna l'Alsace, la Lorraine et le pays messin ***. La terreur des peuples était extrême. On recherchait soigneusement les causes d'un tel fléau: le fanatisme prononça le nom des juifs; l'ignorance les accusa d'avoir empoisonné les puits et les fontaines. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer leur perte. La ville de Berne et quelques autres cités helvétiques firent sur ce point de rigoureuses recherches et mirent à la

* « Judæos quod attinet, Carolus IV, an. MCCCXLVII. Selestadiensibus veniam dedit, quod eos per tumultum vel interfecerant, » vel expulerant. Biennio post, quæ reliquerant, bona civitati adscripsit, » Selestadiensis senatus ad Francofurtensem literæ extant, quibus ille » de venenatis judæorum in christianos conciliis queritur. »

(*Schoepfin.*, *Alsat. ill.*, II, p. 381.)

** En 1347 des massacres avaient eu lieu à Krems et à Stein, en Autriche. Les bourgeois s'étaient joints aux paysans pour piller et tuer les juifs. Le duc ayant pris les armes punit les meurtriers. La même année, après quelques troubles survenus à Breslau, en Silésie, l'empereur, par un acte daté de Prague le 8 septembre, recommanda aux consuls de rendre justice aux juifs sur leurs plaintes, avec tout le zèle possible, de diminuer leurs contributions, si certains cas l'exigeaient, mais à condition qu'ils paieront toujours les impôts généraux.

*** *Alb. argent. chron.*, p. 148.

Digitized by Google

question plusieurs juifs pour découvrir la vérité. Les magistrats de Strasbourg, de Fribourg et de Bâle ne trouvant pas que les crimes imputés aux juifs ressortissent avec assez d'évidence de la procédure, se refusèrent à les condamner: ils bannirent même de leur ville quelques gens de qualité qui les avaient maltraités; mais le peuple n'entrait point dans les raisons politiques et commerciales des administrateurs bâlois. Aveugle en sa fureur, il prend les armes, s'attroupe devant l'hôtel de ville, exige le rappel immédiat des citoyens exilés et fait retentir les rues de cris de vengeance contre les juifs *. Suivons encore le père Laguille **:

« L'évêque de Strasbourg, Berthold et les barons » d'Alsace, informés du tumulte excité dans la ville de » Bâle, s'assemblèrent à Benfeld où se rendirent les » députés de la ville de Strasbourg qui déclarèrent, de » la part des principaux magistrats, que le conseil Stras- » bourgeois n'étoit pas persuadé de la réalité des crimes » dont on chargeoit les juifs ***. L'assemblée de Benfeld » jugeant néanmoins qu'il étoit nécessaire de céder pour » un tems à la fureur du peuple mutiné, décida qu'il » falloit chasser tous les juifs ****. Le peuple ne fut pas » satisfait de ce jugement : il se saisit de ces malheureux; » en brûla quelques-uns, en égorgea d'autres, et en » noya plusieurs dans les marais. Ceux de Strasbourg » furent renfermez dans la rue des juifs, peut-être pour » les mettre en sûreté contre la violence du peuple, en » attendant que leur sort fût décidé. Gosso Strum et » Conrad de Vintertur, tous deux stettmeistres ou prêteurs » de la ville, et l'ameistre Pierre Schwaber furent chargés

* *Archives de la municipalité de Bâle.*

** Le P. Laguille, *Hist. d'Alsace*, première partie, p. 286.

*** *De Gestis Berth.*, p. 177.

**** *Chron. Albert.*

Digitized by Google

» de parler au peuple en faveur des juifs. L'ameistre » porta la parole et remontra, avec beaucoup de fermeté, » que la ville avoit promis aux juifs sa protection, qu'ils » l'avoient même achetée à prix d'argent; qu'il étoit » de l'honneur de Strasbourg d'être fidèle à ses pro- » messes et d'attendre au moins que les juifs fussent » convaincus du crime dont on les accusoit, qu'il étoit » dangereux pour la république de se conformer à ce » qui avait été jugé contre eux par l'évêque et quelques » gentilshommes; que cette soumission serviroit de titre » pour exiger que la ville obéît à ce qui serait, dans » d'autres occasions, réglé par l'évêque et par les nobles, » et que par là Strasbourg donneroit atteinte à son indé- » pendance*.

» Le peuple se rendit sourd à ces raisons, et prévenu » de l'exemple de Bâle, de Spire et de plusieurs autres » villes voisines, qui avoient condamné les juifs au feu **, » il s'imagina que les magistrats avoient été gagnez. Cette » persuasion excita de nouveaux tumultes : toutes les » tribus qui, dans Strasbourg, sont au nombre de vingt, » s'attroupèrent chacune avec leurs drapeaux sur la place » de la Cathédrale, le lundy avant le 14 février, jour » de Saint-Valentin. Tous les gentilshommes prirent les

* *Hertzog., Chron.*

** On lit dans la *Revue Orientale* de M. Carmoly, 1841, p. 480 : « A Bâle, tous les juifs dont on s'était saisi furent placés dans un » tonneau qui fut abandonné au Rhin, et auquel on mit le feu. On » ne laissa la vie qu'aux enfants et on les éleva pour en faire des » chrétiens. Il en fut de même à Constance, où cependant on accorda » la liberté à ceux qui embrassaient le christianisme. Un juif ayant » abjuré, rentra dans sa maison, y mit le feu et s'écria au dehors : » *Je meurs en bon juif!* Bientôt quarante maisons furent réduites en » cendres avec la sienne. Dans d'autres villes de la Suisse, telles que » Zurich, Berne, Fribourg, Lucerne, Arau, tous les juifs périrent » brûlés, roués ou décapités. De la Suisse cette frénésie gagna l'Alsace. »

Digitized by Google

» armes, et les magistrats s'empressèrent d'aller exorter » cette foule d'habitants de se retirer chacun dans leurs » maisons, leur donnant parole que le lendemain on » s'assembleroit dans l'hôtel de ville, pour délibérer sur » ce qu'ils désiroient. Toutes les tribus se retirèrent, à » la réserve de celle des bouchers, qui en ayant rappelé » d'autres, déclarèrent aux magistrats qu'ils ne pouvoient » plus se soumettre à ceux qui étoient chargés du gou- » vernement. On essaya vainement de faire changer cette » résolution du peuple : il s'obstina toujours davantage ; » de sorte que les deux stett-meistres et l'ameistre don- » nèrent eux-mêmes leur démission, et, dès le lendemain, » le sénat fut remercié. Nicolas Lorn de Bulach et trois » autres furent élus stett-meistre. On prit dans la tribu » des bouchers Jean Bettshold pour ameistre. Jean » Schweber qui avait quitté volontairement sa charge » fut taxé à deux cents livres, avec ordre de s'éloigner » de la ville de quatre lieues. Après cette révolution, » le procès des juifs fut bientôt jugé : on les conduisit » dans leur cimetière ; le peuple, tandis qu'ils traversoient » les rues, les dépouilloit de leurs habits dans l'espoir » d'y trouver de l'argent. Ils étoient presque nuds lors- » qu'on les jeta dans les flammes au nombre d'environ » deux mille. Tous leurs biens furent confisqués, et » l'on défendit d'en recevoir d'autres dans la ville avant » un siècle »*.

* Königshoven, dans sa *Chronique*, a pris soin d'enregistrer jour par jour, depuis le 9 février 1349, jusqu'au samedi 14, les circonstances du drame sanglant où tant d'israélites ont péri. Sa narration diffère quelque chose du récit du P. Laguille. En voici le résumé :

Diète provinciale à Benfeld où l'anéantissement des juifs est prononcé.

Le 9 février, quelques hommes des confrairies industrielles se présentent à l'ammeistre Pierre Schwarber et lui demandent la condamnation des juifs. Sur son refus, ils lui reprochent d'avoir reçu d'eux

Digitized by Google

L'illustre Schœpflin a résumé avec sa concision ordinaire, les détails donnés par le père Laguille. Il fixe au 14 février 1349 l'horrible auto-da-fé et ajoute qu'on partagea entre les habitants les biens des victimes qui avaient succombé*.

de l'argent pour les protéger. L'ammeistre fait mettre en prison les députés à l'exception de l'un d'eux qui prend la fuite et court soulever toutes les corporations des métiers. Elles déclarèrent Schwarber et les statt-meister nobles déchus de leurs fonctions.

Le 10, on s'occupe à recomposer une nouvelle magistrature; on élit quatre statt-meister qui devaient administrer chacun trois mois, et un nouvel ammeistre, Jean Batseholt, boucher, le premier plébéien qui ait exercé cette haute magistrature.

Le 11, les nouveaux élus prêtent leur serment.

Le 12, les corporations des métiers jurent obéissance à la nouvelle constitution.

Le 13, on confisque toute la fortune de l'ammeistre Schwarber, moins une part réservée à ses enfants; on le prive de ses droits civils et on lui défend de séjourner plus près que quatre lieues de la ville. Il se retira et mourut à Benfeld.

Le 14, plus de mille juifs sont brûlés dans leur cimetière, là où se trouve aujourd'hui l'hôtel de la préfecture. Les autres israélites échappent à la mort en se faisant baptiser. Tous les titres, toutes les créances sont rendus aux débiteurs. La fortune des victimes se partage entre l'évêque et les magistrats.

* « Cum autem an. MCCCXLIX, per universum orbem regnasset » mortalitas, et Argentorati per æstatem sedecim millia hominum mo» rerentur, invidia in judæos, de fontibus veneno infectis accusatos, » conjecta est. Fama rei mox ubique percrebuit. Persecutionis initium » factum est Bernæ *. Friburgenses, Basilienses et Argentinenses nostri, » hac de re facti certiores, ad Bernensium exemplum incarcerarunt » judæos, à furibundâ plebe coacti. In comitiis provincialibus, Benfel» dæ habitis, decretus est eorumdem interitus. Argentinensium legati » repugnavere decreto. At redux in urbem cum duobus Prætoribus ** » idem sentientibus, Schwarberus consul exilio damnatus est, quod » judæos de veneficio non fuisse convictos libere profiteretur; injustum » quoque esse publicam rumpere fidem, quam, magna pecuniæ summa

* *Albert de Strasb., Chron.*, p. 147 et *Berthold. ev. De reb. gest.*, p. 177.
** *Stuvm et Winterthurius.*

Digitized by Google

« Bien loin que les autres villes Alsaciennes jugeassent » qu'il y avoit de l'inhumanité ou de l'injustice dans ce » qu'on venoit de faire à Strasbourg, elles parurent in- » dignées contre les seigneurs qui conservoient quelques » juifs dans leurs terres. Peu s'en fallut même qu'elles » ne vinssent assiéger Ensisheim où l'intendant des ducs » d'Autriche en avoit sauvé plusieurs. Il n'apaisa la po- » pulace qu'en promettant de les lui livrer dès qu'il auroit » reçu la réponse de ses maîtres. » (*Laguille.*)

Mulhouse, Bollwiller, Soultz, Colmar, Scélestadt, offrirent des scènes analogues à celles de Strasbourg. Près de Rouffach, on brûla quantité d'israélites dans une plaine qui a conservé depuis le nom de plaine des juifs. A Trèves, à Oppenheim, le long de la Moselle, beaucoup de juifs se donnèrent la mort pour échapper aux chrétiens; à Worms, à Spire, ils mirent le feu à leurs maisons et s'y précipitèrent avec femmes et enfants; il en fut de même à Cologne et Mayence où les magistrats cependant procédaient avec plus de mesure qu'ailleurs, faisant une enquête avant de condamner et préférant expulser que détruire; mais la terreur l'emportait, et les malheureux, égarés, hors d'eux-mêmes, couraient après une mort affreuse qu'avec plus de calme ils eussent peut-être évitée. En Bavière, dans les villes de Wurtzbourg et d'Ulm, la plupart des juifs périrent dans les flammes qu'ils avaient allumées. Plus heureux à Landau, à Hei-

» nuper accepta, illis promiserant cives; præcipuum judæorum crimen » divitias esse causatus, quodque maxima pars civium illis esset in » ære. Combusta sunt d. 14 febr. MCCCXLIX. Judæorum prope duo- » millia sexus utriusque, quingenti infantes initiati baptismo*. Bona » combustorum inter cives divisa. Decretum insuper, ne judæi unquam » admitterentur in urbem. » (*Alsat. ill.*, II, p. 343.)

* *Albert de Strasb.*, p. 148 et 178. — *Koenigshov*, ch. II, § CCXII, et ch. V, § LXXVIII. — *Wimpheling*, *de episc. Argent.*, p. 86.

Digitized by Google

delberg, ils surent se défendre et intimider leurs persécuteurs*. Cette affreuse boucherie eut lieu dans presque toute l'Espagne, en Italie, en Provence et dans quelques villes françaises. Le duc Albert d'Autriche, ce prince d'ailleurs si humain, réduit à l'impuissance de protéger, se voyait obligé lui-même de condamner quelques victimes pour en sauver d'autres.

La conduite de sa sainteté Benoît XII, fut admirable. Non-seulement il protégea les juifs, il tâcha d'éclairer les chrétiens sur l'absurdité de leurs inculpations. Le 4 juillet 1348, une bulle défendit expressément de dépouiller les enfants d'Abraham, à plus forte raison de les maltraiter et de les mettre à mort sans jugement; une autre bulle en date du 26 septembre, déclara qu'on n'avait aucune raison d'accuser les juifs de la peste puisqu'elle régnait dans les lieux mêmes où il n'y en avait point; qu'en conséquence le souverain pontife excommunierait quiconque se permettrait la moindre violence contre eux. La crainte des foudres de l'église arrêta les massacres sur différents points de l'Europe, mais les flagellans ne continuèrent pas moins leurs prédications, et les peuples n'eurent que trop de tendance à les écouter.

« Quoique les villes d'Alsace fussent toutes d'accord » sur le traitement fait aux juifs, Strasbourg néanmoins » en parut inquiète, dit le père Laguille : elle prévoyoit » que sa conduite déplairoit à l'empereur qui pourroit » regarder comme une injure d'avoir brûlé vifs ceux à

* « Judæos incolis suis pridem annumeravit Landavia, qui an. » MCCCXLVIII, civibus reliquis fere pares vim vi repulerant; quum » de illorum ageretur supplicio. Emiconi, Leiningæ comiti, Carolus » IV, in mandatis tum dederat, ut pacem conciliaret, quam se ratam » habiturum promisit. » (*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, p. 400-401, d'après des lettres autographes de l'empereur, conservées dans les archives d'Hartenburg.)

Digitized by Google

» qui les monarques d'Allemagne avoient accordé leur » protection. Ce fut, selon toute apparence, pour pré- » venir le châtiment que les magistrats avoient à craindre, » qu'ils se liguèrent avec plusieurs grands seigneurs du » voisinage, entre lesquels étoit Berthold évêque de » Strasbourg, l'abbé de Mourbach, le comte de Wir- » temberg, le marquis de Bade, le comte de Fribourg, » le comte d'Hohenberg, le seigneur de Lichtemberg, » les comtes de Furstemberg, les seigneurs de Rappolstein, » toute la maison d'Eberstein et celle de Geroldseck, » Henri et Frédéric de Hadstat et Hartung de Wangen. » Tous conspirèrent avec l'ameistre, les magistrats et la » communauté des bourgeois de la ville de Strasbourg » et ils s'engagèrent à prendre la défense des magistrats » de la ville, en cas qu'on voulût ou les attaquer, ou » les inquiéter, à cause du traitement fait aux juifs. » Mais en même temps, ces seigneurs stipulèrent qu'on » leur rendroit les billets et les gages qu'ils avoient mis » entre les mains de ceux dont on avoit confisqué les » biens. Jean de Lichtemberg, doyen de la Cathédrale, » et Jean de Vinstingen ou Fenestrange, landvogt en » Alsace, consentirent à ce qui avoit été réglé dans le » traité. Ce landvogt, successeur du comte d'Oetingue, » y parle au nom de l'empire * et n'y fait aucune mention » de l'empereur. La ligue fut signée le vendredy après » la Pentecôte 1349 » **.

L'empereur Charles IV, délivré des embarras que lui avaient suscités plusieurs compétiteurs, apporta quelque attention à la police de son empire : il écrivit aux magistrats de Strasbourg qu'il trouvait fort mauvais que leur ville se fût liguée contre les juifs, avec les villes impériales et les seigneurs de la province ; que ces exilés étaient

* « Dato nomine imperii. »

** *Laguille*, ouvr. cité, p. 288.

Digitized by Google

depuis 1234 * les serfs de sa chambre ; qu'on ne pouvait en disposer sans son consentement et que les événements de Strasbourg portaient un grand préjudice à ses finances. L'empereur termine sa lettre en ordonnant aux magistrats de ne plus agir pour faire chasser les juifs, et bien moins encore pour les faire mourir. Cette dépêche, datée de Francfort le 4 juillet 1349, causa quelque agitation dans Strasbourg. Charles IV l'ayant appris, se hâta d'écrire une seconde lettre ** aux magistrats, et de leur dire qu'en considération des services rendus à sa couronne par leur cité, il voulait bien lui pardonner tout ce qui avait été fait contre les juifs, soit dans leurs biens, soit dans leurs personnes. L'empereur agit de même à l'égard des bourgeois de Weissembourg, Colmar, Mulhouse ***, ayant toujours soin de stipuler la part de contribution que les israélites devaient payer à la ville, et celles dont ils étaient tributaires envers l'empire.

Telle fut en Alsace la triste destinée des enfants d'Israël. Rien ne la rendait plus supportable sur les bords du Rhin et de la Moselle.

* *Servi sunt cameræ nostræ speciales*, avait dit l'empereur Conrad. *Leib. Codex diplom.*, t. II, p. 10. Depuis lors (1234) les empereurs s'étaient réservé le droit exclusif d'imposer des tributs aux juifs de leurs états.

** Elle est datée du samedi après la Nativité de la vierge.

*** « Carolus IV. Judæos quidem recipi, eorumque tributa inter cæsarem » ac civitatem (*Weissenburgum*) dividi voluit, ita tamen, ut hæc partem » suam in munitiones converteret. An. MCCCXLIX. Colmaria exem- » plum Argentinensium, aliorumque vicinorum secuta sustulit judæos. » Jo. de Vinstingen, advocatus provincialis, Caroli IV. Imp. nomine, » Colmariensibus, ut aliis urbibus, accepta cæsorum pecunia, factum » condonavit.

» Steratam hujus gentis stragem, qua, quot quot ex ea Mulhusii » post primam cædem remanserant, vel trucidati vel ejecti sunt, Ca- » rolus IV. Imp. an. 1349 pari linitate civibus ignovit. »

(*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, p. 324-426.)

Digitized by Google

Toutes les imputations, toutes les calomnies étaient adoptées sans examen, contre une nation qu'on voulait perdre. Personne n'eût reculé devant l'absurdité d'un fait s'il pouvait servir à rendre plus odieux des mécréants avilis d'ailleurs par la misère et par tous les vices qu'engendre la cupidité. Le chanoine Ruyer * raconte, d'après le moine Richerius **, qu'un juif de Saint-Dié « estimé » des plus subtils en nécromancie, fit boire jusqu'à l'ivresse » une fille catholique qu'il avait à son service ; qu'étant » parvenu à l'endormir par ses enchantements, il lui ar- » racha la matrice par les voies naturelles ; qu'une heure » après l'opération, la pauvrette éveillée par la douleur » s'échappa de la maison avec des cris lamentables, et » courut chez le prévôt qui la fit visiter par des matrones. » Celles-ci ayant reconnu le méfait, le juif fut arrêté, » jugé, étranglé et brûlé, malgré la constance de ses » dénégations. » Cette histoire, composée à plaisir, car il était expressément défendu aux juifs d'avoir des servantes, des nourrices ou des concubines catholiques, peut donner une idée juste des inculpations calomnieuses dont le clergé poursuivait les enfants d'Israël. Les offres prétendues des rois de Maroc et de Tunis pour leur faire empoisonner les puits et les fontaines, doivent être également mises au rang des fables qu'on répandait à cette époque ***.

La lèpre devint le prétexte de nouvelles persécutions. Dans un grand nombre de localités, les juifs, accusés d'avoir introduit cette maladie en Europe, furent pros-

* *Recherches des sainctes Antiquités des Vosges.* Epinal, 1634, chap. XV et XVI.

** V. la *Chronique de Richerius* dans le troisième tome du *Spicilége de d'Achery*. C'est le chapitre trente-deuxième de l'imprimé et le trente-sixième du manuscrit original conservé jadis à l'abbaye de Senones.

*** On gardait au trésor des chartes du royaume, ces deux lettres évidemment supposées.

Digitized by Google

crits ; ailleurs, on les brûlait s'ils ne voulaient pas se convertir ; mais leur entrée dans le giron de l'église catholique les rendait aussitôt à la liberté ; en sorte que ces derniers devenaient réellement plus heureux que les chrétiens lépreux qu'on emprisonnait sans pitié.

A peine un sujet de persécution était-il épuisé, qu'on en voyait surgir un autre. En 1350, les juifs sont accusés de nouveau d'empoisonner les sources et les puits, d'y pousser les lépreux, de falsifier les lettres de change, etc. Plusieurs villes d'Alsace, notamment Béfort, instruisent contre eux et bientôt l'on recommence à les chasser, à les rançonner sans pitié, même à les brûler *.

Richard de Wassebourg, ordinairement si bien instruit de ce qui se passait en Lorraine, ne spécifie aucun fait qui soit relatif aux juifs de cette province, à l'époque où nous nous trouvons arrivés. Les chroniqueurs lorrains et messins sont encore plus silencieux : ils ne font pas la

* « De la cause de ceste pestilence furent suspicionnez les Iuifz, » qu'on disoient auoir infecté les puis et fontaines, dont par bruict » commun plusieurs furent bruslez par les pays où ilz estoient trouuez, » excepté en Auignon : car le Pape les preserua et deffendit. En Ger- » manie en fut faicte quelque inquisition, signamment en vne ville » d'Aulsay nommée Baufold : et fut le bruict qu'on auoit trouué grand » nombre desdictz Iuifz coulpables de plusieurs crimes enormes ; dont » l'entreprinse entre eulx auoit esté faicte en Espaigne, comme de tuer » petis enfans, faire faulce monnoye, et diuerses especes de poisons, » lesquelles ilz auoient iectez (des l'an mil trois cens trente quatre) es » puis et fontaines et auoient induict les lepreux de diuerses regions » ad ce faire. Item auoient inuenté une façon de falsifier tous instru- » mens, lettres d'obligation et quittances contre leurs debteurs et cre- » diteurs. Nonobstant tel bruict et renommée, les nobles et riches » de ladicte Germanie les deffendoient, entre lesquelz fut le comte » Palatin Rupertus, pour argent qu'ilz luy baillerent, comme on disoit : » toutefois le commun peuple s'esleua en plusieurs lieux contre les » dessusdictz Iuifz, et en tuerent et bruslerent beaulcoup, etc. »

(*Wassebourg*, F. ccccxx, ann. 1351. *Antiqvitez de la Gaule Belgicque, etc.* 1549, in-fol.)

Digitized by Google

moindre mention des israélites ; mais est-ce à dire pour cela que ces exilés n'entraient pour rien dans les franchises municipales ou provinciales de nos contrées? Nulle part en France, peut-être, on n'en avait autant besoin, à cause du commerce important qui se faisait avec l'Allemagne ; commerce dont ils devenaient les agents et les interprètes naturels, puisqu'ils parlaient les deux langues et qu'ils tenaient banque aux grandes foires.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

Evènements depuis 1350 jusqu'à la fin du quatorzième siècle. - Charles IV et Wenceslas. - Jean II. - Charles V et Charles VI.

Massacrés à la lueur des flammes qui venaient de consumer en partie Lubeck et Breslau *, les juifs, injustement accusés de ces deux sinistres, invoquaient la clémence impériale, et Charles IV, saisissant d'abord tous leurs immeubles **, vendant après cela leurs personnes aux municipalités ***, se prenait à la fin d'un bel élan philanthropique et faisait emprisonner les assassins d'Israël ****. Bannis de Spire et de Worms; rançonnés à Francfort où l'empereur leur faisait payer 15 200 livres de hellers que la ville lui avait prêtés; n'ayant sur le Rhin d'autre asile assuré que Mayence où l'enseignement rabbinique florissait toujours sous la direction du savant Eliézer ben Samuel ha Lévi, surnommé Salman *****; poursuivis avec acharnement en Belgique comme empoisonneurs des fon-

* Année 1349.

** Les immeubles saisis sur eux à Breslau furent évalués 400 marcs d'argent.

*** Le sénat de Lubeck acheta les juifs qui restaient, *personnes et biens, avec tous profits, casuels et services,* pour la somme de dix mille livres de deniers.

**** Ordre donné le 21 février 1350 au sénat de Breslau.

***** Mort à Mayence en 1358.

Digitized by Google

taines et de l'air ; emprisonnés puis brûlés dans les lieux qui les avaient le mieux accueillis, les juifs tournaient alors vers la France des regards suppliants, et Jean II, dit le Bon*, ne permettait pas seulement qu'ils y rentrassent **, il rétablissait tous leurs anciens priviléges ***, les étendait aux israélites non domiciliés dans le royaume ****, leur donnait un commissaire chargé de les représenter à la cour, permettait qu'ils exerçassent la médecine et la chirurgie, après un examen probatoire devant les sénéchaux, mais conservait l'usage de la marque qui était alors *une rouelle ou platine d'étain, de la grandeur du sceau royal, rouge et blanche.*

Charles, dauphin du Viennois, Jean, comte de Poitiers, gouverneur du Languedoc, imitèrent le roi de France dans sa conduite à l'égard des juifs. Tous deux créèrent un haut-justicier, gardien général de leurs priviléges*****, et le pape Urbain V renouvela la défense de les forcer dans le libre exercice de leur conscience, de les maltraiter, de les dépouiller, de profaner leurs cimetières******, conduite bien opposée à celle tenue par le duc de Bourgogne et l'empereur ; le duc proscrivait de ses états usuriers, juifs et lombards ; l'empereur faisait remise aux bourgeois des créances que les israélites avaient contre eux. Pour se réserver un revenu fixe, il vendait ces mêmes juifs aux villes ainsi qu'aux grands feudataires, ou leur passait les droits de protection souveraine*******. C'est à de semblables aliénations qu'il faut fixer l'origine de presque

* Il régna depuis 1350 jusqu'en 1364.

** Cette autorisation date de l'année 1350.

*** Ordonnance du mois de mars 1360.

**** Ordonnance du 26 avril 1361.

***** Ordonnances des années 1356, 1357 et 5 juillet 1359.

****** Bulle de l'année 1363.

******* La *bulle d'or* accordait aux princes électeurs le droit de posséder des juifs.

Digitized by Google

toutes les juiveries urbaines, où les fils d'Abraham étaient cernés et parqués dans d'étroites enceintes, moins pour les défendre que pour les mieux pressurer. Cependant, comme de cette organisation même, toute arbitraire et infamante qu'elle fût, ressortaient une certaine sécurité et des franchises commerciales plus ou moins étendues, on vit bientôt les juifs affluer en grand nombre dans les localités ainsi constituées. Metz, Spire, Worms, etc., ouvrirent de nouveau leurs portes aux fils d'Abraham. Ils y eurent un quartier séparé. Francfort, autorisé par l'empereur d'admettre plus de juifs qu'il n'en existait déjà dans la ville, se déchargea sur eux des frais de construction d'un pont.

Charles V, dit le Sage, suivit, relativement aux juifs, la politique de son père, tandis que l'empereur persistait à dépouiller ceux qu'il pouvait atteindre, et qu'en Espagne, les seigneurs réunis aux cortès privaient les israélites de la gestion des biens et du recouvrement des créances, leur ôtaient l'exercice libre de la médecine et la faculté d'aller à la cour. Vers cette époque, un concile tenu à Lavaur, en Languedoc *, reproduisant les rigoureuses dispositions des anciens conciles contre Israël, défendait d'employer les médecins et chirurgiens juifs, excepté dans les cas extrêmes; d'assister à leurs mariages, à leurs funérailles; d'allaiter leurs enfants et de cohabiter avec eux. Le même concile forçait les fils d'Abraham d'aller aux sermons, et de faux frères, relaps de fraîche date, ne manquaient jamais de dénoncer les manquants; mais Charles-le-Sage les exempta d'une obligation si pénible.

Il y avait alors en Alsace, en Lorraine et principalement dans le pays messin, certain nombre d'israélites qui occupaient, selon toute apparence, leurs anciens do-

* En 1368.

Digitized by Google

miciles non vendus. A Metz, quelques-uns demeuraient en Juifrue, car le feu du ciel ayant consumé vingt-deux maisons de ce quartier, on cria vengeance, on interpréta le courroux de la divinité, on pensa que la main de Dieu frappait Israël et qu'il fallait chasser les enfants de Moïse. Leur procès fut bientôt fait; ils quittèrent la ville, mais les magistrats les y firent rentrer quelque temps après, quand l'effervescence du fanatisme fut calmée*. Je ne sais s'ils reprirent leur domicile ou s'ils furent établis sur divers points de la cité.

Les juifs, si nécessaires pour entretenir l'activité commerciale de Strasbourg, venaient d'y être rappelés**;

* Le P. Benoît Picard, *Hist. manuscr. de Metz*, t. II; *Hist. générale de Metz* par les Bénédictins, t. II, p. 560.

** Laguille, ouvr. cité, première partie, p. 287.

On lit dans le *Musée Schoepflin d'Oberlin:*

« Post ejectos hac urbe judæos diu et ad nostram fere usque tempestatem cœmeterii eorum magna pars in ea regione restitit, quam » vel hodie adhoc vicum judaicum salutare mos est. Ex eo in hoc » lapidum signatorum et litteratorum consortium feralis inscriptio transiit; quam saxum 3 ped. 5 poll. altum, 2 ped 1 1/2 poll. latum » exhibet. Ea his verbis concepta est.

צוין זאת המצבה נכף
נכתב הינה גבו
על ההסירה וחביבה
מרר אסתר
האהובה ברת החבר
,הודה כהן נפטרה
בכ"ז בחמז שנרת
קלא לפרט תחי
נשמחה בגן עדן
אמן אמן אמן
סלה

» Monumentum hoc est, quod Honae mariti manu positum est piæ

ils reprenaient en Alsace aussi bien qu'en Lorraine leurs habitudes mercantiles et s'insinuaient de nouveau sur toutes les foires et dans tous les grands marchés, lorsqu'une accusation de sacrilége en remit un grand nombre sous la hache des bourreaux. Trois juifs de la ville d'Enghien avaient profané, disait-on, le vendredi-saint 1370, des hosties que l'un d'eux venait d'enlever dans une chapelle de Bruxelles; les hosties percées d'un couteau étaient devenues saignantes et les chrétiens devaient s'empresser de réparer les outrages faits à la majesté divine*.... Un conte aussi absurde fut adopté sans examen : l'anathème tomba du haut des chaires évangéliques sur les malheureux enfants de Moïse; le duc et la duchesse de Brabant les firent tous arrêter à Bruxelles, à Louvain, à Namur etc.

» ac dilutæ dominæ Estheri, amatæ filiæ docti sodalis Judæ Pontificis
» Mortua est die 27 mensis junii anno 131 secundum calculum minorem,
» id est A. C. 1371. Sit ejus anima in horto Eden. Amen. Amen.
» Amen. Selah. »

Selon Koenigshov, *Els. chron.*, p. 296, les juifs expulsés de Strasbourg en 1349, y étaient revenus après vingt années. Le monument décrit par Oberlin et qui se trouve encore dans la collection archéologique de Strasbourg, confirme ce fait, puisqu'il porte la date de 1371. Schiller cite d'ailleurs une lettre-patente signée par les statts et ammeistres et par les chefs des vingt-quatre corporations, en date du jeudi avant la saint Barthelemy 1369, qui accorde de nouveau droit de séjour aux israélites, mais dans des conditions très-restreintes. Ceux qui se trouvaient en ville pour affaires étaient obligés de la quitter le soir, au signal donné par deux trompes en airain qu'on sonnait du haut de la plate-forme de la cathédrale. Cet usage a duré jusqu'à la révolution française. On conserve encore, dans la bibliothèque de Strasbourg, les deux trompes ainsi qu'un petit parchemin rappelant le fait prétendu d'empoisonnement des puits de la ville par les juifs qui motiva leur expulsion.

* *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, par le R. P. Jean Bertholet, de la compagnie de Jésus, huit vol. in-4°; Luxembourg, André Chevalier. Voy. t. VII, 1743, p. 67 à 71.

Digitized by Google

et l'on instruisit leur procès criminel. Voici en quels termes fut rédigée cette terrible sentence : « Les coupables seront conduits au grand marché, bras ou mains liés, et ensuite à la chapelle de Sainte-Catherine, pour y faire amende honorable; de là jusqu'à la grosse tour, ils seront tenaillés à chaque coin de rues : arrivés au lieu de leur supplice, on les attachera à des poteaux pour y être brûlés vifs. »

« Quelque rigoureuse que paroîtra cette sentence, dit le père Berthollet; elle n'étoit point encore proportionnée à l'énormité du crime. On confisqua les biens des juifs, on les bannit des états du duc, ce qui fut exécuté à Luxembourg où il y en avoit quelques familles; et depuis ce temps-là il n'a plus été permis à ceux de cette nation de s'y habituer.

» Il seroit difficile d'exprimer avec quel zèle les chrétiens s'empressèrent à réparer les outrages faits à la majesté divine. On porta les saintes hosties à l'église de Sainte-Gudule où l'on en conserve encore aujourd'hui quelques unes, et on les y exposa à la vénération publique. Les peuples y vinrent de toutes parts rendre leur adoration au fils de dieu : le duc et la duchesse en donnèrent les premiers l'exemple; toute la noblesse suivit, et l'église, quelque vaste qu'elle soit, ne désemplit pas pendant plusieurs jours. On fit des processions par toute la ville; on chanta dans toutes les églises des messes solennelles; la foi des fidèles redoubla pour la présence réelle, et afin de perpétuer la mémoire de cet événement miraculeux, on décida d'en célébrer tous les ans la fête anniversaire au mois de juillet » *.

C'était consacrer annuellement un pénible souvenir; remettre les israélites, à jour nommé, au ban de l'opinion publique et faire tomber sur une nation tout entière l'injuste

* Laguille, ouvr. cité, p. 70-71.

Digitized by Google

flétrissure imprimée à quelques-uns de ses membres, car, en admettant qu'un saint-ciboire ait été volé, est-il raisonnable de supposer que des juifs, pour satisfaire un désir particulier de vengeance contre les chrétiens, aient choisi les symboles inoffensifs d'une croyance respectable?.. Non certes, et d'ailleurs l'histoire du sang qui ruisselle d'une hostie suffit à tout esprit sérieux pour rejeter l'ensemble de cette inculpation.

La destinée des juifs du Luxembourg fut partagée par les juifs de Thionville* et des villages voisins. M. Teissier** assure même, mais sans en donner de preuves, qu'ils furent durant trois siècles étrangers à cette dernière ville.

Pendant que ces choses se passaient, Rodolphe, marquis de Bade, écrivait au pape que deux israélites de Strasbourg lui avaient extorqué des sommes considérables. Le souverain pontife donna l'ordre aussitôt au clergé Strasbourgeois de prononcer la peine de l'excommunication contre quiconque oserait communiquer avec ces deux banquiers, jusqu'à ce qu'ils eussent restitué l'argent pris au marquis***. Malgré cette sentence, les magistrats de Strasbourg ne discontinuèrent pas leurs relations d'intérêt, car les besoins matériels de la vie imposaient souvent une façon d'agir inconciliable avec les doctrines exceptionnelles du pouvoir spirituel. Les persécutions de Barcelone arrêtées par dom Pèdre, roi de Castille; la boucherie de Weisenfels en Saxe, où tant de vénérables rabbins furent massacrés après leur réunion solennelle; le projet de baptême universel imposé aux juifs d'Autriche, le même jour, sous le règne d'Albert III; leur exil de la Hongrie; les marques d'ilotisme adoptées par Henriquez II,

* Thionville faisait alors partie du duché de Luxembourg.

** *Histoire de Thionville* déjà citée, p. 233.

*** M. Carmoly, *Revue Orientale*, 1841, p. 486-487.

Digitized by Google

roi de Castille, contre les Maures et les juifs; tant d'autres faits partiels rangés dans la même catégorie, donnent une idée de l'esprit hostile des populations et des principaux gouvernements de l'Europe à l'égard des juifs. Leur argent seul ou l'utilité dont ils pouvaient être aux chrétiens empêchaient que la proscription fût générale.

Chaque jour le clergé, la noblesse, le peuple entraînés par de profondes inimitiés ou par la force des préjugés, trouvaient quelque motif d'être hostiles aux israélites. Quand ils obtenaient, à force d'or, une prolongation de séjour en France*; quand ils acquéraient en Bourgogne une existence plus légale qu'auparavant**; quand leur ancienne académie se réorganisait à Béziers***, on les expulsait de la haute Alsace et du diocèse de Cologne; on les emprisonnait et on les imposait dans la ville d'Augsbourg à une somme de vingt-deux mille florins; à Nordlingen, on les mettait à mort pour confisquer leurs biens. Peu d'années après, ils furent également chassés de la basse Alsace, et la persécution qu'ils subirent à Scélestadt devint si terrible que cette ville fut mise pour neuf années au ban de l'empire****. L'arbitraire, les mesures exceptionnelles, la tyrannie exercée contre les juifs sur un point quelconque de l'Europe, avait presque toujours du retentissement sur les autres. Peu après le massacre de Scélestadt, la juiverie Parisienne est pillée, on tue

* Le 15 octobre 1374, les juifs obtinrent moyennant trois mille florins d'or, une prolongation de séjour pour dix ans.

** Ils achetèrent cette légalité par une contribution annuelle de mille livres.

*** Moyennant vingt-quatre livres tournois payables en une fois, et un gros de redevance annuelle, par famille, des juifs de Béziers avaient obtenu de l'évêque synagogue, école et cimetière.

**** « Repetita judæorum sub Wenceslao persecutio, ob quam banno » imperii Selestadienses subjecti, et an. MCCCLXXXIX, in gratiam » redierunt. » (*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, p. 381.)

Digitized by Google

les hommes qui résistent, on arrache les enfants du bras de leur mère pour les baptiser*; dans la ville d'Ulm, les juifs sont brûlés ou chassés; à Mayence peu après un synode présidé par le savant rabbi Moseh bar Iekuthiel ha-Lévi, on tue, on brûle et l'on chasse les fils d'Abraham; les états de Bourgogne demandent aussi leur expulsion; mais d'autre part, le duc d'Anjou, régent pendant la minorité de Charles VI, confirme les priviléges des israélites**, et leur accorde une prolongation de séjour pour cinq années, ordonne d'informer sur la manière dont la justice est rendue dans les tribunaux dont ils ressortent, et abolit l'usage de saisir les biens des juifs baptisés; les Vénitiens continuent d'accepter la concurrence commerciale des fils d'Abraham***; l'empereur Rodolphe déclare les juifs Mayençais serfs du domaine et les soustrait au fer de leurs bourreaux. Rappelés à Strasbourg en 1383, ils obtinrent, vers la même époque, de nouvelles franchises en Bourgogne, pour avoir aidé le duc de cette province dans la guerre de Flandre. Ils furent assez bien traités par Charles VI. Au commencement de son règne; ce monarque permit aux juifs étrangers d'entrer dans le royaume, moyennant deux florins, et confirma les priviléges obtenus par les nationaux sous les rois ses prédécesseurs****; mais il défendit aux juifs de faire emprisonner les chrétiens pour dettes, et aux

* Sur la demande d'Aubriot, grand-prévot, le roi ordonna, sous peine de mort, de rendre les enfants et les objets volés.

** Ordonnance du 14 octobre 1380.

*** Ceci eut lieu en 1381; quatre années plus tard, le grand conseil de Venise assigna aux israélites un quartier particulier, *le Ghetto*, qu'ils n'ont jamais quitté, malgré l'ordonnance d'expulsion lancée en 1394.

**** Ordonnances des années 1383, 1387 et 1388; V. *le Livre Rouge ancien du Châtelet de Paris*, fol. 28, 94, 118.

Digitized by Google

juges de leur accorder des lettres de débitis, ce qui dut compromettre l'existence pécuniaire des exilés de Palestine.

Jusqu'à Wenceslas, les juifs avaient presque toujours trouvé d'assez fermes appuis dans la personne des empereurs, mais le successeur de Charles IV fut loin de l'imiter*. Déchargeant ses sujets des dettes qu'ils avaient contractées envers les israélites sous la seule condition de verser vingt-cinq pour cent dans son épargne, il laissait brûler les maisons, fouiller les tombeaux, détruire les synagogues, massacrer les israélites de la Bohême et de la Moravie; aussi fuyaient-ils en Pologne où leur nombre s'accrut extraordinairement, et dans quelques villes comme Spire et Gotha dont les magistrats les protégeaient. Israël souffrait une persécution analogue en Espagne. Plus de cent mille y furent égorgés; deux cent mille reçurent le baptême et trois cent mille gagnèrent l'Asie, l'Afrique, l'Italie et la France. Mais ils ne devaient que toucher ce dernier royaume, car Charles VI allait bientôt les proscrire.

« En 1394, dit Delamarre**, les juifs de Paris furent » accusez d'avoir fait mourir un enfant chrétien en croix » la nuit du Vendredy Saint: plusieurs furent emprisonnez; il y en eut de pendus, d'autres fustigez, et ils » furent solidairement condamnez en une amende de » dix-huit mille écus, qui furent employez pour achever » de rétablir le Petit-Châtelet, et le Petit-Pont.

» Les vingt années que le roy Jean leur avoit permis » de demeurer en France et les seize années de prorogation que Charles V leur avoit accordées, ne devoient » expirer que l'an 1396, mais les crimes et les abominations qu'ils commettoient tous les jours, obligèrent » Charles VI d'anticiper ce terme. Il le fit par Lettres

* Wenceslas empereur en 1378, déposé en 1400.

** Ouvrage déjà cité, I, p. 266.

Digitized by Google

» Patentes du dix-sept septembre 1394, qui bannissent » les juifs de ses états à perpétuité, et leur font défenses » d'y demeurer, à peine de la vie. »

Les malheureux descendants d'Abraham eurent cependant le loisir de faire rentrer leurs créances, et ne furent point maltraités. Ils gagnèrent l'Italie, le comtat Venaissin, la Belgique, l'Alsace, la république Messine et l'Allemagne, surtout les rives du Rhin et de la Moselle. Quelques familles vinrent à Metz, ville libre dont les portes demeuraient ouvertes pendant sept semaines aux juifs qui voulaient fréquenter les foires des environs. Ils payaient une redevance de trente deniers, comme nous l'avons déjà dit. Un jour les bouchers contestèrent ce droit au chapitre de la cathédrale qui le revendiquait. Les sept chanoines vétérans furent priés d'affirmer la légitimité du péage et le conseil des treize leur en laissa la jouissance. C'est à la même époque qu'il faut assigner l'origine d'un droit singulier prélevé par le sire de Rodemack sur les israélites qui passaient le bac situé entre Rodemack et Sierck (Moselle). Ils payaient quelques deniers et un dé d'argent, en souvenance, disait le contrat obligatoire, de la passion de notre Seigneur Jésus-Christ. Ce péage existait encore au commencement du dix-huitième siècle.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

Attitude scientifique, littéraire et commerciale des israélites français à la fin du quatorzième siècle.

La condition urbaine des israélites, légalisée par le concile tenu en 1388 à Palencia, développa, s'il était possible, plus qu'elle ne l'était déjà, leur homogénéité nationale, lui donna de la puissance, et fit de toutes ces agglomérations des foyers d'instruction rabbinique et d'industrie. Les synagogues ou communautés eurent une organisation ostensible, une liaison entre elles. On y vit des rabbins médecins, des hospices, un syndicat patriarcal, une police régulièrement institués. A la honte des chrétiens, si peu avancés alors, presque tous les juifs savaient lire, et leurs progrès dans les lettres déjà si rapides, l'eussent été plus encore, si les exigences réitérées du fisc n'étaient venues contrarier les dispositions heureuses d'une jeunesse avide d'instruction, en la forçant de prendre presque au sortir du bureau, une voie promptement lucrative. Les sujets éminents se destinaient seuls au rabbinisme dont l'étude embrassait la grammaire hébraïque, la mischna, la kabale, l'arabe ou l'allemand et la médecine. Il était très-rare qu'un israélite sût le latin ; quelques-uns connaissaient le grec : presque tous employaient, dans l'usage vulgaire, un jargon composé de mots hébreux,

Digitized by Google

arabes, allemands, castillans et provençaux. Ils se comprenaient d'un bout du monde à l'autre, et leur langage presque uniforme, en tenant compte toutefois de certaines expressions empruntées aux provinces qu'ils habitaient, les rendait bien plus aptes que les autres peuples à cet échange d'idées qui agrandit singulièrement le domaine de l'intelligence. On a bien lieu de regretter, chez les rabbis du quatorzième siècle comme chez presque tous leurs devanciers, un abus d'esprit presque constant, soit qu'ils se livrent à l'explication des subtilités du Talmud, soit qu'ils abordent l'astrologie judiciaire : mais, nous en avons déjà fait la remarque, il y avait dans les problèmes des livres juifs, tout oiseux qu'ils fussent, une source inépuisable d'exercices qui, sans apporter pour résultat des connaissances réelles, développaient les facultés, et donnaient aux élèves de la synagogue cette empreinte originale qu'on leur voit encore.

Les chrétiens ne participaient presque pas à la culture intellectuelle dirigée par les rabbis. Une répugnance invincible, une foule de préjugés qu'entretenaient d'ailleurs les décrétales des conciles ou les ordonnances des synodes*, laissaient Israël livré à lui-même**. On n'osait ouvrir des livres talmudiques que l'Église avait souvent condamnés au feu : les érudits, capables de les comprendre, se trouvaient très-peu nombreux; et les ouvrages de médecine juive, presque tous écrits en arabe ou en hébreu, échappaient également aux investigations de nos coréligionaires. Il ne faut donc pas s'étonner si

* V. *Concil. Avincon.* 1326-1337 et stat. synod. du Rouergue, ann. 1336.

** Aux douzième et treizième siècle, les *jotes* ou juifs étaient exempts du guêt à Paris, en raison du dégoût qu'ils inspiraient. (*Livre des métiers d'Etienne Boileau*, publié par Depping, in-4°, p. 426.)

Digitized by Google

les fils d'Abraham demeurèrent longtemps uniques possesseurs des trésors intellectuels arrachés des désastres de l'Asie, s'ils ont hérité presque seuls des académies qui s'écroulèrent au treizième siècle, sous le glaive de Djenghiz-Khan, et des écoles ruinées dans le siècle suivant par la révolution qui bouleversa l'Irak. La plupart des rabbis professeurs gagnèrent l'Espagne, l'Italie et la France, où les médecins juifs jouissaient toujours d'un grand crédit, malgré les décisions prononcées contre eux, peut-être même à cause d'elles.

Le concile d'Avignon, tenu en 1337, avait déclaré « l'emploi des médecins juifs honteux et pernicieux aux » chrétiens, puisqu'au lieu de mépriser les actes des » ennemis de la foi, on avait recours à leurs remèdes; » il allait plus loin en soutenant cette thèse ridicule que « les médicaments présentés d'une main impure sont » nuisibles. » Une meilleure raison, la seule réelle, la seule aussi que le concile eût bien fait d'avouer, c'était la crainte d'inspirer aux israélites un orgueil exagéré; de leur suggérer envers les chrétiens un sentiment de mépris fondé sur la simplicité crédule de ces derniers; d'établir entre le malade et son docteur une familiarité coupable, etc. En conséquence, le concile défendait expressément d'appeler près des chrétiens malades un médecin ou chirurgien israélite, à moins toutefois qu'il ne s'en trouvât point d'autre, et de prendre les remèdes composés par lui. La même assemblée interdisait aux israélites l'entrée des maisons chrétiennes. Ces lois canoniques, comme toutes celles qu'un esprit d'exagération politique ou religieuse inspire, ne pouvaient être rigoureusement observées. On trouva moyen de les éluder, et les médecins juifs continuèrent l'exercice de leur profession*. Parmi ceux qui brillaient alors dans la France

* « Quand les prêtres se furent emparés de la médecine, dans

méridionale, nous citerons Benedict Albin, médecin d'Arles, fixé depuis 1369 à la cour de la reine Jeanne*; le savant traducteur du traité chirurgical de Guy de Chauliac**; le célèbre botaniste Todros de Cavaillon***; Salomon, fils d'Abraham Abigdor, sortis tous deux de l'université de Montpellier. A Paris, quelques médecins israélites traduisirent une version demeurée inédite de la chirurgie de Lanfraco****: ils y étaient nombreux quand les arrêts de proscription qui frappèrent les juifs sous Philippe-de-Valois et Charles VI, portèrent presque toute la faculté judaïque de Paris sur le sol hospitalier de la Belgique où elle se distingua plutôt sous le rapport pratique que littéraire.

La traduction des œuvres de Lanfraco et de Guy

» plusieurs états de l'Europe occidentale, comme ils l'avoient fait » autrefois en Grèce et en Egypte; ils intriguèrent auprès des papes et » des conciles, pour susciter toutes sortes de persécutions aux médecins » juifs, qu'ils regardoient, avec raison, comme des rivaux dangereux. » Ils obtinrent des excommunications en forme, contre les personnes » qui se faisoient traiter par des juifs; et ils forcèrent les princes » foibles à poursuivre de toutes les rigueurs des loix, ceux d'entre » ces derniers qui osoient avoir des lumières et servir l'humanité. » Mais ces excommunications et ces défenses n'avoient d'effet que » pour le peuple, qui restoit livré à l'ignorance des moines, des » chanoines, des bacheliers et des clercs, et pour les juifs obscurs » et non protégés par les rois, ou par des hommes puissants. »

(*Cabanis, Coup d'œil sur les révolutions et sur la réforme de la médecine.* Paris, an XII (1804), in-8°, p. 129.)

* *Nostradamus, Histoire de Provence,* quatrième partie.

** *Bibliothèque royale de Paris,* ancien fonds, n° 385.

*** Il est auteur d'un livre assez remarquable pour l'époque, *Schaoré ha-Harkhaboth,* la dose des compositions, espèce de pharmacopée dont il existe un fragment à la bibliothèque royale de Paris, sous le n° 404, ancien fonds.

**** Cette version, qui se trouve à la bibliothèque royale de Paris, ancien fonds, n°s 394 et 428, a pour titre : *Chokhma-Nischlemath be-Melekhath ha-Iad.*

Digitized by Google

de Chauliac par les israélites français, est un fait scientifique d'une haute importance, devant lequel il convient de nous arrêter, car il prouve combien les juifs étaient jaloux de se tenir au niveau des connaissances du jour.

Lanfraco, plus connu sous le nom de Lanfranc, chassé de Milan, sa ville natale, par Mathieu Visconti, fixé successivement à Montpellier, Lyon, Paris où il composa en 1296 et 1297 *sa grande chirurgie*, tira cette science de la barbarie du moyen-âge, et prépara ses destinées futures en l'appuyant sur des faits d'anatomie bien observés. Guy de Chauliac, successeur de Lanfranc, après avoir saisi dans la ville de Lyon le sceptre chirurgical laissé vacant par le décès de Lanfraco, consomma la révolution scientifique que ce dernier venait de préparer. Il destitua les barbiers d'une profession insolemment usurpée; rendit à l'anatomie le crédit dont elle manquait, et laissa un livre précieux que copièrent avidement de nombreux disciples parmi lesquels plusieurs enfants d'Abraham*; ces derniers le mirent en hébreu vers la fin du quatorzième siècle. C'était se préparer à l'abandon de la médecine arabe qui régnait encore en souveraine dans les grandes écoles; c'était avoir senti le besoin d'une réforme et se mettre spontanément au niveau des idées les plus avancées.

L'expulsion des israélites français bouleversa le champ de leurs études, mais plusieurs jeunes gens trouvèrent un refuge dans le comtat Venaissin, sous l'administration papale de Clément VII et de Benoît XIII. Ils y continuèrent le cours d'instruction institué par Guy de Chauliac** dont les élèves professaient les doctrines, et transportèrent ensuite, au sein de l'Italie, des connaissances théoriques et

* *Chirurgiæ tractatus septem, cum antidotario.* Venetiis, 1470, in-f°.

** Il avait été successivement le médecin de trois papes, Clément VI, Innocent VI et Urbain V.

Digitized by Google

pratiques que la France superstitieuse, que les universités naissantes repoussaient avec la déraison du fanatisme.

« On croira aisément, dit Bordeu*, que les suppôts » des universités de Montpellier et de Toulouse ne con- » tribuèrent pas peu à exciter la vigilance des pères des » conciles. Ces suppôts étoient alors ecclésiastiques, et » ils avoient leurs places dans les conciles. Ils s'y prenoient » de toutes les façons possibles pour enlever la médecine » aux juifs. L'excommunication lancée contre ceux qui » les appelleroient, prouve combien la chose paroissoit » importante, et en même temps combien les fidèles » avoient du penchant à s'adresser aux juifs. Il y a donc » toute apparence que ces siècles reculés furent témoins » de beaucoup de disputes entre les juifs et les chrétiens » au sujet de la médecine. »

Les ouvrages des médecins catholiques sont remplis d'injures contre les confrères israélites. Un docteur indigné s'écriait alors : « il suffit d'être juif pour qu'on » vous croye bon médecin; » reproche fondé et qui prouve à quel point l'instinct populaire recherchait les connaissances pratiques des fils d'Abraham. « Ces derniers, » continue Bordeu, faisoient de la médecine une des » branches de leur commerce : voilà sans doute ce qui » l'avillissoit entre leurs mains ; elle devenoit l'objet de » leur cupidité naturelle, ils étoient, par une suite de » leurs principes et de leurs spéculations marchandes, » si on peut ainsi parler, obligés de se défaire de toutes » leurs drogues et de combiner leurs ventes avec leurs » profits. C'est à cet égard seulement qu'on peut, ce » me semble, reprocher aux juifs d'avoir formé le système » de tromper les chrétiens. »

* *Œuvres complètes de Bordeu*, Paris, 1818, *Recherches sur l'Histoire de la Médecine*, t. II, p. 687.

Digitized by Google

» Quoi qu'il en soit, je suis convaincu avec Huarte, que » le peuple juif fut amplement pourvu de *cette colère* » *rôtie, l'instrument de l'industrie, astuce, cœutelle* » *et malice;* quelle qu'en ait été la cause, je pense que » c'est à cette disposition naturelle qu'il faut rapporter » l'amour et le penchant de ce peuple pour le com- » merce et tout le détail des opérations qu'il entraîne; » je crois que c'est en vertu de cette disposition que les » juifs trouvoient le moyen de s'insinuer chez le peuple » comme chez les grands, à titre de médecins, ce qui » les mettoit à portée de contrebalancer les médecins » chrétiens. Je voudrois que quelqu'un s'occupât à cher- » cher dans la pratique et dans les autres branches de » la médecine moderne, dans la constitution de nos » facultés, et celle des corps ou colléges de médecine » qui se trouvent dans nos villes, ce qui peut être » resté des travaux, de la conduite, des mœurs et des » pratiques des juifs. »

Le juif lettré différait peu du juif marchand, ou plutôt ces deux types se confondaient ensemble; car quel israélite, au moyen-âge, n'était pas brocanteur? Il fallait vivre, vivre vite surtout; réparer, en quelques années, les désastres des années précédentes et conjurer l'avenir. Or, tous les moyens devenaient bons pour atteindre ce double but. Comme l'arabe du désert, le juif rançonnait et pillait le chrétien, avec la conviction qu'il ne faisait que reprendre ce qu'on lui avait enlevé. Le rapt, le mensonge, l'escroquerie faisaient les bases fondamentales d'une espèce de droit public israélite, fondé sur d'anciennes traditions. Les fils d'Abraham ne naissaient pas voleurs, ainsi qu'on l'a dit; mais ils se hâtaient de le devenir, et tous les raffinements du dol leur étaient inculqués dès l'enfance. N'estimant que l'or, ne concevant d'autre loi que celle du Talion, familiarisé avec les sentiments de haine

Digitized by Google

et de mépris qu'il inspirait, et traînant sa misérable existence à travers cette abjection morale, le juif ne devait et ne pouvait avoir des idées élevées, un caractère généreux. Ceux qui apportaient de semblables dispositions se trouvaient forcés d'y renoncer par l'exemple et par la puissance des événements. Une telle dépravation explique, si elle ne justifie pas, les persécutions qu'ils ont endurées et les ressources qu'Israël trouvait en soi-même quand il s'agissait de combattre l'effet des lois draconiennes rédigées contre lui.

L'exil des juifs sous Philippe-le-Bel fait époque dans les annales du commerce, parce qu'ils ont su, en inventant les *lettres de change* ou *lettres au porteur*, mettre leur fortune à l'abri des coups du sort, et mobiliser tous les capitaux qu'ils possédaient *. Les banques, les assurances mutuelles adoptées d'abord à Venise, puis à Gènes, et ensuite dans toute l'Europe, sont aussi de la création des juifs. A la fin du quatorzième siècle, on en voyait d'établies à Francfort, à Metz, à Ratisbonne, et c'est réellement de cette époque que date la puissance commerciale des fils d'Abraham.

Après les malheurs du roi Jean (1359), le gouvernement français, obligé de payer six cent mille écus d'or pour sa rançon, rappela les juifs moyennant finances, et leur vendit des priviléges commerciaux étendus dont ils abusèrent, car, de cette époque à l'avènement de Charles V, ils purent amasser, dit-on, dix-sept millions de livres, monnaie d'argent, qui en représenteraient environ cent trente-six aujourd'hui. Une opération financière conseillée par eux et à laquelle se prêta l'administration, était bien faite pour les enrichir et ruiner le pays. Le gros d'argent, monnaie de saint Louis, valait vingt sols parisis et le florin

* Voyez le livre intitulé *Judæi* de l'ancienne chambre des comptes de Paris.

Digitized by Google

d'or de Florence, vingt francs de cette époque ; le prix des marchandises suivait une échelle proportionnelle : tout-à-coup le gros se trouve réduit à douze deniers parisis, et le florin à trente-deux sols, en sorte que le capitaliste qui possédait vingt sols n'avait plus que vingt deniers. Cette mesure jeta dans les fortunes une perturbation incalculable. Les juifs qui étaient dans le secret, surent très-bien s'y soustraire au moyen du papier, et lorsque vingt années plus tard (sous Charles VI), le fisc voulut ressaisir ce que les juifs pouvaient avoir indûment prélevé, on fit des victimes, mais on ne recouvra presque rien, parce que les objets saisis tombèrent entre les mains du peuple qui ne sut point en profiter. De sorte que l'administration, par l'expulsion des juifs, se priva d'une ressource considérable, sans améliorer, même momentanément, sa position financière. Il est vrai qu'on se ménageait la ressource de vendre, à chers deniers, des droits de séjour et de passage à travers les terres de France.

Digitized by Google

CHAPITRE XX.

Règnes de Charles VI et Charles VII. - Juifs tolérés dans le midi de la France, dans la Lorraine et le pays Messin. - Leur retour en Alsace.

En expulsant les israélites de ses états, Charles VI ne se montra ni avide, ni cruel ; il obéit seulement à de vieux préjugés, à des promesses positives faites avant son règne, aux désirs manifestés par les grandes corporations industrielles jalouses de la prospérité croissante des fils d'Abraham. « Je n'entends pas, écrivit le roi au prévôt de Paris, que l'on maltraite les bannis, ni qu'on pille leurs biens mis sous ma protection. » Il leur accorda deux années pour le recouvrement des créances et ne les annula qu'après, c'est-à-dire en 1397. La proscription ne fut pas même générale : le Dauphiné, la Provence, le comtat Venaissin, la Lorraine continuèrent à tolérer les juifs : ils eurent accès dans presque toutes les autres principautés dépendantes ou alliées de la France, à la condition qu'ils n'y prolongeraient pas leur séjour trop long-temps.

Le conseil d'état du Dauphiné séant à Grenoble avait rédigé des réglements sur les conditions sociales imposées aux israélites : ils étaient tenus de rendre les obligations originales dès que les débiteurs en auraient acquitté le montant et ne pouvaient aller à d'autres moulins, à d'autres

Digitized by Google

fours, à d'autres puits qu'à ceux dont l'usage leur serait dévolu. Le régent Charles, dauphin, confirma ces statuts.

Les comtes de Provence furent très-favorables aux juifs, proportionnément d'ailleurs aux avantages qu'ils espéraient en tirer. Louis II qui avait obtenu d'eux des sommes très-considérables pour soutenir la guerre contre Ladislas, roi de Naples, créa, sous le titre de *conservateur des juifs*, un officier-juge chargé de les protéger, de prononcer en dernier ressort sur leurs différents, de maintenir les priviléges de la nation, etc... Un édit de Louis III, comte de Provence, en date du 4 novembre 1424, fixa les prérogatives du conservateur des juifs. C'était une place excellente, très-lucrative et que ne dédaignèrent pas de hauts et puissants barons*.

Dans le comtat Venaissin, la condition civile des israélites était la même qu'à Rome. Ils s'y trouvaient partagés en *carrières* ou communautés dont la direction était dévolue à des chefs appelés *baylous* ou bayles, élus par voie de scrutin. Ces derniers faisaient, concurremment avec le rabbin, comme les syndics des communautés juives du nord, tous les réglements de police et de finances nécessaires, administraient les deniers publics, partageaient les impôts, etc. Après Avignon, les villes du comtat où se trouvaient le plus grand nombre de juifs étaient Carpentras, Cavaillon et Lisle. Leurs synagogues constituaient avec celle d'Avignon l'*Arba Khiloth* ou les quatre communautés par excellence, dirigées par de savants rabbins qui cultivaient, avec moins d'éclat cependant, les connaissances philosophiques, linguistiques et médicales de leurs prédécesseurs. L'industrie de la masse se bornait à des prêts usuraires et au commerce de friperie. Quelques-

* Tels furent, par la suite, Charles de Castillon, baron d'Aubagne, conservateur en 1448; Jean de Malthéron en 1481; Jean de Fourbin ou Forbin, seigneur de la Barben, etc.

Digitized by Google

uns seulement spéculaient sur les grains, les chevaux, les huiles, les matières d'or et d'argent.

Les juifs du nord-est de la France vivaient alors disséminés plutôt que réunis en communautés. Il y en avait à Bar, Boulay (Bolchen), Saint-Nicolas, Toul; dans une grande quantité de villages, surtout de la Lorraine Allemande et des Vosges; mais en petit nombre. Ils ressortissaient du consistoire rabbinique de Metz où le culte juif paraît avoir toujours eu des représentants. Les foires étaient naturellement les points de réunion des membres dispersés de cette nation presque nomade. Ils y venaient des extrémités de l'Europe, et l'on voyait quelquefois plusieurs milliers de juifs assister, malgré leur aversion pour les processions et les fêtes catholiques, à la *foire-aux-croix* qui se tenait dans un faubourg de Saint-Dié, le mardi prédécesseur du jour de l'Ascension*. Semblable affluence d'israélites avait lieu aux grandes foires de Saint-Nicolas-du-Port, ainsi qu'aux grandes foires de Metz, car les ducs de Lorraine et les magistrats messins savaient très-bien qu'en interdire l'accès aux juifs, comme le désiraient les puissances ecclésiastiques, c'était compromettre, de la manière la plus grave, les intérêts commerciaux du pays. L'utilité commerciale des juifs se trouvait même si bien reconnue, qu'en 1433, le chanoine Guillaume Chaney député au concile de Bâle par le chapitre et la ville de Verdun, sollicita, au nom de ses commettants, l'établissement dans leur ville d'une colonie d'israélites, dont l'industrie et les capitaux ne pouvaient manquer, disait-il de procurer à Verdun l'opulence de Rome, de Bologne, d'Avignon et des autres grandes cités de la chrétienté**.

* Gravier, *Hist. de Saint-Dié*, p. 283.

** « Premire supplication des citoyens de Verdun estoit, qu'il leur » fut loisible tenir des Iuifz negociateurs en leur cité.

» Et premierement des trois requestes et supplications exhibées et

Digitized by Google

Cette demande, faite au moyen-âge, sous l'empire du fanatisme, par un prêtre délégué du parti prêtre, devant une assemblée de prêtres, est extrêmement remarquable. « Elle fut agitée et traictée, puis rejectée et refusée bien rigoureusement, » dit Wassebourg*; mais enfin l'idée de la proposition eut lieu et c'était déjà beaucoup.

Les juifs, se demande l'abbé Grégoire**, pouvaient-ils réaliser les désirs des Verdunois, ou ceux-ci avaient-ils mal spéculé? Je n'en sais rien, pas plus que lui. Tout porte à croire que l'autorité urbaine était pénétrée des besoins de la bourgeoisie et le concile imbu d'idées intolérantes. L'Allemagne d'ailleurs, cette Allemagne devenue depuis si savante et si sage, n'avait-elle pas alors adopté en proverbe, qu'une ville jouissait d'un bonheur parfait, quand on n'y rencontrait ni *Abraham*,

» demandées audict concille par lesdictz de la cité, dont la premiere » estoit, que entendu la situation de la cité de Verdun qui est limi- » trophe et enclauée entre diuerses nations et regions de pais, subiectz » à plusieurs et diuers princes, lesquelz continuellement sont en grandes » guerres et diuisions, comme France, Bourgongne, Barroys, Lorraine » et Luxembourg: Et aussi qu'elle est affligée et oppressée de plusieurs » autres calamitez et deffaulx, et que par tant estoit redigée en pauureté » et sans moyen de tirer argent pour satisfaire aux reparations et grandes » charges de la chose publique d'icelle. A raison dequoy les gouver- » neurs et citoyens et communaulté d'icelle, supplioient audict concille » leur concedor et permettre tenir et auoir Iuifz en icelle, qui sont » gens industrieux et grandz negociateurs qui porteroient grand proffict » et vtilité à ladicte cité. Laquelle par le moyen d'eulx pourroit retourner » en grande opulence et richesse, comme sont de present Romme, » Bonongne, Auignon et autres citez de la chrestienté. »

(*Wassebourg, Antiqvitez de la gaule Belgioque*, t. II, F. CCCCLXXX, p. 2, et CCCCLXXXI, p. 1.)

* *Ibid.*, F. CCCCLXXXI, p. 1.

** Ouvr. cité, p. 71-72. Le savant évêque met cette anecdote à l'année 1434. C'est une erreur fort légère qui tient sans doute au genre de calendrier adopté, car, pour les uns l'année commençait à Pâques et pour les autres au solstice d'hiver.

Digitized by Google

ni *Nemrod*, ni *Naaman*, c'est-à-dire ni juif, ni tyran, ni lépreux.

Depuis leur expulsion de la haute et basse Alsace, les israélites avaient étendu aux environs des villes leur réseau commercial, se tenant prêts à saisir la moindre franchise dès qu'elle tomberait de la main de fer des magistrats. A la fin du quatorzième siècle, l'empereur Charles IV permit au conseil d'Haguenau de recevoir autant de juifs qu'il voudrait, mais leur nombre s'accrut bientôt à tel point que les intérêts des citoyens se trouvant lésés, Wenceslas défendit en 1436 qu'on leur louât ou qu'on leur vendît de nouvelles maisons sans un ordre exprès, sous peine d'une amende de trente marcs d'or pur*. Le même empereur étendit cette mesure à la ville de Colmar** ainsi qu'à plusieurs autres localités, malgré le permis de séjour accordé récemment aux juifs de la basse Alsace par Louis, comte palatin du Rhin, landvogt de cette province. Mais ce n'est pas le premier exemple de dispositions contradictoires à l'égard du peuple d'Israël qu'on accueillait dans une localité, lorsqu'on le massacrait dans la localité voisine. L'année même où le comte Palatin leur accordait des franchises, ils étaient expulsés, crucifiés, sur de vains prétextes à Richeviller***, poursuivis ailleurs

* « Carolus IV. Magistratui licentiam dedit, quotquot voluerint » judæos recipiendi. Auctus hinc summopere numerus eorum, qui » invitati gravis cum fieret, Sigismundus imp. an. MCCCCXXXVI, » vetuit, ne porro ædes judæo locatione vel venditione traderentur » a cive. » (*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, p. 357.)

Ce fait est extrait des archives d'Haguenau, *Cartular Hagen.*, fol. 54 b.

** « Sigismundus prædia ab illis Colmariæ acquiri vetuit. » (*Ibid.*, p. 368-369.)

*** « Judæi an. MCCCCXX, non jussu publico, sed privato plebis » odio ac furore, Richovilla expulsi, imo plerique misere trucidati » sunt. » (*Schaepflin., Alsat. ill.*, II, p. 77.)

Digitized by Google

par la haine des uns, la cupidité des autres, le fanatisme de tous.

Albert, archiduc d'Autriche, voulant ranimer l'industrie de la basse Alsace, rappeler les capitaux et se ménager des ressources en cas de guerre avec les pays voisins, permit aux juifs de s'y fixer. Il en vint beaucoup de l'Allemagne mais surtout des villes du Rhin et du nord de la France.

Vers la même époque, un duc de Lorraine, Ferry *, mieux inspiré que les princes ses contemporains, appelait à Saint-Dié plusieurs familles juives, les logeait dans le quartier que lui avait cédé le chapitre, entre le pont de l'intérieur et la tour du beffroi, et donnait ainsi naissance aux établissements israélites qui se sont multipliés depuis dans les vastes solitudes de la Vosges. Ce fut, de la part de Ferry, non-seulement un bienfait pour ses peuples, mais encore un acte de bonne politique et de judicieuse administration. Les juifs, véritables courtiers européens, devenaient le correctif nécessaire de la proscription du prêt à intérêt que l'église condamnait sous le nom d'usure. Ils tenaient, mieux que les lombards, à la disposition des traitants, une immense quantité de capitaux, sans le secours desquels il n'y avait réellement pas de commerce possible. Les lombards exigeaient douze pour cent; les juifs vingt; les lombards, comme ces derniers, exerçaient par privilége. On eût obtenu des juifs aussi bon marché que des lombards s'ils avaient pu garantir leurs créances**.

Les magistrats de Strasbourg s'étaient également pénétrés de la nécessité d'accueillir les juifs dans leurs murailles, et d'autoriser leur multiplication. Quelques familles

* Il avait épousé en 1454 Yolande d'Anjou, fille du bon roi René qui protégeait beaucoup les juifs en Provence.

** M. Gravier, *Hist. de Saint-Dié*, 1836. Epinal, in-8°, pages 144-145.

Digitized by Google

riches s'y fixèrent, entre autres celle du savant Jochanan Loria, fils d'un homme non moins distingué dans les annales rabbiniques, Ahron ben Nathanel Loria. Mais le peuple avait si peu de sympathie pour les fils d'Abraham, qu'ils abandonnèrent presque tous la ville et se retirèrent à la campagne. Loria mourut même dans le bourg de Niedernay, après y avoir composé divers ouvrages remarquables, tandis que d'autres rabbins plus favorisés ou moins difficiles, organisaient à Strasbourg un foyer d'instruction et de commerce, qui devait produire incessamment d'heureux fruits.

En 1477, lorsque les Suisses, à la solde de Charles-le-Téméraire, tué devant Nancy, traversèrent l'Alsace pour regagner leurs montagnes, ils pillèrent sans pitié les juifs d'Alsace. Ceux de Colmar, d'Ensisheim, de Scélestadt, eurent particulièrement à souffrir. Rien n'indique même que les magistrats soient venus le moins du monde au secours des réfugiés. « Les Alsaciens, dit le P. Laguille, » laissèrent passer ces orages; ils avoient trop besoin de se » ménager avec les cantons pour vouloir, sur de pareils » sujets, entrer en querelle avec eux » *.

L'empereur, ne désapprouvant pas qu'on les eût chassés de Scélestadt, laissa aux magistrats de cette ville la faculté de les y rappeler ou de les en tenir bannis comme ils le jugeraient convenable**.

Lorsque ces événements se passaient dans le nord-est

* Ouvr. cité, première partie, p. 362.

** « Helvetii, ex prælio Nancejano, quo Carolus audax cæsus est, » Selestadii reduces, reliquos ex hac urbe judæos temere ejecerunt, » quod Fridericus IV. Imp. non improbans, magistratui soli jus reci- » piendi ac dimittendi eos an. MCCCCLXXIX, concessit. Magistratus, » nullum sibi deinceps judæum obtrudi passus, sponte tamen sua non » nullos, qui in ferendis oneribus publicis cives juvarent, ex urbe » autem vel nutu recederunt, d. 5. Jan. an. MDCXXXII, suscepit. »
(*Schoepfflin., Alsat. ill.*, II, p. 381.)

Digitized by Google

de la France, les juifs traversaient secrètement l'intérieur du royaume, achetant le privilége d'assister aux foires, allant de Francfort à Beaucaire, et liant ainsi par des intérêts identiques leurs coréligionaires du midi avec ceux de l'Allemagne.

En Provence, ils continuaient de prospérer sous le règne pacifique du bon roi Réné, malgré les impôts énormes que ce prince exigeait* et la sévérité religieuse qu'il déploya contre eux. A la vérité, nulle part ailleurs ils n'étaient aussi libres; on leur permettait toute espèce d'industrie; ils pouvaient même remplir quelques fonctions fiscales. Le supplice du rabbin Astruc de Léon, écorché vif dans la ville d'Aix, par ordre du monarque, pour avoir blasphémé, prouve à quel excès d'intolérance peut s'abandonner un cœur généreux, quand l'exaltation religieuse le domine. Astruc avait défendu, en 1439, la croyance de Moïse au préjudice de la religion chrétienne. Réné lui infligea une amende considérable; mais s'étant rendu coupable du même fait, en 1477, le monarque devint inflexible et voulut un exemple, malgré l'offre qu'on lui fit de mille florins pour sauver Astruc. « A » Dieu ne plaise, dit-il, qu'on puisse m'accuser d'avoir » laissé un crime aussi énorme impuni sous mon règne! » Réné chargea cependant des docteurs en théologie de convertir le coupable; ils n'y parvinrent pas, et le supplice eut lieu avec pompe vis-à-vis l'église de l'oratoire où l'on éleva plus tard une colonne pour en perpétuer le souvenir.

La réunion de la Provence à la monarchie française fut très-défavorable aux juifs. Privés d'appuis ils subirent les caprices des gouverneurs provinciaux, des agents subalternes et les vexations d'une populace fanatisée, ja-

* Il recevait d'eux annuellement 2260 florins d'or, sans compter les contributions extraordinaires qui atteignirent, en 1469, le chiffre de 18000 florins.

Digitized by Google

louse de leurs richesses. En 1484, les moissonneurs Provençaux, Dauphinois, et Auvergnats, réunis en grandes bandes, parcourent le midi, pillent les israélites, détruisent leurs synagogues, massacrent ceux qui résistent, et les poursuivent jusque dans les grandes villes où ils étaient le plus nombreux. Arles, Marseille furent particulièrement témoins de ces excès. Charles VIII écrivit le 13 février 1485 au sénéchal de Provence pour lui recommander Charles Gassiot, son chambellan, en qualité de juge-conservateur des juifs, et mettre un terme aux tristes scènes qui se renouvelaient dans toute l'étendue de nos provinces méridionales. Les juifs de Tarascon, Manosque, Digne, Grasse, Peyrolles, Forcalquier, Mallemont, Jonques, Château-Renard eurent particulièrement à souffrir. L'administration du Languedoc, et surtout celle du comtat Venaissin les menagea bien davantage* mais la jalousie des négociants de toutes les villes maritimes les poursuivit jusqu'aux pieds du trône où le député Honoré de Fourbin porta leurs doléances en 1487. Charles VIII se contenta d'annuler les stipulations usuraires des fils d'Abraham et leur enjoignit de rester, sans doute pour ne pas priver le royaume des richesses et des objets précieux qu'ils avaient amassés. Deux années plus tard, Charles VIII adressa au conservateur des juifs de Provence de nouvelles lettres-patentes en vertu desquelles il mettait leur personne et leurs biens sous la sauve-garde du prince. Ces lettres leur procurèrent quelque avantage, mais elles ne purent arrêter ni les exigences du fisc, ni le fanatisme des populations toujours prêts à courir sus à ces malheureux juifs.

* D'après des statuts publiés en 1443, les juifs du comtat pouvaient faire cession de leurs biens, meubles et immeubles, en se soumettant aux mêmes formalités que les chrétiens. En 1459, le recteur Ange Giraldini confirma les priviléges des israélites à Carpentras.

Digitized by Google

« Leur état commercial et industriel, dit M. Carmoly, » n'éprouva pas un grand changement pendant le quinzième siècle. Le négoce d'argent était leur principale » ressource. Dans presque toutes les villes, dans les villages même où ils étaient tolérés, ils avaient des » comptoirs ou des maisons de prêt. Ils débitaient aussi » des marchandises qu'ils faisaient venir de l'étranger. » C'est à eux qu'il fallait s'adresser pour avoir les étoffes » brodées de Syrie, les draps éclatants d'Egypte, les » ornements d'église et en général tous les objets de » luxe. Parmi les professions industrielles qu'ils exerçaient encore de préférence, étaient celles de teinturiers et de fermiers. A Marseille, ils exploitaient » aussi le commerce maritime. Dans le comtat Venaissin » ils s'élevèrent par leur industrie au plus haut point » d'influence et de prospérité. Ce fut surtout sous le » rectorat d'Ange Giraldini. Cet administrateur favorisa » beaucoup, à ce qu'il paraît, les israélites de son » ressort; il les admit à être fermiers de la chambre » apostolique, et les fit participer aux honneurs et » dignités réservés jusqu'alors aux chrétiens. Malheureusement, les états du pape adressèrent à cet égard » des représentations à Pie II, lequel, par une bulle » datée du 25 août 1459, désapprouva cette condescendance de Giraldini, et ordonna expressément que désormais ils ne jouiraient plus de la faveur que ce recteur leur avait accordée.

» Dans l'Alsace, en interdisant aux israélites la plupart » des moyens de subsister, en leur défendant d'acquérir » des immeubles, en les assujettissant aux droits de protection, de réception, d'habitation, en les soumettant » à un droit de péage comme des bêtes de somme, ils » furent presque tous réduits aux ressources que peuvent » procurer l'usure et le brocantage clandestin; car dans

Digitized by Google

» l'oppression comme dans la prospérité, il faut que » l'homme vive : ses besoins naturels ne diminuent pas » en raison des portes fermées à son industrie * ».

Le tableau que vient d'esquisser notre savant ami serait parfaitement exact si, au lieu de l'appliquer au quinzième siècle tout entier, il l'avait réservé pour les cinquante premières années de cette grande phase industrielle ; car les vastes entreprises de Jacques Cœur enlevèrent aux juifs un monopole commercial qui passa de leurs mains entre celles des Français d'abord, auxquels succédèrent, au commencement du seizième siècle, les Florentins, les Vénitiens, les Portugais et les Espagnols, par l'influence de leurs célèbres voyageurs Américc Vespuce, Albuquerque, Vasco de Gama et Christophe Colomb. Israël dès-lors n'eut d'autres ressources que dans le trafic du vieux et dans la petite banque faite sur place. Quelles qu'aient été l'intelligence et l'activité des fils d'Abraham, ils durent accepter la domination commerciale d'un homme dont les vaisseaux abordaient tous les ports de l'Océan, de la Méditerranée et des autres mers connues, qui avait trois cents facteurs répandus dans les principales villes du monde, et qui réunissait en sa main plus d'or que n'en possédaient tous les monarques ensemble. Or tel était Jacques Cœur, simple citoyen de la ville de Bourges **.

La fortune scientifique et littéraire des juifs déclina comme leur fortune industrielle. Ils eurent encore quelques rabbis, médecins ou linguistes distingués dans le midi de la France, en Alsace et sur le Rhin, mais c'étaient de pâles lueurs, égarées, incertaines, semblables aux

* *Revue Orientale*, deuxième année, p. 220-221.

** Il devint argentier ou ministre des finances de Charles VII, tomba en disgrâce à la fin de ses jours et mourut en 1456 dans l'île de Chio où il conduisait une expédition guerrière pour le compte du pape Calixte III.

Digitized by Google

météores lumineux des nuits d'été. On cite, pour la Provence, le Languedoc et le comtat Venaissin, Ishak, fils de Iehuda ha-Lévi *; Nathanel, fils de Nachman Caspi **; Iakob ben Salomon, Ishak Salomon, d'Arles, et Kerascas ben David, de Mirande, disciples de Nathanel ***; Chalafta ben Abraham, de Marseille; David ben Menachem, rabbi chirurgien d'Aix; les médecins Nathan, Joseph de Novas et Mardochée Nathan d'Avignon, etc., mais aucun n'eut autant de renommée et de crédit qu'Abraham ben Salomon d'Arles, alchimiste, herboriste et médecin. Les apothicaires l'ayant dénoncé comme empiétant sur leur domaine et falsifiant les drogues, on lui retira l'autorisation d'exercer l'art de guérir; mais le roi René, sur la recommandation de son fils, duc de Calabre, le fit venir à la cour et lui accorda toute sa confiance. Abraham se convertit: on le baptisa sous le nom devenu si populaire de Nostre-Donc ou Nostra-Damus. L'*Ighéreth Orchoth Olam*, l'un des meilleurs ouvrages géographiques composés par les israélites du moyen-âge, fut écrit vers l'année 1480, par un juif d'Avignon, Abraham Farisol, qui passa plus tard en Italie avec beaucoup de ses coréligionaires chassés d'Espagne et de France.

La synagogue alsacienne reconstituée sur des bases nouvelles produisait alors quelques rabbins devenus célèbres: tels sont Raphael Jedidia de Strasbourg; Joseph de Strasbourg et les trois Luanz (Iakob ben Iéchiel, Gerson et Josel); Iakob, hébraïsan érudit, devenu le médecin de l'empereur Frédéric III, le maître du savant Reuchelin, jouit d'une influence sociale qui rejaillit sur ses coréli-

* Auteur de commentaires sur le Pentateuque.

** Auteur d'une explication inédite du *Moré Nebukhim* de Maïmonides.

*** C'étaient des casuistes ou talmudistes, ayant la tête remplie d'une science creuse, sans application utile et sans portée.

Digitized by Google

gionaires; Josel en eut une plus grande encore lorsque l'empereur Maximilien le créa chef suprême de tous les israélites de l'empire*. Ils parurent fort à propos pour défendre les synagogues allemandes, et ménager aux enfants de Jacob, exilés des autres parties de l'Europe, un asile assuré.

Les israélites lorrains et messins livrés exclusivement au commerce, ne paraissent pas avoir eu des notabilités scientifiques dans le cours du quinzième siècle : les rabbins y étaient ce qu'on les voyait presque partout, enfoncés dans les subtilités talmudiques les plus niaises.

Possesseurs en Lorraine, notamment à Saint-Dié, d'immeubles dus à la généreuse protection de Ferry III, ils y avaient des synagogues, des comptoirs d'échange, une organisation sociale privilégiée, plus libérale que celle des villes alsaciennes.

A Metz, où ils devaient bientôt se multiplier, on avait autorisé quelques familles à occuper la rive droite de la Moselle, en amont du pont des Basses-Grilles, derrière le Rhinport. Ils y jouissaient d'une synagogue, qui fut depuis fermée plusieurs fois et agrandie, mais dont l'ancienne façade s'est conservée jusqu'à nous.

A Mayence, Worms, Spire, Francfort, etc., les juifs se maintenaient dans leur condition sociale ordinaire, mais avec plus d'humilité que d'éclat.

Les lois somptuaires du siècle passé furent renouvelées dans celui-ci. Les femmes portaient sur leur vêtement une roue de couleur rouge, comme les hommes. En 1420, au concile de Saltzbourg, le cardinal de Saint-Laurent, légat du saint-siége, fit décider qu'on frapperait

* On l'appelle généralement Josel Rosheim, du lieu de sa naissance. Il était petit-fils de Iakob et père d'un autre Luanz (Moïse) remarquable par son érudition rabbinique.

Digitized by Google

SYNAGOGUE DE METZ DU XV^e SIÈCLE, VUE EXTÉRIEUREMENT.

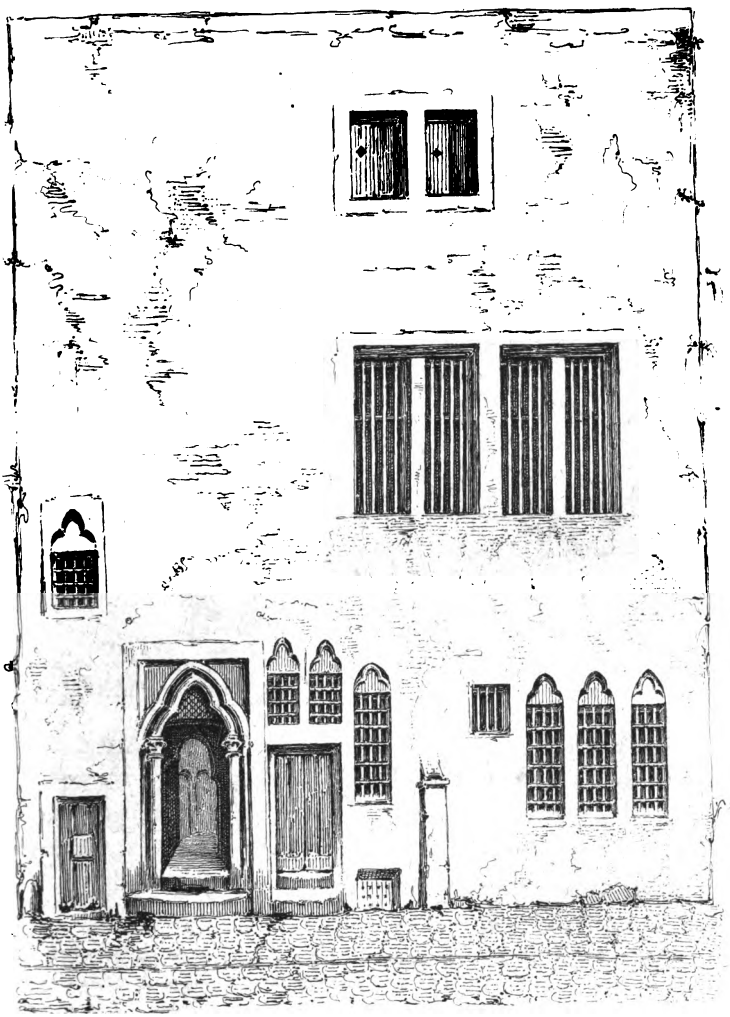

Digitized by Google

Digitized by Google

COIFFURE D'UN JUIF AU XV.e SIÈCLE.

Extrait des Fables de Bouev, manuscrit de la 1.re moitié de ce siècle, qui se trouve à la Bibliothèque de la ville de Strasbourg.

Digitized by Google

Digitized by Google

d'une amende arbitraire tout israélite qui n'aurait pas cette marque d'ilotisme*. Vingt années après, le conseil de Cologne, voulant, dit-il, se conformer à l'usage suivi dans les états romains, arrêta que les juifs porteraient sur eux une figure ronde composée de fils jaunes, et que leurs femmes auraient la tête couverte d'un double filet bleu**. En Espagne, en France, on n'exigea qu'une simple marque distinctive sans la spécifier. A Francfort, les israélites portaient un O de fil jaune; à Metz, ils continuaient l'usage des chapeaux plats sans bords surmontés d'une houppe; en Alsace on leur imposait une véritable coiffure de pierrot avec flasques tombantes; partout ils avaient un manteau long comme certains israélites polonais en ont conservé l'habitude.

* *Concil. Saltzburg*, ann. 1420, can. XXXIII.
** *Conc. Colon. Stat.*, an. 1442.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

Louis XII. - Expulsion des Juifs de l'Espagne, du Portugal et de la France. - Leur condition en Alsace et en Lorraine.

Le quinzième siècle finissait à la lueur des bûchers que le fanatisme avait rallumés. Huit-cent mille juifs expulsés d'Espagne en 1492, sous le règne chevaleresque mais impolitique de Ferdinand et d'Isabelle, sillonnaient alors le monde, cherchant un asile, et ne le trouvant guère en Europe que dans l'Italie, l'Allemagne et la Pologne. Quatre années plus tard (1496) le Portugal imitait follement l'Espagne, et la France, en 1498, agissait de même, avec plus de discernement toutefois, car quelques villes avaient l'autorisation d'admettre indistinctement tous les étrangers qui se présenteraient *. De ce nombre était Bordeaux où affluèrent une immense quantité de juifs Portugais auxquels cette grande cité doit en partie son opulence commerciale.

Lorsque Louis XII eut confirmé dans un nouvel édit** l'arrêt de proscription qu'il avait prononcé contre les juifs, en montant sur le trône, on exécuta rigoureusement la volonté royale. Israël ne trouva plus asile dans les villes françaises; les campagnes seules accueillirent quelques

* Edit de Louis XI de l'année 1494.
** Edit du 26 septembre 1501.

Digitized by Google

fugitifs. Presque tous gagnèrent l'Italie, le comtat Venaissin, et les provinces rhénanes, emportant avec eux d'immenses capitaux dont ils tirèrent un excellent parti. Ce fut pour le commerce le prélude de pertes affligeantes, moins graves cependant qu'elles ne l'eussent été sans l'usage des billets au porteur.

Le domaine littéraire cultivé par la main des juifs, à la fin du quinzième siècle, n'était ni assez étendu, ni assez brillant pour que leur exil influât comme jadis sur les destinées de l'intelligence humaine. On cite certains casuistes distingués, certains philologues, hébraïsants, cabalistes, astronomes, mathématiciens, grammairiens et médecins, mais plus remarquables par la prodigieuse variété de connaissances qu'ils entassaient pêle-mêle que par la profondeur et l'unité de leurs études : tels étaient Iacob ben David Provencal, savant médecin Marseillais*; Abraham Salomon, médecin et philosophe de Saint-Maximin, auquel le roi Réné avait accordé toute son estime au point de l'exempter d'impôts**; Jom-Tob ben Perez qui figure comme correcteur des textes hébreux dans les annales typographiques du royaume de Naples; Joseph Kimchi, casuiste subtil, digne héritier des Kimchi du treizième siècle; de Iacob des Lates, cabaliste et poète élégiaque; Bonnet des Lates, frère du précédent, mathématicien et astronome, inventeur de l'anneau destiné à mesurer la hauteur du soleil et des étoiles***, etc.

* Provencal (Iakob) fils d'un riche marchand de Marseille, partit pour Naples vers 1490, s'y lia intimement avec Mesmer David et composa, sur l'étude des sciences en général et particulièrement sur celle de la médecine, un Mémoire que M. Carmoly dit remarquable. (*Revue Orientale*, deuxième année, p. 223; *Hist. des Méd. Juifs*, p. 125; *Bibl. royale de Paris*, ancien fonds, n° 343.)

** Depping, *Les Juifs dans le mogen-âge*, p. 334.

*** V. *De Annali Astronomici utilitate*, ouvr. de Bonnet des Lates dédié au pape Alexandre VI.

Digitized by Google

D'autres rabbins, sortis presque tous de la Provence avec ces derniers mais beaucoup moins connus et sans doute peu dignes de l'être, portèrent en Italie, en Bohême, en Alsace, en Grèce leurs doctrines cabalistiques*.

Pendant que Louis XII gouvernait la France et Maximilien Ier l'empire d'Allemagne, on redoublait d'attention pour empêcher le retour des israélites dans les lieux dont ils avaient été proscrits : au scandale des persécutions venait s'ajouter le scandale de la cupidité s'arrachant les dépouilles du vaincu. Les juifs qui s'étaient insinués, par tolérance, au sein des villes Alsaciennes et Rhénanes furent taxés sans pitié dans les unes et renvoyés des autres. Munster, Colmar les expulsèrent; une marque distinctive imposée aux juifs forains, permit de les parquer comme de vils troupeaux**; l'empereur fit présent à Spigel, son secrétaire particulier, du cimetière et des deux synagogues que les fils d'Abraham possédaient dans la Haute-Alsace***. Les mesures d'ostracisme eussent été poussées beaucoup plus loin sans l'influence exercée à la cour d'Allemagne par le savant israélite Josel Rosheim qui demeura, pendant trente années, la providence visible de ses coréligionaires****.

* M. Carmoly cite (*Rev. Or.*, p. 204) Samuel Zabda; Iechiel ben Joseph, Abraham et Jochanan Troys; Iacob Zarphati; Abraham Chaïoth.

** « Emigrare tandem an. MDX, jussi sunt omnes, Maximiliano I. » Id. Senatui permittente; adjecto mandato, ut urbem ingressuri annulo » flavo signarentur in veste. » (*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, p. 369.)

*** « Eodem anno Cæsar cœmeterium duasque curias Judæorum in » Colmaria Jacobo Spiegelio, secretario suo, donavit; Spiegelius ci- » vitati vendidit. » (*Ibid.*)

**** « Les mémoires qu'il nous a laissés sur ce sujet sont restés inédits » comme ses autres ouvrages; quelques fragments seulement ont été » imprimés et en font désirer la publication. »
(M. Carmoly, *Revue Orientale*, deuxième année, p. 225.)

Digitized by Google

Des rigueurs si fréquentes amenaient naturellement des représailles qui causaient de nouvelles persécutions: mais quelles qu'aient été d'ailleurs les vengeances isolées, exercées par les israélites, on ne peut les produire comme pièces justificatives des excès commis contre eux. La nation juive a certains défauts qui lui sont propres; c'est incontestable; mais on ne réussirait jamais à la faire passer pour un peuple cruel et sanguinaire tel que nous le représentent les annalistes du moyen-âge.

Une société qu'on persécute souffre le martyre et ne se convertit guère. Les juifs, les hérétiques de tous les temps l'ont prouvé. Cependant, il y a des esprits faibles ou indifférents en matière religieuse qui cèdent aux menaces, aux promesses et achètent, moyennant une abjuration, la tranquillité dont ils ne jouiraient pas sans cela.

Les chroniqueurs enregistrent avec une exactitude scrupuleuse ces conquêtes sur de misérables parias mis au ban des nations. J'en trouve une signalée par notre Philippe Gérard à la date de l'année 1506*:

« Le iour de la saint Luc, dit-il, y eult ung iuif » baptisé en la grant église de Mets par messire Jehan » Harman, coustre et chanone d'icelle eglise. Et furent » ses parains seigneurs Andreu de Rineck et Nicolle de » Heu; et la fillaitre de feu Jehan de Vy, la maraine. » Et après, il fut celebré une messe à l'alteit devant les » fonts, par frere Jacques Hairans, gairdien des freres » mineurs: et apres icelle, administra ledict Ieuf du » *corpus Domini*, en présence de grand nombre de » gens. » Meurisse parle d'une conversion semblable

* *Chronique originale et autographe*, 3 vol. in-fol°, qui se trouve dans la bibliothèque de feu M. le comte Emmery, au château de Grosyeulx, près Metz. M. Huguenin ne l'avait pas en mains quand il a publié ses *Chroniques messines*.

Digitized by Google

opérée à Metz quelques années après *. Il y en avait eu bien d'autres en France et surtout en Espagne ; car l'apostasie assurait la fortune, le repos et permettait d'attendre des jours meilleurs. Mais c'étaient de feintes conversions. L'homme ne renonce pas facilement aux impressions d'enfance, aux liens de famille, et s'il ne cède pas à l'anathème de son père, il se laisse fléchir par les larmes de celle qui l'a mis au monde.

Dans notre ville de Metz les apostasies judaïques furent toujours très-rares, preuve évidente de la tolérance avec laquelle on traitait Israël. Avant que Charles-Quint assiégeât cette cité guerrière, les juifs institués en communauté formaient déjà un corps social et commençaient à se grouper autour de la synagogue qui tient encore aujourd'hui le point central de leur quartier. Les exigences d'une défense sérieuse, peut-être la seule crainte des horreurs d'un long siége les aura conduits hors des murailles ; mais ils y sont rentrés bientôt après pour n'en plus sortir.

* « Vn Iuif fut baptisé dans la grande eglise auec ceremonies et » solemnité. » (*Hist. des Euesques de l'eglise de Metz*, p. 605.)

Digitized by Google

QUARTIER DES JUIFS MESSINS AU XVIe SIÈCLE.

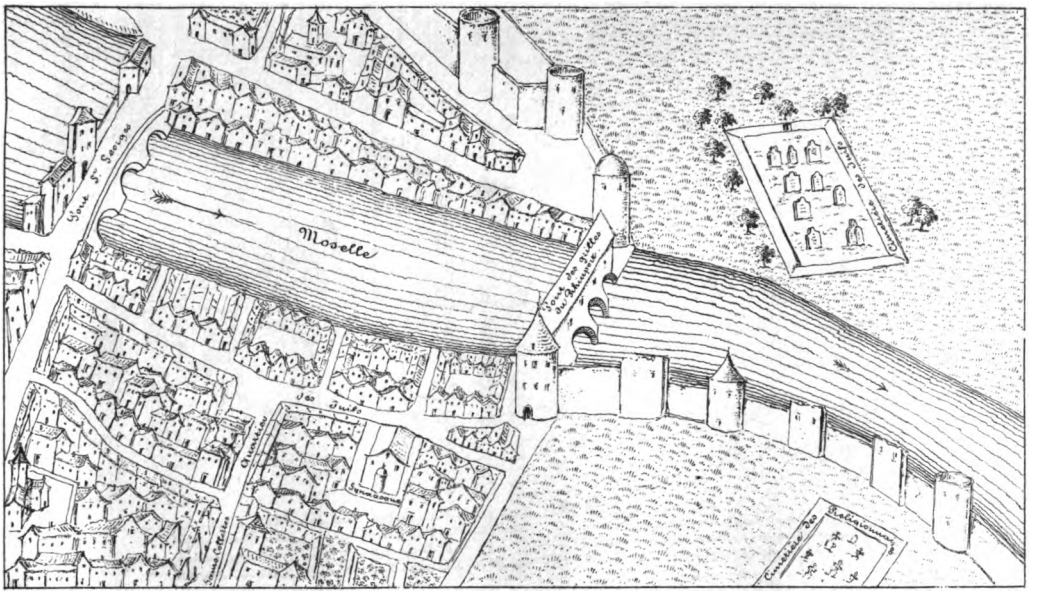

Digitized by Google

Digitized by Google

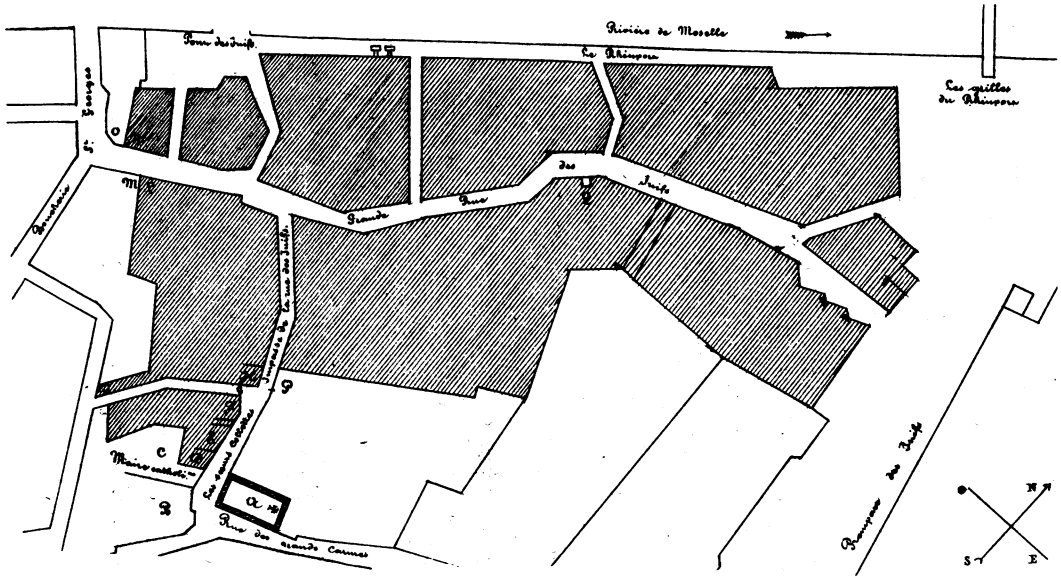
Riviere de Moselle
Tour des Juifs
Le Rhinport
Les grilles du Rhinport
Rue des Juifs
Grande Rue
Rue des grands degrés
Rue des grands degrés
Rue des grands degrés

Digitized by Google

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

METZ ET SES ENVIRONS,

PAR M. VICTOR SIMON.

MESSIEURS,

Chaque année nous voyons remuer une partie du vieux sol de notre ville, et chaque année on en exhume quelques faits nouveaux pour l'histoire; chaque année aussi le soc de la charrue heurte dans nos champs quelques débris des vieux âges, et exhume sous les yeux des habitants de nos campagnes des morts qui reposaient dans leurs tombes, encore munis de leurs armes ou d'instruments de leurs professions. Nous avons, jusqu'à présent, pris le soin de recueillir, autant qu'il nous a été possible, des documents exacts sur toutes ces découvertes qui sont autant de matériaux qui pourront un jour prendre place dans un travail plus important sur l'histoire de nos contrées. Fidèle à la tâche que je me suis imposée, je vais vous faire connaître quels sont les faits qui nous ont été révélés depuis le commencement de l'année académique qui va être écoulée. Ce travail sera divisé en deux parties: la première traitera des constructions anciennes, et la seconde traitera des objets d'art.

Digitized by Google

En juin 1842, on ouvrit une tranchée depuis le haut de la rue de la Tête-d'Or jusqu'à la place Saint-Louis, pour construire un égout. Toute cette tranchée, profonde d'environ quatre mètres, présenta de la terre végétale avec quelques débris de tuiles provenant de constructions romaines; dans la partie supérieure de cette rue, à l'extrémité Ouest, on trouva d'abord un petit bas-relief représentant un personnage ayant les cheveux courts, la barbe de moyenne longueur, vêtu d'une tunique et ayant sur l'épaule gauche un perroquet ou un faucon. La hauteur de la pierre est de 0m,3. J'ai fait déposer dans votre galerie d'antiquités ce petit monument que vous devez à l'obligeance de M. Mariatte, négociant à Metz.

Parvenu un peu au-dessous de l'angle de la rue de la Chèvre, dans la rue Neuve-Saint-Louis, on découvrit un aqueduc se dirigeant perpendiculairement à la Seille, sa partie supérieure obliquait vers le nord dans la rue de la Chèvre. On y pénétra par un regard dont l'ouverture était formée par un cadre en pierre de taille (grande oolite). Cet aqueduc, voûté en plein cintre, avait 0m,74 de diamètre, et environ 1m,36 de hauteur; il était en partie remblayé de vase et de décombres: cependant une eau limpide, provenant d'une source voisine, y coulait assez abondamment. Parallèlement à cet aqueduc et à droite en descendant vers la place Saint-Louis, on découvrit trois tronçons de fûts de colonnes, placés debout, sur une même ligne à peu près droite; il existait d'axe en axe, entre le premier et le deuxième, une distance de 4m,63 et entre le deuxième et le troisième celle de 4m,73.

Ces colonnes de style dorique n'étaient ni sur un ciment ni sur un dallage, le premier tronçon avait la hauteur de 0m,60, le second celle de 1m,03, le troisième celle de 1m,62.

Déjà Baltus avait signalé, dans ses Annales de Metz,

Digitized by Google

la découverte de l'aqueduc dont je viens de parler, d'inscriptions romaines et d'autres débris de monuments antiques.

Dans ce même lieu on découvrit aussi l'été dernier : 1° une pierre représentant en buste une jeune femme d'un style très-pur tenant en ses mains une assiette ou une tarte couverte de fruits à noyaux. Tous les amis des arts regretteront que ce charmant bas-relief ne nous soit point parvenu entier ; toute la partie inférieure à partir de la ceinture n'a pu être trouvée. Cette femme est droite sous une niche peu profonde et dont la partie supérieure est décorée d'une coquille (fig. 1).

2° Une pierre de taille jaune (grande oolite), provenant d'un tombeau et sur laquelle est gravée une partie d'inscription que j'ai fait détacher ; sa longueur est de 1^{m},35 et sa largeur était de 0^{m},55 ; mais évidemment elle n'a point sa hauteur primitive on y lit le reste d'inscription qui suit :

MAE VXORIS EIVS PVBLICI
SVS·APPRONIVS APRILIS·FIL·POSVERVNT·

3° Une autre pierre de couleur blanche (oolite moyenne) avait une épaisseur de 0^{m},52 et 0^{m},90 sur les autres faces ; on y voit une palmette bien sculptée et quelques lettres de grandes dimensions d'une inscription funéraire qui sont d'un très-bon style ; on distingue encore ce qui suit :

VIVO
VXAV..
VICTO
H

Ces trois pierres funéraires ont été déposées dans votre galerie archéologique.

Digitized by Google

On a découvert au même lieu d'autres pierres de grandes dimensions.

La première était de couleur blanche, sa hauteur était de $0^m,88$, sa largeur de $0^m,70$ son épaisseur de $0^m,60$.

La seconde de couleur également blanche et taillée en biseau de trois côtés avait une longueur de $1^m,15$ une largeur de $0^m,91$ et une épaisseur de $0^m,44$.

La troisième en oolite jaune et qui n'était qu'un fragment était longue de $1^m,22$, large de $0^m,80$ et épaisse de $0^m,60$.

Ces trois dernières pierres ont appartenu à des tombeaux ou à de grands monuments, et sont du nombre de celles que Baltus dit avoir été laissées en ce lieu où l'on découvrit les inscriptions qu'il a reproduites à la page 124 de ses Annales.

Un autre monument funéraire mais qui paraît empreint d'un style gallo-romain, représente un personnage en buste; au-dessous il existe une inscription tracée sur une surface d'environ $0^m,21$ de largeur et de $0^m,15$ de hauteur (fig. 2).

Cette pierre a été trouvée à Metz, rue Vincentrue, n° 22 dans une maison appartenant à M. Zemette George, dont j'ai rempli les intentions en la faisant déposer dans votre galerie archéologique.

Une troisième pierre funéraire a été recueillie par notre savant confrère M. Dufresne qui l'a trouvée à Metz.

Ce monument offre principalement de l'intérêt parce qu'il a été élevé par un affranchi à son ancien maître.

Je crois devoir faire observer, à l'occasion de ces monuments, qu'il importe essentiellement de bien préciser la place où l'on découvre des tombeaux, vu qu'ils peuvent procurer des documents précieux sur les limites des villes. On sait qu'il était défendu de faire des inhumations dans leur enceinte, cela résulte notamment de défenses

Digitized by Google

émanées de Constantin-le-Grand, de Théodose-le-Grand et de Charlemagne.

En faisant cette année de nouvelles recherches sur ce qui nous reste du palais des rois d'Austrasie, je découvris, dans la maison n° 6, rue des Trinitaires, des constructions antiques autres que celles dont je vous ai déjà parlé. Je ne reviendrai pas sur tout ce que j'ai dit à l'Académie et dans la Revue d'Austrasie, sur ces ruines importantes; mais j'ai pensé devoir mettre sous vos yeux le dessin de la grande muraille et des deux bassins existant dans la maison n° 12*, celui du bas relief fixé dans l'une des murailles extérieures de cette maison et du chapiteau existant dans la maison n° 6 (fig. 3, 4, 5 et 6).

L'aqueduc romain a aussi présenté cette année quelques sujets d'observations que je prends soin d'enregistrer ici. A l'extrémité Est des arches de Jouy, sur le chemin dit des Auës, on a découvert l'extrémité des deux conduites qui en venant des arches se terminaient au bassin. Les deux murs de face dont l'extérieur est en moellons de petit appareil régulier et avec joints cirés en ciment, ainsi que cela existe pour tout le monument, ont chacun $0^m,63$ d'épaisseur y compris l'enduit de ciment intérieur; le mur de séparation entre ces deux conduites a une épaisseur de $0^m,40$. Les deux murs précités latéraux sont intérieurement construits avec des briques triangulaires posées dans un ciment à gros grains; cette partie a une épaisseur de $0^m,30$, les pierres d'échantillon du revêtement extérieur sont posées dans un mortier formant avec elles une épaisseur de $0^m,30$; les parements de ces pierres sont faits à petits coups de hachette, et les lits ont été faits à grands

* Je les dois à l'obligeance de M. Aubry, architecte, qui a bien voulu me signaler ces antiquités.

Digitized by Google

coups, ce procédé a été employé pour tout l'aqueduc. Le mur entre les deux canaux est uniquement bâti en briques et en ciment. Les parements formés par les briques sont couverts d'un ciment à grains fins et beaucoup plus rouge que celui dans lequel les briques sont scellées, son épaisseur est de $0^m,03$. Les bourrelets dans œuvre en quart de rond placés au fond parallèlement aux angles ont $0^m,05$ d'épaisseur.

Les briques triangulaires précitées proviennent de briques carrées qui ont pu être d'autant plus facilement brisées en deux parties égales qu'en les fabricant on avait creusé un petit sillon pour déterminer la ligne de rupture.

Un tuf déposé par les eaux que l'aqueduc charriait, a au fond une épaisseur de $0^m,008$ et sur les flancs celle de $0^m,004$.

A la sortie du bassin pour se diriger vers Metz, l'aqueduc a une seule voie large de $1^m,04$.

De nouvelles recherches faites sur les agrafes en fer qui unissaient les corniches me firent connaître qu'elles avaient une longueur de $0^m,40$ et étaient en barreau de $0^m,04$ carrés; j'ai dit précédemment que ces agrafes étaient scellées en plomb et cachées sous les pierres de revêtement.

Plusieurs bases des piles sont totalement en moellons non échantillonnés mais réguliers; quelquefois ces bases se terminent à leur partie supérieure par une ligne à angle droit, quelquefois des pierres d'échantillon les terminent en biseau.

Des découvertes importantes ont été faites, l'automne dernier, en creusant dans une vigne située sur la rive gauche de la Moselle, et perpendiculairement aux arches de ce côté. On découvrit un massif fort épais de maçonnerie composée de pierres jetées confusément dans le mortier, sa fondation est composée de pierres qui comme pour tout le reste de l'aqueduc, ont leur pointe implantée dans le sol.

Digitized by Google

A la surface de cette maçonnerie il existait un ciment fort épais sur lequel les eaux de l'aqueduc s'écoulaient. Cette partie du monument avait une largeur égale à celle de la partie supérieure des arches, elle avait un parement semblable, sa longueur était de 30 mètres, sa largeur de 3^{m},40 et son épaisseur de 2 mètres. Cette partie intéressante du monument est située dans un terrain appartenant à M. de Schlaincourt qui s'est empressé de s'associer aux vues de l'administration pour la conservation de ce qui en reste.

Un renseignement qui m'a été donné par M. Parmentier, entrepreneur pour la réparation des arches, doit être consigné dans cette notice. Il m'a assuré avoir vu dans la Moselle, en amont des piles, des pierres taillées avec coulisses ayant environ 1^{m} de longueur et 0^{m},70 de largeur. Ces constructions auraient probablement eu pour destination de forcer les eaux à changer de direction à certaines époques.

Enfin je dois citer une hachette-marteau découverte par M. Lexa, il y a environ deux ans, lorsqu'il fit confectionner la partie du chemin de grande vicinalité qui traverse le Sablon. Ce marteau a été trouvé près d'une des piles qui traversaient cette plaine; son œil est plus ouvert à la partie supérieure qu'à la partie inférieure, c'était probablement un de ces instruments dont on se servait pour tailler les pierres de parement (fig. 7).

De vastes excavations ont été opérées durant l'été dernier (1842) pour creuser les caves et les fondations de la caserne de l'école d'application rue aux Ours.

Je laisse à notre honorable confrère M. Schuster, le soin de vous faire connaître les résultats de ces fouilles. La grande habitude qu'il a de se livrer à des observations jointe aux connaissances qu'il possède, est à l'avance pour vous une garantie de l'exactitude qu'il a apportée

Digitized by Google

pour constater tout ce que cette localité a offert d'intéressant.

Dans deux lettres écrites à M. Ducharme, inspecteur des écoles primaires du département les 27 et 28 septembre 1842, M. Serrier, instituteur à Holving, a fait connaître qu'on avait trouvé sur le territoire de cette commune une pierre triangulaire se terminant par une base rectangulaire; dans le triangle on lisait :

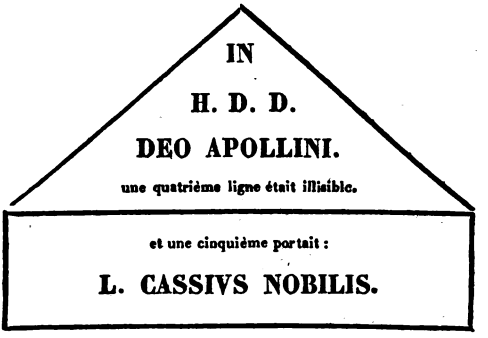

Cette pierre avait 0m,60 de longueur, 0m,55 de largeur et 0m,24 d'épaisseur, elle était surmontée d'une petite statue probablement celle d'Apollon; ce même lieu offrit une tête en pierre d'un bon travail; M. Serrier présume que cette tête pouvait être aussi celle d'Apollon; on trouva dans ce même lieu une tuile creuse, des tuileaux et des charbons de bois.

Ce monument est probablement le reste d'un temple ou d'un sacellum, ce qui dénoterait que Holving remonte à une haute antiquité.

A l'occasion de cette découverte M. Serrier a fait aussi connaître qu'un jeune homme en piochant, au printemps dernier, dans le jardin de son père, à Holving, avait trouvé un pot de terre qui contenait 200 pièces de monnaie et quatre petites pièces d'or; il est à regretter que l'on n'ait

Digitized by Google

pu avoir aucun document précis sur ces médailles; elles étaient dit M. Serrier, un peu plus grandes et plus épaisses qu'une pièce de six liards; c'était, je présume, des monnaies du bas empire.

Ces renseignements intéressants vous confirment, Messieurs, dans l'espoir que vous avez manifesté du concours des instituteurs sortis de l'école normale pour avoir, au besoin, des renseignements sur les localités qu'ils habitent. Une notice historique sur la commune de Lexy, écrite par M. Saillet, instituteur en ce lieu, qui a bien voulu me l'adresser, est une garantie de plus de ce que j'avance.

M. Mathieu, de Preutin, arrondissement de Briey, membre du conseil général, a bien voulu me faire connaître que dans un champ en culture, entre Higny et Preutin, à un demi-kilomètre nord-est de cette dernière commune, on avait découvert une construction antique dont la superficie était d'environ six mètres carrés; le sol était couvert d'un ciment d'un rouge de brique, qui était d'une extrême dureté; deux jambages de porte semblaient indiquer que d'autres constructions avaient dû joindre celles découvertes; à une hauteur d'environ $0^{m},80$ de la surface du ciment précité se trouvait un entablement en pierres assez mal taillées, soutenu par deux autres pierres d'égale hauteur, et sur cet entablement il existait un cintre en briques carrées assez semblable à ceux de nos fours à pain, mais plus développé en largeur.

Dans l'intérieur comblé de ce four et à ses abords, on trouva divers échantillons de poteries qui, d'après l'examen que j'en ai fait, sont toutes évidemment romaines. Quelques fragments sont intéressants pour l'histoire de l'art; ils sont couverts d'un émail épais de couleur grise. Cette découverte me confirme complètement qu'un fragment de vase que j'ai trouvé à Grand, et qui a une cou-

Digitized by Google

verte semblable, est évidemment romain, et qu'à cette époque on appliquait déjà l'émail sur les poteries.

Les médailles trouvées en ce lieu, appartiennent aux règnes de Constantin-le-Grand et de Constant Ier.

Sur le chemin de la Wade, près Metz, à environ deux cents mètres de la jonction de ce chemin avec la route de Kédange, on a, dans un jardin situé au pied du glacis du fort Belle-Croix, découvert les restes d'une maison romaine; on y voyait des *imbrices*, des *tegulæ*, de grosses briques ayant $0^{m},065$ d'épaisseur, des pierres de la formation oolitique, dont quelques-unes de couleur blanche, semblables à celles que l'on exploite sur les hauteurs de Novéant, près Metz, et des pierres de la formation du lias inférieur, qui, par leur couleur rouge, indiquaient évidemment que cette maison avait été la proie d'un incendie violent. On remarquait encore sur le mortier qui avait recouvert le parement intérieur des murs, des restes de peintures représentant des lambris et des rosaces.

A Norroy-le-Veneur, en abaissant, il y a environ deux mois, le cimetière, afin de le mettre au niveau du sol de l'église, on découvrit des cercueils appartenant à différents âges: les uns en pierre, offraient à l'intérieur les dimensions pour la tête et les épaules, et se rétrécissaient progressivement jusqu'aux extrémités; d'autres aussi en pierre, avaient la forme d'un trapèze, décroissant de la tête aux pieds. Ces deux sortes de tombeaux sont très-communs dans nos contrées, et tout récemment, en abaissant dans la Cathédrale le sol de la chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, on en a découvert trois de la forme des premiers; mais on en trouva, à Norroy, deux autres sortes qui me parurent beaucoup plus remarquables: les uns étaient faits en ciment, d'autres étaient composés de grandes dalles en dessus et en dessous, et de petites dalles posées de champ qui en formaient les côtés; et il est à remarquer

Digitized by Google

que ces derniers étaient en grès bigarré, encore bien que le gisement le plus rapproché de cette roche, relativement à Norroy, soit à une distance d'environ quatre myriamètres.

Ces deux dernières sortes de tombeaux doivent évidemment être fort anciennes, et l'église elle-même présente des documents remarquables sur son antiquité. Sa construction extérieure indique qu'elle fut autrefois fortifiée. Le mur d'enceinte du cimetière présente de larges meurtrières de forme elliptique et en pierres de taille; une tour et une porte construites très-solidement défendaient l'entrée de l'enceinte. Au-dessus de chacune des fenêtres du chœur de l'église, il existait un machicoulis; une vierge située à l'extérieur dans une niche semble prendre ce lieu fortifié sous sa protection.

Les nervures de la voûte de l'église et les écussons qu'on y remarque indiquent une construction du quinzième siècle; mais si du chœur on pénètre dans une petite ouverture carrée et si on descend quatre ou cinq marches, on arrive à un couloir long d'environ 20 mètres, à l'extrémité duquel on trouve, à droite, une petite porte carrée qui a une couverte très-épaisse, monolithe, avec fronton circulaire.

Cette porte bâtie en gros appareil régulier, conduit dans une crypte dont le style indique évidemment les premiers temps byzantins. Cette crypte présente dans toute sa longueur, qui est d'environ cinq mètres, trois voûtes en plein cintre, parallèles les uns aux autres reposant du côté des murs sur de larges corniches en pierre de taille, et au milieu sur des colonnes rondes, sans bases, dont les chapiteaux carrés, sans sculptures et de forme évasée, ressemblent à ceux indiqués par le n° 2 de la planche 53 de l'atlas du *Cours d'Architecture religieuse* de M. de Caumont: ces chapiteaux sont surtout remarquables par

Digitized by Google

une entaille rectangulaire faite sous chacune de leurs faces.

Cette crypte forme un carré presque complet, sa hauteur sous voûte est d'environ 2^{m},30 elle est éclairée par deux croisées dont chacune en plein cintre est à l'extrémité des voûtes latérales ; entre ces deux fenêtres, et à l'extrémité Est de la voûte du milieu, il existe un autel ; on voit dans le mur à gauche une autre fenêtre qui est de construction postérieure. Deux entailles pratiquées dans les deux jambages de l'entrée indiquent que cette crypte avait une porte très-solide qui se fermait intérieurement par une forte et large barre en bois. Un cadre en pierre situé à la surface du sol indique évidemment qu'il a existé une autre construction souterraine qu'il serait très-intéressant de déconbrer pour rechercher quelle était sa destination, et si elle ne révélerait pas encore des constructions plus antiques que celles que je viens de décrire.

A l'occasion de cette crypte qu'il me soit permis, Messieurs, de vous parler d'un monument de la même époque existant à Pachten, village situé près de Sarrelouis et dont le sol a déjà procuré tant d'antiquités romaines. Le clocher de l'église de ce lieu présente une construction des premiers temps de l'époque romane : quand on a franchi la première entrée sous le clocher on a en face une seconde porte construite en gros appareil extrêmement solide : celle-ci de forme carrée dont la couverte d'une seule pièce se termine par un tympan de forme triangulaire, se trouve sous un plein cintre, bâti en pierre de grand appareil ; dans le tympan on voit sculpté en relief très-saillant un homme ayant les cheveux un peu longs, vêtu d'une tunique lui descendant jusqu'aux genoux, de la main droite il combat avec la croix contre une sorte de dragon ou de chimère ayant dans sa gueule un jeune enfant, et de la main gauche avec l'évangile

Digitized by Google

contre un centaure qui, armé d'un arc, est disposé à lui décocher une flèche. Des allégories de ce genre révèlent de la manière la plus énergique l'état de la société qui à cette époque était aux prises avec les idées religieuses et les invasions ; en un mot de la société se reconstituant dans ses bases les plus profondes ; ainsi l'on voit par le bas-relief précité, un chrétien luttant contre le paganisme, et le bas-relief de la rue des Trinitaires, à Metz, représente le pouvoir aux prises avec les envahisseurs des Gaules.

Des planches insérées dans le volume du congrès de Besançon font allusion à ces mêmes événements ; elles donnent le dessin de deux plaques, l'une trouvée à Marnens, près de Payerne, en 1828, l'autre à Vieillecin (Doubs), en 1838. Ces plaques représentent toutes deux un personnage qui lève les bras au ciel, se voyant assailli par deux animaux monstrueux qui l'attaquent par les pieds.

La première de ces deux plaques plus significative que la seconde représente ces deux animaux armés d'un grand nombre de dents très-aiguës et ayant déjà chacun un pied du personnage dans la gueule.

Ces plaques extrêmement remarquables par les sujets qu'elles représentent et parce qu'elles sont, comme d'autres qui les accompagnaient, des exemples les plus frappants d'un art dégénéré, me conduisent naturellement à vous citer une magnifique fibule en or (mon cabinet) représentant quatre aigles en verroterie rouge et ornée de filigranes, et deux plaques en bronze argenté ornées de divers dessins barbares et notamment d'une croix. Ces divers objets d'art ont, il y a quelques années, été trouvés aussi dans des sépultures aux environs de Metz.

D'autres sépultures ont été découvertes cette année dans notre département.

M. Gérard, employé de la préfecture, très-versé en

Digitized by Google

archéologie, et l'un de nos membres correspondants, a, en mon absence, rendu compte de la découverte d'un tombeau près de la ferme d'Heumont, commune de Réhon, arrondissement de Briey. Consultons l'intéressant rapport et les dessins que notre honorable confrère a remis à ce sujet à M. le préfet, et qui a été envoyé à M. le ministre de l'intérieur.

Ce monument est une auge en pierre d'oolite, de forme rectangulaire, couverte d'une autre pierre prismatique monolithe, dont l'arête est abattue et qui se termine perpendiculairement à chaque extrémité. Ce tombeau présente à une extrémité une entaille qui semble indiquer qu'il aurait dû être scellé, et à sa surface supérieure il était percé d'un trou.

Ce cercueil, qui est à l'intérieur taillé grossièrement, était placé dans une maçonnerie sèche; il renfermait les ossements d'un seul personnage qui, il paraît, avait reçu plusieurs blessures à la tête. Près de ce squelette, on trouva une bouteille, un verre à boire et un rython; le tout était en verre: la bouteille fut brisée (fig. 9 et 10).

Ce tombeau est évidemment romain; mais il peut appartenir à l'époque chrétienne aussi bien qu'à celle du paganisme.

Nos honorables confrères MM. le baron d'Huart et le vicomte de Cussy ont découvert des sépultures antiques à Daspich, près de la route romaine dite le *Kem*. Pensant bien que la notice intéressante et les dessins que M. de Cussy vous a adressés à ce sujet, seront publiés cette année dans les Mémoires de l'Académie, je me bornerai, à cette occasion, de vous faire observer que l'on a trouvé, près de la lunette d'Arçon, à Metz, il y a deux ans, des squelettes ayant comme ceux de Daspich, chacun une pierre sous la tête, et à ce sujet on m'a assuré que l'on en avait trouvé d'autres dans la plaine du Sablon, ayant aussi une

Digitized by Google

pierre sous la tête, et même la tête de l'un d'eux reposait sur une brique en forme d'auréole.

M. Girgois, propriétaire à Solgne, a découvert aussi des tombes en assez grand nombre dans les bois de Grosbiderstroff, près Velferding, arrondissement de Sarreguemines. Leur forme était, il paraît, celle de la longueur du corps ; les cadavres étaient inhumés à environ 0^{m},80 de profondeur ; ils étaient orientés au levant ; ils n'avaient point de cercueils. On trouva près de quelques-uns des squelettes, des lames de sabres à dos plat, des lances, et des médailles aux effigies de Tetricus, de Victorin, de Théodora, de Constantin et de Constance : il n'y avait ni vases, ni colliers.

Des sépultures découvertes près de Labry, arrondissement de Briey, étaient, m'a-t-on assuré, semblables à celles trouvées, il y a plusieurs années, à Saint-Privat et à Montois ; on y a recueilli notamment une agrafe, une fibule et une hache en fer (fig. 11).

Déjà il y a quelques années, on avait trouvé près de cette commune, à Moineville, une hache semblable, dans un tombeau, et notamment une boule en cristal de roche.

Près de Schlaincourt, d'autres sépultures renfermaient des armes, des vases et quelques objets d'ornement tels que des grains de collier en verroterie et en émail grossier, des agrafes et des fibules.

Enfin une hache plate, en bronze, haute de 0^{m},19, large au milieu de 0^{m},038, présentant sur chaque face deux oreilles repliées, larges chacune de 0^{m},013, a été trouvée sur le territoire de Bistroff, et donnée au cabinet de la ville, par notre honorable confrère le baron d'Huart (fig. 12). J'ai pensé devoir classer ici cette hache vu qu'il en a été trouvé de ce genre dans des sépultures celtiques.

Passons à la description d'objets non moins remarqua-

Digitized by Google

bles et se rattachant la plupart plus spécialement aux beaux-arts; certes je n'ai pas la prétention de pouvoir citer tout ce qui peut avoir été trouvé en ce genre, mais quelque incomplète que soit cette nomenclature elle ne sera pas moins digne d'intérêt.

Dans l'histoire de Metz, par des religieux bénédictins, on voit représentée pl. 6, n° 4, une biche dont la gravure est bien au-dessous de son modèle. Nous nous faisons un vrai plaisir de vous dire que ce précieux objet d'art est encore dans notre ville, qu'il est la propriété de M. de Dom Germain. C'est sans contredit ce que l'antiquité a laissé de plus parfait dans nos contrées; il serait à désirer que ce charmant produit de l'art fût dessiné d'une manière rigoureusement exacte dans un de nos volumes.

La même personne a trouvé en 1842, dans sa propriété de Flin une charmante statuette représentant une déesse portant une corne d'abondance.

Une statuette représentant le même sujet et appuyée sur un timon de navire a été trouvée dans les environs de Thionville.

Une statuette non moins intéressante, représentant Minerve ou l'*Urbs Roma*, a été trouvée sur la voie romaine ban de Boucheporn, près de Boulay (fig. 13).

Un petit bouc en bronze a été découvert dans les environs de Metz.

Un petit Mercure en bronze doré a été trouvé à Leyviller près Saint-Avold (fig. 14).

Une épée du moyen-âge semblable à celle que portaient les Normands et dont le pommeau est en cuivre, a été trouvée sur la route militaire n° 6, près de Niderbronn.

Un lacrymatoire en forme de fuseau et en terre cuite et un petit vase de façon étrusque, ont été trouvés à Kirchenaumen, près Sierck.

Digitized by Google

3

oupe suivant CD.

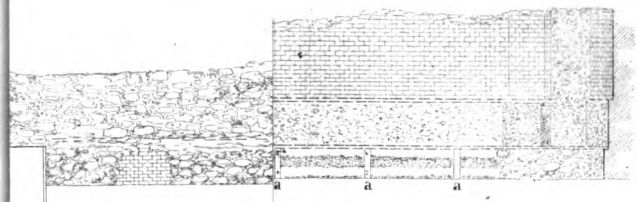

oupe suivant AB.

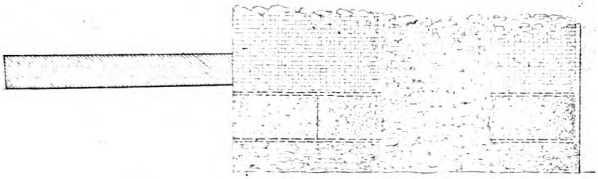

6

au 1/12

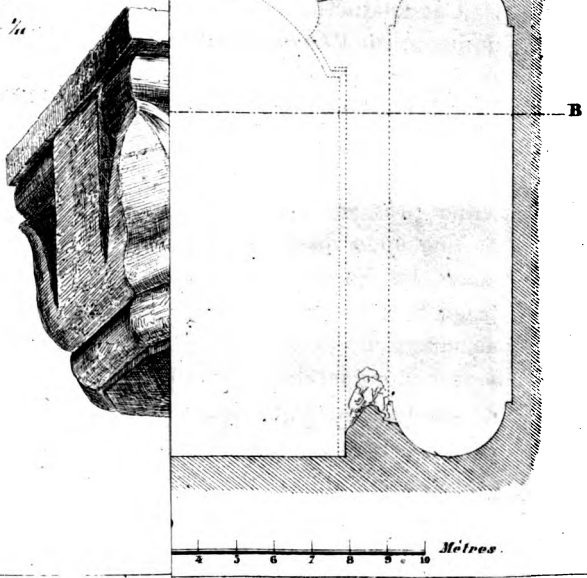

Digitized by Google

Digitized by Google

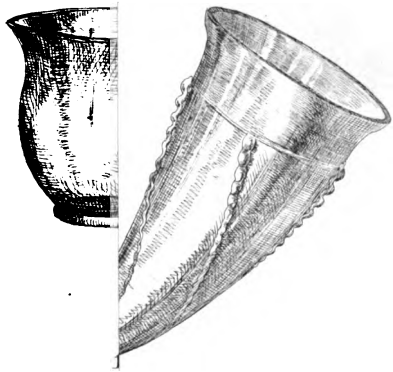

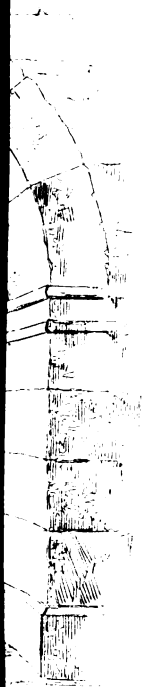

Digitized by Google

Digitized by Google

Un disque en diorite a été trouvé à Metz, dans des maçonneries romaines; son bord, qui a subi quelques dégradations, atteste évidemment qu'on en a fait usage pour le jeu auquel il était destiné; les collections de M. Eckel à Strasbourg m'en ont présenté un du même diamètre, de la même roche, mais qui était creusé au centre sur les deux faces, afin de pouvoir le tenir plus facilement.

Une découverte de monnaies Lorraines, Messines et Verdunoises, en grand nombre, a été faite à Novéant-sur-Moselle, au printemps 1843, en creusant des fondations dans la propriété de M. Greff. Les monnaies principales sont de René Ier; de Charles Ier; de Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz; de Louis de Haraucourt, évêque de Verdun; de Louis, cardinal, duc de Bar, évêque de Langres et de Verdun. (Consultez, à ce sujet, la *Revue d'Austrasie*, avril et mai 1843.)

Enfin, Messieurs, s'il m'était permis de faire une excursion sur le territoire étranger, je consignerais ici la découverte faite à Dalem près de Frisange, en avril 1842, de trois vases en terre, contenant des médailles en bronze et en argent, notamment de Dioclétien (M. B.), de Constantin-le-Grand (M. B. et P. B.), de Maximien Hercule et de Licinius. Il appartient aux archéologues du duché de Luxembourg de donner des détails plus précis sur cette importante découverte.

Messieurs, je terminerai en appelant votre attention sur deux usages qui se sont conservés dans nos pays, depuis les temps les plus antiques. La Grèce employa, pour fermer les portes, des verroux placés en dedans des maisons; on les ouvrait au moyen d'un crochet en forme de faucille et en fer qui, introduit par une très-petite ouverture pratiquée dans la porte, atteignait le verrou et le faisait avancer ou reculer. Cet usage existe encore généralement dans nos contrées; il est en-

Digitized by Google

core mis en pratique à Montigny et à Corny près Metz, et je l'ai retrouvé à Stonne, département des Ardennes. A Corny, derrière ce verrou, il existe une barre mobile en fer, placée perpendiculairement au sol et dont la destination est d'empêcher le verrou de reculer. Quand on veut faire jouer le verrou on tire cette barre au moyen d'une ficelle dont l'extrémité est terminée par un nœud à peine visible en dehors.

Un autre mode de clore les portes de jardins nous rappelle un usage qui est plus perfectionné, mais qui cependant est aussi d'une haute antiquité; je veux parler de la serrure en bois avec pièces mobiles, telle qu'elle a été employée notamment par les Égyptiens. Cette serrure est encore en usage dans les environs de Faulquemont et dans les environs de Sarrelouis, et on la retrouve dans les campagnes du département de la Manche, dans les Marais-Pontins, en Grèce, en Egypte, etc. (Voyez le *Recueil d'Antiquités* par Mongez, de l'Encyclopédie Méthodique, page 224.) Voilà donc, Messieurs, deux usages des temps les plus antiques, qui sont arrivés jusqu'à nous, et qui confirment encore combien difficilement ces usages changent, même malgré les progrès les plus grands dans les arts qui procurent des choses beaucoup plus commodes.

Cette notice, Messieurs, est assurément incomplète, car je ne puis, malgré tous mes soins, me flatter d'avoir eu connaissance de toutes les découvertes faites dans le pays, mais je crois du moins avoir cité ce qu'il y a de plus important. C'eût été peut-être aussi le lieu de vous parler des restaurations qui ont été faites à l'église de Chazelles, par les soins de l'administration; des vœux que nous formons pour assurer la conservation de la chapelle de Morlange, des importants travaux exécutés à la cathédrale et aux arches de Jouy; mais quel que soit l'intérêt

Digitized by Google

que ces sujets puissent offrir, ils ne rentrent point dans le plan de mon travail, dont le but est uniquement de vous faire connaître ce que l'on a découvert d'intéressant en antiquités.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

L'USAGE DU FER CHEZ LES ANCIENS,

PAR M. VICTOR SIMON.

MESSIEURS,

A l'occasion d'une main antique en fer que j'ai mise sous les yeux de l'Académie, un de nos honorables confrères a élevé la question de savoir si les anciens avaient généralement fait usage du fer, s'ils connaissaient l'art de fondre ce métal et si on avait obtenu du fer fondu, avant le quinzième siècle.

Encore bien que l'objet d'art que je venais de décrire, parût résoudre cette question affirmativement, je pensai néanmoins devoir me livrer à des recherches sur l'usage chez les anciens de ce métal, selon les expressions de Pline, le plus pernicieux et toutefois le plus nécessaire à l'homme.

Je viens aujourd'hui vous communiquer les résultats de mes recherches.

Il est d'abord une question à s'adresser, c'est de savoir si les mines de cuivre étaient assez communes pour satisfaire aux besoins de toutes les populations, de manière qu'elles ne sentissent pas la nécessité d'employer un autre métal ;

Digitized by Google

s'il existait des relations entre les peuples dont le territoire produisait du cuivre et ceux qui n'en avaient pas ; ou si, au contraire, certains peuples ne furent pas dès les premiers temps contraints de faire usage du fer.

Cette dernière proposition ne me paraît pas douteuse ; en effet, si nous considérons le territoire des Gaules, nous voyons que les mines de cuivre y sont rares, les terrains, oolitiques, crayeux et tertiaires qui constituent la plus grande partie de leur sol n'en contiennent pas, tandis qu'au contraire, quelques-uns de ces terrains présentent des mines de fer inépuisables. Ces seules circonstances de position géologique amènent donc à dire que l'homme, dès les premiers temps, dut faire usage du fer.

Les traditions les plus anciennes semblent confirmer ce que je viens d'avancer. Suivant la Bible, Tubal Caïn, avant le déluge, savait travailler le fer.

Les anciens s'accordent assez à placer l'origine de l'art de travailler ce métal, sous le règne de Minos Ier, 1431 ans avant J.-C. et suivant eux, cette connaissance aurait passé de Phrygie en Europe avec les Dactyles, lorsqu'ils quittèrent les environs du mont Ida pour venir s'établir dans la Crète. Suivant Larcher, la découverte du fer remonterait à l'an 1527 avant J.-C., plus de 250 ans avant la guerre de Troie. Suivant Pline, les Dactyles auraient découvert les mines de fer et les Cyclopes auraient inventé l'art de fabriquer ce métal : *Fabricam ferream invenere Cyclopes.*

Suivant Sanchoniaton, deux frères descendus d'Agreus et d'Holicus introduisirent l'usage du fer et enseignèrent les moyens de le travailler, l'un d'eux se nommait Cryphor.

Le même auteur, dans son sixième livre, nous enseigne encore que les fils de Basanus, roi de Byblos, tendirent une chaîne en fer devant le port de cette ville.

Paw nous dit que les Chinois connaissaient le fer et la

Digitized by Google

castine, du temps d'Iao ; nous lisons dans les lettres américaines de Carly que le fer fut trouvé à la Chine sous l'empereur Fou-Hi, et on commença à en faire usage, sous Chiw-Nong, 2748 ans avant notre ère, par les soins du gouverneur Souan-Yuen. Les armes de fer ont été en usage chez les Chinois, dès l'an 2940 ans avant J.-C.

Les annales de Leangt-Cheou nous enseignent aussi que ce métal a été mis en usage, même avant les premiers conducteurs des Chinois, et que les habitants de Pékin connurent la castine de fer : l'on présume, suivant ces annales, avec assez de vraisemblance, que le grand Ia s'est servi d'instruments de fer pour couper les montagnes et creuser ces grands canaux qu'il fit pour donner un libre cours aux eaux qui inondaient alors les terres.

Tous ces documents sont confirmés par une lettre écrite par le R. P. Parrenin, jésuite, alors missionnaire à Pékin, en réponse à une lettre qui lui avait été adressée, le 22 octobre 1736, par M. Dortous de Mairan, de l'académie française, qui le consultait notamment pour savoir si on trouvait en Chine des haches en pierre et avoir des documents sur l'invention du fer et de sa fabrication.

Parmi les croyances superstitieuses des Toungouses, peuple de la Sibérie, il en est une citée par Malte Brun qui permet de supposer que ce peuple a connu le fer, dès la plus haute antiquité. La voici : « Bouga après avoir créé » le ciel et la terre rassembla *du fer de l'Orient*, du » feu du Midi, de l'eau d'Occident et de la terre du Nord, » et en fit un homme et une femme dont la chair et les » os étaient de terre, le *cœur de fer*, le sang d'eau et la » chaleur vitale de feu. » (Tome 9, pag. 105.)

Parmi les occupations de ce peuple pasteur et nomade, on cite le métier de forgeron. (Voir tome 9, pag. 103.) Il est à remarquer que les Toungouses appartiennent à la

Digitized by Google

troisième grande race des peuples indigènes de l'Asie septentrionale.

A Sparthe, les habitants disaient que Théodore de Samos avait été le premier qui avait trouvé l'art de fondre le fer et d'en faire des statues.

Aristote qui vivait 384 ans avant J.-C., dans son traité intitulé : *Meteorologicorum* liv. 4, chap. 6, dit que le fer forgé, travaillé même, peut se liquéfier de nouveau et de nouveau se durcir et que c'est par la réitération de ce procédé, qu'on le conduit à l'état d'acier. Les scories du fer se précipitent, ajoute-t-il, dans la fusion ; elles restent au fond des fourneaux et les fers qui en sont débarrassés, de cette manière, prennent le nom d'acier ; il ne faut pas pousser trop loin cet affinage, parce que la matière qu'on traite ainsi, se détruit et perd considérablement de son poids, mais il n'est pas moins vrai que moins il reste d'impuretés plus l'acier est parfait.

Nous lisons dans le même auteur : *At ferrum caloris fervore colliquatum frigore concrescit.*

Strabon, liv. 5, chap. IV, dit avoir vu en Italie, sur le territoire de Poplonium (Capo de Campana) quelques mines abandonnées et les forges où se travaillait le fer qui se tirait d'*OEthalia* ou l'Ile d'Elbe, mais qui ne pouvant s'y réduire en barres dans les fournaises, se transportait sur le continent au sortir même de la mine.

Les Turditains, suivant Posidonius, creusaient pour leurs exploitations minérales bien avant dans la terre des conduits tortueux et souvent desséchaient, au moyen de limaces égyptiennes (c'est-à-dire de vis d'Archimède) les cours d'eaux souterrains qu'ils rencontraient. On peut juger de l'activité de l'exploitation des mines, par ce que nous dit Polybe qui probablement exagère, quand il porte à 40,000 le nombre des ouvriers exploitant les mines de Carthage-la-Neuve ou Carthagène.

Digitized by Google

Pline parlant de la fabrication du fer, dit que cette mine se cuit et s'affine comme les autres: *Sed ratio eadem excoquendis venis**. Ailleurs, il ajoute : un procédé surprenant dans le métal dont nous parlons, c'est que dans la *fusion,* il est dans un état parfaitement liquide et rapproché de lui-même et en se refroidissant, il se change en masse intérieurement hérissée et poreuse.

C'est à cette propriété qu'a le fer d'entrer en fusion que Virgile fait allusion par le vers suivant :

Vulnificus que Chalybs vastâ fornace liquescit.

Ce mot *fornax* paraît évidemment indiquer un haut-fourneau. Agricola, dans son : *de re Metallicâ* se sert de ce mot dans le passage suivant : *Deindè in foco fornacis ferrariæ fiat catinus.*

La fusion du fer qui semblait avoir été révoquée en doute n'a dû avoir rien de bien difficile pour certaines espèces de fer, car il est des minerais qui, outre leurs qualités particulières, ont avec eux leur castine et ont dû indiquer d'eux-mêmes aux hommes, les procédés qu'ils devaient suivre ; aussi paraît-il constant que dans des mines qui furent exploitées par les anciens, on fit choix des fers les plus susceptibles de fusion. Les terrains volcaniques, en leur mettant sous les yeux du fer cristallisé produit par l'action du feu et même du fer fondu, leur indiquaient naturellement les moyens qu'ils devaient employer pour la fusion des métaux.

* A ce sujet je crois devoir, d'après Pline, indiquer comment on traitait le cuivre dans les Gaules: « On stratifiait le minérai sur des pierres et l'on poussait le feu jusqu'à l'entière incandescence de ces pierres; pour faire couler le métal. « Ce feu est si violent, dit cet auteur, qu'il finirait par réduire le métal en charbon ou scorie noire et cassante; c'est pourquoi les Gaulois ne le font cuire qu'une fois, tandis qu'il est constant que cette opération répétée plusieurs fois rend l'airain infiniment meilleur. »

Digitized by Google

Un document fourni par le *Dictionnaire d'Antiquité* de l'Encyclopédie Méthodique (v° machefer) confirme encore dans l'opinion que les anciens savaient fondre le fer, en faisant connaître qu'ils employaient dans la construction de leurs chemins de la scorie de fer vitrifiée.

Il est constant que les Romains ont eu de nombreuses exploitations de fer. Virgile en parlant de l'île d'Elbe dit :

Ilva.....
Insula inexhaustis chalybum generosa metallis.

En Angleterre, en Alsace, on trouve les scories de leurs forges; on ignore quels procédés ils employèrent pour la fonte du fer; ils l'ont employée dans presque toutes les provinces riches en métaux ; on a reconnu par les scories que les mines avaient été imparfaitement traitées à la fonte, elles contenaient encore du fer pour moitié. (Min. des anciens.)

Une inscription trouvée à Lyon en 1836, atteste combien les exploitations de fer étaient importantes dans les Gaules sous les empereurs Adrien et Antonin ; ce monument lapidaire qui est en la possession de M. de Belbeuf, premier président à la Cour royale de Lyon, a été élevé à Julius Celsus par Appianus, *contrôleur des mines de fer dans les Gaules.* (Antiq. de Lyon dissertation de M. de Comarmond 1840.) Certes, un emploi de cette importance atteste bien qu'il existait dans l'empire un service organisé comme de nos jours pour les exploitations minérales.

D'autres documents nous attestent que les Gaulois, même avant la conquête des Romains, exploitaient déjà le fer en grand ; César en parlant de ce peuple dit : ils détruisaient aussi nos terrasses par des mines souterraines, en quoi ils sont d'autant plus habiles que leur pays est plein de mines de fer et qu'ils sont habitués à creuser et à faire des trous en terre (*Com. de César,* guerre des Gaules, liv. 7. §. 22.)

Digitized by Google

Cette citation seule dénote combien les exploitations de ce métal étaient nombreuses, avant que les Romains eussent introduit leur civilisation dans les Gaules. Ailleurs, il dit aussi des Gaules, *magnæ sunt ferrariæ* et Tite-Live en parlant du même peuple se sert des expressions *inter ferrum et arma nati.*

En effet, le fer se trouvant le plus ordinairement en couches continues, ou à la surface du sol, à la différence des autres métaux qu'on trouve presqu'uniquement en filons, n'était-on pas engagé à le mettre de préférence en usage à cause de la facilité qu'on avait de l'exploiter.

M. Gauthier, maître de forges et architecte, et notre honorable confrère M. Reverchon m'ont donné à ce sujet des renseignements d'autant plus intéressants qu'ils concernent notre département. Suivant M. Gauthier, on trouve sur le territoire de Godbrange, dans les minières du bois communal connues sous le nom de Hauy, sous des chênes séculaires, des laitiers épais dans d'anciennes exploitations; dans ces laitiers, on a trouvé de morceaux de fonte blanche, ou décarburée, telle qu'on la produit par la méthode catalane; les anciennes exploitations avaient 40 à 50 pieds de profondeur; on voit qu'on en a extrait toute la partie la plus riche ou à l'état métalloïde; car on n'y trouve plus que du minerai de lavage. On trouve aussi du minerai qui a subi un grillage, opération que l'on fait subir au minerai par la méthode catalane pour en extraire le fer.

M. Reverchon a vu aussi dans la vallée du Conroy, près Moyeuvre, et dans la vallée de Coulmy, en différentes places, des restes de forges établies dans l'emplacement de l'exploitation du minerai; elles sont antérieures au treizième siècle. On y voit des scories de forge et non des fontes, et à Sexey-aux-Forges, on voit les indices d'une ancienne forge là où l'on n'avait pas de tradition qu'il en eût existé. De ces renseignements, il résulte bien que l'on

Digitized by Google

a fabriqué le fer sur le lieu même de sa découverte, comme on le fait encore dans quelques pays. C'est ainsi que certains peuples de l'empire russe, qui sont encore, pour ainsi dire, à l'état de barbarie dans le gouvernement de Kostroma, province de Scherepovitz, ramassent, dans leurs propriétés, du fer, le mettent dans un creuset d'argile et sur le foyer domestique, et en obtiennent la fusion. Ce fer se précipite au fond du creuset, où il forme un noyau. Le fer obtenu est très-doux et on l'emploie principalement pour les clous servant aux constructions des particuliers. Je dois ces renseignements à M. de Lenine, ingénieur des mines de Russie. Malte-Brun, t. IX, p. 227, nous enseigne que les Eleuthes, tartares tributaires de la Chine, forgent eux-mêmes leurs armes et les ustensiles dont ils ont besoin.

J'aurais désiré pouvoir vous donner des renseignements exacts sur l'art de la fabrication du fer au moyen-âge, mais les documents me manquent à cet égard ; seulement je vous dirai que M. Reverchon a consulté un titre qui lui a fait connaître qu'au treizième siècle, il y avait un haut-fourneau à Athus, près d'Herserange. A Sorbey, canton de Pange, on trouva, dans le village même, une gueuse de fer et du laitier ; on ne soupçonnait pas qu'il eût existé en ce lieu une forge, et cependant il en restait encore d'autres indices. Par suite des recherches que je fis, je trouvai le lieu où l'on exploitait des ovoïdes ferrugineux du lias ; il paraît que le grillage du fer se faisait en cet endroit, car ce champ conserve le nom de *la Grillerie*, et un pré situé auprès de la Nied, porte le nom de *pré de la Mine*.

Agricola, qui écrivait en 1621 sur l'art de la métallurgie, cite deux espèces de fourneaux pour fondre le fer. Si le fer est plus rebelle à la fonte, il faut, dit-il, employer un fourneau beaucoup plus vaste et plus haut. *Excoquatur*

Digitized by Google

verò in fornace primæ assimili, verùm multo ampliore et altiore ut multam venam multosque carbones continere possit.

Enfin Karsten, tout en pensant que la fonte de fer ne fut employée, pour la première fois, qu'au quinzième siècle, établit une différence entre les fourneaux qui ne peuvent produire de la fonte de moulage, et ceux dont la fonte est destinée exclusivement pour l'affinage. Cette différence, ajoute-t-il, provient soit de la nature des minerais, soit de la proportion du charbon employé, soit de la forme du fourneau.

Messieurs, après les documents historiques que je viens de vous mettre sous les yeux, qu'il me soit permis de compléter autant que possible ce travail, en vous faisant connaître quels ont été, chez les différents peuples, les produits de l'art, au moyen du fer. Consultons d'abord la *Bible*.

Moyse, en parlant de la terre promise, dit que les pierres y sont du fer, c'est-à-dire, suivant Sacy, que cette terre est pleine de mines de fer. Les Israélites se servaient de ciseaux de fer pour tailler les pierres, et de coignées de ce métal pour couper le bois.

Le *Deuteronome* nous apprend que le géant Og de Basan avait un lit de fer. Il est parlé d'armes de fer dans le livre de *Job* et dans celui des *Juges*, il est dit dans la description des armes du géant Goliath, que le fer de sa lance pesait six cents sicles de ce métal; sous le règne de David, 100 000 talens de fer ont été donnés en offrande pour la construction du temple de Salomon et lorsqu'on voulut entreprendre de construire ce temple, on rechercha entre autres des ouvriers habiles dans l'art de travailler le fer.

Dans les *Paralipomènes*, chap. 29, liv. 1. David dit : « Pour moi, je me suis employé de toutes mes forces à

Digitized by Google

» amasser ce qui était nécessaire pour fournir la dépense » de la maison de mon Dieu, de l'or pour les vases d'or, » de l'argent pour ceux d'argent, du cuivre pour les ou- » vrages de cuivre, du fer pour ceux de fer. »

Au chapitre 22, on lit que « David fit aussi provision de fer pour les clous et les pentures de portes, pour joindre les pierres et les ais ensemble. »

Au chapitre 13 des *Rois*, il est dit : « Il ne se trouvait » point de forgerons dans toutes les terres d'Israël, » car les philistins avaient pris cette précaution pour » empêcher que les hébreux ne forgeassent ni épées ni » lances. »

Le § 20 du chap. 4, du *Deuteronome* semble trancher la question de la fonte du fer, il y est dit : « Car pour » vous le Seigneur vous a tirés et fait sortir de l'Egypte » comme d'une fournaise ardente où l'on fond le fer. »

Au *Talmud* il est dit : « Que tout chaudron en fer, » brisé, peut être refondu et recouvrer par là sa pureté. » (Traité des vases ou *Kelim*).

Au *Deuteronome*, chap. 27, § 5, on lit : « Vous dres- » serez là aussi au Seigneur, votre Dieu, un autel de » pierres où le fer n'aura point touché. »

Dans *Daniel*, § 4, nous lisons : « Ils buvaient du vin » et ils louaient leurs dieux d'or et d'argent, d'airain » et de fer, de bois et de pierre. » (Voyez chapitre 5.)

Au § 23 du même chapitre, il est dit : « Vous avez » loué en même temps vos dieux d'argent et d'or, d'airain » et de fer, de bois et de pierre, qui ne voient point. »

Dans *Ezechiel*, § 20, chapitre 22 on lit : « Comme » on jette tout ensemble l'argent, l'airain, le fer, l'étain » et le plomb au milieu du fourneau, et je l'embraserai » pour vous y faire passer par le feu. C'est ainsi que je » vous rassemblerai dans ma fureur et dans ma colère, » je me satisferai et je vous éprouverai par le feu. »

Digitized by Google

Le § 29 du chap. 38, de l'*Ecclesiastique* porte : « Celui » qui travaille sur le fer s'assied près de l'enclume et » considère le fer qu'il met en œuvre, la vapeur du feu » lui dessèche la chair et il ne se lasse point de souffrir » l'ardeur de la fournaise. »

§ 30 : « Son oreille est sans cesse frappée du bruit des » marteaux et son œil est attentif à la forme qu'il veut » donner à ce qu'il fait. »

L'*Iliade* et l'*Odissée* nous enseignent combien le fer était d'un usage général au temps de la guerre de Troie ; Paris avait des javelots garnis d'acier, l'essieu du char de la belle Eglée était de fer ; le casque d'Ajax était d'acier ; la pique de Patrode était garnie d'acier ; le bouclier d'Aretus était de même métal. Achille ayant invité à tirer de l'arc, mit pour prix dix haches et dix demi-haches toutes d'excellent acier. Le solos offert aussi en prix par Achille était simplement une boule de fer dont le volume était, il paraît, assez considérable, puisqu'il annonce que celui qui le gagnera aura du fer pour cinq ans, et n'aura pas besoin d'envoyer son berger à la ville pour chercher les instruments nécessaires au labourage ou à la garde des troupeaux. Cette boule n'était point précieuse à raison de sa matière et de sa fabrication, mais parce qu'elle avait appartenu au vigoureux Actéon à qui elle avait valu plusieurs victoires et qui avait été tué par Achille (min. hom. page 105). L'armure d'Hector était de fer. Il est dit aussi dans l'Iliade que les troupes vont acheter du vin, les unes pour de l'airain, les autres pour du fer.

Les Grecs, pour l'attaque des places, faisaient usage de beliers de fer et de longs fers armés de dents que l'on introduisait entre les pierres du rampart pour essayer de les détacher.

Ereuthalion, ne faisait usage que d'une massue de fer pour renverser les phalanges ; Hésiode dans sa *Théogonie*

Digitized by Google

donne des armes de fer aux Titans combattant contre Jupiter; il donne une massue de fer à Hercule.

Homère, en parlant d'une guerre qui précède celle de Troie, met une massue de fer entre les mains d'Areithoüs. (*Illiade*, liv. 7).

Anacréon, dans son ode intitulée le *Triomphe de l'Amour*, dit :

Un jour, l'époux de Cytherée,
Forgeait, aux antres de Lemnos,
Du fer d'une trempe épurée,
Les flèches du Dieu de Paphos.

(Traduction de M. d'Attel de Luttange.)

Les anciens se ceignaient d'une lame d'acier sous le bas de la cuirasse pour en sauver le défaut.

D'après Elien, qui a donné un traité sur l'art militaire *du temps des Grecs*, la cavalerie cataphracte était armée de pied en cap; elle portait le casque de fer et toute l'armure du corps, des bras et des jambes était de fer, la tétière, le fronteau, le garde flancs et le garde cou des chevaux étaient de mailles de fer ou d'autre matière.

A Lacédémone, on ne portait que des anneaux de fer.

Lycurgue décria les monnaies d'or et d'argent et ordonna qu'on ne se servirait que de monnaies de fer, qu'il fit d'un si grand poids et d'un si petit prix, qu'il fallait une charrette à deux bœufs pour porter une somme de dix mines et une chambre entière pour la serrer. (Voyez *Plutarque*, tome 1, p. 232). Chaque pièce pesait une livre et ne valait que dix deniers. Lycurgue, vous le savez, vivait en l'an 870 avant J.-C.

Pausanias, qui vivait au deuxième siècle de l'ère chrétienne, cite dans le temple de Delphes, Hercule combattant contre l'hydre: c'était un ouvrage de Tisagoras. L'hydre et l'Hercule étaient en fer; à ce sujet Pausanias fait observer qu'on comprend aisément combien il est difficile

Digitized by Google

de mettre *le fer en œuvre quand il s'agit de faire une statue.* Ainsi, dit-il, quel qu'ait été ce Tisagoras, on ne peut assez admirer cet ouvrage, de même que ces têtes de lion et de sanglier qu'on a consacrées à Bacchus dans la ville de Pergame et qui sont aussi de fer.

Le même auteur cite une statue d'Epaminondas, une statue d'Hercule dans le temple d'Esculape à Messine, une statue de Cupidon, placée dans le temple de Diane, exécutées également en fer. Ces statues prouvent qu'on en fabriquait de ce métal même dans le temps le plus florissant de la sculpture. Il y avait en Toscane un Apollon de même métal, qui ne le cédait en rien au poli du bronze; Claudien fait mention d'un Mars et d'une Vénus de même matière, et ces sortes de monuments n'étaient pas uniques en Italie.

Pausanias cite aussi une soucoupe en fer de plusieurs pièces soudées, qui était un ouvrage de Glauchus de Chio, qui le premier trouva l'art de souder le fer. Aucune des pièces n'était jointe par des clous, ni par des pointes, mais bien par la soudure uniquement.

Pline dit que le sculpteur Aristonidas voulant représenter Athamas repentant et revenu de sa fureur après avoir précipité son fils Léarque, mêla du cuivre au fer pour exprimer, par la rougeur du métal, la honte et la confusion du personnage. Cette statue existait à Thèbes.

On voyait aussi à Rome, deux coupes de fer dédiées dans le temple de Mars vengeur.

Aux citations de ces diverses statues en fer qui, nous le pensons, étaient toutes coulées, car autrement, Pausanias n'aurait pas fait observer combien il était difficile de mettre le fer en œuvre, quand il s'agissait de faire une statue, il convient d'ajouter la main coulée en fer que je possède et que j'ai décrite dans les mémoires de l'Académie de l'an dernier et celle dessinée dans le savant ouvrage de Vilthe-

Digitized by Google

mius sur les antiquités du duché de Luxembourg, laquelle fut trouvée à Arlon parmi des restes de constructions Romaines, et qui est semblable à celle découverte à St-Juvin; mais qui, d'après quelques différences, montre cependant qu'elle n'a point été coulée dans le même moule. Certes, s'il restait encore quelques doutes sur l'art des anciens de couler des statues en fer, ils seraient évidemment détruits par deux monuments aussi authentiques, fabriqués dans des contrées si rapprochées de la nôtre et situées toutes deux près de la forêt des Ardennes.

Wilthemius pense que la main trouvée à Arlon, était celle d'une statue de la déesse Nécessité qui, suivant Pausanias, avait un temple dans l'Acrocorinthe. Cet auteur émet l'opinion qu'un grand nombre d'ouvriers furent dans les temps antiques employés dans les Ardennes à l'exploitation du fer, il s'exprime en ces termes: *Dùm alii ea effoderent, alii fornacibus liquarent, alii incudibus tunderent, prorsus ut ad eam faciem quâ nunc Arduenna ferrariis quondam officinis undique fumaret atque perstreperet.*

La tradition est à Vichten, grand duché de Luxembourg, que les habitants de la localité se sont livrés dans les temps antiques à l'exploitation du fer, et l'on y désigne sous le nom de *Vichten* de petits hommes qui, suivant la tradition, vivaient sous terre; ils étaient d'une stature extrêmement grêle, ils se mettaient facilement en colère et cependant ils ne nuisaient en rien à ceux qui fouillaient la terre. L'auteur fait observer à juste titre qu'il est remarquable que cette tradition locale se retrouve dans les Alpes.

Les deux mains que j'ai citées, ne sont pas les seuls monuments en fer existant dans notre pays, notre savant confrère, M. Bégin, a bien voulu m'indiquer une Pandore antique en fer, existant à Immeling, près Sarrebourg (Meurthe). Cette statue est actuellement adorée en ce lieu comme représentant la sainte Vierge. Et dans un passage d'une

Digitized by Google

chronique intitulée le *Cathalogue des archevesques et evesques de la cité de Crisopolis*, à présent Besançon, et dont le premier fut saint Lin, lequel passage m'a aussi été communiqué par M. Bégin; on lit : « Or comme une mul-» titude de faulx dieux estoient adorés en la dicte cité pour » la variété et diverses fantaisies des citoyens, advint ung » jour que les citoyens offroient sacriffices à leurs grands » dieulx, desquels les idoles estoient eslevés sur des haults » pilliers *jettés en fonte*. Ce que parvenu aux oreilles de » *Lynus* (Tuscain de nation, l'un des septante disciples » de notre Redemteur) très-fervent en la foy de Jésus-» Christ, pria quelqu'ung... de le conduire aux sacrifices. » Les piliers ou colonnes dont il est parlé, étaient probablement en fer, vu que Besançon est situé dans un pays riche en gisements de ce métal.

M. Bégin dans sa deuxième lettre sur l'histoire Médicale (Mém. de l'acad. royale de Metz, année 1839-1840), cite plusieurs statuettes *en fer de fonte* trouvées, il y a quelques années dans la *mer de fline* étang des environs de Douai. Elles représentaient des femmes nues, grossièrement exécutées, ayant une seule mamelle au milieu de la poitrine et les parties sexuelles très-prononcées ; ces monuments ont dû évidemment, ainsi que l'a dit notre savant confrère, appartenir à un mythe qui fut introduit dans les Gaules à des époques fort anciennes.

Les Romains dans les temps les plus anciens firent aussi un usage habituel du fer.

Suivant Pline, de très anciens auteurs rapportent que l'on proscrivait autrefois l'usage des styles de fer dans l'écriture, comme contraire à la sûreté publique.

Le même auteur dit que Marc Antoine étant triumvir allia le fer avec l'argent et en fit faire des deniers.

Virgile indique l'usage du fer à la guerre par ces mots :

Sævit medio in certamine mavors celatus ferro.

Digitized by Google

En effet, nous voyons que les Romains avaient leurs armes offensives et défensives en fer dès les temps les plus anciens. Tite Live en parlant des Horaces et des Curiaces, livre 1, dit: *Cum trigeminis agunt reges, ut pro suâ quisque patriâ dimicent ferro.*

Plutarque nous enseigne que Camille fit donner à la plupart de ses troupes des casques d'acier bien poli, afin que les épées des Gaulois se rompissent ou qu'elles ne fissent que glisser et fit border les boucliers d'une lame de fer. A la même époque, les soldats Romains étaient tous couverts d'armures de fer contre lesquelles les épées des Gaulois se faussaient; on sait qu'ils tiraient de la Norique le meilleur fer pour leurs épées. Horace, pour désigner les épées les plus fortes, dit: *Noricus ensis* et on lit dans Petrone: *Noricos cultros.*

César dans le livre 1. § 29, de ses *Commentaires sur la guerre des Gaules*, disait, en parlant des Gaulois: *Eorum scutis uno ictu pilorum transfixis et colligatis cum ferrum se inflexisset neque evellere, neque sinistrâ impeditâ satis commodè pugnare poterant.*

Arrien qui vivait, sous le règne de l'empereur Hadrien, nous enseigne aussi, dans sa *Tactique*, que les Romains portaient de son temps des casques et des cottes de mailles de fer et que certains cavaliers portaient des masses d'armes, à manche-long, dont la tête de fer était hérissée de pointes.

Vegèce nous apprend que dans la seconde guerre Punique les Romains ayant éprouvé à leurs dépens combien l'épée à lame courte, épaisse et à pointe large avait de force n'en portèrent plus d'autre.

L'empereur Léon parlant dans ses *Institutions militaires* de l'armure des soldats romains, dit que les boucliers étaient couverts de fer, les armures étaient de mailles de fer, les corselets, les casques entiers, les bottines et les gan-

Digitized by Google

telets étaient de ce métal ; il en était de même des colerins, qui étaient de mailles de fer, des flèches, des fers pour les pieds des chevaux, des alènes, des limes, des frontaux, des poitrinals et des colerins pour les chevaux. (Institution cinquième. Trad. de Joly de Maizeroy.)

A la même époque, chaque archer portait la cotte de mailles, entière descendant jusqu'au cou-de-pied et un casque poli en fer. (Institution sixième.)

Claudien a dit :

> ..... *Conjuncta per artem,*
> *Flexilis inductis hamatur lamina membris ;*
> *Horribilis visu, credas simulacra moveri*
> *Ferrea cognatoque viros spirare Metallo.*

Il est constant aussi que les Romains firent usage de projectiles en fer, j'en citerai deux, qui sont déposés au musée de Strasbourg ; ils se terminent en cône à chaque extrémité, leur longueur est de 0^m,30 et leur épaisseur de 0^m,12 au milieu ; en un mot, ils ressemblent en grand à ces glandes de plomb que les anciens lancaient avec la fronde.

Enfin, les ouvriers qui étaient à la suite des légions s'appelaient *Ferrarii*.

Mezeray, dans son *Histoire de France avant Clovis*, cite un soldat nommé Marius, précédemment forgeron qui, après le meurtre de Victorin père, fut proclamé prince par les troupes et fut tué le troisième jour après cette élection par un soldat, qui avait été son garçon de forge et qui lui passa son épée dans le corps en lui disant : « C'est toi qui » l'as forgée. »

Dans les manufactures romaines, les ouvriers étaient divisés en colléges seu *consortia* seu *sodalitates*. Ils étaient connus aussi sous le nom de *deputati* seu *milites*. Pour être admis, ils devaient prouver devant le Président ou le Préfet de la province qu'ils étaient libres *nec obnoxios ulli*

Digitized by Google

curiæ civitative. On marquait d'un signe le bras de ceux qui étaient admis, et dès-lors, ils ne pouvaient servir à aucun autre établissement. Les ouvriers répondaient les uns pour les autres ; ils ne pouvaient administrer aucun bien ni cultiver des champs, de manière qu'ils fussent entièrement à leur besogne. (Consultez à ce sujet le titre IX du livre XI du code, intitulé : *De fabricensibus* et Vilthemius sur les *antiquités du pays de Luxembourg*.)

Il paraîtrait cependant que dès les premiers temps de la monarchie, les Romains auraient eu des *armures* en airain ; Servius Tullius ayant divisé les centuries romaines en cinq classes différentes donna à la première, le casque, le bouclier, la cuirasse et des bottines ou jambières le tout d'airain et pour armes offensives la lance et l'épée.

Lens, dans son excellent ouvrage sur les *Costumes des peuples de l'antiquité*, pense que l'on peut conjecturer qu'avant Camille, les Romains ne s'étaient servis que de casques ou de cuir ou d'airain. Ce ne serait que plus tard qu'ils auraient eu des cuirasses de plusieurs formes en fer, il y en eut, qui étaient formées de bandes de métal, d'autres d'écailles. Selon Diodore de Sicile, le bouclier romain qui était d'abord de forme carrée et de fer fut changé pour celui des Thyrreniens qui était de fer ou d'airain.

Le fer était aussi d'un usage général chez les Romains dans les arts et dans l'agriculture. L'énumération des objets d'art en fer trouvés à Pompeia, les scellements en fer d'anciens édifices, les ferrements des *villæ* découvertes dans plusieurs contrées sont autant de renseignements précieux. Celse, qui vécut au temps d'Auguste, nous indique que le trépan, l'instrument pour broyer la pierre dans la vessie, celui pour arracher les traits du corps humain, étaient de ce même métal. Pline nous enseigne que l'on faisait usage d'un fer chaud pour la guérison de l'hydrophobie ; César dans ses retranchements devant Alésie fit usage de chaus-

Digitized by Google

ses trapes en fer; les différents auteurs Romains qui ont traité de l'agriculture parlent d'instruments en fer.

César nous apprend que de son temps les Bretons se servaient à titre des monnaies, d'anneaux de fer ou d'airain d'un poids bien déterminé. Ils portaient aussi des colliers et des ceintures de fer pour leur servir de parures.

L'usage des anneaux de fer fut aussi général chez les Romains jusqu'à quelques années avant Pline. Dans l'origine les chevaliers seuls en portaient. On en portait aussi à Lacédémone; à Rome, le triomphateur qui avait une couronne d'or n'avait qu'un anneau de fer. Un fiancé envoyait à sa future un anneau de fer.

Du temps de Pline, les esclaves recouvraient d'or leurs anneaux ou bagues de fer. Quand l'empereur Auguste fit le dénombrement des décuries la plus grande partie des juges n'avait que des anneaux de fer.

Si nous examinons maintenant de quel métal étaient les armes de différents peuples, nous voyons que les Gaulois portaient des cuirasses composées de chaînes de fer, et leurs épées étaient suspendues à des chaînes de fer ou d'airain; les Celtibériens portaient des casques de fer, des épées très-estimées de ce même métal et que les autres instruments de guerre étaient aussi de fer. Les Germains avaient des piques ou framées armées de fer, et leurs chefs se couvraient de cuirasses de fer. Certains peuples de la Belgique employaient aussi le fer pour leurs armures. Les Carthaginois combattaient tout couverts de fer. Les Mèdes firent usage de casques et de cuirasses de même métal. Les Daces portaient des cuirasses de fer. Les Parthes avaient des casques de fer et leurs chevaux étaient bardés avec le même métal.

Dans les nombreux tombeaux que l'on découvrit dans les déserts au midi de la Sibérie, on trouva quantité d'objets d'art en or, des jeux d'échec entiers en or. Les tombeaux des moindres gens n'étaient garnis que d'ustensiles

Digitized by Google

de cuivre, de fer, de laiton, etc. Toutes les armes qu'on y a trouvées ne sont pas forgées comme les nôtres, dit Strahlemberg, dans sa description de l'empire russe; mais *elles sont de fonte,* et pour la plupart en cuivre. Ces tombeaux appartiennent aux peuples de ces pays qui ont pillé l'Europe. (*Des Sépultures nationales,* par Legrand d'Aussy, pag. 48.)

D'après ces nombreux documents, on voit que les anciens ont, comme nous, employé le fer à toute sorte d'usage, dès les temps les plus reculés. Mais on objectera que cependant on a trouvé dans tous les pays une foule d'instruments et d'armes en cuivre, qui sembleraient indiquer, pour une époque, l'usage exclusif de ce métal. Sans doute je n'ignore nullement les nombreuses découvertes faites en ce genre, et je ne prétends pas pouvoir, mieux que d'autres archéologues, expliquer ce fait. Cependant il est à observer que presque tous ces instruments ont une forme identique dans tous les pays où l'on en a découvert; que leurs formes sont, en général, assez pures, et dénotent un art beaucoup plus avancé que n'aurait dû l'être celui de peuples barbares, qui d'ailleurs les auraient façonnés chacun selon leurs idées; cet état de choses a amené les uns à penser que ces instruments en cuivre sont moins anciens qu'on le suppose, d'autres à dire qu'ils n'étaient que symboliques et avaient été coulés en cuivre précisément dans le but d'en assurer la durée. On dut en effet bientôt s'apercevoir que les armes en fer qu'on plaçait dans les tombeaux étaient détruites, tandis que les moindres ornements en cuivre résistaient. D'ailleurs il se pourrait encore que si ces armes appartenaient aux temps primitifs, elles eussent résisté à cause de leur matière, tandis que d'autres contemporaines, en fer, auraient disparu. Je m'abstiendrai donc d'émettre une opinion bien arrêtée sur ces instruments; mais ce qui

Digitized by Google

semble bien démontrer que l'on se servit simultanément du fer, c'est que nous lisons dans le tome 5, page 6, du rapport sur les travaux de la société royale des antiquaires de France, que dans le Vivarais M. de Malbos trouva, sous un *dolmen*, entre autres choses, un instrument en cuivre dans lequel *un morceau de fer était scellé avec du plomb*. Ce fait exclut évidemment la pensée que les anciens, à l'époque des *dolmen*, ne connaissaient pas l'emploi du fer. Des coins fabriqués avec ce même métal se rapprochant par leur forme de ceux fabriqués en cuivre et trouvés dans des localités antiques, viennent à l'appui de l'opinion de ceux qui pensent que l'usage du fer remonte aux temps les plus éloignés*.

L'aciération au moyen de l'eau στομωσις n'était pas moins connue des anciens pour les instruments tranchants, elle était indigène dans le Pont, en Lydie et en Laconie.

Homère dans l'*Odyssée* a dit : « Comme lorsqu'un » forgeron après avoir fait rougir à sa forge le fer d'une » hache ou d'une scie le jette tout brûlant dans l'eau » froide pour le durcir, car c'est ce qui fait la bonté de » sa trempe, ce fer excite un sifflement qui fait retentir » la forge. »

Les Grecs appelaient la fabrication de l'acier σίμωμα. Les Latins connaissaient l'acier sous les noms de *chalybs* et d'*acies*.

Pline parlant à la fois de l'acier et de sa trempe dit : *Fornacum maximâ differentia est; in iis equidem nucleus ferri excoquitur ad indurandam aciem alioque modo ad densandas incudes malleorum rostra.*

* M. Petit Radel est de cette opinion; il dit dans son ouvrage sur les *Monuments cyclopéens*, page 49: « Que les peuples qui les ont » construits devaient être riches en instruments de fer, et que l'in- » dustrie, l'architecture, ainsi que les sciences, avaient certainement » fait des progrès chez eux. »

Digitized by Google

Dans un autre chapitre il ajoute : *Ferrum accensum igni nisi duretur rictibus corrumpitur ;* et ailleurs on lit dans le même auteur : *aquarum summa differentia est quibus immergitur.*

Justin, qui vivait du temps de l'empereur Antonin, dit dans son livre 44, chapitre 3, en parlant de l'Espagne : *Pracipua his quidem ferri materia, sed aqua ipso ferro violentior, quippe temperamento ejus, ferrum acrius redditur : nec ullum apud eos telum probatur, quod non aut Bilbili fluvio, aut Chalybe tingatur. Undè etiam Chalybes, fluvii hujus finitimi appellati, ferro que ceteris prœstare dicuntur.*

Il nous reste maintenant à parler de l'aimant.

Les anciens ont aussi connu l'action magnétique du fer ; Onomacrite, qui vivait dans la soixantième olympiade, désigne l'aimant sous le nom de Μαγνητης ; Hippocrate l'a désigné sous la périphrase de pierre qui enlève le fer, les grecs et les latins l'appelèrent Σιδηριτις.

Ils croyaient que la propriété de l'attraction appartenait à une pierre et celle de la répulsion à une autre pierre. Cependant Marcellus Empiricus, médecin de l'empereur Théodose-le-Grand, reconnut dans une même pierre d'aimant la propriété attractive et celle repulsive.

Ils connaissaient la propriété qu'a l'aimant de se communiquer au fer. Platon décrit dans l'Ion une chaîne d'anneaux de fer suspendus les uns aux autres et tous soutenus par le premier qui tenait à l'aimant.

Pline, au sujet de l'aimant a dit : *Quid lapidis rigore pigrius! Ecce sensus manus que tribuit illi natura : quid ferri duritie pugnantius! Sed cedit et patitur mores : trahitur namque a magnete lapide, domitrixque illa rerum omnium materia ad inane nescio quid currit, atque ut, propius venit, assistit, teneturque et complexu hœret.* (Liv. 36, chap. 16).

Digitized by Google

Cet auteur croyait que le diamant avait la propriété de priver l'aimant de sa vertu.

Lucrèce fait mention de la propagation de la vertu magnétique au travers des corps les plus durs, voici comment il s'exprime :

Exultare etiam Samotracia ferrea vidi
Et ramenta simul ferri furere intus ahenis
In scaphiis, lapis hic magnes cum subditus esset.

Falconet, qui a lu, le 6 avril 1717, à l'académie des inscriptions et belles lettres, un mémoire intitulé : *Dissertation historique et critique sur ce que les anciens ont cru de l'aimant*, cite les exemples de suspension suivants :

« L'architecte Dinocharès par ordre du roi Ptolémée, entreprit de revêtir d'aimant la voûte du temple d'Arsinoë pour suspendre au-dessous la statue de cette princesse ; dans le temple de Serapis à Alexandrie, on voyait la statue du soleil suspendue par un moyen semblable ; une statue de Cupidon était dit-on suspendue de même dans le temple de Diane. Dans Beda, Bellerophon à cheval, suspendu en l'air, faisait la quatrième merveille du monde. Les chroniques de Trèves apprennent qu'on voyait en cette ville un Mercure contrebalancé par des aimants mis au-dessus et au-dessous ; dans le temple de Belus à Babylone, une statue du soleil était suspendue par le même procédé ; Kircher, dit avoir trouvé dans le Talmud, que les veaux de Jeroboam étaient suspendus par le même procédé *

* Cette citation du P. Kircher est exacte. Dans le traité du *Sota* ou *Code des femmes adultères*, il est dit : « Jéroboam fit construire deux » veaux en or qu'il tenait élevés entre le ciel et la terre, au moyen » de l'aimant. » (Liv. I *des Rois*, chap. XII, v. 28.) Je dois ce document et quelques autres tirés de la Bible, à M. Bing, de Metz, très-versé en littérature hébraïque. Je saisis cette circonstance pour adresser aussi mes remercîments à notre savant confrère, M. l'abbé

Digitized by Google

et Bochard joint à ce fait celui de la couronne des Ammonites qu'un aimant, suivant le rabin Kimchi, tenait suspendue. Enfin on sait que l'on croit généralement que le tombeau de Mahomet est suspendu par le même moyen, encore bien qu'il ne soit suspendu à l'aimant qu'un croissant d'or enrichi de pierreries qui est attiré par le moyen d'un gros clou. »

Toutes ces citations prouvent combien les propriétés magnétiques du fer étaient généralement connues; mais elles démontrent en même temps combien on en exagérait la puissance.

Encore bien que les plus grands hommes de l'antiquité, tels qu'Hippocrate, Platon, Aristote et Pline, aient observé la puissance magnétique du fer, il paraît bien constant que les anciens ne connaissaient pas la propriété qu'a l'aimant de prendre une direction déterminée.

En résumé le cuivre est peu répandu dans la nature; des contrées très-vastes notamment dans les Gaules n'ont point de mines de ce métal, le fer au contraire y abonde, dès-lors le fer doit avoir été en usage chez tous, ou au moins chez la plupart des peuples, même dans les temps les plus anciens.

D'après le passage si remarquable d'Aristote que j'ai cité; d'après Pline et Pausanias les anciens ont connu l'art de fondre le fer, le moyen d'obtenir cette fusion leur était indiqué par la nature; les Chinois dans l'antiquité la plus reculée connaissaient l'usage de la castine, les anciens ont eu de la fonte assez douce pour couler des statues; on en coula en Grèce et deux mains en fer trouvées l'une à Saint-Juvin, dans le département des

Maréchal, qui a bien voulu également me seconder dans mes recherches concernant les usages du fer dont il est parlé dans la Bible.

Digitized by Google

Ardennes, l'autre à Arlon, grand duché de Luxembourg, et toutes deux parmi des débris de constructions romaines, et une statuette coulée en fer, haute de $0^{m},2$, qui fut trouvée dans la Moselle (mon cabinet) confirment qu'on en coula aussi dans les Gaules. La plupart des armures des divers peuples étaient de ce métal, les anciens connaissaient aussi l'aimant et ils savaient tremper le fer; en un mot s'ils étaient moins avancés que les modernes relativement aux procédés en usage, il est évident que ceux mis en pratique subvenaient, ainsi que je l'ai dit, à tous leurs besoins. Ce serait donc une grave erreur de croire que dans l'antiquité le cuivre était d'un usage aussi général qu'on l'avait prétendu.

Digitized by Google

PIERRE PERRAT,

Chronique extraite d'une Histoire des Rues de Metz,

PAR M. ÉMILE BÉGIN.

MESSIEURS,

Presque toujours les grands phénomènes de la nature sont le prélude de changements inattendus dans l'ordre social et dans les destinées futures des beaux-arts. Sans le tremblement de terre si fatal qui, le jour de la saint Luc 1356, renversa quatre-vingts forteresses et des milliers de clochers sur le Rhin et la Moselle ; sans l'ouragan terrible qui, dix années plus tard, enlevait les toitures et achevait la ruine des édifices précédemment ébranlés, on n'eût certes jamais vu se déployer avec tant d'énergie le zèle architectural des princes et des peuples. Dans nos provinces, le quatorzième siècle est une époque vraiment exceptionnelle. On ne voit qu'offrandes et pélerinages institués pour la reconstruction ou l'embellissement des édifices religieux: un évêque promet cent années d'indulgence plénières à quiconque voudra prendre part à l'œuvre de sa cathédrale ; un comte de Bar, reconnaissant des bons offices que lui rendent les Messins pendant sa captivité, consacre dix-huit mille écus à l'achèvement de l'église des Grands-Carmes ; deux simples mésoyers déposent sur l'autel un chausson rempli d'or et d'argent, afin qu'on y ajoute un

Digitized by Google

portail. Partout les escarcelles se vidaient au profit du culte monumental ; l'obole du pauvre se joignait au riche tribut de l'opulence, et des confréries d'ouvriers maçons, charpentiers, imagiers, stationnaient jour et nuit sur nos places, campés comme les arabes du désert, esclaves comme eux de la volonté du maître. A Metz, Pierre Perrat dirigeait cet immense mouvement artistique. Il fallait que sa haute intelligence embrassât l'ensemble et les détails de différentes œuvres à la fois, qu'il conçût les plans de trois cathédrales, de plusieurs églises, en même temps qu'il relevait les murailles de la ville, les manoirs des seigneurs, et quantité d'habitations bourgeoises. Le peuple émerveillé ne comprenait pas qu'un même homme pût subvenir à tant de choses ; chacun prétendait surprendre son secret, et les récits les plus singuliers circulaient de bouche en bouche, quand il était question de l'artiste et de ses œuvres. Voici la dernière histoire racontée à son sujet. Feuillet détaché du gros registre des légendes messines, je le donne tel qu'il est, tel que me l'ont transmis les veilleuses d'autrefois. A vous, Messieurs, d'en croire ce qu'il vous plaira.

Un jour donc que Perrat, dans sa campagne du *Savelon*, après avoir essayé vingt fois sur le sable la *portraicture* de notre cathédrale, désespéré de pouvoir jamais raccorder le système ancien avec le système nouveau, tombait dévoré d'ennuis, un jeune étranger, d'une taille svelte et bien prise, d'une figure agréable, vint à lui, et l'appelant par son nom : « Perrat, dit-il, ce que tu cherches n'est » qu'un jeu, jeu d'enfant puisque je l'ai trouvé..... — » Et qui es-tu pour me parler de la sorte ? — Artiste » comme toi, mais artiste plus heureux. — En ce cas, » prends ma place, à l'œuvre on connaîtra l'ouvrier. » — L'inconnu trace alors d'une main sûre, avec la rapidité de la pensée, un plan qu'il efface aussitôt. — « Malheu-

Digitized by Google

» reux ! que fais-tu ? s'écrie Perrat. Voilà précisément » les motifs que je cherchais, et tu les enlèves !... — Oh, » sois tranquille, nous les retrouverons facilement ; même » je t'initierai à bien d'autres mystères, si tu veux être » docile à ma voix, car les cathédrales d'Amiens, de » Strasbourg, de Cologne qui excitent ton envie, c'est » moi, moi seul qui les ai construites ; mais, rien pour » rien..... — Par monseigneur saint Pierre, mon patron, » et la benoîte vierge Marie, je te donnerais mon sang, » ma vie, tout ce que j'ai de richesse au monde. — Il ne » me faut pas tant. Aujourd'hui ta confiance me suffit ; » mais, après ton décès, je veux qu'on me livre ton corps. » — Mon corps ! singulière demande. Oh, tu peux y » compter, j'en fais serment sur ma part en Paradis, car » mes héritiers, je pense, n'en auront nul souci. — Signe » donc le marché, » et Perrat signa sans hésiter un parchemin que lui présenta l'inconnu. La figure de ce dernier, demeurée grave malgré sa jeunesse, prit tout-à-coup une expression radieuse ; il saisit affectueusement les mains de Perrat, s'assit à côté de lui, l'initia aux mystérieux procédés de l'art gothique, crayonna plusieurs projets, tous grandioses, tous sublimes, et laissa notre architecte dans une admiration difficile à dépeindre. Depuis cette entrevue, Perrat réussit, même au-delà de ses espérances. Il couvrit le sol lorrain de monuments somptueux, vécut chargé de gloire et mourut à Metz dans le calme d'une âme pure, le 4 juillet de l'an de grâce 1400, entouré d'élèves affectionnés qui formaient sa famille adoptive. Lorsque les cendres du grand artiste, déposées par eux dans un cercueil en chêne, eurent été scellées contre l'autel de la Vierge, près de la sacristie basse, la confrérie des maçons, dirigée par Theirry, de Sierck, lui éleva un joli mausolée. Mais la quarantaine des *obits* fondés pour son salut, était à peine terminée, que certain étranger

Digitized by Google

de noble lignage se présente au tombeau du défunt. Il y trouve un chevalier, debout, lancé en arrêt, le salue courtoisement, et tirant de son surcot le parchemin signé jadis par Pierre Perrat, réclame l'accomplissement de cette promesse solennelle. « Rien n'est plus juste, répond le » chevalier ; vos droits sont incontestables, mais pour les » faire valoir, il faut que Perrat soit en terre ; or, vous » voyez qu'il ne s'y trouve pas. » — A ces mots, les cheveux de l'étranger se hérissent, les muscles de sa face, contractés avec effort, lui donnent un air farouche ; il murmure quelques paroles saccadées, et déchirant le parchemin qu'il jette sur les dalles du sanctuaire, il disparaît en exhalant une odeur de soufre qui ne laisse pas le moindre doute sur sa ténébreuse origine..... Le bruit de cette apparition extraordinaire circula bientôt par les rues : le lendemain, il fallait entendre les commentaires des bourgeois, clercs, varlets et manants de la cité, quand le guetteur de Saint-Eukaire eut assuré avoir vu de ses yeux, à minuit, une traînée lumineuse partant de la cathédrale et se dirigeant vers l'orient. Le même jour, l'évêque suffragant assembla son chapitre. « Messires, dit-il, cette nuit » m'est apparu Pierre Perrat le masson, que Dieu absolve, » et estoit son corps bien à poing tel que oncques fut » jamais, et m'a assuré qu'il avoit l'ame contente et ré- » jouie et assise en la droite de Dieu ; qu'ayant par autres » fois donné son corps à Satan, quand il seroit en terre, » il ordonna dans sa devise (testament), qu'on le mettroit » en bonne custode de chêne près l'autel de la miseri- » cordieuse et reverende vierge Marie ; et que le benoist » saint Michiel Archange, estoit venu pour sauver sa » pauvre ame des maléfices du mauvais esprit. Adonc, » Messires, ajouta le suffragant, Perrat disparut et mon » songe avec, et je me levai de ma couchette et l'horloge » de la grande église sonnoit minuit. Des entreprises

Digitized by Google

» de Satan délivrez-nous, Seigneur : les chanoines, en » se signant, répondirent : délivrez-nous, Seigneur.... »

L'odeur de soufre, le chevalier aux armes étincelantes, la traînée lumineuse, tout s'expliquait dès-lors parfaitement : une procession générale fut ordonnée ; on alluma des cierges énormes ; on bénit la cathédrale, et jusqu'en 1790, chaque vendredi, il se disait une messe commémorative à la chapelle de la blanche Vierge.

Digitized by Google

NOTE

SUR

UNE INSCRIPTION TROUVÉE A MARSAL,

PAR M. BERGERE.

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 juillet 1842.

M. le colonel Bergere fait hommage à l'Académie pour ses collections :

1° D'un collier, de bracelets et autres ornements gaulois en bronze, trouvés à Marsal sur un squelette, en creusant le nouveau lit de la Seille, à la gorge du fort d'Harraucourt.

2° De fragments de briques cuites, de diverses formes, provenant du briquetage de Marsal.

3° D'une petite quantité de blé provenant d'un amas de grains trouvé dans une cavité dudit briquetage.

4° D'un piédestal extrait des fouilles faites pour l'établissement des fondations d'une caserne à l'épreuve de la bombe, dans la place de Marsal. Ce monument en pierre, de 1^{m},50 de hauteur et 0^{m},70 de largeur en tous sens, est orné de riches moulures sur le socle. Après un assez grand nombre d'essais et force nettoyages, le

Digitized by Google

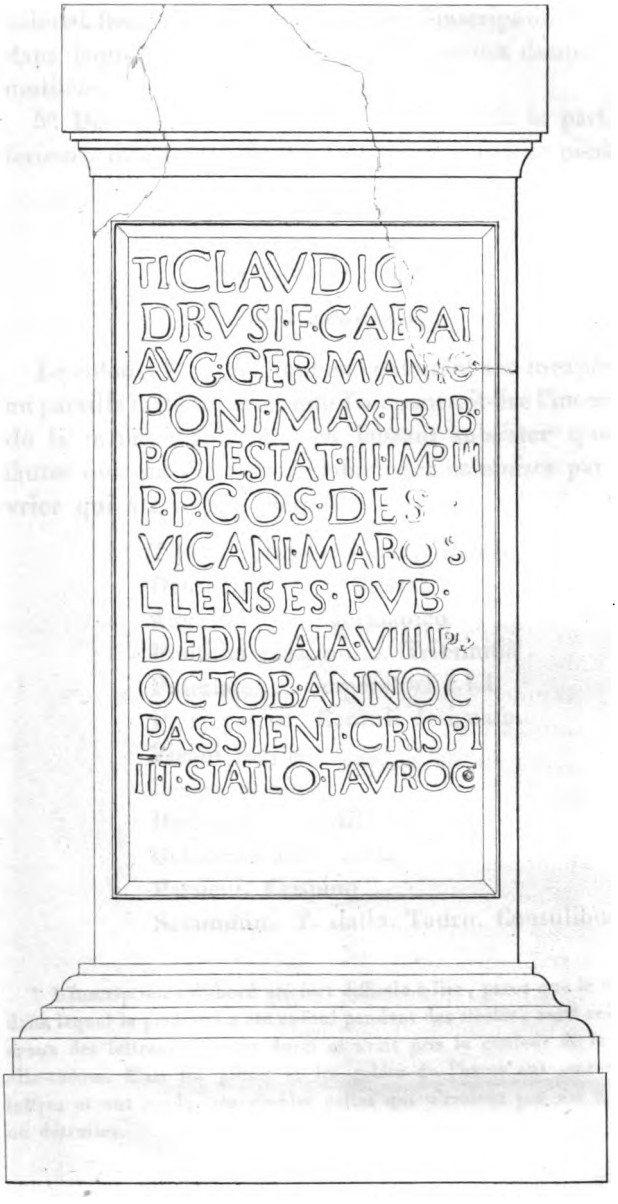

Digitized by Google

Digitized by Google

colonel Bergere est parvenu à lire l'inscription ci-après, dans laquelle il a rétabli quelques parties douteuses ou mutilées.

5° Des fragments assez bien conservés de la partie inférieure du groupe de figures que soutenait le piédestal.

INSCRIPTION*.

(Voir la planche ci-contre.)

Le colonel Bergere, tout en confessant son inexpérience en pareille matière, croit que l'on pourrait lire l'inscription de la manière suivante, en laissant subsister quelques fautes qui ont été incontestablement commises par l'ouvrier qui a gravé la pierre :

Tiberio Claudio Neroni Druso
Drusi filio. Cæsari.
Augusto. Germanico
Pontifici maximo.... Tribunitiâ
Potestate..... imperatori I.I.I.
Patri patriæ. Consuli designato.
Vicani maros
llenses publicè
Dedicata VIIIII.....
Octobris, anno cædis
Passieni. Crispino
Secundùm. T. statlo. Tauro. Consulibus.

* L'inscription a d'abord été fort difficile à lire, parce que le mortier dans lequel le piédestal a été enfoui pendant des siècles, avait rempli le creux des lettres, s'y était durci et avait pris la couleur de la pierre elle-même. Mais les pluies et les gelées de l'hiver ont recreusé les lettres et ont rendu très-visibles celles qui n'avaient pas été mutilées ou détruites.

Digitized by Google

Le colonel s'est hasardé à indiquer quelques lettres et même quelques mots.

Ainsi les lettres N et D, de la fin de la première ligne, n'existent plus.

Après le mot Cos. de la sixième ligne, le D n'est pas douteux et l'E est très-probable. Il faut toutefois remarquer que le quatrième consulat de l'empereur Claude n'a eu lieu qu'en 47 *.

Toutes les lettres du mot *Marosllenses* sont très-bien conservées, à l'exception de l'R qui cependant n'est pas douteuse.

Dans le chiffre qui suit le mot *dedicata*, VIIIII est certain; le reste est illisible.

La lettre C qui suit le mot *Anno* est parfaitement conservée. Si l'on veut la prendre pour l'initiale du mot *Cœdis*, l'inscription ferait connaître à la fois le jour et le lieu du meurtre de *Passienus Crispus*.

Le mot *Passieni* est d'une conservation parfaite.

Voici ce que contient le dictionnaire de Moreri sur ce nom.

« Passienus (Crispus) fut le second mari d'Agrippine, » fille de Germanicus, et sœur de l'empereur Caligula.

» Agrippine avait perdu, dès l'an 40, son premier » mari Domitius Ænobarbus. Elle avait été même bannie » par son frère Caligula, à cause de ses impudicités. Ce » fut au retour de son exil qu'elle fit mourir le mal- » heureux *Passienus*, pour jouir de la succession qu'il » lui laissait. »

Cette indication est trop précise pour que l'on puisse croire que le mot *Passieni* soit le prénom, altéré par

* On lit dans Suétone que, sous Caïus Caligula, on décerna à Claude un second consulat pour être exercé quatre ans après : *sortitus est et de altero consulatu in quartum annum.*

Digitized by Google

l'ouvrier, du consul *Crispinus*, que l'histoire appelle *L. Quinctius Crispinus* *.

Moreri renvoie au douzième livre des annales de Tacite et au sixième livre de Suétone.

Mais il n'est pas fait mention de *Passienus Crispus*, qui était un personnage consulaire, dans le livre douzième des annales, lequel contient l'histoire de l'empereur Claude à partir de la mort de Messaline et du mariage de ce prince avec Agrippine, sa nièce, fille de Germanicus, veuve d'Ænobarbus et de Passienus, et mère de Néron. Ainsi, Passienus Crispus était mort à cette époque, qui répond à l'an 49 de Jésus-Christ.

Mais on lit dans le livre sixième des annales, ch. XX.

« Sub idem tempus C. Cæsar, discedenti capreas avo » comes, Claudiam, M. Silani filiam, conjugio accepit; » immanem animum subdela modestia tegens, non dam- » natione matris **, non exilio fratrum *** rupta voce; » qualem diem Tiberius induisset, pari habitu, hand » multum distantibus verbis. Undè mox scitum Passieni

* Les auteurs ne donnent pas d'une manière identique les noms des consuls, pour l'année 44 de Jésus-Christ.

On lit, dans les tablettes de Picot, pour la dite année :

C. Quinctius Crispinus II.
M. Statilius Taurus.

Dans le dictionnaire des hommes illustres :

C. Quinctius Crispinus.
T. Statilius Taurus.

Enfin dans l'art de vérifier les dates :

L. Quinctius Crispinus II.
Marcus Statilius Taurus.
Manius Æmilius (substitué au premier).

** Agrippine, petite fille d'Auguste et femme de Germanicus.
*** Drusus et Néron.

Digitized by Google

» oratoris dictum percrebuit : *Neque meliorem unquam* » *servum, neque deteriorem dominum fuisse* *. »

Suétone (livre VI) va compléter ces données historiques. Voici ce qu'il dit en racontant quelques circonstances de l'enfance de l'empereur Néron :

« Trimulus patrem ** amisit : cujus exparte tertia heres, » nè hanc quidem integram cepit, correptis per cohe- » redem Caïum universis bonis, et subinde matre etiam » relegatâ, pæne inops atque egens apud amitam Lepidam » nutritus est, sub duobus pedagogis, saltaro atque ton- » sore. Verùm Claudio imperium adepto, non solùm » paternas opes recuperavit : sed et Crispi Passieni vitrici » sui hereditate ditatus est. Gratiâ quidem et potentiâ » revocatæ restitutæque matris usque eò floruit..... »

Ainsi, il ne peut rester aucun doute sur le personnage de Passienus Crispus, désigné dans l'inscription de Marsal

Quant aux mots II. T. STATLO TAVRO qui sont intacts; ils se rapportent évidemment, le premier II (secundùm) au mot *Crispino* de la ligne précédente, et les trois derniers, au consul Tiberius Statilius Taurus.

Ainsi, il ne peut plus rester aucun doute, quoique la pierre de Marsal désigne pour consul T. Statlus Taurus. C'est évidemment là une faute de l'ouvrier qui a gravé l'inscription; et d'ailleurs, la chronologie, d'accord avec la pierre de Marsal, indique le troisième consulat de Claude en l'an 43. Le quatrième consulat de cet empereur a eu lieu en 47.

Il est donc tout à fait démontré par la chronologie consulaire, que le monument de Marsal date de l'année du consulat de L. Quinctius Crispinus II et T. Statilius

* Ce mot est rapporté un peu différemment par Suétone : *Nec servum meliorem ullum, nec deteriorem Dominum fuisse.*

** C n. — Domitius Ænobarbus.

Digitized by Google

Taurus, ce qui correspond à l'an 44 de Jésus-Christ, ou 797 de Rome.

L'année, indiquée par les mots *Anno C Passieni*, semble établir un rapport entre le pays des Marsalliens et le romain Passienus Crispus, qui était mari de la nièce de l'empereur.

Il est assez remarquable que le mot *Crispi* de l'inscription peut se rapporter soit à *Passienus*, soit au consul *L. Quinctius Crispinus*, dont on n'aurait écrit que le nom *Crispino*, en l'abrégeant, faute d'espace. Mais le *point* qui est devenu très-apparent entre les mots *Passieni* et *Crispi*, semble ne laisser aucun doute sur l'interprétation adoptée par le colonel Bergere. Autrement d'ailleurs, le chiffre *II* qui suit le mot *Crispi* ne serait point expliqué.

Avant de s'arrêter à cette interprétation, le colonel Bergere en avait essayé une autre assez vraisemblable, et qui d'ailleurs assignait toujours la même date au monument dont il s'agit.

Le copiste de l'inscription originale, ou l'ouvrier qui l'a gravée, avait passé une ligne, trompé par la fin identique de deux lignes contiguës. Il suffit pour rendre cette supposition plausible de remarquer que la ligne omise pouvait être :

L. Quinctio Crispi (abréviation de Crispino, faute de place); et cette supposition serait rendue vraisemblable par l'existence du chiffre $\overline{II}$ qui commence la dernière ligne de l'inscription, et qui se rapporterait au consul Crispinus, dont la chronologie indique le deuxième consulat en 44.

En définitive, et c'est là l'objet essentiel de cette espèce de dissertation, le monument retrouvé, enfoui dans la vase, à Marsal, en 1842, prouve que cette bourgade existait déjà aux premiers jours de l'ère chrétienne, tandis

Digitized by Google

que l'histoire ne commence à en faire mention, d'une manière précise, qu'au treizième siècle.

Le colonel Bergere décrira dans un mémoire spécial toutes les précieuses découvertes qu'il a pu faire dans les fouilles qui ont été exécutées à Marsal, pour les nouveaux établissements que le Génie militaire élève dans cette place.

Digitized by Google

NOTE

DES

ANTIQUITÉS RECUEILLIES

Sur le territoire de la commune de Bettelainville et offertes à l'Académie

PAR M. BARTHELEMY, CURÉ DE CETTE PAROISSE.

Les armes et ornements trouvés dans le tombeau, sont du quatrième siècle de l'ère chrétienne. Ils proviennent des Franks ou tribus franques, à la solde des Romains, et employés par eux pour défendre les frontières de la Belgique contre les invasions des Germains:

Hache ou francisque en fer, poids 820 grammes;

Fer de lance, poids 325 grammes et $0^{m},38$ de longueur;

Autre fer de lance, poids 560 grammes et $0^{m},60$ de longueur;

Petit ciseau à deux lames, $0^{m},14$ de longueur;

Ornement de ceinturon en bronze, $0^{m},05$ de longueur sur $0^{m},04$ de largeur;

Cette pièce est couverte d'une très-belle patine; elle est ornée de cercles de diverses grandeurs gravés en creux.

Un collier en verroterie et cubes de pâte rouge incrustée en jaune et blanc. Ces grains, au nombre de quarante-deux, étaient classés par compartiment de trois petits grains séparés par un cube plus épais; au milieu était suspendue

Digitized by Google

une médaille de Constantin Ier; petit bronze. Au droit, tête de l'empereur, *imp. Constantinus Aug.*

℟ Génie, tête radiée, tenant de la main gauche une corne d'abondance, et de la droite une patère. *Soli invicto comiti;* exergue P.T.V. frappée à Trèves.

Trois petits anneaux de bronze, de 1 centimètre de diamètre, étaient également passés dans le collier.

Les travaux exécutés pour l'établissement du canal de la Marne au Rhin, ont fait découvrir, dans le département de la Meurthe, des tombeaux renfermant des objets identiques à ceux précités.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA

COMÈTE DE 1556.

PAR M. L'ABBÉ MARÉCHAL.

MESSIEURS,

Au moment où un phénomène lumineux (dont la nature cométaire est bien constatée) vient s'offrir aux observations des astronomes, il ne sera peut-être pas inutile d'appeler l'attention de ceux qui cultivent l'uranographie sur la comète de 1556; car quelques savants croient qu'elle reparaîtra en 1848. Cette comète a été calculée par Halley, et voici ses éléments :

Passage au périhélie le 21 avril, à $20^h\ 13'$ temps moyen de Paris.

Longit. du périhélie..	9^s	8^o	$30'$.
Longit. du nœud.....	5	25	42.
Inclinaison de l'orbite		32	6 $30''$.
Distance périh.....		0,4639.	
Mouvement direct.			

Remarquons d'abord que la comète de 1264 fut observée depuis le milieu de juillet jusqu'au commencement d'octobre; sa queue était fort considérable.

Digitized by Google

Voici les éléments de cette comète, tels qu'ils ont été calculés par Pingré en 1760 :

Passage au périhélie le 17 juillet à 6ʰ 10′.

Longit. du périhélie..	9ˢ	5°	45′.
Longit. du nœud.....	5	28	45.
Inclin. de l'orbite.....		30	25.
Distance périhélie.....			0,4108.

Mouvement direct.

Or, si l'on compare les éléments de ces deux comètes, on reconnaîtra facilement que ces diverses quantités se ressemblent. On observe cependant qu'il existe une différence assez forte entre les inclinaisons des deux orbites : elle est de 1° 41′ 30″. Si l'on recherche la plus grande différence qu'a présentée la comète de Halley dans ses retours périodiques, on ne trouve que 54′, l'inclinaison de l'orbite ayant été de 17° 2′ en 1607, et de 17° 56′ en 1531. En outre la plus forte différence entre les distances périhélies est de 0,021 pour la comète de Halley, tandis que l'excès de la distance périhélie de la comète de 1556 sur celle de la comète de 1264 est de 0,053. Néanmoins il est possible que ces deux derniers astres ne soient qu'une seule et même comète dont la révolution périodique serait d'environ 292 ans. Ainsi on pourra peut-être observer cette comète en 1848, ou plus exactement de 1847 à 1849, si les planètes viennent à causer quelques perturbations dans la marche de l'astre. Dionis du Séjour * dit qu'il est probable que les comètes de 1264 et de 1556 sont le même astre, et il ajoute : on croit qu'il reparaîtra en 1848. Delambre **, au contraire, regarde cette réapparition comme très-incertaine. Il est réservé à un avenir assez

* Traité analytique du Mouvement des Corps célestes, tom. II.
** Astr. théor. et prat., tom. III.

Digitized by Google

prochain d'éclaircir ce fait important. Du reste, si la conjecture de du Séjour est vérifiée par l'observation, nous possèderons une quatrième comète dont la révolution sera périodique. Je regrette vivement que M. Arago, dans son mémoire sur les comètes (an 1832), n'ait pas soumis la présente question à ses savantes investigations.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE,

SUR LE PHÉNOMÈNE DES ÉTOILES FILANTES,

PAR M. LIVET.

Sur la proposition de M. Livet, faite à la séance du 31 juillet 1842, une commission a été nommée dans le sein de l'Académie, sous le titre de *Commission de Météorologie*, dans le but spécial d'étudier le phénomène des étoiles filantes et de soumettre autant que possible ces météores à un système régulier d'observations, propres à éclairer ce point intéressant de physique naturelle. Cette commission se composait dans l'origine de MM. Livet, l'abbé Maréchal, Desains, Rodolphe, Schuster et Bedfort. M. Bodin, artiste mécanicien à l'école d'application, a bien voulu s'adjoindre à la Commission, qui se trouve aujourd'hui réduite à six membres, par suite du départ de M. Desains.

Le 2 août 1842, réunion de la Commission de Météorologie.

M. Livet présente ses vues sur la question et exprime le désir que la Commission prenne des mesures pour

Digitized by Google

observer, de la manière la plus utile, le prochain passage d'étoiles filantes, qui doit avoir lieu du 10 au 12 août.

Les points à observer sont de trois espèces : en effet, on peut envisager le phénomène sous le rapport *géométrique*, *mécanique* et *physique*.

Sous le rapport géométrique, il faut remarquer que la généralité, si non la totalité, des étoiles filantes paraissent décrire dans le ciel une trajectoire rectiligne ; le rayon visuel qui suit cette trajectoire, décrit donc un plan. C'est à bien fixer dans l'espace la *position de ce plan* que l'on doit surtout s'attacher ; parce qu'avec des observations simultanées, faites en des points différents, on parviendra à déterminer avec précision la parallaxe de ces météores, et par suite la hauteur à laquelle ils se produisent.

Un second point à observer, c'est l'*amplitude* de chaque trajectoire, comprise entre les points d'apparition et de disparition. Enfin, il faut mesurer la *hauteur* angulaire de l'un de ces deux points au-dessus de l'horizon. Voilà donc trois parties distinctes qui sont nécessaires pour préciser la position d'un météore igné, et qui constituent la partie géométrique de l'observation. Mais il ne sera pas toujours possible de déterminer tous ces éléments, pour chaque météore, pendant les nuits où ils apparaîtront en grand nombre, si l'on n'a des appareils simples et commodes, si l'on n'est très-exercé, et surtout si le travail n'est pas convenablement distribué entre des observateurs suffisamment nombreux.

Sous le rapport mécanique, il faut mesurer (avec la restriction de la possibilité) la durée de la présence du météore, et de plus établir si le mouvement est uniforme, accéléré ou retardé. Cette durée, comparée à l'amplitude de la trajectoire, fera connaître la vitesse apparente ; laquelle, combinée avec la distance, fera connaître la vitesse réelle.

Digitized by Google

Sous le rapport physique, il faut mentionner toutes les circonstances d'éclat et de couleur que présente le météore ; indiquer s'il a laissé une traînée sur son passage, enfin relater toutes les particularités propres à caractériser nettement le phénomène dans toutes ses phases, et à établir son identité pour des observateurs placés en des lieux différents. Dans le même but, il faut, avec une montre parfaitement réglée, tenir une note exacte de l'heure, de la minute et de la seconde à laquelle l'observation a eu lieu.

On peut encore ranger dans la partie physique du phénomène la simple énumération des météores qui apparaissent dans un temps donné, aux différentes heures de la nuit, et dans les différentes régions du ciel.

Tels sont sommairement les points sur lesquels doit se porter l'attention des observateurs dans l'étude du phénomène des étoiles filantes : cet aperçu suffit pour en montrer la difficulté. En effet, combien d'éléments ne faut-il pas réunir pour préciser toutes les particularités d'un phénomène dont la durée totale n'est souvent pas d'une seconde? Cependant, pour arriver à des résultats positifs, il faut étudier tous ces points. Cette nécessité, jointe à la rapidité obligée des observations, exige le concours de plusieurs observateurs ayant des attributions séparées. A cet égard, on peut admettre que, pour la partie géométrique, il faut au moins trois observateurs; pour la partie mécanique, il en faut un ; pour les circonstances physiques, un ou deux; pour le chronomètre, un; enfin, un secrétaire. Par conséquent, il faut au moins sept personnes pour procéder à ce genre d'observations. Encore, avec ce personnel, il est possible tout au plus d'observer complètement une moitié du ciel.

Nous allons revenir avec quelques détails sur les différents modes ou procédés d'observation, dont la dis-

Digitized by Google

cussion a fait l'objet de la première réunion de la Commission.

1° La détermination géométrique peut être obtenue de deux manières différentes. La première, et la seule, je crois, qui ait été employée jusqu'à ce jour, consiste à rapporter aux étoiles la trace des météores. M. Desains se livre depuis plusieurs années à ce genre d'observations, dont le catalogue est consigné dans les numéros précédents de nos mémoires. Il est aisé, d'après ces observations, de tracer sur une carte ou sur un globe céleste le sillon d'une étoile filante; et avec deux observations correspondantes, faites en deux points éloignés, d'en conclure la parallaxe et la hauteur du météore. La Commission avait déféré à M. Desains ce genre d'observations.

Le second procédé d'observation est fondé sur un principe différent. M. Livet propose de fixer la position du plan passant par l'œil et chaque trajectoire, au moyen des coordonnées ordinaires de la géométrie descriptive, par la trace de ce plan sur un plan horizontal et l'angle que forment ces deux plans entre eux. Pour réaliser cette détermination, on emploierait une planchette ordinaire, pareille à celles dont on se sert dans les levers de plans; on la fixerait de position, après l'avoir rendue horizontale et orientée par rapport aux points cardinaux, de façon que l'un de ses côtés fût exactement dans la direction de la méridienne. Au milieu de celui des côtés qui regarde le nord, on adapterait un point de repère, tel qu'une tête d'épingle, près de laquelle on placerait l'œil pour viser. Puis, avec une alidade placée en travers et qu'on inclinerait convenablement, on couvrirait la trace du météore. Dans ce cas, le point où l'arête prolongée de l'alidade irait rencontrer la surface de la planchette, serait joint au point de repère et donnerait la trace horizontale du plan de la trajectoire; tandis que la projection

Digitized by Google

de l'alidade, combinée avec son inclinaison, servirait à déterminer l'inclinaison du plan observé.

M. Bodin propose aussitôt un perfectionnement notable dans ce moyen instrumental; il consiste à adapter au bord de la planchette un plan réel en bois ou en métal, ayant la forme d'un rectangle, qui servirait bien plus commodément à viser dans l'obscurité, et dont le côté inférieur, en glissant sur la planchette, marquerait immédiatement la trace horizontale des plans observés; tandis que la hauteur de l'arête supérieure de ce plan mobile au-dessus de la planchette, mesurée en millimètres et inscrite auprès de la trace horizontale, compléterait la détermination du plan de chaque trajectoire.

D'après ce mode d'observation, en réunissant des mesures correspondantes prises en des points éloignés, le problème de la hauteur, de la direction et de l'inclinaison des météores se résoudrait au moyen d'une simple intersection de plans, par une construction de géométrie descriptive. Il y aurait seulement lieu d'appliquer une petite correction à l'une des observations, à cause de la différence des deux horizons.

La Commission a pensé que ce moyen d'observation et les conséquences qui en résultent, sont propres à conduire à la solution du problème des étoiles filantes, et sur son invitation, M. Bodin a bien voulu se charger de l'exécution de l'appareil dont il a donné l'idée.

Après avoir fixé dans l'espace le plan d'une trajectoire lumineuse, la Commission s'occupe des moyens d'en déterminer en degrés l'*amplitude* angulaire. En théorie, cette amplitude peut se mesurer au moyen de deux règles qu'on dirigerait respectivement aux points d'apparition et de disparition; mais, en pratique, la chose n'est pas si simple, parce qu'il existe presque toujours une assez

Digitized by Google

grande incertitude sur le vrai point d'apparition. En effet, le météore se montre rarement dans la partie du ciel vers laquelle on a les yeux tournés, c'est son mouvement plutôt que son éclat qui manifeste sa présence, de sorte qu'à l'instant où l'on tourne les regards de son côté, il a déjà parcouru un arc de plusieurs degrés, quelquefois même il a disparu entièrement. De là résulte le plus ordinairement une incertitude de plusieurs degrés sur le vrai point d'apparition. Quant au point d'extinction, il est généralement mieux apprécié. Il résulte de là que la mesure des amplitudes ne paraît pas, jusqu'à présent, pouvoir être obtenue avec une grande exactitude, même au moyen de deux alidades dirigées vers les extrémités du sillon lumineux.

Pour ne pas multiplier les instruments, ou pour obvier à leur défaut, on peut mesurer, ou plutôt estimer les amplitudes *à vue*, en les comparant à des distances angulaires, déterminées dans le ciel et connues d'avance. Ainsi pour les petites distances, on peut adopter pour unité le diamètre apparent de la lune, qui étant de 32′ pourra être considéré comme égal à un demi-degré. Le double, le quadruple, le sextuple et même jusqu'au décuple qu'on jugera bien à vue, feront donc apprécier des arcs d'un, de deux, de trois et même de cinq degrés. En multipliant d'ailleurs ceux-ci par le coup-d'œil, on arrivera à estimer des arcs de dix, quinze, vingt degrés, etc. Cependant, pour ces amplitudes, il vaut mieux changer d'unité; on en trouvera de nouvelles dans les constellations, par exemple, dans la *grande Ourse*. La distance de α à β est de 5° 25′ environ, celle de α à δ est de 10° 35′, celle de α à η, ou toute la longueur du Charint de la première à la dernière, est de 25° 5′. Pour les distances angulaires plus grandes encore, on pourra prendre pour terme de comparaison la distance de la polaire à l'horizon, qui est

Digitized by Google

à peu près égale à la latitude ; ou bien encore la distance de la polaire au zénith, qui est le complément de la latitude..... Avec des comparaisons de ce genre, et l'habitude qu'on en acquerra, on pourra arriver à apprécier les amplitudes avec une approximation de deux ou trois degrés, à la vue simple.

La hauteur angulaire, au-dessus de l'horizon, du point où le météore disparaît, peut se déterminer soit par l'estimation à vue, ou mieux encore à l'aide d'un instrument. Mais comme nous reviendrons sur ce point en parlant des instruments, nous n'en dirons pas davantage pour le moment.

Après avoir discuté les moyens de déterminer toutes les circonstances géométriques du mouvement des météores lumineux, la commission passe à l'examen des circonstances mécaniques.

Il faut reconnaître qu'ici la difficulté augmente. En effet, comment mesurer la vitesse apparente de ces météores ? comment apprécier des variations de vitesse ? comment mesurer la durée précise de leur éclat, en secondes, ou plutôt en fractions de seconde ; car rarement leur durée s'élève à plus d'une seule seconde. De prime-abord la difficulté paraît insurmontable ; mais, par un expédient, on peut obtenir une certaine approximation de la durée de la présence d'un météore.

Peut-on estimer, avec un chronomètre à dixièmes ou à cinquièmes de seconde, l'instant de l'apparition et celui de la disparition ? Cela semble impossible, et il ne paraît pas que la chose ait été faite par aucun observateur. Dans les observations astronomiques, on apprécie de la sorte jusqu'à des dixaines de seconde, parce qu'on est prévenu de l'instant de la production du phénomène, par les degrés progressifs qui précèdent son accomplissement instantané. Mais ici on est toujours surpris par le météore, et quand

Digitized by Google

on marquera sur le chronomètre l'instant de l'apparition, il aura déjà disparu.

Il existe cependant un moyen *de sentiment* à l'aide duquel il paraît possible d'avoir une approximation assez grande de la durée de la présence du météore. Voici en quoi il consiste et sur quelles considérations repose son exactitude : l'oreille apprécie avec une grande précision les battements ou les sons de courte durée, ainsi que les intervalles qui les séparent. Avec l'habitude ou le sens musical, on apprécie très-bien des triples croches.

Il en est à cet égard de l'oreille ou du sentiment de la mesure, comme de l'organe de la vue, qui, avec de l'exercice, peut apprécier avec une très-grande justesse les petites distances : de sorte que l'oreille est en quelque sorte un microscope pour estimer les petites durées, comme le coup-d'œil en est un pour les petites distances.

D'après cela, pour mesurer la durée de la présence d'un météore, on devra, avec une baguette ou avec le bras étendu, imiter par sentiment son mouvement, en comptant haut *un, deux,* pour embrasser, entre ces deux mots, la durée de la présence cherchée. On se convaincra, par le contrôle d'un autre observateur, que, par cette appréciation, on n'exagère ni ne restreint la vitesse du météore. Alors, on comptera avec la même mesure, un, deux, trois, etc., jusqu'à dix ou jusqu'à vingt, tandis que le chronomètre devra pointer au commencement et à la fin de ces dix ou de ces vingt battements égaux. Le nombre de secondes obtenu ainsi, sur le chronomètre, divisé par le nombre de battements, donnera la durée de l'un d'eux, et par suite celle de la présence du météore. C'est, en quelque sorte, le principe de la répétition des angles, si utilement employé en astronomie, appliqué à la mesure d'une durée presque inappréciable par sa brièveté.

Quant aux autres circonstances mécaniques, telles que

Digitized by Google

l'accélération ou le ralentissement dans la vitesse d'un même météore, il ne paraît guère possible d'aborder encore ce genre d'observation, et s'il existe quelque variation dans la vitesse apparente des météores, elle est excessivement faible, car il nous a été impossible d'en remarquer aucune dans le grand nombre de ceux que nous avons observés jusqu'à ce jour. Au contraire, un des caractères essentiels que présentent les étoiles filantes, c'est, autant qu'il est possible d'en juger, la vitesse uniforme de leur mouvement apparent.

Un des faits remarquables que nous ont présentés les météores que nous avons observés jusqu'à ce jour, c'est que leur vitesse apparente est d'autant plus petite qu'ils se manifestent à une moindre hauteur au-dessus de l'horizon. Cette relation entre la vitesse et la hauteur apparentes, méritent à un haut degré de fixer l'attention des observateurs, parce que si elle était constatée d'une manière positive, elle démontrerait d'une manière presque certaine que l'incandescence des étoiles filantes a lieu à une hauteur à peu près constante au-dessus de la surface de la terre. Cette conséquence elle-même viendrait corroborer l'opinion des personnes qui considèrent les étoiles filantes comme des aérolithes, qui s'enflamment en pénétrant dans l'atmosphère terrestre.

Sous le rapport physique ou de l'aspect, les étoiles filantes présentent une échelle extrêmement étendue et variée, qui mérite au plus haut degré de fixer l'attention des observateurs. Et d'abord ces caractères physiques sont, en quelque sorte, le signalement de ces météores, et en combinant ce signalement avec l'heure précise de l'observation, on établira d'une manière certaine leur identité et la correspondance entre des observations faites en des points éloignés.

Sous le rapport de l'éclat, il paraît convenable de clas-

Digitized by Google

ser les météores lumineux par leur comparaison avec les étoiles bien connues des diverses grandeurs, et même avec les planètes. Certaines étoiles filantes paraissent aussi faibles que des étincelles vues dans l'éloignement ; d'autres, au contraire, présentent un éclat égal ou même supérieur à celui de *Vénus*. On aura donc depuis la sixième grandeur jusqu'à la première, et même depuis celle-ci jusqu'à l'éclat de Vénus, une échelle de comparaison dont les termes seront présents aux yeux ou à la mémoire, et à l'aide de laquelle on parviendra à classer les étoiles filantes par ordre de grandeur. Cette manière de classer les étoiles filantes vaut évidemment mieux que celle qui consiste à leur appliquer les épithètes de *belles, très-belles, petites,* etc. Le catalogue des observations publiées par M. Quetelet en 1839, présente différentes observations faites par MM. Boguslawski à Breslau, et Kreil à Milan, dans lesquelles les étoiles filantes sont ainsi signalées par leur comparaison avec les planètes et les étoiles de diverses grandeurs.

Il est possible cependant que cette échelle d'éclat ou de grandeur ne soit pas suffisante, car à différentes époques on a aperçu des bolides d'un diamètre apparent, beaucoup supérieur à Vénus. M. Steiniger, professeur à Trèves, a vu en plein jour un globe lumineux qui a traversé le ciel avec lenteur ; il a mis plus d'une minute à disparaître, et son diamètre, chose remarquable, ne paraissait pas inférieur à celui de la lune. Un phénomène tout-à-fait analogue fut observé dans les premiers jours de septembre 1841, par un professeur de l'un des colléges de Paris. Cette fois le globe lumineux se montra vers minuit, et le journaliste qui relata cette observation le caractérisa en disant que c'était une *lune filante*. Les annales de la météorologie ont déjà consigné plusieurs faits analogues, de sorte que le champ que présente aux

Digitized by Google

amis des sciences naturelles l'étude du phénomène des étoiles filantes est plus étendu qu'on ne serait d'abord disposé à le croire.

Après l'éclat vient la couleur. Cette couleur ainsi que l'éclat, présente une grande analogie avec celle des étoiles réelles; elle est généralement blanche, mais elle varie du blanc vif au blanc rouge. Quelques-unes, mais dans des cas très-rares, ont présenté une lumière vive avec une teinte bleue très-prononcée. Ce fait est consigné dans le catalogue de M. Quetelet.

Enfin il faut signaler les étoiles qui laissent une traînée lumineuse, une sorte de poussière de feu sur leur passage, à la manière des fusées, et celles qui sont dépourvues de cette particularité. Cette traînée est plus ou moins persistante; quelquefois elle dure plusieurs secondes, mais plus ordinairement elle s'éteint en même temps que le météore. Toutes ces particularités méritent d'être étudiées.

Ajoutons encore une particularité fort importante. Tous les météores ne suivent pas des directions rectilignes: Quelques-uns, dans une proportion très-faible, de un ou deux, au plus sur cent, décrivent soit une courbe soit un crochet à la manière de l'éclair. Ces particularités étant difficiles à déterminer géométriquement, il paraît convenable de les ranger dans les caractères physiques, et d'en laisser la tâche à l'observateur chargé de cette partie des observations.

Un dernier point restait à fixer: c'est la détermination précise de l'instant des apparitions. On décida qu'on emploierait à cet usage un chronomètre de Bréguet, réglé sur le régulateur de M. Spar, horloger, qui est parfaitement d'accord avec le cadran solaire du temps moyen de la place Napoléon.

Voici quelle serait en conséquence la forme qu'il conviendrait de donner au registre des observations.

Digitized by Google

MODÈLE DE REGISTRE POUR L'OBSERVATION DES ÉTOILES FILANTES.

11 *août* 1843.

HEURES.	DIRECTION rapportée aux étoiles.	INCLINAISON avec l'horizon.	AMPLITUDE de la trajectoire.	DURÉE approchée de l'apparition.	COULEUR.	GRANDEUR rapportée aux étoiles.	AVEC OU SANS traînée lumineuse.
h m s				secondes			
10 16 5	Un peu au-dessus du Dauphin, s'éteint au-dessous de θ Antinoüs.	75° (mesur.) vers l'Est.	35° (estim.).	0,75	Blanc vif.	1re grandeur	Belle traînée
10 23 45	»	80° (estim.) vers le Sud	20° (estim.).	0,50	Blanc.	3e grandeur.	Petite traîn.
10 25 15	Elle part à droite d'Altair.	»	»	»	Très-blanche.	»	Sans traînée
10 29 25	Descend verticalement de la tête du serpent.	70° (mesur.) vers le N.	20° (estim.).	0,75	Blanc roux.	2e grandeur.	Grande traînée.
Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.

Digitized by Google

INSTRUMENTS

PROPRES

A L'OBSERVATION DES ÉTOILES FILANTES.

Dans sa première réunion du 2 août, la Commission météorique avait entrevu la possibilité de soumettre à une observation instrumentale le mouvement des étoiles filantes; mais, dans sa réunion du 9 août, elle se trouva dans l'embarras du choix. M. Bodin lui présenta en effet quatre instruments différents pour la détermination géométrique des trajectoires lumineuses. Nous allons passer en revue ces quatre systèmes différents, et nous abordons cette description avec d'autant plus d'intérêt que c'est le premier essai, du moins à notre connaissance, qui ait été fait pour soumettre les étoiles filantes à un mode d'observations régulières.

PREMIER SYSTÈME.

PLANCHETTE AVEC ALIDADE.

Procédé indiqué par M. Liyet.

Figure 1.

On dispose une grande planchette ABCD dans une position exactement horizontale, au moyen d'un niveau à bulle d'air (sur cette planchette est tendue une feuille de papier), et à l'aide d'une boussole D, on oriente le côté AD, de façon qu'il soit dirigé suivant la méridienne. A Metz, où la déclinaison de l'aiguille aimantée est de 20° à l'ouest, il suffit de faire en sorte que l'aiguille de la boussole forme ce même angle avec le zéro du cadran de la boussole : dans cette situation, on arrête fixement la position de la planchette.

Sur le milieu du côté AB, en N, se trouve une petite

Digitized by Google

sphère en saillie sur l'arête de la planchette : c'est une simple tête d'épingle suivant laquelle on vise, en plaçant l'œil un peu au-dessous.

Aussitôt qu'une étoile apparaît et trace son sillon dans le ciel en XY, on observe attentivement dans le voisinage de quelles étoiles elle a passé ; on se dira par exemple, le sillon a divisé en deux parties égales la distance $\alpha\beta$, et en se rapprochant de γ, il a partagé $\gamma\delta$ au quart de l'intervalle. Alors, en plaçant l'œil en N, on avancera ou on reculera l'alidade KL, on inclinera plus ou moins la lunette EG, jusqu'à ce que le plan de visée, déterminé par le point N, et par l'arête FG couvre dans le ciel la trace XY, qui a disparu depuis un instant, mais qu'on a eu soin de rapporter aux étoiles avoisinantes. Ce plan de visée, ou le lieu apparent du météore, se trouve donc fixé de position, dans l'espace. Pour le fixer géométriquement, il suffit de prolonger l'arête FG jusqu'au plan de la planchette en H, et la droite GH n'est autre chose que la *trace* horizontale du plan de la trajectoire météorique.

Pour compléter la détermination de ce plan, il faut encore un autre élément ; tel serait, par exemple, l'angle que forme le plan NHE avec le plan horizontal. Mais, comme cette mesure ne se ferait pas aisément la nuit et dans une obscurité presque complète, il vaut mieux conserver la possibilité de replacer l'alidade dans la situation qu'elle avait par suite de l'observation ; or, c'est ce qu'on fera en traçant le contour KLM de l'alidade. Pour éviter toute complication, on approchera une lumière, on prolongera la ligne KL jusqu'en H, et à côté du point on inscrira l'heure, la minute et la seconde de l'observation. Ou ce qui vaut encore mieux, les météores auront un numéro d'ordre, et c'est ce numéro qu'on inscrira tout simplement auprès du point H.

Digitized by Google

Nous n'avons pas encore dit comment on prolongera la direction de l'arête FG. On se servira, pour cet objet, d'une pièce N, en forme d'auget ou de gouttière, terminée par une pointe fine en P; cette pièce s'applique exactement sur l'angle de la lunette, et en la faisant glisser le long de celle-ci qui demeure immobile, la pointe P viendra marquer en H le prolongement de l'arête FG. Il faut, pour faire cette opération, même avec légèreté, que l'alidade soit maintenue à frottement dur sur son axe de rotation horizontal. Du reste, après avoir exécuté cette opération, qui est beaucoup plus vite faite que décrite, on vérifiera si la position de l'alidade n'a pas été dérangée.

DEUXIÈME SYSTÈME.

PLANCHETTE HORIZONTALE ET PLAN MOBILE.

Ce système ainsi que les deux suivants ont été imaginés par M. Bodin.

Figure 2.

Ce système repose sur le même principe que le précédent dont il est une simplification ingénieuse.

Rien n'est changé, quant à la grande planchette et à son orientation; mais le plan de visée s'obtient au moyen d'une feuille de bois FGHK, fixée à la planchette au seul point N. En ce point, se trouve un boulon qui traverse la planchette verticalement, et autour duquel le plan de visée peut tourner en faisant un tour d'horizon; mais, dans ce mouvement, l'arête FK du plan de visée demeure horizontale et ne peut basculer, à cause du petit ajutage *mp*, qui d'ailleurs est destiné à maintenir le boulon contre l'arête AB de la planchette. D'un autre côté, la feuille FGHK peut prendre toutes les inclinaisons depuis zéro jusqu'à 90°, autour de l'arête inférieure FK, au moyen d'une charnière horizontale qui se trouve sur

Digitized by Google

cette arête et à la tête du boulon. Il résulte de ce double mouvement que le plan de visée peut prendre toutes les positions possibles autour du point N, et que par conséquent il peut être amené à contenir la trajectoire de tous les météores.

D'après cela, pour observer un météore XY, on amène rapidement le plan de visée à avoir la position approchée du plan cherché; on place l'œil en un point quelconque de l'arête FG, et en faisant tourner le plan FH, et en l'inclinant convenablement, on l'amènera à ne voir que sa tranche, couvrant exactement le sillon XY. Dans cette situation, il faut fixer la position du plan de visée: c'est ce qu'on fait en menant un trait de crayon le long de l'arête NK, laquelle n'est autre que la trace cherchée du plan du météore. Quant à son inclinaison avec l'horizon, on la mesure au moyen d'une tige graduée RT, formée d'une petite planche et d'un montant vertical divisé en millimètres, sur lequel on compte la hauteur RT, qui mesure l'inclinaison du plan de visée. Ce nombre sera inscrit sur la trace NK, ainsi que l'heure ou le numéro d'ordre de l'étoile observée. Pour compléter la détermination du plan du météore, il faut encore noter de quel côté de la trace il s'incline à l'horizon: dans le cas de la figure, il s'incline vers le sud et l'est. En supposant que la hauteur donnée par la tige graduée soit de 0,247, et que le météore est le 18^{e} enregistré, la notation à inscrire sur la trace NK serait la suivante:

(18^{e} — 0,247 S. E.)

Connaissant d'ailleurs la longueur HK, qui, dans notre instrument, est de 0,30, le plan est tout à fait déterminé.

Pour bien faire cette observation, il faut deux opérateurs; l'un dirige le plan mobile et l'autre approche la tige graduée en suivant tous les mouvements que fait

Digitized by Google

le principal observateur. Cette tige n'a pas d'ailleurs le seul avantage de mesurer l'inclinaison du plan mobile, elle sert encore à le maintenir et à le fixer dans la position que l'observateur lui a donnée, pendant que celui-ci marque la trace NK.

Cette méthode d'observation est extrêmement commode, prompte et l'ensemble de l'appareil paraît s'adapter parfaitement à l'observation des étoiles filantes. Il serait d'ailleurs facile d'indiquer des perfectionnements qui rendraient l'usage de cet instrument encore plus commode et plus exact. On pourrait faire un instrument en cuivre composé d'un limbe horizontal, pour la mesure de l'azimut de la trace de chaque plan, et d'un limbe vertical, pour déterminer l'inclinaison du plan mobile. Mais ces perfectionnements ne manqueront pas d'être faits dès qu'on aura admis le principe même l'observation.

Nous ajouterons dès à présent qu'il est facile de mesurer l'amplitude de la trajectoire XY, si on en a bien remarqué les extrémités. On placera l'œil à l'angle F, et la pointe du crayon, d'abord en U, ensuite en V, et l'angle UFV sera l'amplitude cherchée.

TROISIÈME SYSTÈME.

PLANCHETTE MOBILE AUTOUR D'UN GENOU.

Figure 3.

C'est une planchette ordinaire, carrée, de $0^m,40$ de côté, recouverte d'un papier tendu, comme toutes les planchettes employées dans les levers topographiques. Cette planchette est montée sur un genou à coquilles E, ayant une disposition particulière. La sphère du genou est traversée, ainsi que les coquilles qui l'embrassent, par un axe qui est parallèle aux côtés AB et DC de la planchette. Il résulte de cette disposition, que le genou n'a

Digitized by Google

pas la faculté de se mouvoir dans tous les sens, mais seulement autour de cet axe parallèle à AB. Cependant, le système de la planchette et de son genou peut se mouvoir autour de l'axe du pied EK, parce que la douille du genou tient à frottement très-doux sur le pied de l'instrument; et par conséquent la planchette est douée de la faculté de se mouvoir autour de deux axes différents, l'un vertical, l'autre horizontal. Il en résulte que la planchette peut être amenée à coïncider avec tous les plans de l'espace. Or si, par une opération préliminaire, on a rendu l'axe EK vertical, l'axe du genou, qui est perpendiculaire à celui-ci, sera horizontal dans toutes les positions qu'on donnera à la planchette. Mais le côté AB de la planchette est parallèle à l'axe du genou, donc aussi ce côté sera horizontal dans toutes les positions de l'instrument, donc encore le côté AB sera toujours lui-même la trace horizontale du plan de la planchette.

Pour observer avec cet appareil un météore XY, on prolonge par le coup-d'œil la trajectoire jusqu'à l'horizon en Z, et on dirige le côté AB de la planchette vers ce point. Alors il n'y a plus qu'à incliner le plan autour de cette ligne jusqu'à ce qu'il passe par les points XY. En suivant cette marche, on s'épargnera bien des tâtonnements, et avec le moindre exercice on fera cette opération presque du premier coup.

Mais après que le plan ABCD a été amené à coïncider avec celui d'un météore, il faut encore déterminer quelle est la direction de la trace AB, par rapport aux points cardinaux (ce qu'on nomme l'*azimut* de cette trace); et en outre, quelle est l'inclinaison de la planchette avec l'horizon. Or cette double détermination allonge considérablement l'opération, et donne à l'appareil que nous considérons, une infériorité marquée sur le précédent.

Pour déterminer l'azimut de la trace AB, il faudrait

Digitized by Google

appliquer une boussole contre ce côté, attendre que l'aiguille fût arrêtée, et prendre note de l'angle marqué par elle. Quant à l'inclinaison, il faudrait la prendre avec un appareil facile à imaginer, mais qui, dans aucun cas, n'aurait la simplicité de celui qui sert à cet usage dans l'appareil n° 2. Ainsi, outre la planchette mobile dont nous parlons, il faudrait encore deux autres instruments, savoir : une boussole et une espèce de niveau de pente, pour achever de préciser la position des plans observés. Toutes ces complications sont évitées dans l'appareil n° 2, auquel, par tous ces motifs, nous accordons la préférence.

Du reste, si la planchette mobile ne vaut pas la planchette fixe pour la détermination du plan des trajectoires, elle paraît se prêter, mieux que tout autre procédé, à la mesure des amplitudes, et c'est à cette partie des observations que nous proposons de l'employer. Cette opération se ferait comme dans le cas précédent ; on placerait l'œil à l'angle B et, en posant successivement la pointe du crayon en x et y, pour marquer les points d'apparition et de disparition, l'angle xBy serait l'angle cherché. Cependant il vaudrait mieux arranger un système de deux règles ou alidades mobiles autour du centre d'un cercle gradué, tracé sur la planchette, ou mieux sur un limbe, ce qui formerait un instrument tout-à-fait analogue au graphomètre.

QUATRIÈME SYSTÈME,

CONSISTANT EN UN MIROIR HORIZONTAL.

Figure 4.

Cet appareil consiste simplement en une glace établie dans une situation horizontale, au moyen d'un niveau à bulle d'air, et orientée par rapport aux points cardinaux. On place l'œil en un point O, déterminé par un trou pra-

Digitized by Google

tiqué dans une plaque métallique, ou encore par un bouton placé à l'extrémité d'une tige, et on aperçoit, dans la glace, l'image renversée d'une partie du ciel, ainsi que des météores qui viendront à passer dans la partie reflétée. Aussitôt qu'on verra dans la glace la réflexion *xy*, d'un météore XY, on la marquera avec une plume et à l'encre de Chine : il suffira d'inscrire auprès de cette trace le numéro d'ordre de l'observation, pour en retrouver plus tard toutes les particularités. On ramènera toutes les traces observées, telles que *xy*, à passer par un même point du plan, en menant, par un même point, des parallèles à toutes ces traces. Si on menait ces parallèles par le point P, projection de l'œil sur le plan de la glace, la ligne P*x'y'* pourrait être considérée évidemment comme la trace du plan du mouvement apparent du météore XY; et le système de toutes les traces divergentes passant par le point P, présenterait le même résultat que celui qu'on obtient au moyen de l'appareil n° 2.

Le système d'observation, basé sur l'emploi de la glace réfléchissante, présente, entre autres inconvénients, celui de ne réfléchir qu'une petite partie du ciel, et par suite de restreindre beaucoup le nombre des météores qu'il est possible d'observer dans ce champ rétréci. Pour augmenter ce champ, il faut employer une glace de dimensions assez grandes, par exemple de $0^m,80$ à $1^m,00$ de côté, en carré, et de plus diminuer la hauteur du point O au-dessus de la glace : cette hauteur peut être réduite à $0^m,20$. Avec ces proportions, on peut observer à peu près un quart ou un cinquième de la surface de la voûte céleste. Mais, comme en moyenne il n'apparaît qu'un météore en deux minutes, il s'ensuit que les observations, à l'aide de la glace, fourniraient au plus une trace en 8 ou 10 minutes. Or, il pourra bien se faire qu'une

Digitized by Google

attente aussi longue fatigue la patience de l'observateur, d'autant plus qu'avec tout le zèle possible il ne pourra observer que le quart ou le cinquième des météores qui auront paru.

Pour obvier à cet inconvénient, deux observateurs pourraient se placer aux deux côtés opposés de la glace en O et en Q, ou mieux encore quatre observateurs se placeraient en O, Q, R et S. Par ce moyen, presque aucun météore ne pourrait échapper à l'observation.

OBSERVATIONS DES 10 ET 11 AOUT.

Le 10 août, la Commission s'est réunie à neuf heures du soir sur la terrasse de M. Bedfort (au Palais Français). Il était difficile de trouver un observatoire plus commode et mieux situé pour le genre d'observations qui réunissait la Commission. Cependant, à neuf heures un quart, lorsque tout était préparé pour commencer, des nuages épais, chassés par un vent violent, s'élevèrent rapidement de la partie orientale de l'horizon vers le zénith, en présageant un orage prochain. On fut forcé de rentrer les instruments, dans la crainte qu'ils ne fussent mouillés; mais tout se borna à une espèce d'ouragan sans pluie. Vers dix heures, le ciel se découvrit en partie, et l'on aperçut plusieurs météores qui se dirigeaient vers la partie méridionale de l'horizon. Enfin, après dix heures, le ciel s'étant découvert à peu près complètement, on observa dix étoiles filantes, en 40′ (voir le catalogue), depuis 10 heures 6′, jusqu'à 10 heures 45′, dans un champ correspondant à peu près au tiers de la voûte céleste. Nous ferons remarquer en passant que dans le nombre de douze météores observés, il y en a cinq qui sont signalés

Digitized by Google

comme étant de première grandeur : par conséquent, le passage du 10 août 1842 peut être considéré comme remarquable par la grandeur des météores observés.

On a fait encore sur ces météores une autre remarque qui a été confirmée par les observations subséquentes. C'est que les directions de leurs trajectoires, prolongées par la pensée, ont paru presque toutes concourir en un point de l'horizon, situé entre le sud et l'ouest. Il résulte de là, comme corollaire, que les trajectoires forment avec l'horizon des angles d'autant plus petits que les météores apparaissent plus près de l'horizon. Prévenu de cette loi, on ne tarda pas à en reconnaître l'exactitude. Cependant elle n'est pas sans exceptions : après l'avoir vue confirmée par de nombreux exemples, tout à coup il arrive une ou plusieurs étoiles filantes qui ont une direction diamétralement opposée à celle qu'on a cru être celle suivant laquelle elles gravitent, de sorte qu'on est forcé d'ajourner les systèmes déduits de la convergence des mouvements apparents.

Cependant il faut ajouter que ces exceptions sont très-rares, et que, d'après un premier aperçu, on peut évaluer le nombre des météores divergents à un ou deux dixièmes au plus de ceux qui paraissent converger. Cette estimation est assez bien d'accord avec un calcul présenté par M. Quetelet, dans une *Notice sur les Etoiles filantes, publiée en* 1838, et d'après lequel cet astronome conclut que le nombre des météores qui convergent vers la partie S. O., est au nombre de ceux qui se dirigent vers le point opposé, comme 11 est à 1.

Ainsi, nous pouvons admettre d'après nos observations que, sur dix étoiles filantes, neuf, ou huit au moins, paraissent converger vers un même point de l'horizon. Nos observations du 11 août nous permettront de déterminer la position de ce point par rapport aux points car-

Digitized by Google

dinaux, mais nous allons d'abord remarquer quelles sont les conséquences qu'on peut déduire de la convergence des trajectoires.

Il y a tout à parier que cette convergence n'est qu'apparente, et qu'en réalité ces météores suivent des directions parallèles. Leur convergence n'est qu'un effet de perspective, qui fait paraître concourantes toutes les lignes parallèles. Cependant les lignes qui convergent effectivement en un même point, paraissent également convergentes en perspective, de sorte que le seul fait de la convergence ne suffirait pas pour permettre de prononcer entre ces deux opinions. Mais comme on n'aperçoit dans l'espace aucun point vers lequel les météores puissent concourir, toutes les probabilités sont en faveur du parallélisme de leurs directions.

Observations du 11 août.

Les observations furent commencées à 8 heures 58′ et suspendues à 10 heures 58′ 10″. Les rôles furent distribués de la manière suivante : M. Rodolphe se chargea d'expérimenter le quatrième système, au moyen d'une glace carrée de $0^m,70$, préalablement orientée et nivelée; mais il ne fut pas satisfait de ce mode d'observation, la partie du ciel vue par réflexion dans le miroir, n'étant environ qu'un huitième de la surface du ciel, on voyait à peine un huitième des météores signalés, et la patience de l'observateur se lassa bientôt d'une attente infructueuse. Il se rallia alors à MM. Desains et Maréchal, qui s'étaient chargés de signaler les météores par rapport aux étoiles, ainsi que leurs caractères physiques. M. Livet et M. Lemasson, élève à l'école d'application, occupaient la planchette du système n° 2. M. Bodin tenait le chronomètre et M. Bedfort, fils, faisait les fonctions de secrétaire, M. Bedfort aidait aux différentes parties des opérations.

Digitized by Google

Figures 2 et 5.

La planchette a été rendue horizontale au moyen d'un niveau à bulle d'air, et orientée par la polaire, après quoi on l'a assujettie solidement dans toutes ses parties.

Aussitôt qu'un météore venait à paraître, on s'attachait à remarquer la position exacte de son sillon par rapport aux étoiles avoisinantes ; puis, sans perdre le ciel de vue, on mettait le plan mobile en coïncidence avec le sillon lumineux, et, avec les précautions déjà indiquées, on traçait une ligne au crayon le long du bord inférieur du plan mobile. Alors on approchait une lumière pour compléter l'observation, en inscrivant auprès de la trace horizontale, la hauteur de la tige verticale, l'heure du chronomètre, ainsi que les autres particularités observées. Par ce procédé on a observé vingt-huit étoiles filantes : il eût été facile d'en observer un plus grand nombre, et même tous ceux qui furent aperçus, tant l'opération est prompte ; mais on en a dédaigné quelques-uns d'un éclat inférieur, pour s'attacher aux plus éclatants. C'est un tort, et nous avons regretté depuis de n'avoir pas observé indistinctement tous ceux qui ont paru. Nos résultats ne sont pas incomplets seulement sous le rapport du nombre ; on peut remarquer en outre que les observations inscrites ne sont pas toutes complètes ; l'inexpérience, la précipitation et l'obscurité sont causes de ces omissions, qui ne nous permettront pas de tirer tout le parti possible des observations faites le 11 août. Mais quelque incomplètes que soient ces premières observations, on peut en déduire quelques résultats intéressants.

Figure 5.

En jetant un coup-d'œil sur la figure, on est frappé d'un résultat d'autant plus important qu'il vient corroborer l'opinion émise par un grand nombre d'observateurs,

Digitized by Google

au sujet de la direction générale suivie par les étoiles filantes. Sur vingt-huit météores observés, on voit que six traces seulement sont dirigées entre le S. et l'E., tandis que les vingt-deux autres sont comprises entre le S. et l'O. Par conséquent, le nombre des traces interceptées entre le S. et l'O. est les $\frac{4}{5}$ environ du nombre total des traces des plans apparents des météores. Etablissons ce résultat d'une manière plus positive encore, en calculant la direction *moyenne* entre toutes les traces. Pour cet objet, mesurons l'angle de chaque trace avec la méridienne, en affectant du signe + celles qui sont occidentales, et du signe — les traces orientales : ajoutons ensuite tous ces angles, pour avoir une moyenne arithmétique. Si les météores ne suivaient dans l'espace aucune direction déterminée, la somme de toutes ces valeurs, divisée par leur nombre, devrait donner une quantité très-approchée de zéro ; mais dans le cas où cette moyenne différerait beaucoup de zéro, cette moyenne indiquerait elle-même d'une manière approchée, quelle est la direction suivant laquelle est sollicité le mouvement général des étoiles filantes. Les angles mesurés au rapporteur nous donnent les valeurs suivantes :

Angles que forment avec la méridienne les traces de vingt-huit météores observés le 11 août 1842.

Angles négatifs (entre le Sud et l'Est).

Numéros des météores.	Degrés sexagésimaux.	
1.	78°	»
2.	68	50
3.	33	»
4.	28	50
5.	25	50
6.	3	»
1er total...	— 236	50

Digitized by Google

Angles positifs (entre le Sud et l'Ouest).

Numéros des météores.	Degrés sexagésimaux.	
7.	0°	0′
8.	2	50
9.	6	»
10.	12	»
11.	18	»
12.	22	»
13.	24	75
14.	25	50
15.	26	50
16.	28	»
17.	35	»
18.	38	25
19.	38	75
20.	41	50
21.	43	50
22.	49	50
23.	52	50
24.	61	»
25.	62	»
26.	70	»
27.	75	»
28.	85	»
2e total...	+ 817	25
1er total...	— 236	50
TOTAL GÉNÉRAL,....	+ 580	75

$$\text{Moyenne} = \frac{580^\circ\ 75'}{28} = 20^\circ\ 45'\ \text{S. O.}$$

Ainsi la direction moyenne entre toutes les traces observées, forme, avec la méridienne, un angle de 20° 45′,

Digitized by Google

à partir du Sud et du côté de l'Ouest. Ce nombre est, à moins d'un degré, la valeur de la déclinaison de l'aiguille aimantée à Metz, ou l'angle que forme le méridien magnétique avec le méridien vrai ; mais avec cette différence, que l'aiguille aimantée décline dans le sens opposé : ainsi, tandis que la direction moyenne des traces est à très-peu près celle du N. N. E. au S. S. O., la déclinaison de l'aiguille est presque exactement celle du N. N. O. au S. S. E.

Nous ne prétendons tirer aucune conséquence de ce rapprochement, d'autant plus qu'il est fort douteux que la moyenne, telle que nous l'avons prise, soit rigoureuse. Il faudrait en effet, pour qu'elle fût exacte, que tous les météores observés appartinssent à un même système, dérivassent d'une même cause, ou du moins qu'ils fussent sollicités dans une même direction. Mais si, comme il y a tout lieu de le penser, les étoiles filantes doivent être rangées au moins dans deux catégories différentes ; si, tandis que les unes sont sollicitées suivant une direction générale déterminée, les autres n'ont aucune direction précise dans l'espace ; alors une moyenne prise entre ces éléments divers serait nécessairement défectueuse, à moins qu'elle n'embrassât un très-grand nombre d'observations. Or, l'examen des inclinaisons des trajectoires lumineuses sur le plan horizontal va nous conduire à reconnaître qu'il en est ainsi, et que tandis qu'une majorité considérable paraît obéir à une loi commune (cette loi de convergence dont nous avons parlé), un certain nombre de ces météores échappent à la loi générale et affectent toutes les directions possibles.

En jetant un coup-d'œil sur le registre et la figure, on remarquera que nos observations d'inclinaisons ne sont pas complètes. Un trait ponctué partant du point d'intersection de chaque trace avec le cercle de l'horizon, indique, en rabattement sur le plan horizontal, la trace

Digitized by Google

du plan de la trajectoire sur un plan vertical perpendiculaire à la trace horizontale de cette même trajectoire. Ce trait a été fait rectiligne, pour les plans dont l'inclinaison a été mesurée, ou seulement estimée à vue, e ondulé pour ceux dont l'observation a été incomplète. O le premier coup-d'œil jeté sur ces traces, décèle une loi évidente. Faisons abstraction des météores portant, sur la figure, les numéros 1, 2, 4, 5, 8, 25 et 27, qui paraissent former un système à part, pour ne porter notre attention que sur ceux dont les traces sont interceptées dans la région Sud-Ouest, et nous remarquerons que si on mène une ligne du centre au point X, intersection des traces verticales des numéros 12 et 13, cette ligne, ou plutôt le plan vertical passant par cette ligne, forme une démarcation importante entre les météores observés. Ceux dont les traces sont à l'Ouest s'inclinent vers l'Ouest; ceux qui ont leurs traces du côté opposé s'inclinent au contraire vers le Sud et l'Est, de sorte que les uns et les autres suivent des directions qui, prolongées, vont percer le plan vertical ZX au-dessous de l'horizon. Ce fait est extrêmement remarquable, et confirme les remarques que nous avons déjà présentées à cet égard.

Mais ici se présente un rapprochement assez intéressant. L'angle que forme cette direction ZX avec la méridienne, est de 23° 30′, c'est-à-dire égal, à moins de trois degrés, au résultat auquel nous sommes parvenus par une moyenne prise entre les seules traces horizontales. Cet accord est un fait qui mérite d'être étudié par des observations ultérieures.

On parvient à un résultat différent en construisant l'intersection des plans des trajectoires: le plan vertical moyen, de part et d'autre duquel les plans des trajectoires s'inclinent en sens contraire, se trouve reporté plus à l'Ouest d'une dixaine de degrés. Ce serait un travail interminable

Digitized by Google

que de chercher les intersections deux à deux des plans des météores ; mais heureusement on obtient une première approximation de ces intersections en prolongeant simplement les traces verticales jusqu'à ce qu'elles se rencontrent mutuellement. On remarque qu'un assez grand nombre d'intersections sont renfermées dans un petit espace, et que par conséquent les plans des trajectoires s'approchent d'avoir une intersection unique. On peut encore déduire de là que ces trajectoires ont un point de concours apparent qui se trouve renfermé dans le cercle rabattu en MNP. Du reste, nous le répétons, ceci n'est qu'une approximation grossière, de laquelle nous ne tirerons qu'un simple aperçu : c'est que, d'après l'inclinaison des traces verticales des plans des météores, le plan vertical moyen, celui qui contient le point de concours, paraît être plus éloigné du méridien que nous ne l'avons supposé d'abord : on peut porter la déclinaison de ce plan à 30 ou 35° S. O. Par conséquent, tandis que le seul examen des directions des traces verticales concorde d'une manière à peu près rigoureuse avec la moyenne déduite des traces horizontales ; l'inspection des inclinaisons de ces traces donne lieu de penser que le point de concours apparent des trajectoires est dans un plan qui décline davantage à l'Ouest.

Pour arriver à des résultats plus précis, il faudrait déterminer géométriquement les intersections d'un certain nombre de plans. Nous avons fait la construction en combinant ensemble les n^os^ 6 et 17, observés à dix minutes d'intervalle, et dont les traces verticales vont concourir près du centre du cercle MNP. Nous allons indiquer cette simple construction de géométrie descriptive.

Au point A on mène, à la trace n° 6, la perpendiculaire indéfinie ABC, qui rencontre la trace (17) en B. Au point D on mène la perpendiculaire DG à cette seconde

Digitized by Google

trace, et d'un point quelconque E, pris sur la trace verticale, on mène sur DG la perpendiculaire GEC, jusqu'à sa rencontre avec ABC. Au point C, on élève une perpendiculaire à AC, sur laquelle on porte une longueur CF égale à GE; et l'on prolonge les deux droites AK et BF, jusqu'à leur rencontre au point H. Ce point est le rabattement d'un des points de l'intersection cherchée. Projetons-le sur AB, par une perpendiculaire HI, et la ligne ZI sera la projection horizontale de l'intersection des plans des deux météores 6 et 17.

Supposons pour un instant que ces deux étoiles filantes soient en réalité parallèles dans l'espace : dans ce cas, l'intersection que nous venons d'obtenir leur sera elle-même parallèle, et elle fera connaître quel est l'angle sous lequel la direction de ces météores allait rencontrer l'horizon. Pour déterminer cet angle, rabattons l'intersection déjà obtenue autour de sa projection horizontale ZI. Sur la perpendiculaire IL, à cette droite, portons une distance IL = IH et menons la droite ZL, qui n'est autre chose que le rabattement de l'intersection des plans 6 et 17. Par conséquent l'angle IZL est l'angle cherché. Cet angle est de 42°; et si l'hypothèse du parallélisme entre les trajectoires observées est exacte, il faut en conclure que la direction de ces deux météores coupait l'horizon sous un angle de 42°.

Nous ne pouvons rien conclure de ce qui précède pour éclairer la question de l'angle sous lequel les météores viennent ficher dans le plan de l'horizon. Nos observations du 11 août ne sont pas assez nombreuses ni assez complètes pour espérer d'en déduire des résultats précis; aussi nous nous contenterons, quant à présent, de montrer que la voie que nous avons suivie peut, dans certains cas, conduire à des résultats précieux.

Supposons que, par la construction précédente, on ait

Digitized by Google

déterminé les intersections des plans de plusieurs trajectoires, et que quatre ou cinq de ces plans viennent à se couper suivant une intersection commune. Alors il sera démontré avec un haut degré de probabilité que les météores observés étaient parallèles. Dans ce cas, l'intersection commune fera connaître quel angle les directions des météores formaient avec l'horizon. C'est ainsi qu'avec des observations complètes faites en un lieu, on pourra arriver à des résultats qui, au premier abord, sembleraient exiger le concours d'observations simultanées faites en des points différents.

En résumé, nous croyons pouvoir conclure que la plus grande partie des météores paraissent converger à très-peu-près vers un même point du ciel, et sont par conséquent parallèles en réalité ; tandis qu'un tiers ou un quart de ces météores échappent à la loi commune et traversent le ciel dans tous les sens. D'après cela on peut diviser les étoiles filantes en deux catégories, dont la première peut être assimilée aux planètes, tandis que la seconde doit l'être aux comètes.

Observations faites à Metz le 10 août 1842, sans instruments.

h.	m.	ÉTOILES OBSERVÉES.
9	20	(Première grandeur). Direction entre la Couronne et Arcturus.
9	42	(Petite). Dans la voie lactée.
10	6	(Belle comme Jupiter). A 2° au Sud d'Arcturus.
10	28	(Moyenne). Près de γ de Pégase et au-dessus, parallèle à la ligne $\alpha\beta$ du Bélier.
10	29	(Troisième grandeur). Dans Pégase.
10	29	(Petite). Près de β de Pégase, parallèle à la ligne α d'Andromède à α Pégase.

Digitized by Google

LANTE

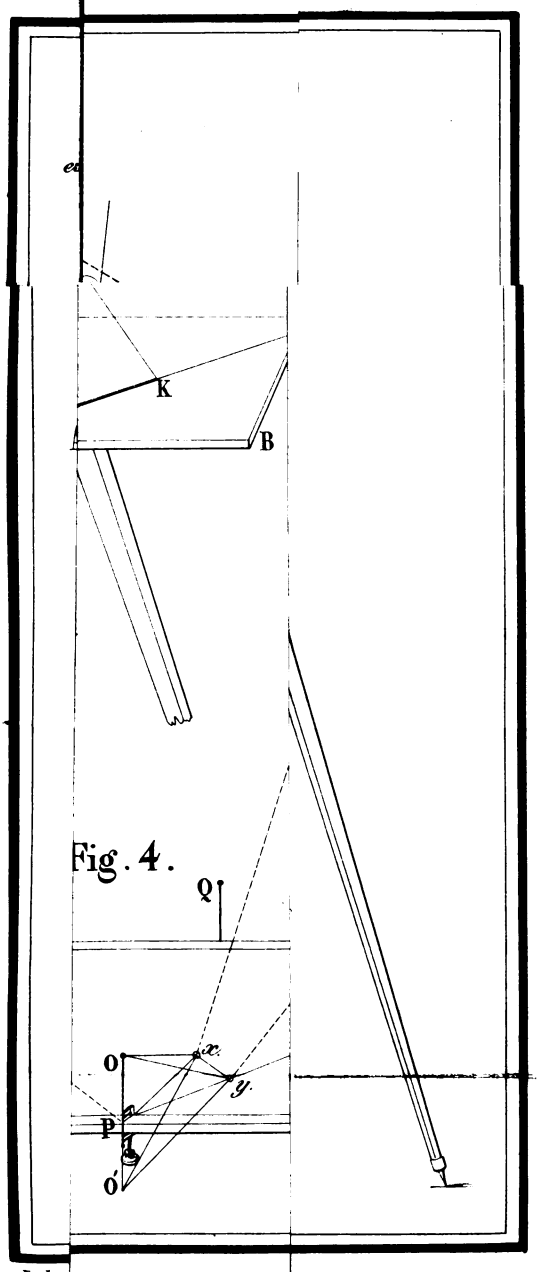

Fig. 4.

Lith. d

Digitized by Google

Digitized by Google

10 37 (Petite). Partie de μ de Pégase, se meut parallèlement à β de Pégase et α d'Andromède.

10 43 (Petite). Partie de la tête du Lézard, s'éteint près d'ε du Cygne.

10 45 (Très-belle). Passe entre α et γ de Pégase, se dirige vers l'extérieur du Carré perpendiculairement à peu près à $\gamma\alpha$.

Heures de l'apparition des Étoiles Filantes observées le 11 août 1842.

(*Voir pour plus de détails la planche figure* 5)*.

h.	m.	s.	h.	m.	s.
8	58	»	9	59	40
8	59	»	10	4	»
9	5	30	10	5	45
9	8	15	10	5	50
9	14	15	10	8	»
9	15	»	10	11	15
9	15	30	10	16	5
9	21	»	10	23	45
9	19	15	10	25	15
9	23	»	10	29	25
9	26	15	10	31	»
9	28	30	10	35	40
9	37	»	10	38	»
9	37	50	10	39	35
9	40	30	10	43	20
9	44	»	10	43	30
9	46	15	10	46	15
9	47	10	10	51	10
9	49	50	10	58	10
9	57	50			

* Ce registre ne concorde pas exactement avec la planche, parce que plusieurs météores notés n'ont pu être observés avec les instruments.

Digitized by Google

ÉTOILES FILANTES OBSERVÉES LE 12 AOUT 1842,

PAR MM. MARÉCHAL ET RODOLPHE.

De 10 heures 15′ à 11 heures 10′, quatorze étoiles filantes dans la partie méridionale du ciel. Deux seulement ont marché en sens inverse des autres, la première se dirigeait du Sud-Ouest au Nord, et la seconde du Sud-Est au Nord-Ouest ; toutes les autres se précipitaient dans la direction du Sud-Ouest.

h.	m.	s.	ÉTOILES OBSERVÉES.
10	26	»	De α de l'Aigle par $\varkappa$ d'Antinoüs, terminée 5° au-dessus de ν.
10	28	30	De γ du Cigne à α de l'Aigle, 3° au-dessous d'Altair, a parcouru la voie lactée.
10	41	»	En faisant un crochet 8° au-dessous d'Antinoüs et s'est terminée à la droite de ν, laissant derrière elle une traînée lumineuse.
10	49	»	De β tête du Dragon à γ de la petite Ourse, en sens inverse, trois presque au même instant, savoir :
11	9	»	La première de α du carré de Pégase à Markab ;
			La deuxième de β du carré de Pégase, parallèlement à la droite $\alpha\beta$ qui va du Carré à Andromède et en sens contraire, 7° à droite d'Algénib vers le Dauphin.

Digitized by Google

LISTE DES ÉTOILES FILANTES OBSERVÉES A GORZE,

Les 10, 11 et 12 août 1842,

PAR M. CHUINE, CURÉ DE GORZE

Le 10 août.

h.	m.	ÉTOILES OBSERVÉES.
9	31	(Troisième grandeur). De 10° Ouest de la Lyre à l'épaule gauche d'Ophiuchus, sans traînée lumineuse.
9	32	(Troisième grandeur). De la tête du Dragon à la couronne boréale, sans traînée.
9	34	(Deuxième grandeur). Du Pôle à la troisième étoile de la queue de la grande Ourse, sans traînée.

Le 11 août.

9	15	(Troisième grandeur). De Markab (du carré de Pégase) à 3° Ouest de la tête d'Andromède.
9	25	(Troisième grandeur). Du Verseau à 10° de l'horizon au Sud, traînée lumineuse.
9	59	(Deuxième grandeur). De Scheat de Pégase au Dauphin, longue traînée de lumière.
10	9	(Troisième grandeur). De Cassiopée à Scheat de Pégase.
10	18	(Troisième grandeur). De l'étoile la plus occidentale de Cassiopée à la Polaire.
10	28	(Troisième grandeur). Entre Cassiopée et Céphée une étoile paraît et s'éteint à la même place.
10	33	(Troisième grandeur). De Pégase aux épaules du

Digitized by Google

Verseau, suivie à l'instant d'une seconde (deuxième grandeur) plus brillante, avec traînée

h. m. lumineuse et dans la même direction.

10 38 (Troisième grandeur). Du milieu du carré de Pégase à la tête du Verseau, traînée.

10 59 (Deuxième grandeur). De 10° au-dessous de la Polaire, à la première de la queue de l'Ourse, longue traînée de lumière.

11 5 (Troisième grandeur). De la tête d'Andromède à travers tout le carré de Pégase, en allant au Sud, traînée.

11 8 (Deuxième grandeur). Du Dragon au Sud-Ouest, traînée lumineuse.

11 16 (Deuxième grandeur). Du Poisson voisin du carré de Pégase à l'urne du Verseau, belle lumière.

Le 12 Août.

9 25 (Troisième grandeur). De la tête de Pégase, à l'Est, jusque vers la tête d'Andromède.

9 29 (Troisième grandeur). De la tête de Pégase au Dauphin.

9 30 (Troisième grandeur). D'un pied au-dessous de la tête d'Andromède, jusqu'au milieu du Carré, traînée lumineuse.

9 33 Du milieu d'Andromède à travers le Poisson inférieur.

9 37 De la partie Est du Cygne à Cassiopée.

9 39 De Cassiopée au Dauphin, en parcourant les deux tiers de cette distance, faible.

9 41 (Deuxième grandeur). De l'Étoile Polaire, à 25° au-dessous dans la direction du Nord, assez brillante.

9 49 De la tête de Pégase au Dauphin, traînée.

Digitized by Google

h. m.
9 51 Entre le Carré et le Verseau dans la direction Sud-Ouest, faible.
9 53 De l'urne du Verseau à la queue du Capricorne, faible.
10 1 (Troisième grandeur). De Cassiopée vers la tête d'Andromède, avec traînée.
10 2 A travers la partie occidentale de Persée du Nord au Sud-Ouest, faible.
10 4 (Quatrième et troisième grandeur). Des environs du Pôle vers les deux de la grande Ourse, qu'une ligne droite joint à la Polaire, suivie aussitôt de deux autres dans la même direction.
10 13 (Première grandeur). Du milieu du carré de Pégase au Verseau, longue traînée, lumière éclatante, la plus belle de toutes.
10 15 De la tête d'Andromède vers le Belier, faible.
10 22 De la base au sommet du grand Triangle, faible.
10 23 (Deuxième grandeur). Des pieds d'Andromède à 10° au Sud-Est.
10 28 De Céphée vers la Chèvre, en parcourant la moitié de la distance.
10 36 (Deuxième grandeur). De 20° au-dessous du Pôle vers le carré de l'Ourse, traînée.
10 39 (Deuxième grandeur). Du milieu du carré de Pégase jusqu'à moitié de la distance au Verseau, traînée de lumière qui a duré une seconde après le passage du météore.

Digitized by Google

COMMUNICATION

DE M. BLANC,

SUR

UN AÉROGRAPHE DE M. BODIN.

MESSIEURS,

Vous savez quels soins exigent les observations météorologiques et à quelles erreurs sont exposés ceux qui les recueillent et les résument, malgré toute l'attention et toute l'aptitude qu'ils peuvent apporter à cet ingrat travail. M. Bodin, artiste mécanicien à Saint-Arnoult, dont le nom n'est pas nouveau dans cette enceinte, a songé à prévenir ces erreurs, à affranchir l'observateur de la sujétion de l'observation à heure fixe, et surtout à donner un tableau régulier et aussi complet que possible des variations météorologiques. Dans ce but, il a imaginé un instrument, comprenant un baromètre, un thermomètre et un hygromètre, qui donne à chaque instant et continuellement l'indication écrite et durable des variations de l'atmosphère. C'est de cet instrument, de sa construction, et des résultats qu'il a déjà donnés, que je désire avoir l'honneur de vous entretenir, malgré toute l'insuffisance que je me reconnais en pareille matière.

Digitized by Google

Les trois instruments sont disposés parallèlement sur un même plan. Le baromètre est à syphon. Le thermomètre est métallique : ce n'est pourtant ni celui de Bréguet, ni celui de Regnier, ni celui d'aucun autre ingénieur ; la construction en appartient tout entière à M. Bodin. L'hygromètre est celui de Saussure : c'est-à-dire un long cheveu. Sur le même plan se trouvent trois leviers mobiles autour d'autant d'axes fixes. L'une des extrémités du premier levier correspond à un flotteur d'acier qui pose, dans la branche ouverte du baromètre, sur la surface du mercure. Quand la pression de l'air augmente, le mercure baisse, le flotteur baisse avec lui, et l'autre extrémité du levier auquel ce flotteur est attaché, s'élève proportionnellement. Or, cette autre extrémité porte un style destiné à tracer, à fixer l'indication de l'état barométrique de l'air. (*Voir la planche.*)

Le petit bras du second levier correspond à la dernière tige du thermomètre métallique dont j'ai parlé : la dilatation de celui-ci produit, quant au mouvement du levier, le même effet que la dépression du mercure dans le baromètre, et le deuxième style fixé à l'autre branche de ce levier, s'élève d'autant plus que le thermomètre se dilate davantage.

Enfin, le mouvement du style de l'hygromètre a lieu en vertu du même principe : plus l'humidité de l'air est considérable, plus le cheveu s'allonge et plus le troisième style indicateur s'élève.

Parallèlement au plan des instruments et sous ces trois styles, qui ne sont que des pinceaux extrêmement ténus, se meut, à l'aide de rouleaux conducteurs et d'un appareil fort simple, une feuille de papier continu. Chaque pinceau trace, sur cette feuille, la courbe représentative des variations indiquées par l'instrument auquel il se rapporte.

Digitized by Google

Cette feuille de papier parcourt en 24 heures un espace constant que mesure la circonférence d'une roue d'appel fixée sur le pignon de centre d'une bonne montre. Si cet espace était divisé, sur la feuille, en vingt-quatre parties égales par des lignes verticales, on comprend que ces lignes, comptées à partir d'une moyenne, deviendraient autant d'ordonnées qui donneraient, pour chaque heure du jour et de la nuit, l'indication de la pesanteur, de la dilatation et de l'humidité de l'atmosphère. C'est un complément qui existe dans la pensée de M. Bodin, et qu'il ne manquera pas d'ajouter à son ingénieux instrument.

Au surplus, cet instrument n'est point construit encore ; il n'est qu'à l'état d'essai : mais vous jugerez, Messieurs, par le croquis et les résultats que je mets sous les yeux de l'Académie, de tout ce qu'un habile constructeur, tel que l'est son inventeur, pourra lui donner de précision nouvelle. Déjà il fonctionne avec la plus grande régularité. J'en donnerai pour preuve une vérification déjà faite et qui ne peut laisser aucun doute sur l'exactitude du travail produit.

A côté des trois styles indicateurs, se trouve un quatrième style fixe, qui, à raison de cette fixité, trace sur le papier mobile une ligne parfaitement horizontale. Cette ligne peut et doit servir de repère commun pour les trois courbes obtenues. A l'aide de cette droite, M. Bodin a voulu déduire les moyennes des courbes mêmes que son instrument lui avait données : il a donc pris sur ces courbes plusieurs points à jours et à heures déterminées, et les rapportant à des observations faites sur d'autres instruments très-précis, non-seulement il a obtenu pour toutes les moyennes des lignes droites, mais encore des lignes sensiblement parallèles entre elles et parallèles à la ligne de repère que trace le quatrième style. La recti-

Digitized by Google

N.

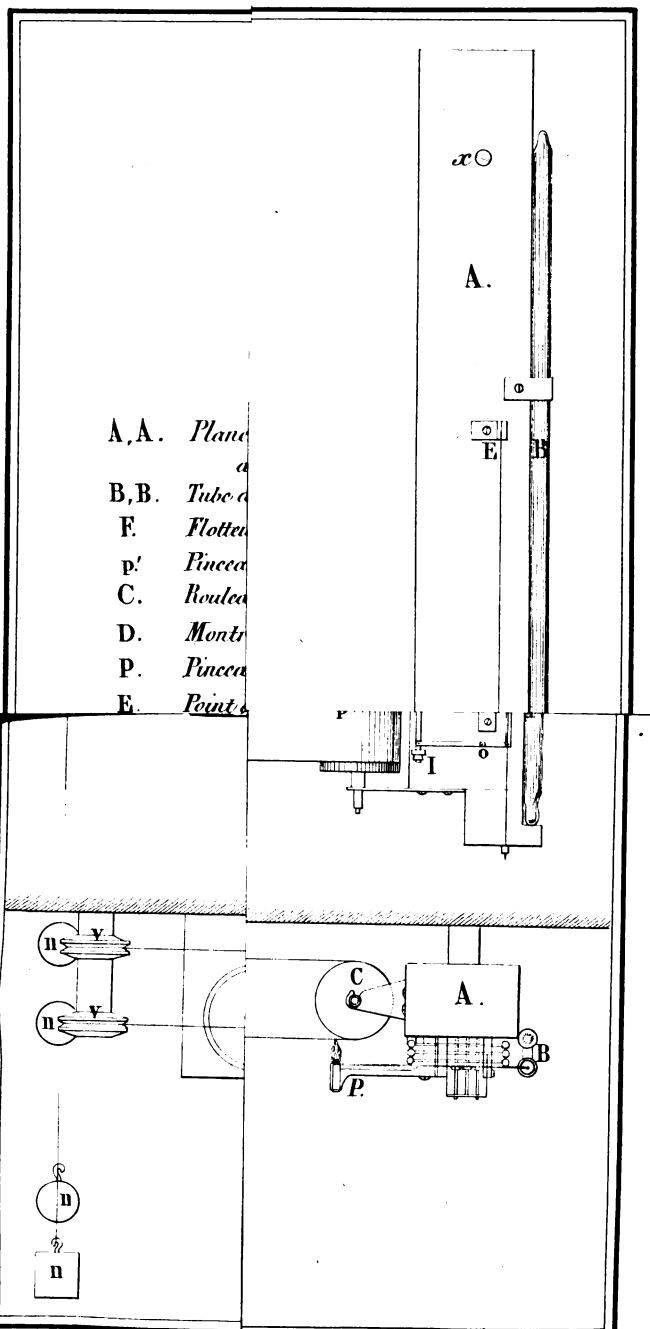

A,A. *Plan*

B,B. *Tube*

F. *Flotte*

p.' *Pince*

C. *Roule*

D. *Montr*

P. *Pince*

E. *Point*

Lith.e Nouvian. mets.

Digitized by Google

Digitized by Google

tude et le parallélisme sont parfaits lorsque la planche à laquelle sont fixés les instruments, ne subit pas de variations hygrométriques. Ces moyennes sont figurées à l'encre rouge sur les feuilles de résultats.

Cette épreuve, je le répète, ne peut laisser aucun doute sur l'exactitude avec laquelle fonctionne l'instrument. J'avoue toutefois qu'il laisse encore à désirer; ainsi les lignes que donnent les pinceaux ne sont peut-être pas assez fines, malgré tout le soin qu'on a dû prendre pour obtenir, avec le moindre frottement possible, un tracé continu. Mais déjà, grâce à une encre imaginée aussi par M. Bodin, et qu'il compose de noir d'asphalte et d'huile d'horloger extrêmement épurée, il est parvenu à n'alimenter ses pinceaux que tous les cinq jours; on peut espérer que cette encre, d'une extrême liquidité, lui permettra d'obtenir, avec moins de frottement encore, des lignes plus déliées.

Un autre inconvénient ressort, pour le baromètre, de l'adhérence du mercure aux parois du tube. Cette adhérence est telle que les variations, dans la surface du liquide, ne s'effectuent guère que par un soubresaut assez prononcé, et qu'il en résulte, dans le travail du style, plutôt une ligne brisée qu'une courbe. On sait d'ailleurs qu'il est nécessaire, avant d'observer un baromètre quelconque, d'agiter l'instrument, de le frapper du doigt, pour détruire cette adhérence : une circonstance toute fortuite a enseigné à M. Bodin le moyen de corriger ce défaut. Pendant deux ou trois jours, on a forgé dans les ateliers de Saint-Arnould; l'ébranlement continu, produit dans tout le local par le choc du marteau, n'a pas permis que le mercure adhérât aux parois du tube, et tant qu'on a forgé, le style du baromètre a tracé une courbe sans à-coups, sans rebroussement et parfaitement suivie. Pour obtenir constamment ce résultat, il ne s'agit

Digitized by Google

donc que d'imprimer au baromètre une sorte d'ébranlement continu, très-facile à produire.

Malgré ces imperfections, que j'ai dû ne pas dissimuler et que l'habileté du constructeur saura bien faire disparaître, j'ai cru, Messieurs, que vous entendriez avec quelqu'intérêt ces détails, sur le nouvel appareil inventé par M. Bodin. Je ne doute point, pour ma part, que le directeur des ateliers de Saint-Arnould n'ait doté la science d'un instrument des plus ingénieux et des plus utiles, et que tous les observateurs ne lui sachent gré bientôt de leur avoir épargné tant de fatigues, tant de dégoûts et tant d'erreurs.

Encore un mot: depuis que cet appareil fonctionne, un de nos collègues, un homme instruit, M. Taillefert, en ayant entendu parler, a cru se rappeler que quelque chose d'approchant avait déjà été exécuté. De nos jours, je ne le crois pas; mais comme on fait peu de nouveau, même en instruments d'observation, il était possible que, dans les générations passées, la même idée eût été mise à exécution. M. Bodin a donc fait des recherches, et, dans le tome XVI des *Observations sur la physique* de MM. Rozier et Mongez, il a découvert que, le 22 juillet 1780, l'Académie des sciences, sur le rapport de MM. Leroy et Brisson, avait approuvé un *barométrographe* de la construction d'un M. Changeux, et dont on n'a plus entendu parler depuis. Le volume que je viens de citer et que j'ai parcouru, contient de longs détails sur diverses machines météorographiques; mais tous ces détails prouvent que M. Bodin, quand bien même il les aurait connus, n'aurait de commun avec ses devanciers que l'idée première de son instrument, — idée qu'il a beaucoup étendue et qu'il a rendue si bonne qu'elle paraît d'abord des plus simples, — et que, dans l'exécution, il n'a absolument rien emprunté à ceux qui l'ont précédé dans cette recherche.

Digitized by Google

J'ai cru devoir ces détails à l'Académie. Pour elle d'abord, qui ne doit rester étrangère à aucune phase, à aucun détail du mouvement scientifique qui s'opère autour de nous; puis pour l'homme instruit et modeste dont je viens de faire connaître un des essais et que je louerais ici comme il mérite d'être loué, si je n'étais pas tant, et depuis si long-temps, son ami.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

PREMIÈRE PARTIE.

Pages.

Discours prononcé le 14 mai 1843, à la séance publique de l'Académie royale de Metz, par M. Culmann, président . 1

Compte-Rendu des travaux de l'Académie, pendant l'année 1842-1843, par M. Livet, secrétaire . . . . . 19 à 46

Lettres, Archéologie. — Sciences. — Arts. — Agriculture, Industrie.

Discours prononcé le 30 octobre 1842, à l'inauguration de la statue de Fabert, par M. Culmann. 47

Fables par M. D. Macherez. 69

Considérations sur l'étude de l'Astronomie, par M. l'abbé Maréchal 75

Considérations sur les Beaux-Arts, par M. l'abbé Maréchal. 93

Histoire des Juifs dans le nord-est de la France, par M. Émile-Auguste Bégin. . . . . 111 à 336

Chapitre I. — Etat primitif des Juifs au moment de leur dispersion par le monde; leur arrivée dans le nord-est de la France. 112

Chapitre II. — Condition générale et particulière des Juifs après leur dispersion. — Colonies israélites du nord-est de la France. — Synagogues de Trèves, Cologne, Spire, Worms, Mayence, etc., jusqu'à la fin du cinquième siècle. 123

Chapitre III. — Etat des Juifs depuis la chute de l'empire romain, jusqu'au siége d'Arles, en 510. 132

Chapitre IV. — Etat des Juifs depuis le siége d'Arles, jusqu'à la fin du règne de Karl-Magne. 138

Chapitre V. — Considérations générales sur la condition des Juifs en France et en Allemagne, depuis le démembrement de l'empire romain jusqu'au huitième siècle. 155

Digitized by Google

CHAPITRE VI. — Etat des Juifs depuis Karl-Magne jusqu'à la fin du règne de Karl-le-Chauve. — Leur position à la cour des khalifes. — Leurs académies. — Avantages que leur fit Louis-le-Débonnaire. 159

CHAPITRE VII. — Etat des Juifs depuis la mort de Karl-le-Chauve jusqu'à la chute le leurs académies en Arabie. — Gouvernement féodal. — Fâcheuse influence qu'il exerça sur le sort des Israélites. 171

CHAPITRE VIII. — Depuis la chute des académies de l'Irak, jusqu'à l'époque de la première croisade. 181

CHAPITRE IX. — Première croisade en 1096. — Grégoire VII. — Urbain II. — Pierre l'Hermite. — Godefrid-de-Bouillon. — Massacre des Juifs. — Protection que leur accordent les Empereurs contre le peuple et contre plusieurs princes ecclésiastiques. 195

CHAPITRE X. — Seconde croisade en 1144. — Saint Bernard et Rudolphe. — Le pape Eugène III. — Louis VII, roi de France. — Les empereurs Conrad II et Frédéric-Barbe-Rousse. — Voyages de Benjamin de Tudèle et de Pétachias. — Nouvelles persécutions. 209

CHAPITRE XI. — Avènement de Philippe-Auguste. — Troisième, quatrième et cinquième croisades. — Persécutions diverses éprouvées par les Juifs de France et d'Allemagne, depuis 1180 jusqu'à la fin du douzième siècle. 224

CHAPITRE XII. — Cinquième et sixième croisades. — Philippe-Auguste. — Louis VIII. — Louis IX. — Innocent III. — Frédéric-le-Belliqueux. — Evénements depuis la fin du douzième siècle jusqu'au milieu du treizième. 234

CHAPITRE XIII. — Septième et huitième croisades. — Dernières années de Frédéric II. — Troubles de l'Allemagne jusqu'au règne de Richard. — Innocent IV. — Louis IX. — La reine Blanche. 246

CHAPITRE XIV. — Etat des Juifs en Allemagne et en France, depuis 1271 jusqu'en 1314. — Philippe-le-Hardi. — Philippe-le-Bel. 254

CHAPITRE XV. — Règnes de Louis-le-Hutin et de Philippe-le-Long. — Les Pastoureaux. — Premières accusations d'empoisonnement des sources et de profanations d'hosties sanglantes, dirigées contre les Juifs. — Leurs vicissitudes depuis 1314 jusqu'en 1336. 268

Digitized by Google

CHAPITRE XVI. — Suite du règne de l'empereur Louis VI et du roi Philippe-de-Valois. — Massacres de l'Alsace. — Le fanatique Armleder. — Juifs chassés de France. 277

CHAPITRE XVII. — Annales juives depuis 1346 jusqu'en 1351. — Les Flagellans. — Avènement de l'empereur Charles IV. — La peste noire. 285

CHAPITRE XVIII. — Evénements depuis 1350 jusqu'à la fin du quatorzième siècle. — Charles IV et Wenceslas. — Jean II. Charles V et Charles VI. 202

CHAPITRE XIX. — Attitude scientifique, littéraire et commerciale des Israélites français à la fin du quatorzième siècle. . 309

CHAPITRE XX. — Règnes de Charles VI et Charles VII. — Juifs tolérés dans le midi de la France, dans la Lorraine et le pays Messin. — Leur retour en Alsace. 318

CHAPITRE XXI. — Louis XII. — Expulsion des Juifs de l'Espagne, du Portugal et de la France. — Leur condition en Alsace et en Lorraine. 332

Notice Archéologique sur Metz et ses environs, par M. Victor Simon. 337

Recherches sur l'usage du Fer chez les anciens, par M. Victor Simon. 356

Pierre Perrat, Chronique extraite d'une Histoire des Rues de Metz, par M. Émile Bégin. 381

Note sur une Inscription trouvée à Marsal, par M. Bergere. 386

Note des Antiquités recueillies sur le territoire de la commune de Bettelainville et offertes à l'Académie, par M. Barthelemy, curé de cette paroisse. 393

Notice sur la Comète de 1556, par M. l'abbé Maréchal. . 395

Compte-Rendu des travaux de la commission de Météorologie, sur le phénomène des Étoiles Filantes, par M. Livet. 398

Étoiles Filantes observées le 12 août 1842, par MM. l'abbé Maréchal et Rodolphe. 430

Étoiles Filantes observées à Gorze les 10, 11 et 12 août 1842, par M. Chuine, curé de Gorze. 431

Communication de M. Blanc, sur le Météorographe de M. Bodin. 434

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

The Ohio State University
3 2435 05158719 4
THE OHIO STATE UNIVERSITY BOOK DEPOSITORY
D AISLE SECT SHLF SIDE POS ITEM C
8 02 24 12 8 01 014 6